





MÉMOIRES

ET

ANECDOTES.

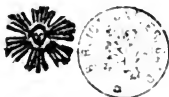
TOME CINQUIEME.

MÉMOIRES
HISTORIQUES, CRITIQUES,
ET
ANECDOTES
DES
REINES ET RÉGENTES
DE FRANCE.

NOUVELLE édition, revue, corrigée & considérablement augmentée.

Principibus placuisse viris non ultima laus est.
HORAT.

TOME CINQUIEME.



A AMSTERDAM,
Chez MICHEL REY, Libraire.

M. DCC. LXXVI.

NOMS DES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE,

Dont les vies sont contenues dans ce cinquieme Volume, avec ceux des Rois leurs Maris.

SUITE

DE LA TROISIEME RACE.

HENRI II. { *Nicole de Savigny. N... Flamin.*

FRANÇOIS II. { Marie Stuart.

CHARLES IX. { Elisabeth d'Autriche. *Anonyme. Marie Touchet.*

Fin de la Table du Tome cinquieme.

ANECDOTES



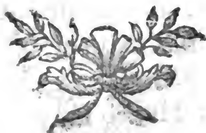
ANECDOTES DES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE.

NICOLE DE SAVIGNY.

HENRI DE SAINT-RHEMY, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, dit aussi Anselme, que je copie, est cru fils naturel D'HENRI II, & de NICOLE DE SAVIGNY, demoiselle de Saint-Rhemy. Henri III, par ses lettres du 13 Février 1577, lui donna *trente mille écus sol*, qui furent payés, par son exprès commandement, à la demoiselle sa mere, dont elle donna quittance le

26 du même mois. Il laissa postérité; laquelle porta pour armes *d'argent à une face d'azur chargée de trois fleurs-de-lys d'or.* C'est ainsi qu'elles furent présentées à M. de Caumartin, intendant de Champagne, lors de la recherche de la noblesse, en 1667. Par considération, M. de Caumartin ne voulut pas donner de jugement. La même Nicole de Savigny ayant eu part à la faveur de Claude de la Baume de Montrevel, archevêque de Besançon, & abbé de Charlieu, prétendit qu'il y avoit un engagement de mariage entr'elle & ce Prélat. Sa vue étoit de faire tomber ces deux bénéfices sur Henri son fils; mais on obligea Claude de la Baume d'aller en Italie, & il fut depuis cardinal.

Tiré du cabinet de M. de Clairambault.



N... FLAMIN.

On lit dans les poësies de Mellin de S. Gelais (1), que Catherine de Médicis, voulant amuser le roi, composa un ballet ou une mascarade, dans laquelle six jeunes personnes de sa cour, habillées en sibilles, devoient réciter chacune une petite piece de vers adressée à Henri II à son retour d'un voyage de S. Germain-en-Laye, en 1554. La premiere de ces six jeunes Dames étoit *Madame Elisabeth*, qui fut depuis Reine d'Espagne: la seconde, la *Signora* CLERICE STROZZI, parente de la reine. La troisieme, la jeune reine d'Ecosse, *Marie Stuart*, qui épousa François, dauphin, & depuis roi de France: la quatrieme fut Mademoiselle *Flamin* (2); elle re-

(1) Pages 12 & 13 de l'édition de 1574, publiée à Lyon par Antoine de Harsi.

(2) L'imprimé porte *de Flamy*; d'autres l'appellent N.... DE LEWISTON. Voyez Anselme, tome I, p. 136. L'Auteur des Galanteries des rois de France lui donne le nom d'Amilton, mais sans raison, & en confondant les noms des deux maisons d'Ecosse alliées, mais différentes.

présentoit la Sybille Erytrée, & devoit adresser ces vers à Madame Marguerite, sœur du roi, qui épousa depuis le duc de Savoie.

Le beau rivage, où mon surnom j'ai pris,
Ne produit point de perles de tel prix,
Que vous, unique & claire Marguerite,
Qui voyez tout dessous votre mérite.
Heureux trois fois & plus sera le roi,
Que vos vertus vous promettent, & moi !

La cinquieme de ces demoiselles étoit Madame *CLAUDE* de France. La sixieme n'est pas nommée.

On peut conjecturer de ce que la demoiselle Flamin fut admise dans cette partie où figuroient deux dames de France avec la reine d'Ecosse, & une alliée de Catherine de Médicis, quelle étoit la considération où elle étoit à la cour. L'âge des princesses peut aussi faire connoître celui de cette demoiselle. Madame Elisabeth, aînée de France, née en avril, 1545, n'avoit, en 1554, que neuf ans. Madame Claude n'en avoit que huit au plus, & la reine d'Ecosse n'en avoit que douze. On ne sauroit donner à la demoiselle Flamin que treize à quatorze ans. Si la jeune *Flamin*, est la

même que la demoiselle de *Lewiston*, comme le croit Anselme, elle avoit suivi la jeune reine Marie, & étoit d'une des meilleures maisons d'Ecosse. Brantôme (1) en parle sur ce pied-là. Il est à croire qu'elle fut aimée du roi quelques années après, & peut-être cette mascarade donna-t-elle occasion à Henri II de s'attacher à *la belle Ecossoise*. De la maniere dont s'explique Brantôme, elle ne fit point un secret du progrès de sa galanterie avec Henri II, puisqu'étant devenue enceinte, elle ne chercha point à en imposer aux yeux de la Cour; &, comme dit Brantôme dans son stile, *n'en fit point la petite bouche*, disant *hardiment dans son Ecossement françois, que loin d'être fâchée de l'état où elle étoit, elle s'en sentoit très-honorée & très-heureuse*. On peut voir dans l'auteur même les raisons qu'elle en donnoit.

(1) *Dames Galantes*, tome II, p. 332, & *des Duels*, p. 144 de la derniere édition. En parlant d'un combat entre un de ses amis & un Ecossois, appellé le capitaine *Lewiston*, il dit de ce dernier : « Je ne sais s'il étoit de cette » race de Leviston, dont j'ai connu en Ecosse » d'honnêtes hommes : & une honnête fille, » qui étoit à la feûe reine d'Ecosse. »

Peut être ſont-elles du crû de (1) Brantôme, qui imagine & débite ſans beaucoup de ſcrupule ce qu'il lui plaît dans ces occaſions. Elle rendit le roi pere d'HENRI d'ANGOULÊME, (2) grand-prieur de France, gouverneur de Provence, & Amiral des mers du levant. » C'étoit, dit Brantôme, un très-honnête, brave & vaillant ſeigneur ..... homme de bien, & le moins tyran gouverneur de ſon temps, ni depuis. » La Provence, ajoute-t-il, en ſauroit bien que dire : & encore que ce fût un ſeigneur ſplendide & de grande dépenſe, il étoit homme de bien, & ſe contentoit de raiſon. » Ces éloges ſont confirmés par ce qu'en dit Gaufridy dans ſon hiſtoire de Provence, où il le traite de *vrai nourriſſon des Muſes & des Belles-Lettres*. Ce fut à ſa ſuite que *Malherbe* perfectionna en Provence le goût qu'il avoit pour la poëſie. On peut

(1) *Dames Galantes*, tome II, p. 332 de l'édition *in*-12 de 1702.

(2) Ceux qui, d'après Dom de Sainte-Marthe, (dans le *Gallia Chriſtiana*, tome II, col. 349 & 943) font ce prince fils de Diane de Poitiers, ſe ſont mépris.

voir, dans le même historien, la conduite du grand-prieur dans son gouvernement de Provence, (1) & sa mort funeste. Il regardoit avec raison *Philippe Altoviti*, mari de la belle *René de Rieux Châteauneuf*, comme son ennemi. Etant allé dans la maison où demeuroit à Aix *Altoviti*, dit *le Baron de Castelane*, pour lui reprocher sa conduite & ses brigues contre lui, il en vint jusqu'à lui donner un coup d'épée au travers du corps. Altoviti expirant, eut assez de force pour prendre un poignard sous le chevet du lit où il tomba, & pour en donner un coup au grand-prieur dans le bas-ventre. Ce prince mourut vingt-quatre heures après. Il ignoroit que sa plaie fût mortelle, on lui en dissimuloit même le danger; mais un cordelier (2), qui lui servoit de confesseur, lui ayant dit nettement qu'il ne falloit plus songer à la vie, le grand prieur lui répondit sans émotion : *il ne faut plus penser à vivre?* Eh-bien! *pen-*

---

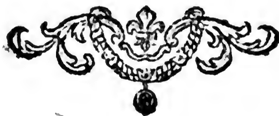
(1) Livre XIII, p. 570 & suivantes.
(2) Le P. Pompée. Voyez Gaufridy, histoire de Provence, p. 608.

sons donc à mourir. Il s'y dispofa aussitôt, & mourut en héros digne du sang des Valois. Sa mort arriva le 2 juin 1588. Suivant Anselme (1), il avoit été un de ceux qui avoient assisté à l'affreuse résolution de la journée de saint Barthélemi, & fut avec le duc de Guise, celui qui donna les ordres pour l'exécution de cette horrible boucherie (2). Nous apprenons même du président de Thou, que, pour être sûr du massacre de l'Amiral, il lui essuya le visage avec un mouchoir, & que l'ayant reconnu, il lui donna un coup de pied, en ajoutant à cette barbare action ces mots, qu'il adressa à ceux qui étoient avec lui : *courage, mes amis, nous avons bien commencé, finissons de même.*

---

(1) Anselme, tome I, p. 136 de la nouvelle édition.

(2) De Thou, sous l'an 1572, livre LII.



MARIE STUART,

Femme de François II.

Si l'hiſtoire formoit ſes jugemens ſur l'éclat des titres, (1) ſi elle n'enviſageoit que les belles qualités ſans penſer aux défauts, ſi de grands malheurs lui faiſoient oublier de grandes fautes, Marie Stuart pourroit paſſer pour la Reine la plus accomplie que la France ait jamais eue. Cette princeſſe naquit le 15 novembre 1542 de *Jacques V (2)*, roi d'Ecoſſe, & de *Marie de Lorraine-Guiſe*, fille aînée de Claude, premier duc de Guiſe, & d'*Antoinette de Bourbon* (3). Elle étoit alliée non-ſeulement

(1) On a dit de Marie Stuart :

Jure SCOTOS, GALLOS *thalamo ſpe poſſidet* ANGLOS

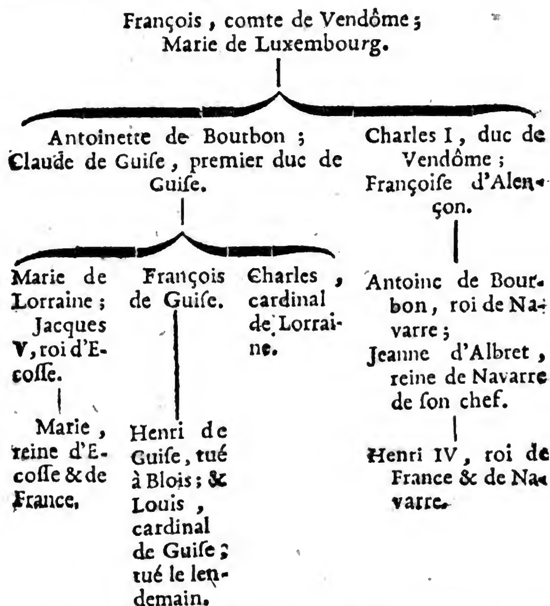
(2) Jacques V, fils de Jacques IV, avoit épouſé en premieres noces, Madeleine de France, fille de François I, morte en 1537, ſix mois après ſon mariage.

(3) Antoinette de Bourbon étoit fille de François, comte de Vendôme, mort en 1495, & de Marie de Luxembourg, morte en 1547, & ſœur de Charles, premier duc de Vendôme,

à la maison régnante de Valois par celle de Bourbon, mais même à celle de

---

& de Louis I, cardinal de Bourbon, tante d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, de Charles II, cardinal de Bourbon, & de LOUIS, Prince de Condé.



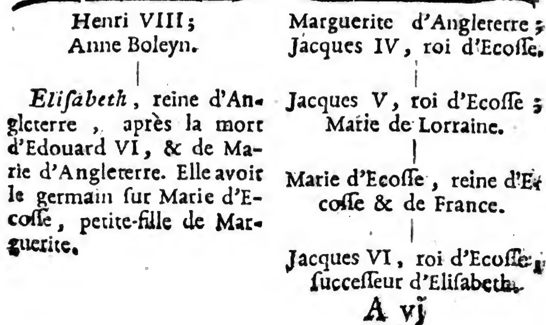
Il y avoit une alliance avec la maison de Médicis par Anne de la Tour, femme de Jean Stuart, duc d'Albanie, petit-fils de Jacques II, roi d'Ecosse, trisaïeul de MARIE, reine de France.

Médicis par l'ancienne maison de la Tour. A l'égard de ses droits à la Couronne d'Angleterre, il faut regarder comme légitimes le divorce d'Henri VIII avec Catherine d'Arragon, & le mariage de ce prince avec *Anne Boleyn*, pour les lui contester ; & Elisabeth, fille d'Anne, les reconnut elle-même à sa mort, en déclarant Jacques VI, fils de notre Marie, roi d'Angleterre. Jacques V son pere étoit fils de Marguerite d'Angleterre, fille aînée de Henri VII, & par conséquent elle étoit petite niece de Henri VIII. (1)

A peine la princesse d'Ecosse vit-elle

---

(1) HENRI VIII,
roi d'Angleterre.


Henri VIII;
Anne Boleyn.

Elisabeth, reine d'Angleterre, après la mort d'Edouard VI, & de Marie d'Angleterre. Elle avoit le germain sur Marie d'Ecosse, petite-fille de Marguerite.

Marguerite d'Angleterre;
Jacques IV, roi d'Ecosse.

Jacques V, roi d'Ecosse;
Marie de Lorraine.

Marie d'Ecosse, reine d'Ecosse & de France.

Jacques VI, roi d'Ecosse, successeur d'Elisabeth.

le jour, qu'elle éprouva la premiere atteinte du malheur auquel elle étoit destinée. Elle perdit son pere sept jours après sa naissance. Il mourut avec soupçon de poison le 23 (1) novembre 1542, & elle se trouva reine le huitieme jour de sa vie, sous la tutelle de MARIE DE LORRAINE-GUISE sa mere, assistée de quatre seigneurs Ecossois.

L'Angleterre d'un côté, & la France de l'autre, penserent aussi-tôt à se disputer la conquête de la Reine d'Ecosse.

---

(1) Bucanan dit le 13 Décembre; &, dans un endroit, cinq jours après la naissance de *Marie*, & plus bas *huit jours*. Hilarion de Coste dit le 15 Novembre; & David Chambers dit que Jacques V mourut sept jours après la naissance de sa fille. Le lecteur préférera, s'il veut, les dates de Bucanan, dont l'inexactitude est prouvée; mais j'ai adopté celles d'Hilarion de Coste, parce qu'il est communément très-exact en ces matieres. Labbe, ni Anselme, ne datent point sa naissance. D'autres la datent du 15 Décembre. Jacques V étoit un très-grand Prince; & Bucanan, qui lui donne les plus grandes vertus, détruit lui-même sa critique, puisqu'il n'oppose à ses vertus que sa sévérité & son amour pour l'argent. Voyez Bucanan, Liv. XIV, p. 514.

Henri VIII, par cette alliance, ajoutoit à ſes Etats un royaume que les Anglois avoient dans tous les temps regardé avec un œil d'envie; & la France prétendoit conſerver un allié qui l'avoit toujours fidellement ſervie contre une puiſſance rivale. Les Anglois penſoient à acquérir; & les François à ne rien perdre. Le mariage de Marie devint l'objet d'une négociation importante; Henri VIII lui offroit Edouard ſon fils aîné; François I, un aſyle & des ſecours. Il n'y avoit pas à balancer dans le choix. En acceptant les offres de l'Angleterre, l'Ecoſſe perdoit ſes Rois, & le prix de tout le ſang qu'elle avoit répandu depuis tant de ſiécles, pour n'être pas une Province d'Angleterre, & n'avoir pas ſes ennemis pour maîtres. La religion y couroit autant de danger que le gouvernement. Henri VIII, qui s'étoit ſouſtrait à l'empire du Pape, n'eût pas manqué d'établir ſa ſuprématie en Ecoſſe. Cependant les Anglois s'y firent un puiſſant parti, & la princeſſe leur fut promiſe malgré les partiſans de la France & la Reine-Mere. Elle réſiſta conſtamment aux Anglois. Marie fut couronnée à Sterling, en préſence de *Jacques Hamilton*, comte d'Aran, héritier préſomptif de la

couronne (1), nommé viceroi d'Ecosse; & des grands qui avoient été choisis pour présider à son éducation. (2) Mais les Ecossois, tranquillisés du côté de l'Angleterre, se diviserent entr'eux. David (3) Bethon, dit le cardinal de Saint-André, avoit auprès de la Reine-Mere un crédit extraordinaire; il prétendit en profiter & regner sous son nom. *Hamilton* étoit un petit génie, inconstant, irrésolu, peu capable de soutenir le poids du gouvernement. Il se joignit au cardinal de S. André, quoique ce dernier eût employé tous les moyens imaginables pour prendre lui-même la qualité de viceroi, au préjudice d'Hamilton, ayant même fait paroître un faux testament, où Jacques V lui donnoit ce titre. Matthieu Stuart, comte de Lenox, frere de d'Au-

(1) Il étoit petit-neveu de Jacques II.

(2) C'étoient Guillaume Gran, Jean d'Arskin, Jean Lendesy, & Guillaume Lewiston.

(3) Bucanan, liv. XV, p. 540, en fait un étrange portrait. Il étoit à-peu-près du caractere du cardinal de Lorraine; homme d'esprit, intrigant, ambitieux, avare, livré à ses plaisirs, & grand persécuteur des Luthériens. Le président de Thou ne contredit point Bucanan.

bigny, étoit paſſé de France en Ecoſſe pour y rétablir la tranquillité. Le cardinal de S. André & la reine douairiere ſe ſervirent utilement de Lenox pour rétablir le calme en Ecoſſe; il fut même amuſé pendant quelque temps de l'eſpérance d'épouſer la jeune reine.

En 1543, François I envoya en Ecoſſe Jacques Ménage, ſeigneur de Cagni, conſeiller au parlement de Rouen, & Jacques de la Brouſſe, pour y renouveller l'alliance de la France avec l'Ecoſſe, traiter du ſecours contre l'Angleterre, & du mariage de la jeune reine avec un prince d'Ecoſſe. La commiſſion des Ambaſſadeurs eſt du 25 Juin 1543; & le ſavant (1) Ménage, duquel j'emprunte ces faits, paroît avoir eu ſous les yeux les inſtructions & les mémoires ſecrets qui leur furent donnés, & qu'il date du 27 juin 1543, & du 12 février de l'année ſuivante, nouveau ſtyle. Ménage & la Brouſſe avoient ordre de propoſer le mariage de la reine, Marie d'Ecoſſe, avec le comte

(1) Remarques ſur la vie de Guillaume Ménage, dans le ſommaire de la vie de Jacques, p. 295. M. de Thou donne mal à J. Ménage le nom de *Ménager*.

de Lenox. La propoſition fut même acceptée vers la fin d'octobre 1543 ; & les articles de ce mariage ſignés de la reine Marie, du cardinal de S. André, du comte de Lenox & de nos deux ambaſſadeurs, & ſcellés de leurs ſceaux, furent dépoſés entre les mains de *Jacques Ménage*. Mais, ajoute ſon hiſtorien, François Ier. n'avoit pas deſſein que ce mariage ſe fît. Ce n'étoit que pour écarter les projets des Anglois, qu'on prit ce détour. Il obſerve que la reine douairiere d'Ecoſſe, de la maiſon de Guiſe, prit dans ce traité de 1544, le nom de *Marie de France*, veuve de Jacques V, roi d'Ecoſſe. Le cardinal de S. André étoit bien éloigné de ſe faire un maître. Il cabala contre lui à la cour de France, où les Lorrains avoient déja beaucoup de pouvoir. Montgommery fut envoyé en Ecoſſe pour inſtruire la cour du fond des affaires. Il étoit l'ennemi de Lenox ; cependant il en agit avec beaucoup de généroſité ; mais cela ne ſervit de rien : les calomnies du cardinal de S. André réuſſirent, & Lenox fut obligé de ſe retirer en Angleterre. (1) Ce ſuccès coûta cher

(1) Il y épouſa *Marguerite de Douglas*, fille

aux partiſans du viceroi Hamilton & du cardinal. Les Anglois firent une nouvelle incurſion en Ecoſſe, & y ravagerent quelques provinces. Le comte de Montgommery, qui étoit venu à la tête de cinq cens hommes de cavalerie ſeulement, n'y fit rien de déciſif, & n'empêcha pas que l'Ecoſſe ne fût expoſée au pillage des Anglois. Au lieu de chercher à calmer les déſordres intérieurs, le cardinal Bethon, s'armant d'un zèle déplacé, fit des recherches ſéveres contre les Luthériens. S'il faut en croire Bucanan, on punit du dernier ſupplice quatre hommes dans la ville de *Perth*, parce qu'ils avoient mangé de la viande un jour défendu. Une femme

---

d'Archambaud de Douglas, comte d'Anguſe, & de Marguerite, reine douairiere d'Ecoſſe, fille de Henri VII. De ce mariage naquit, entr'autres enfans, Henri, comte d'Arley, qui épouſa depuis Marie, douairiere de France, reine d'Ecoſſe, & fut pere de Jacques VI, roi d'Ecoſſe. La maiſon de Douglas, alliée à celle des Stuart, des Hamilton, & à celle d'York, eſt une des premieres d'Ecoſſe, & eſt célebre par ſes diſgraces, autant que par ſa ſplendeur. Ils ont eu en France le titre de ducs de Tours. Guillaume & Charles ſont inhumés à S. Germain-des-Prés à Paris.

groſſe, qui n'avoit pas voulu ſe recommander à la Vierge, fut auſſi condamnée à mort, & exécutée toute enceinte qu'elle étoit. Enfin la lecture du nouveau-teſtament, auſſi-bien que celle de l'ancien, devint un crime capital. La ſévérité du cardinal, autoriſée par le viceroi Hamilton, ſouleva bien des eſprits. Le ſupplice de George (1) *Sephocard*, condamné au feu, & exécuté contre l'ordre même du viceroi, acheva d'indiſpoſer la nobleſſe, indignée des entrepriſes du cardinal; & tandis que les eccléſiaſtiques vantoient ſon zèle & ſon intrépidité à venger l'Egliſe, il ſe forma une conſpiration violente contre lui, de laquelle il fut la victime. Il fut poignardé dans ſon palais de S. André, & ſon corps jetté dans l'endroit même d'où il avoit regardé la mort de Sephocard (2), qui l'a-

(1) De Thou, liv. III, ſous l'an 1547, l'appelle Georges Wiſhart. Au reſte, il ſuit Bucanan, qui entre dans un long détail de la mort de ce luthérien, liv. XV, depuis la page 536 juſqu'à la page 541 de l'édition *in*-8. de 1643. La mort de Sephocard fit en Ecoſſe à peu près le même effet qu'avoit produit celle d'Anne Dubourg en France.

(2) Bucanan, p. 542. De Thou, l. III, p. 170.

voit, dit-on, ainsi prédit au supplice. Les meurtriers se retirerent en France. Ils y furent arrêtés par ordre du roi, & enfermés au Mont Saint-Michel, sous la garde de Montbrun; mais ils trouverent le moyen de se sauver. Leur évasion fut attribuée à Montbrun, auquel on se contenta d'ôter la garde de cette place. Tout cela ne fit qu'augmenter les troubles du royaume. Léon Strozzi, dit le prieur de Capoue, réduisit les conjurés, & chassa les Anglois; mais il s'en retourna en France, chargé des dépouilles du cardinal de S. André, & suivi de plusieurs prisonniers Anglois. Après des événemens variés, où l'Ecosse & l'Angleterre eurent tour-à-tour l'avantage, le mariage de la jeune reine avec le dauphin François, fut enfin résolu. Il fut en partie l'ouvrage du cardinal de Lorraine, qui y voyoit l'agrandissement de sa maison, & l'augmentation de son crédit à la cour; & d'ailleurs il n'y avoit pas de princesse qui parût plus digne du dauphin, de quelque côté qu'on envisageât l'alliance. Les nœuds de celle qui subsistoit depuis huit cens ans avec l'Ecosse, se resserroient. On ôtoit à l'Angleterre des Etats dont l'union l'eussent rendue plus

redoutable que jamais ; & le dauphin acquéroit un trône qui alloit passer dans la maison de France, & en augmenter le pouvoir & l'éclat. Voilà tout ce qu'on pouvoit humainement envisager de plus heureux. Le crédit des Lorrains, que redoutoient quelques politiques, pouvoit recevoir de justes bornes sous le regne d'un jeune roi & absolu dans ses Etats. La mort inopinée de Henri II, & les suites de ce mariage, qui furent le principe fatal de nos divisions, en devenant celui de l'ambition des Guises, & du malheur même de la princesse, étoient des secrets que la providence pouvoit seule pénétrer. La jeune reine accompagnée de Jacques *Stuart* son frere naturel, de Jean *Areskins*, & de Guillaume *Lewiston*, s'embarqua sur la flotte que le Roi tenoit toute prête à *Leith* ; & après une navigation longue & périlleuse, par les détours qu'on prit pour éviter les attaques des vaisseaux Anglois, elle aborda en Bretagne, & fut conduite à petites journées à la cour. Elle n'étoit encore âgée que de six ans. Elle trouva enfin une retraite tranquille en apparence ; & sa jeunesse ne fut plus exposée à toutes les agitations auxquelles elle l'avoit été

dès l'inſtant de ſa naiſſance. Elle devint bientôt le ſujet de l'admiration de la cour du monde la plus polie ; chaque année ajoutoit à ſa beauté & à ſes talens. Le ſiécle où elle brilla en France, n'a point eu de poëtes qui n'aient parlé d'elle comme de la plus belle perſonne qui eût exiſté. *Lhopital*, *du Bellay*, *Ronſard*, *Daurat*, *Baïf*, *Deſportes*, *Duperron*, lui donnent tous les traits de la Beauté même ; & Brantôme a, pour ainſi dire, voulu enchérir ſur leurs éloges. Il l'avoit vue, & il s'y connoiſſoit. Tous ſe réuniſſent à vanter en elle les yeux les plus touchans, un regard enchanteur, un teint dont la blancheur étoit éblouiſſante, une bouche dont les graces même avoient formé le tour, une taille faite pour tous ces charmes, & dans toutes ſes actions des agrémens infinis, & cet art de plaire qui ſurpaſſe la beauté même. Ce qu'on dit de ſon génie n'eſt pas moins ſurprenant. Bucanan, qui a dit tant de mal de ſa conduite, a dit tout ce qu'on peut imaginer de bien de ſon eſprit (1) A un ju-

---

(1) Voyez le poëme latin de cet auteur, intitulé : EPITALAME ſur le mariage de François

gement net, elle joignoit une intelligence vive, une imagination brillante, une mémoire heureuse, & une facilité d'expression qui n'en diminuoit ni la justesse, ni les agrémens. Elle avoit à peine quatorze ans, qu'elle écrivoit & parloit déja plusieurs langues; & à sa mort elle en possédoit six; sa langue maternelle, à laquelle elle donnoit même un agrément qui ne lui est pas naturel; l'*Anglois*, le *François*, l'*Espagnol*, l'*Italien* & le *Latin*. Dans son enfance, elle prononça une harangue latine, en présence de toute la

---

de Valois, & de Marie Stuart. *Silvar. lib.* p. 106 & suiv. de l'édition de Basle. Il y dit, en s'adressant à l'époux:

Aspice quantus honos frontis, quæ gratia blandis
Interfusa genis, quam mitis flamma decoris
Fulgeret ex oculis, quam conspirarit amico
Fœdere cùm tenerâ gravitas matura juventâ,
Lenis, & augustâ cùm majestate venustas!
Pectora nec formæ cedunt exercita curis
Palladiis, & pierias exculta per artes
Tranquillant placidos, sophia sub judice, mores.

Voyez aussi les poësies de Baïf, liv. VII des *poëmes*, fol. 192 & suiv. Le beau poëme du chancelier de Lhopital, &c.

cour, avec des graces & une fermeté de mémoire ſurprénante : le ſujet de ce diſcours étoit, *qu'il eſt bienſéant aux femmes d'étudier & d'être ſavantes.* La Croix du Maine dit qu'elle la traduiſit depuis en françois. Et dès l'an 1555, un auteur (1)

---

(1) Cet auteur eſt ANTOINE FOULQUIER, (& non Fouchin, comme le nomme Brantôme) de Chaulny en Vermandois, duquel l'ouvrage dédié à MADAME MARIE, *princeſſe d'Ecoſſe*, parut à Paris, chez André Wechel, en 1557. Dans l'épître dédicatoire datée à Paris, le 12 Mai 1555, l'auteur, après avoir dit qu'il dédie ſon livre à la Princeſſe, comme à une perſonne *divinement prédeſtinée, non-ſeulement pour l'amplification de notre langue, mais auſſi pour l'illuſtration & honneur de toute ſcience,* ajoute, *qu'elle en donna un certain préſage, alors qu'en la préſence du roi, accompagné de la plupart des princes & ſeigneurs de ſa cour, elle ſoutint par une oraiſon bien latine,* & défendit, *contre la commune opinion, qu'il étoit bienſéant aux femmes de ſavoir les lettres & arts libéraux ; auquel endroit je dirois,* (continue-t-il) *en quelle admiration d'un chacun vous auriez été ouïe, quel jugement auroit été fait, & quelle eſpérance auroit été conçue de vous par toute cette ſi noble compagnie, ſi je le pouvois dire ſans ſoupçon de flatterie.* C'eſt, après l'avoir comparée à

qui lui dédia un ouvrage, intitulé : *La Rhétorique Françoiſe*, lui diſoit, *que s'il avoit été aſſez heureux pour avoir le diſcours latin, ou plutôt la traduction françoiſe qu'en avoit faite la princeſſe, il n'auroit pas eu beſoin d'aller chercher ailleurs les exemples & les modèles dont ſon ouvrage étoit ſuſceptible.* Elle aimoit auſſi la poëſie, s'y amuſoit, & y réuſſiſſoit. Outre les pieces imprimées qu'on a d'elle, dans les mémoires de Brantôme, & dans quelques autres écrits du temps, j'ai (1) un poëme manuſcrit de

---

Germanicus, petit-fils d'Auguſte, qu'il dit : *Que plût à votre Majeſté que j'euſſe pu finir de cette tant élégante oraiſon, ou plutôt de la françaiſe traduction qu'il vous en pleut faire quelque temps après, il ne m'eût été beſoin de chercher des exemples ſi loin à tant d'eſpaces & manieres de Tropes....*

(1) La piece contient préciſément cent vers de dix ſyllabes, dont voici les ſix premiers.

» Lorſqu'il convient à chacun repoſer,
» Et pour un temps tout ſouci dépoſer,
» Un ſouvenir de mon amere vie
» Me vient ôter de tout dormir l'envie,
» Repréſentant à mes yeux vivement
» De bien en mal un ſoudain changement.

Ils ſe trouvent dans un manuſcrit d'Adam

cette

cette princesse, *sur la vanité des choses de ce monde*, qui vaut bien les poësies des auteurs de son siécle les plus en réputation. Avec un si grand mérite & tant de talens, il n'est pas étonnant que la jeune reine ait fait la passion du dauphin. Ils furent accordés, & le contrat signé le 19 Avril 1558, & mariés le 24 du même mois. La cérémonie s'en fit à Notre-Dame de Paris. Ils furent mariés (1) sur un théâtre

---

de Blacwod, écossois, conseiller au Présidial de Poitiers, domestique & agent de la princesse, de laquelle il tenoit sa charge. Il les a traduits en vers latins, & sa traduction a été insérée dans le recueil de ses œuvres, publié par Naudé, à Paris, *in*-4. 1644, chez Sébastien Cramoisi. Voyez la bibliothèque du Poitou, tome III, dans l'article d'Adam de Blacwod.

(1) Suivant l'usage, & pour rendre la célébration d'autant plus publique, Jacques V, roi d'Ecosse, pere de Marie, épouse Madeleine de France, fille de François I, sa premiere femme, (en 1536) devant le portail de Notre Dame de Paris. Le mariage d'Henri IV & de Marguerite de Valois, sa premiere femme, se fit aussi sur un théatre, à la porte de l'église, suivant cet usage; & non pas parce qu'Henri étoit alors huguenot, comme le croient bien des personnes. C'étoit par la même

dressé à la porte de l'Eglise : étant entrés ensuite dans le chœur, ils entendirent la messe. Le dîner étoit préparé à l'Evêché ; & après le dîner les époux, suivis de toute la cour, allerent au palais, où il y eut bal paré, & où le mariage fut consommé, le lit nuptial y ayant été préparé. (1) Elle parut si belle le jour de la célébration de son mariage, qu'il n'y eut personne à la cour qui ne regardât le dauphin comme le plus heureux (2) de tous les princes ; & dans un siécle où l'amour & la galanterie donnoient bien des libertés, il se trouva des courtisans assez

---

raison de *publicité* que les mariages de nos rois se célébroient autrefois *les jours d'une grande fête*, ou les *Dimanches*. Avant la publication des bans, les mariages se faisoient ordinairement à *la porte de l'église* ; & il y a, dans notre ancienne histoire, des exemples de mariages célébrés *devant les juges royaux*. Voyez Greg. de *Tours*, *l.* 4, *de son histoire des francs*, où il parle du mariage d'Antarchius, avec la fille d'Usus : ce qu'il en dit mérite attention.

(1) Baïf, sixieme livre des poëmes, *fol.* p. 194.

(2) Brantôme, *Dames illustres de France*, p. 119.

hardis pour ne pas dissimuler qu'ils envioient le sort du jeune françois, & qu'ils acheteroient son bonheur aux dépens de leur vie. Elle fit son entrée dans Paris, trois jours après le roi son époux. François l'avoit faite à cheval. La reine la fit dans une litière. Elle y étoit dans le fond, & Marguerite de Valois, reine de Navarre, sa tante, sur le devant (1). Au milieu des éloges & des acclamations, la félicité de la reine-dauphine (car elle prit ces titres) sembloit parfaite. Les Ecossois ne purent refuser la couronne & le sceptre à l'époux de leur reine, & ils les lui envoyerent peu de temps (2) après le mariage. Le bonheur de Marie fut de peu de durée; on peut même dire qu'il ne fut jamais réel. Tandis qu'on amusoit à la cour la jeune princesse par des ballets & des spectacles, la France ayant perdu Henri II, devint, pour ainsi dire, la proie de l'ambition des Guises & de celle de la reine-mere. Les partis se formoient; l'esprit de trouble & de faction germoit.

(1) Salmon Macrin a fait la description de cette entrée, dans ses poësies, p. 555 du recueil de Gruter, tome I.

(2) En 1548. Bucanan, lib. XV, p. 561.

Marie, parmi ces orages, ne jouiſſoit que du vain nom de reine d'Ecoſſe, auſſi bien qu'en France; & les Lorrains, qui y exerçoient un pouvoir abſolu ſous le nom de leur niece, & par le moyen de la régente, ſœur du cardinal & du duc de Guiſe, y entretenoient le trouble & la confuſion. Ce furent les deux freres qui conſeillerent les voies de rigueur qu'ils exerçoient en France. On publia des édits violens contre les Proteſtans d'Ecoſſe, & Nicolas *Pellevé*, évêque d'Amiens, depuis cardinal, ſi fameux par ſes écarts, & l'un des chefs de la ligue de France, fut envoyé pour faire exécuter ces édits avec la Brouſſe. Ils voulurent, en arrivant, forcer tous les Ecoſſois d'aller *à la meſſe*. La régente fit des remontrances & ne fut point crue; auſſi catholique & plus chrétienne que ſes freres, elle vouloit qu'on n'employât que la prudence & la douceur, & elle ſe vit réduite à employer le fer & le feu, comme on faiſoit en France depuis long-temps. Cette conduite eut les mêmes ſuites, parce que les principes que Dieu a établis, ſont les mêmes pour tous les hommes & dans tous les temps. La religion en étoit le prétexte dans l'un comme dans l'autre royaume.

Pendant les secousses qu'ils avoient à souffrir, arriva la mort de *Marie*, fille de Henri VIII, & de Catherine d'Arragon, reine d'Angleterre. La jeune reine d'Écosse prit le titre de *Reine* (1) *d'Angleterre*, comme héritiere légitime, & à l'exclusion d'Elisabeth, fille d'Anne Boleyn, que les catholiques prétendoient faire regarder comme bâtarde & incapable de succéder. L'ambassadeur d'Angleterre, qui s'en plaignit comme d'une injure faite à sa maîtresse, obtint pour toute réponse, *qu'on y pourvoieroit*. Mais on ne changea rien, ni aux armes (2), ni aux qualités. On publia même quelques écrits, où Marie soutenoit ses droits, & fondée sur celui de la nature & l'ordre successif, sur le jugement rendu contre

---

(1) Ce fut alors qu'elle prit pour devise *deux couronnes*, avec ces mots : ALIAMQUE MORATUR. Elle en attend une autre. Elle servit apparemment de type ou de modèle à la devise de Henri III, qui étoit aussi *deux couronnes*, avec ces mots : MANET ALTERA CŒLO. Marie & Henri ne furent pas plus heureux l'un que l'autre.

(2) Marie Stuart, reine de France & d'Ecosse, prit les armes d'Angleterre, & les fit joindre & écarteler avec celles d'Ecosse, &

la répudiation de Catherine d'Arragon ; & ſur la nullité du mariage d'Anne Boleyn, mere d'Eliſabeth. L'éclat chimérique de ces titres ne ſervit à la jeune reine, qu'à la conduire au précipice. La politique ferme & ſage l'emporta. Le jeune roi quitta même le titre de roi d'Angleterre par le traité du 23 juillet 1559. La régente d'Ecoſſe, mere de *Marie*, étoit morte au mois de juin 1560. François II, amant paſſionné de ſon épouſe, mourut au commencement du mois de décembre de la même année. Marie, en perdant la couronne de la France, qu'elle portoit, ſe vit preſque réduite à *des titres*. Le calme établi en Angleterre, & l'autorité que s'étoit acquiſe Eliſabeth, ne permettoit pas que MARIE pensât ſérieuſement au trône d'Angleterre ; & les troubles où étoit l'Ecoſſe, avec la dureté du climat comparé à celui de la France, ne lui donnoient que de l'indifférence pour un pays

---

poſer publiquement à Paris, en pluſieurs lieux & portes, par les hérauts du dauphin de France, lorſqu'il épouſa ladite Marie, avec les titres qui s'enſuivent : FRANCISCUS ET MARIA *Dei gratia Rex, & Regina Franciæ, Scotiæ, Angliæ, & Hiberniæ.*

ſauvage & un Etat agité. La qualité de *Reine Douairiere de France*, étoit le bien le plus réel dont elle jouit. Elle s'en ſeroit contentée, ſi la politique de Catherine de Médicis & celle du cardinal de Lorraine le lui euſſent permis. Médicis craignoit que les Guiſes ne continuaſſent de régner ſous le nom de Marie, en lui faiſant épouſer Charles IX; & les Guiſes vouloient s'en faire un appui en Ecoſſe, & écarter une princeſſe qui étoit devenue un obſtacle à leur faveur. Elle fit tout ce qui dépendoit d'elle pour reſter en France; mais il fallut obéir à ſon ſort, & elle fut obligée de partir & de s'embarquer pour repaſſer dans ſes Etats : ce ne fut, dit Brantôme, qu'à ſon grand regret. » Hélas! dit-il naivement, elle » n'y avoit aucune envie, ni volonté. » Je lui ai vu dire ſouvent, & appréhen- » der comme la mort ce voyage, & de- » ſirer cent fois de demeurer en France » ſimple douairiere, & de ſe contenter » de la *Touraine* & du *Poitou* pour ſon » douaire, plutôt que d'aller régner en » ſon pays ſauvage : mais meſſieurs ſes » oncles, aucuns, & non pas tous, le lui » conſeillerent, voire l'en preſſerent. » On dit que le cardinal de Lorraine,

ajoutant l'avarice à la dureté de sa politique, voulut l'engager à lui laisser en dépot les pierreries & les bijoux qui lui appartenoient, pour éviter, disoit-il, les risques de la mer. *Eh ! que m'importe*, lui répondit la jeune reine, *qu'ils périssent, si je péris avec eux ?*

Ce qu'ajoute Brantôme mérite attention. « Si, lors de son départ, dit-il, le » roi Charles son beau-frere (1) *fût été* » en âge accompli, comme il étoit fort » petit & jeune, & s'il *fût été* en l'hu» meur & amour d'elle, comme je l'ai » vu, jamais il ne l'eût laissée partir, & » résolument il l'eût épousée. *Car je l'en » ai vu tellement amoureux, que jamais » il ne regardoit son portrait, qu'il n'y » tint l'œil tellement fixé & ravi, qu'il ne » l'en pouvoit ôter & rassasier, & dire sou» vent que c'étoit la plus belle princesse » qui naquit jamais au monde, & tenoit » le roi son frere par trop heureux d'avoir » joui d'une si belle princesse* (2) . . . . »

---

(1) Brantôme ne parle jamais autrement. C'étoit un dialecte italien qui s'étoit introduit à la cour depuis Catherine de Médicis.

(2) Brantôme, *ibid.* p. 125.

Ces ſentimens du jeune roi donnerent peut-être lieu au bruit qui ſe répandit juſques dans les cours étrangeres, des propoſitions de mariage de la reine d'Ecoſſe avec Charles IX. Ce qui s'en publia fit une telle impreſſion, que l'on craignit que le roi des Romains (Maximilien) auprès duquel l'évêque de Rennes négocioit le mariage d'Anne ſa fille aînée, avec Charles IX, ne l'objectât à ce prélat. Cela ſe prouve par une lettre de Catherine de Médicis, à l'ambaſſadeur, du 7 juin 1564. *Quant au mariage du roi, monſieur mon fils*, y dit Catherine, *avec la reine d'Ecoſſe ma belle-fille, tant s'en faut qu'il ſoit vrai, qu'il ne m'en a jamais été parlé, ni mis choſe en avant qui en approche. Vous le pouvez ainſi dire à tous ceux qui vous en parleront.* Elle avoit déja écrit dans les mêmes termes en décembre 1563. Il eſt certain que ce projet, peut-être formé par les Guiſes, étoit très-oppoſé aux vues de la Reine-Mere, naturellement ennemie de la reine d'Ecoſſe. Elle partit de France ſur la fin du mois d'août 1562, & alla à Calais, accompagnée des Guiſes ſes oncles, & d'une partie de la cour; elle y reſta ſix jours, &

s'embarqua le ſeptieme dans la galere *de Mevillon.*

A peine étoit-elle ſortie du port ; qu'elle vit un vaiſſeau périr, & les gens de l'équipage ſe noyer à ſes yeux. *Quel funeſte augure*, s'écria-t-elle ! Elle s'appuya en même temps ſur la poupe de la galere ; puis fondant en larmes, elle ſe mit à regarder le port, ne ceſſant de s'écrier, à meſure qu'elle s'en éloignoit : *Adieu France, adieu France* ! Ce qu'elle fit pendant près de cinq heures, & juſqu'à la nuit, qu'en ſe retirant, elle répéta encore : *Adieu donc, ma chere France, je ne vous reverrai plus.* (1)

---

(1) Dans un manuſcrit de la bibliothèque du roi, qu'on aſſure avoir appartenu au fameux duc de *Buckingham*, & cité par l'auteur *de l'Antologie françoiſe*, on trouve cette CHANSON, faite par la princeſſe, lorſqu'elle perdit de vue les côtes de France,

ADIEU, plaiſant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie,
Qui as nourri ma jeune enfance !
Adieu France, adieu mes beaux jours.
La nef, qui déjoint nos amours,

Elle ne voulut point souper, & fit placer son lit sur la traverse de la galere; & s'étant couchée, elle dit au pilote de l'avertir, sitôt qu'il seroit jour, si l'on pouvoit encore découvrir la France. Son ordre fut suivi; la galere n'avoit pas beaucoup avancé; elle se leva, regarda la France de nouveau, & recommença ses plaintes & ses adieux. A son arrivée en Ecosse, il s'éleva un brouillard si épais, qu'il fallut jetter l'ancre en pleine mer, & employer la sonde pour savoir où l'on étoit. Sans cette précaution, la galere eût péri. Ce brouillard donna matiere à de nouveaux présages sur la situation des affaires de l'Ecosse. On débarqua au (1) *Petit Lit*; & de-là la reine alla à l'*Islebourg*, montée sur une *méchante haquenée.* Comparant cette voi-

---

N'a ci de moi que la moitié :
Une part te reste; elle est tienne,
Je la fie à ton amitié;
Pour que, de l'autre, il te souvienne.

Cette chanson se trouve aussi dans le journal de Verdun, février 1766, p. 140, avec quelques autres extraits de l'*Antologie françoise.*

(1) Ou petit LOC, PARVUS LOCUS.

ture à celles de France, elle ne put s'empêcher de renouveller ses regrets, aussi-bien qu'à une pitoyable *aubade* que cinq ou six cens habitans de l'islebourg, que Brantôme appelle *Marauts* (1), lui donnerent le soir de son arrivée. Le lendemain, il s'en fallut peu que son aumônier ne fût tué, & il n'échappa qu'en se sauvant dans la chambre de la reine. Jusqu'ici on ne sauroit rendre *Marie* responsable de ses malheurs, & lui reprocher, comme le font les protestans (2), le caractere de galanterie, l'habitude au plaisir, & ce ton de liberté que lui avoit donné son éducation à la cour d'Henri II; c'est une sévérité qui va jusqu'à la passion, & à l'esprit de parti. On ne trouve aucun libelle qui touche à sa

(1) *Maraut*, c'est-à-dire, *misérable, gueux, mendiant.* En Poitou, les pauvres qui demandent l'aumône vous disent: *Faites la charité à ce maraut, à cou maraut.* Je crois ce mot dérivé du latin, *miserandus.* De-là *marauder, aller à la maraude*, chercher à butiner comme les gueux, à moins d'en chercher l'étymologie dans le mot *marra*, outil dont se servent les *vignerons.*

(2) Jurieu, dans l'*histoire du Papisme*, tome II.

conduite, tant qu'elle régna en France, dit un auteur célébre par ses recherches, au moins ne s'en trouve-t-il aucun avoué par les protestans. Si elle souffrit l'hommage que lui rendit Damville, depuis maréchal, duc de Montmorenci, & connétable de France qui l'aimoit, & la suivit en Ecosse, & si elle déclara même qu'elle l'épouseroit volontiers, si la mort d'Antoinette de la Marck, fille du duc de Bouillon, le mettoit en état de se remarier : il ne faut attribuer cette conduite, & cet aveu imprudent qu'à la forte envie de rester en France, & de s'y faire des créatures dans une maison qui balançoit le pouvoir de celle des Guises, & à la liberté des mœurs de son tems. Mais fut-elle aussi innocente depuis son retour en Ecosse, qu'elle l'avoit été jusqu'à la mort (1) de François II ? C'est un problême que l'on ne sauroit résoudre que par l'examen impartial des faits publiés par les histo-

(1) Car il y a une méchanceté abominable à lui supposer des galanteries avec le cardinal de Lorraine, son oncle, comme l'ont fait quelques Protestans dans des libelles désavoués par les Protestans mêmes.

riens. Qu'on s'en rapporte aux écrivains *Catholiques zélés*, Marie est une *sainte*, sa conduite *est pure*, *sans tache*; il n'est point de louanges que ne lui prodiguent Adam *Blackwod* son domestique (1), Sanderus, Bosius, Florimond de Raymond, le jésuite Maimbourg, partisan par état de Marie, & ennemi d'Elisabeth, le laboureur même dans ses additions sur Castelnau. Je ne parle ni de *Brantôme*, ni de Hilarion de Coste, ni du jésuite Caussin (2). Le premier s'exprime plutôt en homme pénétré de passion qu'en Historien; les deux autres ne peuvent être regardés que comme des *Panégyristes de profession*. Ce n'est pas non plus dans Bucanan qu'il faut chercher ce génie impartial qui ne tient à rien qu'à la vérité. Il écrivoit sous Elisabeth, à laquelle il vouloit faire sa cour. C'est, dit-on, un ingrat, un calomniateur; les emportés ajoutent, *un hérétique* (3). Laissons ces objections sans

---

(1) Conseiller au présidial de Poitiers. *Vid. sup.*

(2) Dans sa *Cour Sainte*, tome V, p. 511, à la suite de la vie romanesque de *Clotilde*.

(3) S'il falloit en croire Jules Scaliger, Bu-

réponses, quoiqu'il y en ait. Consultons *Cambden* & *de Thou*. Il paroît certain que lorsque *Marie* passa de France en Ecosse, Elisabeth dut prendre ses mesures pour conserver la paix dans ses états. L'Espagne & la Cour de Rome ne cherchoient que l'occasion de la troubler ; & quoiqu'on eût vu la nation se (1) soulever contre le pape, sans quitter la messe, sous *Henri VIII* ; abandonner & *la Messe* & le pape sous *Edouard VI* ; retourner à la messe & reconnoître le pape sous le *regne* de *Marie*, & rejetter le pape & la messe sous *Elisabeth* ; tous les esprits n'étoient pas tellement subjugués, qu'on ne pût faire naître quelques révolutions en matiere de religion. La politique ne sau-

---

canan auroit raison. On lui fait dire, dans le Scaligerana : *Lorsque j'étois en Ecosse, elle étoit en mauvais ménage avec son mari, à cause de la mort de ce* DAVID. L'histoire de Bucanan est très-vraie : *elle ne parloit point avec son mari. . . . C'étoit une belle créature !*

(1) Ces diverses révolutions arriverent dans l'espace d'environ trente ans. Cela suppose que ce qu'on dit de l'opiniâtreté des Anglois n'a pas grand fondement.

roit être trop attentive à écarter l'esprit de parti.

Quoique jeune, & habituée aux amusemens & aux plaisirs, la reine d'Ecosse se piquoit sur-tout *beaucoup de catholicité.* La maison de guise, qui dirigeoit la conduite de cette princesse, en la sacrifiant à son ambition, ne parloit que de *religion.* Elle étoit obsédée d'esprits turbulens, qui animoient son zèle, & réveilloient ses prétentions. On peut donc croire que si en effet Elisabeth eût pu se rendre maîtresse de Marie sur sa route de France en Ecosse, sans alarmer la France & ses autres ennemis, elle l'eût fait. Mais il ne paroît point qu'elle l'ait entrepris. Marie, quoique mal accompagnée, arriva sans le moindre obstacle dans ses états : ainsi, il est faux qu'Elisabeth ait commencé par attenter à sa liberté. Elle prit même la voie de la négociation avec elle, & lui envoya des ambassadeurs pour la féliciter sur son arrivée. On entendit dire plus d'une fois à Elisabeth, & elle écrivit même à la reine d'Ecosse, *que ses états alloient être enrichis & décorez par son arrivée, par l'éclat de sa beauté, & par ses vertus & bonne grace.* Marie

répondit à ces procédés, & ce fut à cette occasion qu'elle lui envoya pour présent, en 1564, un gros diamant *taillé en cœur*, qui fut accompagné de beaux vers latins de Bucanan (1), où l'auteur

---

(1) La piece finit par ces vers. Le poëte y fait parler le diamant.

O si fors mihi faxit utriusque
Nectam ut cordæ adamantinâ catenâ,
Quam nec suspicio æmulatiove,
Livorve, aut odium, aut senecta solvat!
Tam beatior omnibus lapillis,
Tam sim clarior omnibus lapillis,
Tam sim carior omnibus lapillis,
Quam sum durior omnibus lapillis.

Bucanan *operum*, p. 229 de l'édition de Basle, *in*-12.

Elisabeth savoit parfaitement bien la langue latine : elle a même traduit quelques morceaux de Lycophron, le plus obscur des poëtes *Grecs*. Elle entendoit aussi l'espagnol, l'italien & le françois. Fille du plus savant des rois, elle peut être regardée comme l'une des plus savantes reines. Edouard VI, son frere, l'infortunée Jeanne *Gray*, à laquelle la reine Marie fit couper le col à dix-sept ans, & notre Elisabeth, auroient tenu tête à une université en matiere d'érudition.

compare au diamant la ſincérité & la pureté du cœur & des intentions de la reine d'Ecoſſe. Les deux reines vécurent long-temps dans une union apparente : il eſt vrai que les propoſitions de mariage faites à Marie, par le prince d'Eſpagne Don Carlos, l'archiduc Charles d'Autriche, le duc de Ferrare, & pluſieurs autres princes d'Italie, inquiéterent Eliſabeth ; que la jalouſie d'état s'en mêla, & que les deux reines, régnantes dans une même iſle, & par cela ſeul rivales, durent être ſuſpectes l'une à l'autre, & épier réciproquement leurs actions. C'étoit une politique indiſpenſable, une ſorte de loi que le (1) voiſinage & des intérêts oppoſés dictoient aux deux princeſſes. Les droits de Marie devoient rendre Eliſabeth attentive à ſa conduite ; & l'éclat du régne d'Eliſabeth avoit de quoi inſpirer des ſoupçons légitimes à Marie ; mais attribuer à l'une les troubles de l'Ecoſſe, plutôt qu'aux démarches imprudentes & au zèle mal-

(1) L'Ecoſſe n'eſt ſéparée de l'Angleterre que par une petite riviere, qui ſe paſſe preſque à guet, & ſur laquelle eſt bâtie la ville de Warwick.

entendu de l'autre & de ses Agens, je crois que c'est une injustice. On ne doit imputer qu'à Marie son second mariage avec *Henry Stuart*, comte Darley, son cousin, fils de *Matthieu*, comte de *Lenox*, qu'elle épousa le 28 juillet 1564. Elle n'y fut déterminée que par les charmes de Darley, l'homme le plus beau & le mieux fait de sa cour. Ses oncles l'en dissuadoient. Elisabeth ne s'en mêla qu'indirectement, & à titre d'amie & d'alliée. Elle feignit même de le désapprouver. Et la France n'y donna les mains que par ce qu'elle vit les choses si avancées qu'il étoit mal aisé de reculer. C'est ce qu'on peut remarquer à travers les expressions ménagées dont se sert Castelnau dans ses excellens mémoires. Les dégoûts qu'elle conçut six mois après ce mariage, avec une légéreté surprenante, n'ont point de motif excusable, que son attachement capricieux pour un homme élevé du vil emploi de Musicien à la plus intime confiance, & à une faveur injurieuse à la majesté royale, & à son époux. Je veux parler de David *Riccio*, piémontois, lequel, dit M. de Thou (1),

(1) Thuan. lib. XL. Voyez aussi l'*histoire des*

avoit une maiſon plus magnifiquement meublée, un train & un équipage plus ſuperbe que le roi même. Elle en fit ſon premier miniſtre ; elle l'admit à ſa table ; elle alloit manger chez lui.

Etoit ce ménager la délicateſſe d'une nation naturellement fiere, & celle du cœur d'un époux qui ne voyoit la faveur de *Riccio* qu'avec chagrin ? Le peuple, & les grands ſont naturellement portés à haïr un homme qui réunit en lui toute l'affection du prince. Mais cette haine ſemble autoriſer, quand la baſſeſſe du choix peut lui ſervir de prétexte. Perſonne n'ignoroit que Riccio, natif de Turin, fils d'un muſicien, muſicien lui-même & joueur de luth, n'ayant pas fait à la cour de Savoie la fortune à laquelle il s'attendoit, s'étoit mis à la ſuite du comte de Moret, envoyé, ambaſſadeur en Ecoſſe, parce qu'il ſavoit que la reine Marie aimoit beaucoup la muſique ; qu'il y avoit été quelque tems confondu avec les autres chantres françois, & que, par un attachement capricieux, & indigne d'une princeſſe, Riccio,

---

Favoris, de M. Dupuy, ſur ce David Riccio, ou RIZ.

du plus vil état, s'étoit élevé au degré de faveur le plus éminent.

Pendant que ce Riccio tenoit auprès de la reine le premier rang à la cour, d'où il avoit éloigné le comte de Muray, frere naturel de Marie, le roi vivoit relégué au fond de l'Ecosse; & dans cet exil, il pensa mourir de froid & de faim, ayant été assiégé par des neiges qui lui couperent la communication avec les lieux d'où il pouvoit tirer du secours. A la fin, offensé d'une conduite si peu raisonnable, Henri punit l'impudence de Riccio, & le fit poignarder en présence de la reine qui vit même ensanglanter sa propre robbe, qu'elle jetta sur lui, pour le garantir des coups. Ce misérable tomba mort à ses pieds. Elle étoit grosse : on remarque qu'elle en conçut une telle frayeur, que Jacques VI, qui fut le prince dont elle accoucha depuis, ayant reçu dans le sein de sa mere l'impression de cette peur, ne pouvoit soutenir la vue d'une épée nue. (1)

(1) C'est un fait assuré par *Malebranche*, d'après le rapport du chevalier Digby, qui en parle comme témoin oculaire. Lorsque le roi

Marie, qui avoit contr'elle ſon époux ; & la nobleſſe du royaume, fut obligée de diſſimuler ; mais les ſuites firent voir qu'elle regardoit la mort de ſa créature comme le plus cruel des outrages. Elle ſe ſauva d'Edimbourg avec deux cens chevaux, & obligea ſon mari de la ſuivre par des menaces violentes. Le cadavre de Riccio qui avoit été enterré devant la porte d'une égliſe voiſine, fut exhumé, & mis dans le tombeau de Jacques V, auprès de ce prince, & de Magdeleine de France, fille de François I. (1) Cette démarche augmenta l'indignation publique.

Les apologiſtes de Marie n'ont point de moyens recevables pour l'excuſer en cette occaſion ; auſſi les plus prudens gardent-ils le ſilence. Cambden, & le Laboureur ſur Caſtelnau, n'oſent en parler.

A Riccio, ſuccéda le comte de Bo-

Jacques le fit chevalier, au lieu de lui donner, ſuivant le cérémonial de l'ordre, du plat de l'épée ſur l'épaule, Jacques le bleſſa au viſage ; &, dans ces occaſions, il falloit lui conduire la main. *Recherche de la Vérité*, tome II.

(1) « *Auxit publicam indignationem* quod

thuel (Jacques Hepburn) qu'elle avoit rappellé de ſon exil, avec quelques autres ſeigneurs, pour fortifier ſon parti. Le roi expoſé à de nouveaux outrages de la part du nouveau favori, ſe retira à Sterlin. Etant allé voir ſon pere à Glaſcow, il y tomba malade, de la petite vérole, diſent les partiſans de Marie, ou des ſuites d'un poiſon qu'on lui avoit donné (1), dit le préſident de Thou. (2) Marie, pour éloigner les ſoupçons que cette maladie ne pouvoit manquer de

---

» regina, non contenta hominem *nullis nata-*
» *libus aut honeſtis ſtudiis & operâ in publicum*
» *inſignem* ad tam invidioſos honores evexiſſe...
» de mortui cadaver, quod ante fores templi
» propinqui ſepultum fuerat, de nocte trans-
» ferendum, ac *in ſepulchro regis parentis* (Ja-
» cobi V.) *ejuſque liberorum juxtâ Magdalenæ*
» *Franciſci I regis filiæ paulo ante reginæ*,
» corpus, collocandum curavit. »

THUANUS, lib. 37, ad ann. 1565, p. 680.

(1) Liv. XL, à la fin de l'année 1566.

(2) Vehementi dolore ſimul omnes corporis partes invadente correptus eſt, *liventibus puſtulis paulo poſt erumpentibus*, cum tanta vexatione, ut, exiguâ vitæ ſpe, ſpiritum duceret. Quod jacobus Abrenethus, uſu medendi excellens, de genere morbi rogatus, *à vehementia veneni venire, reſpondit*.

donner, alla trouver Henri, & se servant du pouvoir qu'avoient ses charmes sur ce foible époux, bannit tout ressentiment de son esprit, & parvint à une réconciliation. Elle fit transporter le roi à Edimbourg, & le fit loger dans une maison écartée qui appartenoit à Bothuel. Le malheureux prince y fut étranglé dans son lit quelques jours après, avec le seul domestique qu'on avoit laissé auprès de lui.

On prétend que la reine l'avoit comblé de caresses, & qu'elle lui avoit même fait présent d'une bague (1) pour gage de la tendresse qu'elle feignoit la nuit même du meurtre.

Le corps du roi fut ensuite porté dans le jardin; & pour ôter la connoissance de tant de crimes, on fit sauter la maison par le moyen d'une mine qu'on pratiqua dans les caves. La Reine feignant de ne rien savoir de tous ces événemens, s'en informa, & fit apporter les deux corps, celui de son mari, & celui du

(1) Le présent d'un anneau est, en Ecosse, le gage d'une parfaite réconciliation; c'est pourquoi Marie en envoya un à Elisabeth, & en donna un à son mari.

valet-

Valet-de-chambre qui avoit été étranglé avec lui. Elle regarda long-temps, & avec assez d'attention, mais sans donner aucune marque de douleur, ni de joie, & avec une sorte d'indifférence, le corps de son mari (1). Le jour de ce tragique événement fut le 9 février 1567. Les grands d'Ecosse furent d'avis qu'on fît au roi de magnifiques funérailles, & c'étoit un dernier devoir dont il sembloit que la reine ne pouvoit se dispenser; cependant elle le fit inhumer la nuit même sans aucune pompe (2) *auprès de David Riccio*. Ce sont toutes circonstances que les catholiques zélés pour la mémoire

---

(1) Voyez de Thou, livre XL. Il a parfaitement bien peint ce triste événement, auquel il donne les couleurs les plus vives & les plus intéressantes. *Regina, quasi facti ignara, ad tumultum excitata mittit: .... corpus, reginæ jussu, super scamnum inversum extentum per bajulos in palatum defertur, ubi illud omnium suæ ætatis formosissimum diù, & avidè spectasse dicitur, nullo in alterutrum judicio, seu doloris, seu lætitiæ signa prodente.* THUAN. loco cit. anno 1567.

(2) Peut-être Marie s'en crut-elle dispensée, *parce que son mari penchoit beaucoup du côté des huguenots.*

de Marie, ne manquent pas de supprimer, & que les protestans mettent dans tout leur jour. Si elles sont fausses, pourquoi n'en pas prouver la fausseté. Si elles sont véritables, a-t-on dû n'en rien dire ?

On fit aussi-tôt courir le bruit que le roi avoit été tué par le comte de Muray, frere naturel de la reine, & par le comte de Morton (1). Pour autoriser ce bruit, on ajouta des faits qui pouvoient l'appuyer. On les trouve dans le président de Thou, & il les expose pour s'assujettir en fidèle historien (2) aux loix de l'histoire, mais sans les adopter. Marie, suivant l'usage, eût dû passer quarante jours, sans sortir, & même les fenêtres de son appartement fermées, & sans voir la lumiere du jour. Elle alla à une maison royale près d'Edimbourgs (3), accompagnée de Bothuel, ouvertement accusé de la mort du roi; & ce ne fut que sur les reproches vifs

---

(1) Jacques Duglas, ou Douglas.

(2) C'est un roman imaginé dès le temps, & répété par tous les apologistes de la reine d'Ecosse.

(3) De Thou, livre XL, sous l'an 1560.

& libres *de Ducroc*, qui étoit chargé des affaires de France en Ecosse, qu'elle retourna à *Edimbourg*. Marie y fit travailler à la justification de Bothuel. Mais quel que soit le pouvoir des Souverains, ils ne sauroient triompher de la vérité (1); on peut l'opprimer ; mais on ne sauroit l'anéantir : elle éclate. Malgré la sévérité des édits publiés contre ceux qui imputeroient la mort du roi à Bothuel, un tailleur de la cour qui ajustoit un des habits du prince à la taille de Bothuel, ne put s'empêcher de dire que, *suivant l'usage, les dépouilles appartenoient au bourreau*. Il fallut abandonner le projet d'une justification réguliere & juridique. La procédure se termina par un *défi* que publia Bothuel, *adressé à tous ceux qui l'accuseroient de la mort du roi*. Bien des personnes l'accepterent, en indiquant le lieu, le jour & l'heure du combat ; mais tout cela n'eut point de suite ; & cette *piece implexe* se termina par le mariage de la reine & de Bothuel,

---

(1) De Thou, *ibid.* p. 939 de l'édition de Drouard.

lequel fut précédé d'un enlevement concerté.

On remarque que le comte avoit déja deux femmes vivantes ; l'une qu'il avoit répudiée, & la seconde qu'on obligea de demander sa séparation (1), pour cause d'adultère de la part de son mari. L'archevêque de saint André, frere du comte d'Aran, depuis duc de Chatelleraud en France, de la maison des Hamiltons, jugea le divorce, & aida par politique la reine à se perdre. Le mariage célébré, révolta tous les esprits. De Thou observe que l'ambassadeur *Ducroc* (2), quoiqu'attaché à la maison de Guise, refusa constamment de s'y trouver, pour ne pas déroger à la dignité de son caractere. L'aveuglement des passions dure d'autant moins qu'il

(1) Pour réussir plus facilement devant les juges ecclésiastiques, la femme demanderesse en séparation, ajoutoit que Bothuel avoit eu un commerce illicite avec une de ses parentes avant leur mariage. La religion & la politique furent également sacrifiées. De Thou, *ibid.* p. 441.

(2) Crocus *ipse regis legatus, quamvis Guisianis addictus*, constanter venire recusavit, *è dignitate quâ, &c.* Thuan. *ibid.* p. 942.

eſt profond ; le charme ſe diſſipe. Marie ne fut pas long-temps ſans reconnoître l'abîme qu'elle s'étoit creuſé. Elle travailla elle-même à une dépêche pour ſa juſtification auprès de la cour de France, & des Guiſes ſes oncles. Guillaume, évêque de Dublin, en fut chargé. Tout conſiſtoit à repréſenter « qu'elle avoit été » forcée de ſe prêter à ce mariage ; que » Bothuel avoit employé contr'elle l'artifice & la violence ; qu'elle étoit plus » à plaindre que coupable ; que Bothuel » étoit le ſeul criminel ; que cependant » elle demandoit pour un époux, d'avec » lequel elle ne pouvoit plus ſéparer ſes » intérêts, la même bienveillance & la » même amitié que pour elle. »

Les avis que la cour de France avoit reçus de Ducroc, & de ſes autres Agens, tant d'Edimbourg que de Londres, détruiſirent entiérement les idées qu'on vouloit faire adopter ; & pendant qu'elle s'attiroit l'indignation des Anglois, & le mépris de la France, en Ecoſſe il ſe formoit une ligue redoutable contr'elle & le comte de Bothuel.

Il paroît qu'il n'eût tenu qu'à elle de ſe réconcilier avec les Ecoſſois, ſi elle eût voulu abandonner la cauſe de Bo-

thuel, & ne pas s'obſtiner à le faire regarder comme ſon époux & comme roi. La condition lui fut propoſée ; mais elle ne répliqua que par des menaces (1), & répondit qu'*elle préféroit les coups du ſort les plus terribles, & les plus grands malheurs*, avec lui, *à tous les agrémens de la royauté*, ſans lui. L'intérêt des Ecoſſois étoit lié à celui de la reine : en lui aſſurant le trône, ils ſe mettoient à l'abri du joug de l'Angleterre, & d'une domination étrangere. Ils ne penſerent qu'à ſe conſerver le *petit Prince* (2) qu'elle avoit eu de Henri Stuart, comte Darley. Ils s'aſſurerent de la perſonne de la reine, qui ſe vit priſonniere entre les mains de ſes ſujets. Bothuel échappa à la fureur du peuple, & périt depuis miſérablement & dans les horreurs de la démence, de la priſon, & de l'infâmie (3). Marie fut réduite à abdiquer

---

(1) Malis præſentibus efferata, potiùs quàm victa reſpondit : *Se libentiùs cùm illo in extremis fortunæ adverſantis anguſtiis, quàm ſine eo, in regiis deliciis vitam acturam.* Thuan. lib. XL, ad ann. 1567, p. 951.

(2) Jacques VI, ſucceſſeur d'Eliſabeth.

(3) Il mourut fol & priſonnier à Dracolme.

ses états, & à les remettre au prince d'Ecosse son fils, & son éducation à Jacques Stuart, comte de Muray, son frere naturel (1).

La reine fut resserrée très-étroitement (2), & on refusa la permission de la voir aux ambassadeurs de France & à ceux d'Angleterre. Elle rompit ses fers quelque temps après (3), par le moyen que lui en donna Georges Douglas, frere utérin du comte de Muray, créé vice-roi. Sa fuite replongea l'Ecosse dans

---

en Danemarck, après avoir fait long-temps le métier de Pirate.

(1) Les portraits qu'on fait de ce seigneur sont bien différens les uns des autres. Les apologistes de Marie le présentent comme *un monstre de duplicité & de perfidie*; le président de Thou, comme l'homme le plus sincere & le plus droit de son temps. *Moravius ab omni assentatione, pariter & simulatione alienus.... integerrimus, ac priscæ severitatis vir.* Thuan. lib. 37, ad ann. 1563, p. 669 de l'édit. des Drouards.

(2) Dans un château situé au milieu d'une isle que forme le lac de Lenox.

(3) Le 2 mai 1568, le Jésuite Caussin, comparant Marie à Suzanne, & Georges Duglas à Daniel, parle de cette libération comme d'un miracle, & se rend ridicule.

de nouveaux troubles : le vice-roi y eut ses partisans, & la reine fut soutenue par les Hamiltons. L'acte de son abdication fut déclaré nul ; mais, après la perte du combat de Dombritton, du 13 mai 1568, elle alla chercher une retraite auprès d'Elisabeth (1). Elle ne l'y trouva pas telle qu'elle l'espéroit : celle-ci ne crut pas qu'il fût de la prudence de recevoir à sa cour une princesse qui s'étoit intitulée *Reine d'Angleterre*, & qui prétendoit être l'héritiere légitime du trône.

Marie regarda ce refus comme un affront, il en résulta des soupçons, & une secrette mésintelligence entre les deux reines. Elisabeth resta l'arbitre du sort de la reine d'Ecosse : elle la retint en Angleterre, sans s'expliquer sur la conduite qu'elle pourroit tenir par la suite. Marie habita d'abord le château *Carlile*, ensuite celui de *Scheiffèld* depuis 1577, jusqu'en 1585. Elle fut transférée au mois de mars de cette même

(1) D'autres disent qu'elle avoit dessein de repasser en France ; & j'y vois beaucoup de difficultés.

année au château de *Tuthbury*, où elle resta jusqu'à la fin de novembre qu'elle fut enfermée à *Chartley*. Ses intrigues ou celles de ses partisans en matiere d'état & en matiere de religion, ses rélations avec l'Espagne & la cour de Rome, & ses projets d'un nouveau mariage avec le duc de Nortfolk (1), la firent garder plus étroitement qu'elle ne l'avoit été : elle fut enfin enfermée dans le château de Fothringhaye (2). Le malheur de cette princesse devoit réfléchir sur tous ceux qu'elle épousa. François II mourut prématurément à dix-sept ans; Mylord, comte Darley, son second mari, périt de la maniere dont nous l'avons dit à vingt-trois ans; Bothuel n'eut qu'un triste sort, étant mort dans les malheurs de l'exil, de la pauvreté & de la démence; & l'infortuné duc de Nortfolk, accusé de conspiration contre Elisabeth & contre l'état, eut la tête coupée le 2 juin 1572 (3). Le jugement rendu contre lui, fut le premier degré

(1) Thomas HAWART.

(2) Ou Fotheringe au comté de Northampton.

(3) Il fut condamné le 16 Janvier 1572.

qui conduisit à l'arrêt prononcé contre la reine d'Ecosse. On a prétendu, & il y a beaucoup d'apparence que *Nortfolk* agissoit de concert avec elle, & sous la direction de Bernardin de Mendoce, ambassadeur d'Espagne. Il est certain que l'ambassadeur fut renvoyé à son maître, & ceux qui s'intéressoient au sort de la reine d'Ecosse, la regarderent comme exposée au plus grand danger qu'elle eut encore couru. Le baron de *Busbech* écrivoit (1) de Paris à l'empereur Rodolphe, au mois de février 1584, en lui parlant de la conjuration formée contre Elisabeth, *qu'on ne doutoit pas de la perte du duc de Nortfolk. Pour la reine d'Ecosse*, ajoute-t-il, *qu'on accuse d'être instruite de tout, elle n'est pas hors de danger.* Il est certain qu'Elisabeth étoit intimément persuadée de l'iniquité de son action; qu'elle employa tous les détours imaginables de sa politique pour en pallier l'atrocité; que si elle se porta à cette extrémité, elle n'en reconnut pas

(1) *Lettres de Busbek à l'empereur Rodolphe. Lettre XXXI à la fin.* Sed nec regina Scotiæ *omnium, ut arguitur, conscia,* magno periculo vacat.

moins le tort qu'elle se feroit chez tous les peuples du monde qui ont quelque idée du droit public. Un souverain qui en fait périr un autre, donne un exemple contre lui-même.

Mais si la mort (1) de Marie Stuart est l'opprobre du régne d'Elisabeth, & une tache ineffaçable dans sa vie, on peut dire qu'elle est le plus bel endroit, & le triomphe de la reine d'Ecosse; que jamais cette reine n'eut sur le trône l'éclat réel qu'elle eut sur l'échafaud.

Auberi du Maurier est le premier qui ait écrit comme une chose certaine, que tandis que la cour de France sembloit s'opposer de tout son pouvoir à la mort de la reine d'Ecosse, elle agissoit secrétement & de concert avec Elisabeth, pour la perte de cette princesse infortunée. Le reproche en avoit déja été

---

(1) C'est cette mort qui a fait dire à un de nos poëtes, en parlant de celle d'*Elisabeth*:

La mort ne devoit pas tarder si longuement
A terminer les jours de cette horrible peste.
Innocens ne pleurez que ce retardement,
Et laissez aux méchans à pleurer tout le reste.

Maynard, p. 206.

fait à Henri III, mais par des écrivains si suspects, qu'on n'osoit les en croire. *Les Ligueurs*, dit Mezerai, *ne laisserent pas de calomnier le roi sur cette affaire, & de l'accuser de connivence avec Elisabeth.* Du nombre de ces Ligueurs qu'il ne nomme pas, étoit l'Avocat Louis *d'Orléans* (1). Si l'on n'en avoit pas d'autre témoignage, il ne mériteroit pas d'en être cru ; le jésuite *Strada* insinue la même chose, en disant que *Bernardin Mendoce, ambassadeur d'Espagne en France, avoit écrit à Alexandre Farneze, que l'objet le moins réel de la négociation de Bellievre en Angleterre, étoit la liberté de la reine d'Ecosse, qu'Henri III pensoit bien plus sérieusement à engager Elisabeth à lui ménager un traité avec le prince de Béarn, le prince de Condé, le vicomte de Turenne, & quelques princes de l'empire (2).* Livré aux

(1) Dans son libelle intitulé : *Second avertissement des catholiques Anglois*, fol. 43, verso, de l'édition de 190, chez G. Bichon ; & page 58 du *Discours du martyre des deux freres Guise*. Voyez Mezerai, Abrégé chronologique, sous l'an 1587, tome V. p. m. 487.

(2) *Famian. Strada de bello belgico. Decad. 2, lib. VIII, ann. 1587, p. 480.*

systêmes de l'Espagne & de Rome, le jésuite Strada en est encore d'une foible autorité; mais l'on a aujourd'hui des preuves certaines dans les manuscrits de Loménie. Henri III, qui avoit reconnu qu'il n'avoit rien tant à craindre que la puissance énorme où s'étoit élevée la maison de Lorraine, appréhendoit que la reine d'Ecosse remise en liberté, ne se réunît avec l'Espagne. Elisabeth l'avoit éclairé sur ses vrais intérêts, & lui offroit des secours contre l'Espagne, la Ligue, & les Guises. La raison d'état, cette raison presque toujours fatale aux malheureux, fit abandonner *MARIE* à la merci d'Elisabeth & de ses autres ennemis. Condamnée depuis trois mois, elle apprit le jour désigné à l'exécution du jugement avec une fermeté qu'on ne sauroit trop admirer. Après la lecture de l'arrêt, qui lui fut faite, le 17 février 1587, elle remercia les commissaires *de la bonne nouvelle qu'ils lui annonçoient*,

---

(1) C'étoient Belé, frere du fameux François *Walsingham*, & les comtes de Chersbury & de Rotlan, & *Paulet*, chargé de la garde de la personne de la reine d'Ecosse,

& répondit à l'un d'eux qui prétendoit la consoler dans cette extrêmité, qu'elle n'avoit pas besoin de consolation ; que toute la grace qu'elle demandoit, étoit d'être assisté de son aumônier. Cela lui fut refusé avec dureté ; & elle se contenta d'écrire sa confession, & de la faire remettre à son confesseur avec ses dernieres volontés. Elle écrivit aussi au roi de France (Henri III), à la Reine-mere, & à madame de Guise. Sa constance parut dans toutes ses lettres. Elle employa le reste de la journée à partager à ses domestiques ce qu'elle pouvoit avoir de bijoux ou d'argent dans sa disposition ; chargea Malwin son maître-d'hôtel de faire ses adieux à son fils ; & après une priere d'environ deux heures, elle demanda qu'on lui servit à souper, & se coucha, *afin*, dit elle, *de conserver ses forces pour le lendemain, & de ne rien faire qui ne fût digne d'elle.* Elle ne prit qu'un peu de pain roti

---

dans sa prison de Fothringhaye. Voyez le nom de tous ses juges, dans les additions de le Laboureur, sur Castelnau, tom. I, p. 644, de la dern. édit.

trempé dans du vin, & passa une partie de la nuit en prieres.

Le lendemain, 18 Fevrier, elle se leva deux heures avant le jour, pour être prête à marcher sans retarder l'heure marquée à sa mort. S'étant habillée avec plus de soin qu'à l'ordinaire, & ayant pris une robe de velours noir; *j'ai gardé cette robe*, dit-elle, *pour ce grand jour, parce qu'il faut que j'aille à la mort avec un peu plus d'éclat que le commun.* Elle rentra ensuite dans son oratoire, où elle se mit de nouveau en prieres, & se communia elle-même d'une *hostie consacrée* que lui avoit envoyée le pape Pie V, & qu'elle conservoit depuis longtemps. Rentrée dans sa chambre avec ses femmes, elle les consola, & leur tint des discours touchans & suivis sur le néant des grandeurs, & dont elle alloit donner une preuve si convaincante. Elle les prioit d'assister à ses derniers momens, pour en servir de témoins, lorsqu'on frappa à la porte. Ses femmes prétendoient faire quelque résistance. *Ouvrez*, leur dit-elle, *mes amies, ce que vous feriez ne serviroit de rien.* Les commissaires entrerent, & la reine leur adressant la parole: *hé-bien, messieurs!* leur,

dit-elle, *me voilà prête ; je n'ai qu'à remercier la reine ma sœur, & vous-mêmes de vos soins.*

Cambden (1) dit qu'elle ajouta : *les Anglois ont trempé plus d'une fois leurs mains, dans le sang de leurs rois. Je suis de ce même sang ; ainsi, il n'y a rien d'extraordinaire dans ma mort, & dans leur conduite.*

Jamais, dit Brantôme, elle n'avoit paru plus belle qu'en ce moment (2). On

---

(1) In annalibus angl. ad ann. 1586. « Angli in suos reges subinde cædibus sævierunt ; » ut neutiquam novum nunc sit, si etiam in » me ex eorum sanguine natam, itidem sævierent. » De quarante rois d'Angleterre, douze périrent par des conspirations formées contre eux ; &, pendant les trente-six années de guerres civiles, dont Philippe de Commines parle dans ses mémoires, on remarque que plus de quatre-vingt princes de la maison royale, périrent violemment. Charles I, petit-fils de Marie, a été depuis la victime de ce caractere national. Jacques II est mort détrôné.

(2) Un poëte du siécle passé dit, dans son style galant, en parlant de sa mort :

» On la vit sous la main d'un infame bourreau,
» Laisser tout ce qu'alors le monde avoit de beau.
» Envain, pour la sauver, les Graces conspirerent ;
» Leurs voiles sur son sein, envain elles jetterent,

vouloit lui refuser l'assistance de ses femmes ; mais elle l'obtint comme une grace, en promettant qu'elle imposeroit silence à leur douleur. L'échafaud étoit dans une salle du château, élevé de deux pieds de haut sur douze de large, & couvert d'une mauvaise *serge noire* ; elle y monta sans changer de couleur, appuyée sur le bras de Paulet, ou suivant d'autres, de son maître-d'hôtel, auquel elle dit, en le prenant : *rendez moi encore ce service, c'est le dernier que je recevrai de vous.* (1) Elle demanda encore une fois son aumônier, qui lui fut refusé de nouveau.

» Les yeux de l'inhumain n'en furent point touchés.
» Leurs voiles & son cou, d'un même acier tranchés,
» Dans le sang qui jaillit, leurs couleurs confondirent ;
» Et les Graces sur elle, en pleurs, s'évanouirent.

L'image est touchante, & cela vaut mieux que tout ce que firent les poëtes du temps. Ces vers sont du Jésuite *le Moine* ; Entretiens poët. liv. II. DE LA COUR, Entretien III, p. 218.

(1) Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, en faisant la même priere à un des assistans, avant qu'il fut décapité, ajouta, en souriant : *je ne vous donnerai pas le même embarras pour descendre.*

Une de ſes femmes auxquelles l'entrée de la ſalle avoit été permiſe, ayant pouſſé un cri à la vue de ſa maîtreſſe ſur l'échafaud, & au milieu des bourreaux, elle la regarda, & lui fit ſigne de ſe taire en mettant ſon doigt ſur ſa bouche. Elle proteſta, dit-on, qu'elle n'avoit jamais attenté ni à la vie, ni à l'état de la reine ſa ſœur; avoua qu'elle avoit travaillé à ſe procurer ſa liberté, par le droit naturel qu'elle avoit de le faire, & déclara qu'elle mouroit catholique. On ajoute qu'elle chargea ſon maître-d'hôtel de recommander au roi d'Ecoſſe, ſon fils, *d'honorer la reine Eliſabeth, comme ſa mere, & de ne ſe départir jamais de ſon amitié* (1). Il ſe préſenta un *Miniſtre* de la religion Anglicane, qu'elle rejetta, priant Dieu en latin pendant qu'il prioit en Anglois, élevant même ſa voix au-deſſus de celle du miniſtre.

Le bourreau vouloit porter la main à ſa coëffure : *mon ami*, lui dit-elle, *ne me touche point.* Auſſi-tôt elle appella ſes

---

(1) Diſcours abrégé ſur la *mort de Madame Marie Stuard, reine d'Ecoſſe*, imprimé dans le temps.

femmes, qui lui ôterent le voile noir qu'elle portoit, sa coëffure & ses autres ornemens. Cependant elle ne put empêcher que le bourreau ne lui ôtât son *pourpoint*, le corps attaché à la jupe, & son collet; de maniere qu'elle resta à demie-nue, en présence de plus de quatre ou cinq cens personnes. Elle demanda aux assistans une sorte d'excuse de l'état d'indécence où on la réduisoit, en disant avec beaucoup de présence d'esprit, qu'*elle n'étoit pas accoutumée à une pareille toilette, ni à un semblable valet-de-chambre.*

Le bourreau s'étant mis à genoux pour lui demander pardon: *je te pardonne*, lui dit-elle, *& à tous les auteurs de ma mort, d'aussi bon cœur que je souhaite que Dieu me pardonne à moi-même.* Elle dit ensuite adieu à toutes ses femmes, qu'elle embrassa sans confusion, sans marquer aucun trouble; leur donna sa bénédiction, & leur dit de se retirer, de prier Dieu pour elle, & de porter un fidelle témoignage de la maniere dont elle mouroit. L'une d'elles ne pouvant s'empêcher de gémir, & de joindre quelques cris à ses pleurs: *Vous m'avez promis*, lui dit la Reine, *de ne pas apporter de trouble à ma mort; tenez-moi parole.*

Après qu'elle eut les yeux bandés d'un mouchoir, qu'elle avoit eu elle-même l'attention de faire apporter, elle se mit à genoux, récita tout haut le Pseaume latin. *Domine in te speravi.* Lorsqu'elle l'eût achevé, elle mit sa tête sur le billot, en répétant le verset *in manus tuas Domine.* Le bourreau mal-adroit, & qui se servoit d'une hache, suivant l'usage d'Angleterre, lui en fit une grande blessure à la tête, & ne l'abbattit qu'au troisieme coup. Comme s'il eût fallu, dit un moderne, autant de coups qu'elle portoit de couronnes. Aussi-tôt après sa mort, son corps fut couvert d'un drap noir, ouvert & embaumé. Le comte de Chersburi dépêcha à l'heure même son fils vers *Elisabeth*, pour lui porter la nouvelle de l'exécution. Et le lendemain, 19 février, la ville de Londres, instruite de cette sanglante catastrophe, en fit voir une joie extravagante, & qu'il semble que la politique d'Elisabeth n'eût pas dû permettre. On fit des feux de joie dans toutes les rues, suivis de festins, & de toutes les autres marques de l'allégresse publique. Mais dans ces occasions, c'est plus souvent à la multitude qu'au souverain qu'il faut s'en prendre, & dans

celle-ci ces marques d'allégresse pouvoient entrer dans le plan de la politique d'Elisabeth.

L'humanité ne sauroit refuser des larmes à une fin si malheureuse ; mais l'attentat d'Elisabeth ne justifie point la conduite de MARIE : & s'écrier pathétiquement avec un moderne (1), *malheureuse princesse, à qui on a voulu enlever les regrets de la postérité, par les couleurs affreuses dont on a peint toutes les actions de sa vie!* c'est toucher le cœur du lecteur ; mais ce n'est pas l'instruire. Jusqu'à ce qu'on ait réfuté les récits du président de Thou, & opposé une juste apologie à ce qu'il dit de la mort de Henri Stuart, comte Darley ; de la familiarité de Marie avec David Riccio ; de son mariage avec Bothuel, meurtrier du comte Darley ; on ne sauroit accuser les historiens d'avoir employé *des couleurs affreuses pour peindre toutes les actions de sa vie.* Ce sont les couleurs que présente la vérité même ; & les traiter d'affreuses, c'est insinuer qu'elles sont dûes au men-

(1) M. le président Hainault, tome I, p. 421.

ſonge. Nous voulons bien ne pas lui faire un crime de ſon humeur galante ; de l'amour qu'eut pour elle Damville, fils du connétable de Montmorenci, qui la ſuivit en Ecoſſe ; de l'aventure de Chaſtelard (1), à qui elle avoit pardonné une

(1) Ce CHATELARD, gentilhomme du dauphiné, étoit petit-neveu, du côté de ſa mere, du célebre chevalier Bayard ; c'étoit un cavalier accompli pour l'eſprit & le corps, & attaché à la maiſon de Montmorenci. Il ſuivit Marie en Ecoſſe ; il étoit éperduement amoureux d'elle, & n'eut point été puni auſſi ſévérement qu'il le fut, s'il n'eût eu que MARIE pour juge ; mais elle ne put refuſer ſon ſupplice à la dignité du trône offenſée, & à ſon conſeil. Il fut décapité. *Le jour venu*, dit Brantôme (1), CHATELARD *ayant été mené ſur l'échafaud, avant mourir print en ſes mains les* HYMNES DE MONSIEUR DE RONSARD ; *&, pour ſon éternelle conſolation, ſe mit à lire tout entiérement* L'HYMNE DE LA MORT, *qui eſt très-bien fait, & propre pour ne point abhorrer la mort, ne s'aidant autrement d'autre livre ſpirituel, ni de miniſtre, ni de confeſſeur. Après avoir fait ſon entiere lecture, il ſe tourna vers le lieu où il penſoit que la reine fût, & s'écria tout haut :* « Adieu la plus belle, & la plus cruelle princeſſe du monde ; » *& puis, fort conſtamment, tendant le col à l'exécuteur, ſe laiſſa*

(1) Dames illuſtres, tome II, p. 173.

hardiesse criminelle, puisqu'il avoit été jusqu'à se cacher la nuit dans sa chambre pour satisfaire sa passion, & qu'elle ne le sacrifia à sa réputation, que parce qu'elle ne put s'en dispenser. Enfin nous ne lui imputons point les poésies galantes qu'on lui attribue sur son commerce avec ce gentilhomme, non plus que les lettres que les protestans ont publiées, & qu'elle écrivoit, disent-ils, à Bothuel avant la mort du comte Darley. Mais, encore une fois, écartant les faits faux ou douteux, Marie n'est pas justifiée aux yeux séveres de la postérité; & il n'y aura que l'éclat de sa mort qui puisse faire oublier les reproches qu'on peut faire à sa vie. La France lui rendit tous les honneurs qu'elle doit à ses reines, & on lui fit de magnifiques funérailles. Les poëtes qu'elle avoit protégés, signalerent leur zèle; & dans les pieces qui nous restent sur sa mort (1), il est difficile de dire si

---

défaire fort aisément. Voyez dans le Laboureur, sur Castelnau, des vers de ce Châtelard, sur son amour, tome II, p. 549, de la nouv. édition.

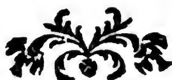
(1) Voyez entr'autres les poësies latines d'un

Marie y eſt plus célébrée qu'Eliſabeth n'y eſt déchirée. Le zèle de la religion s'en mêla, & l'on ſait ce qu'il ſe permet, lorſqu'il eſt ſans guide & ſans lumieres.

Henri Stuard, comte Darley, ſon ſecond mari, la rendit mere de JACQUES I, roi d'Angleterre, & VI de ce nom en Ecoſſe, ſucceſſeur d'Eliſabeth; & elle eut de BOTHUEL, ſon troiſieme mari, *une fille*, qui fut religieuſe à Notre-Dame de Soiſſons.

---

certain PANAGIUS-SALIUS, (Touſſaint Duſel) très-attaché à la maiſon de Guiſe, *de morte reginæ Scotiæ elegia ad reges*, *p.* 61. Les poëſies de Duſel de Saint-Omer ont été imprimées à Paris, *in*-12, chez Dupré, 1589. Il y paroît ligueur furieux.



ELISABETH,

ELISABETH D'AUTRICHE,

Femme de CHARLES IX.

LA POLITIQUE de Catherine de Médicis, & l'ambition des Guises avoient mis la France à deux doigts de sa perte. Une troisieme paix pallioit les maux, & suspendoit la fureur des partis, lorsque Catherine de Médicis termina la négociation du mariage d'Elisabeth d'Autriche avec le roi son fils. Elle avoit été commencée dès l'an 1561, ce qui paroît par différentes lettres de la reine-mere, publiées par le Laboureur dans ses additions aux mémoires de Castelneau. Jamais affaire ne traîna plus long-temps. Le roi d'Espagne (Philippes II) craignoit que cette alliance ne nous acquit l'amitié de l'empereur Maximilien, alors roi des Romains, dont il avoit besoin; ce n'étoit que par mésintelligence de la France avec Maximilien, qu'il pouvoit espérer de voir réussir ses projets. Il épuisa tout ce que la politique a de plus délié pour faire échouer l'affaire du mariage:

Catherine, & le génie de *Bernardin Bochetel, évêque de Reims*, l'emporterent ſur les intrigues de l'Eſpagnol, & Eliſabeth fut enfin promiſe au roi. Ce prince né au mois de Juin 1550, avoit vingt ans. ELISABETH n'en avoit que ſeize. Elle étoit née le 5 Juin 1554 de l'empereur Maximilien II (1), & de Marie d'Au-

(1) Fils & ſucceſſeur de Ferdinand I, & d'Eliſabeth-Anne, fille unique d'Uladiſlas, roi de Hongrie & de Bohême, mort le 12 octobre 1576, avec le ſurnom de *Prudent*. Il étoit parrain de Charles IX. Ce fut ce Prince qui, conſeillant ſur toutes choſes la paix à Henri III, à ſon retour de Pologne, lui dit : « Que Dieu, qui avoit donné aux rois les biens » & les corps de leurs ſujets, ne leur avoit pas » donné leur ame & leur conſcience ; & qu'en » voulant étendre ſon empire ſur leur ame, » ainſi que ſur leur corps, un roi riſquoit à le » perdre ſur l'un & ſur l'autre. » Henri III ne ſuivit pas ſon avis, & en éprouva la vérité. La maxime de l'empereur devint une prophétie. Maximilien eut ſeize enfans de Marie d'Autriche. Sept moururent avant lui ; neuf autres lui ſurvécurent. Il y avoit ſix princes ; RODOLPHE, qui lui ſuccéda à l'âge de vingt-quatre ans ; *Erneſt* ; MATHIAS, ſucceſſeur de ſon frere, *Maximilien*, *Albert & Vinceſlas*. Et trois filles ; ANNE, qui épouſa Philippe II, roi d'Eſ-

triche, fille de l'empereur Charles-Quint, ſa couſine germaine. La ſageſſe de Maximilien, & la piété de Marie d'Autriche ſon épouſe, ſont des garans de la vertueuſe éducation d'Eliſabeth : auſſi la France n'a-t-elle jamais eu de Reine plus digne du trône. Villeroi (1), ſecrétaire d'état, fut envoyé pour convenir des clauſes du contrat de mariage; & cet acte ayant été rédigé en Janvier 1570, Albert de Gondi, premier gentilhomme de la chambre, qu'on appelloit alors le comte de Retz, & qui fut depuis maréchal de France, paſſa en Allemagne avec les pouvoirs néceſſaires, & une procuration à l'archiduc Ferdinand (2), pour épouſer la reine au nom de ſa majeſté. Le mariage fut célébré à Spire par procureur, le 22 octobre 1570. La ſolemnité ſe fit en préſence de l'empereur & de l'impératrice, & d'un grand nombre de ſeigneurs Allemands aſſemblés

pagne, après la mort d'Eliſabeth de France, ſœur de Charles IX, avec ſoupçon de poiſon; ELISABETH, dont nous parlons; *Marguerite*, morte religieuſe à Madrid.

(1) Nicolas de Neufville, dit Villeroi.

(2) Frere de Maximilien.

pour la Diète. Jacques d'Eltz, électeur de Mayence, en fit la cérémonie dans son église. Le même prélat fut nommé par l'empereur, avec l'évêque de Strasbourg, le marquis de Bade, & le comte de *Solern*, pour amener la reine en France, & la remettre au roi son époux. Ce fut sous leur conduite que partit Elisabeth, accompagnée d'une nombreuse suite de seigneurs & de Dames, & en particulier de la comtesse d'Aremberg. Depuis Charles VIII, qui avoit épousé Anne de Bretagne, il ne s'étoit pas fait de cérémonie de réception de princesse étrangere, qu'aucun de nos rois eût épousé en premieres noces. Il n'y eut rien de particulier au mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, ni à celui de François I avec Eléonor d'Autriche, non plus qu'à celui de Henri II avec Catherine de Médicis, & de François II avec Marie d'Ecosse. Tous ces mariages s'étoient faits en France, & sans être précédés d'un mariage par procureur. On assure qu'aux adieux que Maximilien fit à Elisabeth, ce sage prince lui dit tristement (1) : *ma fille, vous allez être reine*

(1) Brantôme, *Dames galantes*, tome II, édition de 1702, *in*-12, p. 67.

du royaume le plus beau & le plus puissant qui soit au monde. C'est un bonheur dont je puis vous féliciter; mais je vous croirois bien plus heureuse, si vous le trouviez aussi entier & aussi florissant qu'il a été autrefois. Il a bien perdu de sa force & de son éclat; il est divisé, désuni : si le roi votre époux est maître d'une partie, les grands sont maîtres de l'autre : & les guerres de religion y ont fait d'étranges ravages. Ce discours n'étoit que trop véritable. Cependant le luxe & la magnificence de la Cour n'étoient pas moins grands; & ils parurent en cette occasion, de maniere à faire douter de ce qu'avoit dit Maximilien. Le roi, averti par le comte de Retz du départ d'Elisabeth, résolut d'abord d'envoyer au-devant d'elle le duc d'Anjou son frere, déja célèbre par les deux victoires de Jarnac & de Moncontour. Il devoit lui-même attendre la princesse d'abord à Reims, puis à Compiegne, & depuis encore à Soissons. On avoit même fait des grands préparatifs à Compiegne. Mais, soit impatience de la part d'un roi jeune & vif, soit qu'il ne voulut pas que le duc d'Anjou eût tous les honneurs du voyage, par cette jalousie secrette qu'il avoit contre lui,

ſoit enfin qu'on voulût cacher aux yeux des étrangers la ſituation où les guerres civiles avoient réduit la France, Charles IX prit le partit d'aller lui-même juſqu'à Mézieres au-delà de la Meuſe, ſur les frontieres de la Champagne & du Luxembourg. Mezieres, ville de guerre, étoit bien plus propre à ſoutenir un ſiége qu'à y recevoir une nouvelle reine; mais le génie de Catherine de Médicis changea des cazernes de ſoldats en magnifiques palais, & fit d'un fort, une ville brillante & convenable à la pompe de la cérémonie, & des fêtes qui devoient l'accompagner. Inſtruit des approches d'Eliſabeth, Charles envoya les ducs d'Anjou & d'Alençon ſes freres, & le duc de Lorraine ſon beau-frere, au-devant d'elle juſqu'à Sedan, à quatre lieues au-deſſus de Mézieres. On remarqua deux événemens ſinguliers arrivés au château de Sedan, qui appartenoit au duc de Bouillon, la nuit du jour que la reine y fut reçue. La ducheſſe de (1) Bouillon, fille

(1) Françoiſe de Bourbon, de la branche de la Roche-ſur-Yon, qui prit le nom de Montpenſier, fille de Louis de Bourbon, duc de

du duc de Montpensier, accoucha d'un fils, & l'on vit pendant une demi-heure une étoile qui répandoit une lumiere extraordinaire sur le château & sur toute la ville. Cela ne manqua pas d'être interprété dans le sens le plus heureux & le plus favorable que ces choses pouvoient recevoir (1). Mais si cette étoile marquoit quelque bonheur, il fut d'aussi peu de durée que son éclat. Le duc d'Anjou arrivé à Sedan, y exerça tous les droits de la souveraineté qui appartenoit au duc de Bouillon, & fit même expédier en son nom & sous son sceau des lettres de rémission à un criminel. Il étoit accompagné du duc d'Aumale, du duc de Guise, du marquis de Mayenne, du maréchal de Montmorency, de Meru & de Toré, freres du maréchal, du chevalier d'Angoulême, fils naturel d'Henri II, & de quantité d'autres seigneurs de sa suite,

---

Montpensier, & de Jacqueline de Longwic, épouse de Henri-Robert, fils aîné de Robert de la Mark, duc de Bouillon, prince de Sedan.

(1) Rélation, ou discours de Papire-Masson, sur le mariage de Charles IX, imprimé à Poitiers par Bertrand Noscereau, en 1570. La Popeliniere, tome II, liv. 24, fol. 2, r.

de celle du duc d'Alençon, & de celle du duc de Lorraine. La reine étoit partie de Douzi, à deux lieues de Sedan. Le duc d'Anjou alla la recevoir ſur la route, le 24 novembre 1570. Il la rencontra entre deux petits villages, l'un appellé *Ballan*; l'autre *Bazeille*. Les gardes à cheval précédoient la marche du duc d'Anjou; ils étoient ſuivis des pages & valets-de-pied. Les gentilshommes de la maiſon des ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine marchoient après eux, avec ceux de la maiſon du roi, qui avoient voulu être préſens à cette réception. Les chevaliers de l'Ordre marchoient devant le duc d'Anjou, ſuivi du duc d'Alençon & du duc de Lorraine. La marche étoit fermée par les ſeigneurs qui les avoient accompagnés. Pour la reine, ſa marche étoit précédée de quelques compagnies de Reitres, leſquelles étoient ſuivies des ſeigneurs Allemands. Après eux venoit l'archevêque électeur de Mayence, l'évêque de Strasbourg, le marquis de Bade, & le comte de *Solern* qui faiſoit l'office de grand-maître. Ils accompagnoient le carroſſe de la reine, qu'on appelloit alors (1) *coche*. Elle y étoit avec la comteſſe

(1) Ces carroſſes ou coches, reſſembloient

d'Aremberg. Il étoit attellé de quatre chevaux blancs, doré & couvert de velours gris, brodé de blanc & incarnat, la housse & les harnois des chevaux pareils. Ce carrosse ou coche étoit suivi de trois autres. Dans le premier étoit la comtesse de Fiesque, de la maison de Strozzi, qui avoit été députée pour visiter la reine. Les deux autres étoient occupés par les *demoiselles* de la reine. A la rencontre du carrosse, les ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine, & les seigneurs distingués de leur suite, mirent pied à terre de leur côté, tandis que du leur, l'électeur, l'évêque de Strasbourg, & les seigneurs Allemands en firent autant. Après un compliment très-court, & convenable à la cérémonie & à la saison, on se remit en marche, le duc d'Anjou ayant la main sur l'électeur, & la reine arriva à Sedan;

---

entiérement à nos coches publics, ou carrosses de voitures. Henri IV étoit dans un de ces coches, lorsqu'il fut tué. Je crois que le maréchal de Bassompierre a été le premier qui ait substitué les glaces de Venise aux *mantelets de cuir*. La reine Marguerite, en parlant de sa voiture, dit tantôt mon *coche*, tantôt ma *coche* : de-là les mots de *cocher*, & porte-cochere.

où elle logea au château avec les ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine. Le roi y étoit venu en poste, & inconnu, dans l'impatience de voir Elisabeth. Il s'étoit mis dans la foule, évitant toute distinction, pour la regarder sans être reconnu à la descente du carrosse. Le duc d'Anjou, auquel on le fit savoir, prit prétexte de faire remarquer à la reine l'architecture du château du côté où étoit le roi, qui la vit ainsi à son aise. Elle avoit le visage découvert, coëffée à l'Espagnole, avec un petit (1) *scoffion*, dit l'auteur de la rélation qui me guide, & dessus un chapeau garni d'un plumet blanc. Elle monta dans l'appartement qui lui étoit préparé au château, & le roi

(1) Le *scoffion*, ou *escoffion*, étoit un petit bonnet de toile ou d'étoffe, à-peu-près de la forme d'une calotte. Les dames ne croyoient pas alors qu'il leur fût permis de ne porter qu'un simple chapeau, qu'on eût pu ôter facilement, ce qui eut laissé la tête découverte. Cela répugnoit à leur modestie; & l'on disoit alors, en proverbe : *que qui décoëffoit une fille, payoit son mariage*, parce que ce n'étoit que le jour du mariage qu'une *fille* paroissoit la tête nue & les cheveux épars, avec une simple couronne, ou bouquet sur la tête.

s'en alla coucher aux Cordeliers de Bethléem, près de Mézieres. La reine-mere l'y attendoit, il lui marqua la ſatisfaction que lui avoit donnée la vue d'Eliſabeth. Cette Princeſſe ſoupa à Sedan ; mais elle fut ſervie dans ſa chambre. Elle partit le lendemain matin. Il y avoit quatre grandes lieues de Sedan à Mézieres, la ſaiſon étoit rude & les chemins mauvais. Le duc d'Anjou accompagna le carroſſe de la reine, ayant auprès de lui Chiverni ſon chancelier, qui leur ſervoit d'interprete lorſqu'ils ſe parloient. Elle arriva à Mézieres au bruit de l'artillerie & au ſon des trompetes & des tambours, le 25 novembre (1570). Elle y fut reçue dans une grande ſalle qui devoit être celle des feſtins, & dans laquelle étoit la reine-mere du roi, accompagnée de madame de Lorraine, & de madame Marguerite, depuis reine de Navarre, & des cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guiſe. Après les complimens & les révérences que lui firent les ſeigneurs qui compoſoient la cour, Catherine de Médicis la conduiſit dans une haute ſalle où le roi l'attendoit. L'entrevue dura peu de temps, & elle fut conduite avec la comteſſe d'Aremberg, qui

ne la quitta pas, dans son appartement, où elle se reposa en attendant le souper. Elle mangea publiquement, ce qu'elle n'avoit point encore fait. L'acte de remise de la princesse ne se fit que le lendemain matin, 26 Novembre. Le traité de mariage *rédigé en latin* (1) l'acte des fiançailles, & la commission de l'électeur de Mayence pour la conduite de la reine, furent lus, acceptés & ratifiés par le roi. L'électeur, après quelques autres cérémonies, ayant dit qu'il présentoit la reine Elisabeth au roi *son mari & Seigneur*, & à la reine sa mere, Charles *la salua*, & la reine Catherine *la baisa* & la plaça entre le roi, son fils & elle. Elle fut ensuite conduite à sa toilette, où, après deux heures qui y furent employées, elle alla à l'Eglise. Elle avoit une robe d'une toile d'argent, semée de perles, avec le manteau royal de velours violet à fleurs-de-lys d'or, & brodé d'hermines mouchetées, *la queue du manteau ayant vingt aunes de long*,

(1) Tout ce qui se dit d'important de la part des officiers de l'empereur & de ceux du roi, se dit en latin. Le françois n'étoit point encore la langue dominante, & presque universelle de l'Europe.

& ſur la tête une couronne impériale ou fermée, ornée de diamans & de pierreries d'un prix alors exceſſif. Le roi avoit auſſi une robe de toile d'argent, brodée de perles, & fourrée de peau de loup-cervier. Les ducs d'Anjou, d'Alençon & de Lorraine, madame de Lorraine & madame Marguerite, en avoient de pareilles. Le cortége du roi & de la reine, & de la reine-mere, fut d'une magnificence ſurprenante. Le cardinal de Bourbon, accompagné des évêques de Lodeve & de Châlons, fit la cérémonie des épouſailles, qui finit à midi du dimanche (1) 26 novembre 1570. La même pompe regna dans le feſtin des noces (2). Le 27, le tout fut de nouveau confirmé par le roi. Et l'électeur, & les autres ſeigneurs de ſa ſuite, ayant pris congé de leurs majeſtés, ce même jour, partirent comblés

(1) Hilarion de Coſte dit le ſixieme novembre, & ſe trompe certainement. Anſelme, tome I, p. 139, dit le 27, & ſe trompe auſſi. La Hode a ſuivi Hilarion de Coſte, & s'eſt trompé d'après lui. Que ne ſuivoit-il du Tillet, la Popeliniere, de Thou, &c. témoins de l'événement?

(2) Voyez-en la deſcription dans la Popeliniere, tome II, novembre 1570, fol. 2 & 3.

de préſens ſi riches, que les Allemands qui n'avoient vu que perles, diamans, rubis, ſaphirs, émeraudes, étoffes & dentelles d'or & d'argent, & meubles de ces précieux métaux, répétoient ſans ceſſe dans leur ſurpriſe, *le beau Royaume! le riche Royaume! il eſt inépuiſable!* En effet, il falloit qu'il le fût après les guerres continuelles, externes & inteſtines qu'il avoit eu à ſoutenir depuis un demi-ſiécle. Charles IX & la reine partirent de Mézieres le 28 Novembre, & ils allerent de Chantilly, maiſon du connétable de Montmorenci (1), à Villers-Cotterets. Le roi y fut complimenté ſur ſon mariage par les ambaſſadeurs des électeurs ſéculiers, & autres princes d'Allemagne, qui n'oublierent rien dans (2) la harangue

(1) Elle a paſſé par la mort du dernier duc de Montmorenci, décapité à Toulouſe, à la maiſon de Condé, à cauſe de Charlotte-Marguerite de Montmorenci, fille de Henri, duc de ce nom, connétable de France, & de Louiſe de Budos de Portes. Chantilli étoit entré dans la maiſon de Montmorenci, par ANNE POT, mere du connétable, qui l'eut comme héritier de *François de Montmorenci*, ſieur de la Roche-Pot, ſon frere, décédé ſans enfans.

(2) Cette harangue, chef-d'œuvre de bon

qu'ils lui firent le 24 décembre 1570, pour le déterminer à entretenir la paix qui avoit été conclue par l'édit du 8 août précédent. Mais on avoit à la cour des projets bien opposés. La reine, toujours ſuivie des fêtes que Catherine de Médicis ſavoit faire ſuccéder les unes aux autres, fut couronnée à S. Denis le 25 Mars 1571, & fit ſon entrée dans Paris le 29. On en trouve la deſcription dans les preuves (1) juſtificatives de l'Hiſtoire de Paris; & ce qui s'y paſſa répond à tout ce que l'on peut concevoir de cette grandeur, & à la la richeſſe de l'Etat, qu'avoient admiré les ſeigneurs Allemands à Mézieres. *Elle fut reçue avec preſque plus de magnificence que le roi*, dit la Popeliniere, *de maniere que, tel portoit le quart, tel le tiers, & tel le tout de ſon revenu ſûr ſes épaules.* Dorat, Poëte du temps, & qui prenoit le titre *de Poëte du Roi*,

---

ſens & de ſaine politique, ſe trouve dans la *Popeliniere*, tome II, fol. 3 & ſuiv.

(1) Preuves de l'hiſtoire de Paris, de dom Félibien, augmentée par dom Lobineau, tome III, ſous l'an 1571, depuis la page 414 juſqu'à la page 422.

orna de vers latins les tableaux qui embellirent cette fête. Charles IX y étoit représenté sous la figure de Jupiter, la reine-mere sous celle de Junon, & Elisabeth sous celle de Minerve. Les Huguenots y paroissoient sous le nom de *Géans* & de *Typhée*. Avec un peu d'attention de leur part, ils pouvoient voir dans ces tableaux la haine & les projets de vengeance qui devoient éclater contr'eux au jour affreux du massacre du 24 Août 1572 (1). Catherine de Médi-

(1) Par exemple, dans le distique du septieme tableau :

Redduntur sua tela Jovi, servare memento
Tela, pater; ne mox subeas graviora pericla.

Dans le distique du quatrieme :

Cadme, relinque ratem: pastoria sibila FINGE;
Fas superare DOLO, *quem* VIS *non vincit aperta.*

La saint Barthelemi suivit de trop près, pour ne pas trouver de liaison entre ces vers & cet événement; &, quand il n'y auroit que cette sorte de preuve du projet du massacre, elle me paroît convaincante.

FAS SUPERARE DOLO, *quem vis non vincit aperta*,

est une énigme dont le massacre du 24 août est

cis, qui prodiguoit les trésors de l'Etat à l'occasion du mariage de la reine, ne lui fit aucune part de ses projets, & ne l'admit point à sa confiance; & la Reine n'eut acuns partisans que ceux que le mérite & la vertu peuvent se faire. C'est dire qu'elle n'en avoit presqu'aucun dans une Cour dont l'intérêt & l'ambition étoient l'ame. Le Roi ne pouvoit s'empêcher de dire, en parlant d'elle, *qu'il pouvoit se flatter d'avoir dans une épouse aimable, la femme la plus sage & la plus vertueuse, non pas de la France, non pas de l'Europe, mais du monde entier.* Cependant il étoit aussi réservé avec elle, que la reine-mere, qui, craignant qu'elle n'eût quelque pouvoir sur le roi, détournoit sans doute ce prince d'avoir pour elle une confiance qui eût dérangé ses projets. Il y en a une grande preuve dans l'exécution de la S. Barthélemi. On la lui avoit dissimulée avec tant de précaution, que la nuit funeste qui précéda

---

le mot; & les protestans pouvoient dire:

Sæpè malum hoc nobis, si mens non læva fuisset.
De cœlo tactas memini prædicere quercus.

Virg. Ecl. I.

ce jour, elle alla ſe coucher à ſon ordinaire, & n'apprit que le lendemain matin à ſon réveil ce qui s'étoit paſſé, & ce qui ſe paſſoit encore. « *Hélas!* dit-elle ſoudain, (c'eſt Brantôme qui le rapporte (1), & qui la fait parler,) » *le* » *roi mon mari le ſait il?* Comme on lui eut répondu que c'étoit lui-même qui en avoit donné l'ordre. « *O mon Dieu!* » s'écria-t elle, *qu'eſt-ce ceci*; *& quels con-* » *ſeillers ſont ceux-là, qui lui ont donné* » *tel avis? Mon Dieu, je te ſupplie & te* » *requiers de lui pardonner; car ſi tu n'en* » *as pitié, j'ai grand'peur que cette offenſe* » *ne lui ſoit pas pardonnée.* Auſſi-tôt elle » demanda *ſes heures*, & ſe mit à prier » Dieu. Que l'on conſidere, ajoute Bran- » tôme, la bonté & ſageſſe de cette reine, » de n'approuver point une telle fête, » ni le jeu qui s'y célébra, encore qu'elle » eût grand ſujet de deſirer la totale ex- » termination de M. l'Amiral, & de tous » ceux de ſa religion, d'autant qu'ils » étoient contraires du tout à la ſienne, » qu'elle adoroit & honoroit plus que

(1) *Dames Galantes*, tome II, pages 66 & 67.

» toute chose au monde ; & de l'autre » côté, qu'elle voyoit combien il trou» bloit l'état de son seigneur & mari ». Voilà une princesse qu'on peut citer comme un modèle de piété, & du christianisme le plus pur, qui regarde comme un péché irrémissible le meurtre de la S. Barthélemi, & l'affreuse extrémité où le roi son mari s'est porté, qui en demande pardon au ciel pour lui, & qui reconnoît qu'il a besoin de toute l'étendue de sa miséricorde ; & il s'est trouvé des gens assez hardis pour démentir les saintes maximes de la pieuse Elisabeth, pour faire l'éloge de trente mille parricides. Encore si ces fureurs n'avoient trouvé des apologistes que dans le siècle qui les a produites : mais, à la honte du nôtre, nous les avons vues applaudies dans des ouvrages modernes (1). En-

---

(1) Voyez une brochure séditieuse intitulée : *Réponse au mémoire pour les protestans*, aussi emportée que le mémoire est modéré, & remplie de principes faux & contraires aux droits de nos rois, sur le pouvoir législatif & l'essence de la royauté qu'on fait dépendre *de leur catholicité*, comme l'ont fait, sous Henri III & sous Henri IV, *Boucher*, le jésuite *Bellarmin*,

tiérement occupée des exercices de piété, & du ſoin de plaire au roi, Eliſabeth n'eut que très-peu de part à tout ce qui ſe paſſa en France ſous le regne tumultueux de Charles IX. Elle n'étoit attentive qu'à régler ſa maiſon, & à y faire regner les principes de ſageſſe & d'honneur dont elle étoit pénétrée. Senſible aux écarts de ſon mari *qu'elle aimoit & honoroit extrêmement*, jamais elle ne lui fit voir de ces chagrins jaloux, qui aigriſſent ſouvent le mal, & y remédient rarement. Charles étoit vif & emporté; elle étoit douce & tempérée. Le feu du roi étoit modéré par le flegme & la patience d'Eliſabeth : auſſi ne perdit-elle jamais ſon cœur ni ſon eſtime; & il la recommanda en mourant à Henri IV, alors roi de Navarre, avec beaucoup de tendreſſe. *Ayez ſoin de ma fille & de ma femme*,

---

auteur d'un libelle déteſtable contre Henri IV, intitulé : *Reſponſio ad præcipua capita apologiæ quæ falsò catholica inſcribitur, pro ſucceſſione Henrici Navarreni in Francorum regnum*, ſous le nom déguiſé de *Franciſcus Romulus* 1588, *in*-12, & tous les ligueurs auxquels Rome & l'Eſpagne avoient inſpiré cette pernicieuſe maxime.

lui dit-il, *mon frere; ayez-en soin, je vous les recommande.* Pendant sa maladie, Elisabeth passoit en prieres, pour sa guérison, tout le tems qu'elle n'employoit pas auprès de lui. Lorsqu'elle l'alloit voir, elle ne se plaçoit pas auprès du chevet du lit, comme elle avoit droit de le faire, mais un peu à l'écart & en perspective. A son silence modeste, à ses regards tendres & respectueux, on eût dit *qu'elle le couvroit dans son cœur de l'amour qu'elle lui portoit:* « puis, ajoute Brantôme, on » lui voyoit jetter des larmes si tendres » & si secrettes, que qui n'y prenoit pas » bien garde, n'y eût rien connu, es- » suyant ses yeux humides, qu'elle en » faisoit pitié très-grande à un chacun; » car, *continue-t-il*, je l'ai vu. » Elle renfermoit sa douleur; elle n'osoit pas laisser paroître sa tendresse: elle craignoit que le roi ne s'en apperçût. Que de délicatesse! que de sentimens! Après la mort du roi, pénétrée d'une tristesse profonde, elle n'éclata point en regrets; on ne l'entendit point se plaindre du ciel ni de son sort. Des larmes qu'elle s'efforçoit même de retenir, des soupirs qu'elle contraignoit, furent le tribut qu'elle paya à sa douleur. Quelques-unes

de ſes dames lui diſant: *au moins, Madame, ſi Dieu, au lieu d'une fille, vous eût laiſſé un fils* (1), *vous ſeriez reine-mere; votre ſort ſeroit moins à plaindre. Ah! louons Dieu*, répondit-elle, *de ne m'avoir pas donné de fils. La France eſt déja aſſez à plaindre, ſans avoir encore un enfant pour roi, & retomber dans les malheurs d'une nouvelle minorité. Que*

---

(1) Elle n'eut qu'une fille dont nous dirons quelque choſe. Paſſerat nous apprend, dans ſes *poëſies*, (p. 264) qu'elle prit beaucoup d'apétit pour les olives, pendant ſa groſſeſſe, ce qui lui donna occaſion de faire le ſonnet qui ſuit.

Quelle ſera ROYNE, notre eſpérance?
Que ſentez-vous en vos flancs ſe mouvoir?
Phébus m'a dit, qui le peut bien ſavoir,
Qu'avez conçu le repos de la France.
Il a dit vrai: j'en ai ferme aſſurance;
'Amour y vint, quand vous la vintes voir.
Mars aille ailleurs eſſayer ſon pouvoir:
La paix doit faire ici ſa demeurance.
Puis votre enfant, comme ſouvent advient,
Se ſentira du deſir qui vous vient,
'Ainſi que vous, il aimera l'olive.
Riez, François, qui de guerre êtes las;
Il faut, où eſt l'olive de Pallas,
Que *Mars*, y meure, & que la *Paix* y vive.

fût-il arrivé ? Victime des passions des grands, le pauvre enfant eût été dépouillé comme on a voulu faire au roi mon mari, & j'en aurois été la cause. Dieu a eu pitié de l'Etat ; il a tout fait pour le mieux ; remercions-le de ses bontés. Elisabeth ne pouvoit donner de marques plus certaines de sa sagesse & de son attachement pour la France. Elle résolut pourtant de la quitter.

Marie-Elisabeth de France sa fille, étoit élevée au château d'Amboise : elle l'alla voir, lui dit adieu, la recommanda à la reine-mere, & partit de Paris le 5 Décembre 1575, pour se retirer à Vienne en Autriche, auprès de l'empereur Rodolphe son frere, qui venoit de succéder à Maximilien II. Elle y fit bâtir le monastere de Sainte Claire, où elle vécut, & servit de modèle, non-seulement à la cour Impériale, mais aux religieuses même, Elle employoit les revenus qu'elle avoit en France, en présens & en gratifications qu'elle faisoit aux personnes de mérite des provinces qui lui étoient assignées pour son douaire ; c'étoient les Duchés de Berri & de Bourbonnois, les Comtés de Forez & de la Marche. Tandis qu'ils furent entre ses mains, jamais

elle ne voulut permettre la vente des offices de judicature. Ils y furent toujours le prix de la vertu & des talens (1) reconnus. Le tiers de ses autres biens étoit destiné aux pauvres; les deux autres tiers à la dépense de sa maison, & à la dot des demoiselles que la fortune très-inférieure à leur naissance, eût, sans sa générosité, condamnées au célibat, ou à des mésalliances déshonorantes. Marguerite de Valois, réduite à de cruelles extrémités, & même à l'indigence au château d'Usson, trouva dans sa belle-sœur des ressources qui la mirent en état de soutenir sa petite Cour. Elisabeth lui abandonna la moitié de ses revenus de France, & les partagea avec elle, comme si elle eût été sa sœur propre : aussi, dit Brantôme, *Marguerite lui déféroit-elle beaucoup, & l'honoroit & aimoit tellement, que mal-aisément elle put supporter sa mort patiemment; car elle en garda vingt*

(1) C'étoit au célebre *Auger de Gislen*, Baron de Busbek, qui étoit revenu de son ambassade de Turquie, qu'elle s'en rapportoit pour le choix. Il étoit son agent en France, & obtint de l'empereur Rodolphe II, le titre d'ambassadeur.

jours

jours durant le lit, s'entretenant de pleurs & continuelles larmes. Elle mourut le 22 Janvier 1592 (1), aussi regretté de ceux qui avoient eu l'honneur de la connoître à la cour de France, que des princes de sa maison, & de la cour Impériale. *La meilleure de nous est morte*, dit la reine d'Espagne à M. de Langeac, ambassadeur de France en Espagne, à la nouvelle de sa mort. Elle conserva toute sa vie l'amour tendre & respectueux qu'elle avoit eu pour le roi, & ne cessa jamais de le pleurer. Elle eût pu réparer la perte de la couronne de France, que la mort de Charles IX lui ôtoit, par celle d'Espagne que lui offrit Philippe II, veuf d'Anne d'Autriche. Ce prince par un travers singulier, & remarqué par les historiens, voulut épouser *trois de ses belles-sœurs*; il fit demander successivement *Elizabeth* d'Angleterre, sœur de *Marie*, sa seconde femme; *Marguerite de Valois*, sœur d'Elisabeth de France, sa troisieme, & *notre*

(1) Brantôme, *Dames galantes*, tome II, p. 71, dit qu'elle ne pouvoit encore avoir trente-cinq ans. Mais il se trompe; elle en avoit trente-sept.

Elisabeth, sœur d'Anne d'Autriche, sa quatrieme (1). L'impératrice sa mere, sœur de Philippe, n'oublia rien pour l'y déterminer. Elle opposa d'abord ce qu'elle croyoit devoir à la mémoire du roi *son cher époux*, & ensuite la proximité du sang. Le roi d'Espagne étoit son oncle & son beau-frere, frere de sa mere, & veuf de sa sœur. Les dispenses qu'on eût pu obtenir ne calmoient pas ses scrupules, & la raison d'état ne lui parut pas suffisante pour les écarter. Cependant il n'est pas bien certain qu'elle eût fait la même résistance, s'il se fût agi d'épouser Henri III son beau-frere. Maximilien le proposa au roi à son retour de Pologne, & il paroît que le refus vint uniquement de la part de Henri. Mais outre qu'il n'étoit que son beau-frere, & non pas son oncle, il y avoit bien de la différence d'un roi de France à un roi d'Espagne. Quoi qu'il en soit, elle n'eut aucun égard

(1) Cela a fait dire de ce prince *facilitate conjugiorum, adulteriorumque in fastidium versus, ad incognitas libidines profluebat.* Voyez les mém. d'Amelot de la Houssaye, tome I, p. 268.

aux raiſons que lui allégua un Jéſuite (1) lâché par Philippe II. Qu'on ſe figure tout ce qu'un pareil député, agiſſant par l'ordre de deux têtes couronnées, peut dire & faire en pareille occaſion. Cela fut dit, cela fut fait par le Jéſuite *très-ſavant & bien diſant*, dit Brantôme : laiſſons-lui rapporter cette anecdote dans ſon ſtyle. » Le Jéſuite l'en exhorta & prêcha tout » ce qu'il put, n'oubliant rien d'y rap- » porter *tous ces grands paſſages des écri-* » *tures ſaintes*, & autres qui puſſent ſer- » vir à ſon deſſein. Mais elle auſſi-tôt le » confondit par d'autres auſſi belles & » *vraies allégations*. Car depuis ſon veu- » vage, elle s'étoit miſe fort à l'étude de » l'écriture de Dieu; & puis ſa détermi- » née réſolution, qui étoit ſa plus ſainte

---

(1) Ne ſeroit-ce point le jéſuite *Maldonat*, qui fut ſon confeſſeur ? Il eût été très-capable de cette commiſſion, pliant ſa théologie à tout ſens, ſi ce qu'on dit de ce jéſuite eſt vrai, que profeſſant la théologie à Poitiers, il entreprit, dans une leçon du matin, de prouver l'exiſtence de Dieu, & de la nier dans la leçon de l'après-dînée. On a dit à-peu-près la même choſe du fameux cardinal du Perron, évêque d'Evreux. Voyez Létoile, dans *le Journal de Henri III*.

» défenſe, de n'oublier ſon mari par ſe-
» condes noces; ſi bien que *monſieur le*
» *Jéſuite* s'en retourna ſans rien faire; qui
» étant preſſé par lettres du roi d'Eſpagne,
» y retourna, ne s'étant contenté de la
» réſolue réponſe de ladite princeſſe, la-
» quelle ne voulant perdre tems à vou-
» loir plus conteſter contre lui, le traita
» de paroles rigoureuſes & menaces, &
» lui trancha tout court, *que s'il ſe mê-*
» *loit plus de lui en rompre la tête, qu'elle*
» *l'en feroit repentir, juſqu'à le menacer*
» *de le faire fouetter en ſa cuiſine.* » Il
ajoute tout de ſuite: » J'ai bien oui dire
» plus, je ne ſai s'il eſt vrai, que pour la
» troiſieme fois y étant retourné, elle
» paſſa outre, & le fit châtier de ſon ou-
» tre cuidance. Toutefois je ne le crois
» pas, *car elle aimoit trop ces gens-là.* »
Le doute de Brantôme me paroît très-bien fondé. Eliſabeth ne ſe contenta pas d'accorder ſon eſtime au Jéſuite *Maldonat* ſon confeſſeur, qui eſt peut-être le premier qui ait paru à la cour avec cette qualité; elle fit bâtir le collége des Jéſuites de Bourges. Hilarion de Coſte & quelques autres auteurs (1) qu'on peut con-

(1) François *Serdonati*, cité par Hilarion de Coſte, p. 247.

ſulter, parlent avec beaucoup de détail des actions de piété de cette Princeſſe, ſoit pendant qu'elle fut en France, ſoit pendant ſon ſéjour à Vienne en Autriche. Quoique leur témoignage ne doive pas être ſuſpect, je crois qu'on verra avec plus de plaiſir celui d'un homme de cour, dont le ſtyle peu familier avec les matieres de piété, n'en eſt ni moins perſuaſif, ni moins touchant. J'entends parler de Brantôme: c'eſt ainſi qu'il s'exprime (1). » Nous avons eu notre reine de France, » *Donna Iſabel d'Autriche*, laquelle nous » pouvons dire par-tout avoir été une » des meilleures, des plus douces, des » plus ſages & des plus vertueuſes reines » qui régna depuis le regne de tous les » rois & reines qui ayent jamais régné. » Je le peux dire, & un chacun avec moi, » qui l'a vue ou oui parler, ſans faire tort » aux autres, & avec une très-grande vé- » rité. » Après cet éloge, il parle de la beauté d'Eliſabeth, pour rendre ce qu'il avoit à dire de ſa piété d'autant plus admirable; & tel eſt le portrait qu'il fait

(1) *Dames galantes*, tome II, p. 62 & ſuivantes.

de cette princesse. » Elle étoit une très-
» belle (1) princesse, ayant le teint de
» son visage aussi beau & délicat que
» dame de sa cour, & fort agréable. Elle
» avoit la taille fort belle aussi, encore
» qu'elle l'eût moyenne assez. » Passant
ensuite aux qualités de l'esprit & du cœur;
» elle étoit très-sage, dit-il, & aussi très-
» vertueuse, très-bonne, & qui ne fit ja-
» mais mal ni déplaisir à personne quel-
» leconque; non pas offenser la moindre
» du monde; aussi étoit-elle très-sobre,
» ne parlant que fort peu, *& toujours son*
» *Espagnol.* Elle étoit très-dévote, & nul-
» lement bigote, ne montrant ses dévo-
» tions par actes extérieurs & apparens
» par trop, ni trop extrêmes, comme j'en
» ai vu aucunes *patenotrières*; mais sans
» faillir à ses heures ordinaires à prier
» Dieu, elle les y employoit très-bien,

(1) Le mot de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, que nous rapporterons, ne prouve pas que la Reine ne fût pas belle. Il prouve au contraire qu'elle l'étoit; que Marie Touchet la craignit, sur ce qu'on en publioit, & qu'elle ne se rassura qu'après quelques réflexions sur le caractere du roi, & celles que l'amour-propre lui inspira.

» *sans aller emprunter d'autres extraordi-*
» *naires.* Bien eſt vrai, ainſi que j'ai oui
» raconter à aucunes de ſes dames, quand
» elle étoit dans le lit à part, & en ca-
» chette, ſes rideaux très-bien tirés, elle
» ſe tenoit à genoux, en chemiſe, & prioit
» Dieu, une heure ou demie, battant ſa
» poitrine, & la macéroit par très-grande
» dévotion : de quoi on ne s'étoit point
» apperçu, ſinon lorſque le roi Charles
» ſon mari fut mort ; car après être cou-
» chée, & que toutes ſes femmes s'étoient
» retirées, il y en eut une de celles qui
» couchoient dans ſa chambre, qui l'oyant
» ſoupirer, s'aviſa de regarder au travers
» du rideau, & la vit en tel état, priant
» Dieu de cette façon, & continuant quaſi
» tous les ſoirs ; ſi bien que cette femme
» de chambre, qui lui étoit aſſez fami-
» liere, s'aviſa de lui remontrer un jour
» qu'elle faiſoit tort à ſa ſanté. Elle ſe
» fâcha contr'elle de quoi elle l'avoit dé-
» couverte & aviſée, le voulant quaſi nier,
» & lui commanda de n'en ſonner mot,
» & ſe déſiſta pour ce ſoir-là ; mais la nuit
» elle réparoit le tout, penſant que ſes
» femmes ne s'en appercevoient par l'om-
» bre de lumiere de ſon mortier plein de
» cire, qu'elle tenoit allumé en la ruelle

» de son lit, pour lire & prier Dieu dans
» ses heures. . . . . Telles formes de prie-
» res ne tenoient rien de celles des hy-
» pocrites, qui, voulant paroître entié-
» rement devant tout le monde, font leurs
» prieres & dévotions publiquement &
» en marmotant, afin qu'on les trouve
» plus dévotes & saintes. » Ces beaux traits, ces couleurs naïves forment un tableau bien intéressant : ajoutons, pour en relever l'éclat, qu'on doit la mettre au nombre des princesses auteurs; qu'elle a composé, & même publié *un ouvrage de piété*, & un autre *sur ce qui s'étoit passé en France, sous le regne de Charles IX & le sien.* C'est une vraie perte que celle de ces mémoires. Peut-être les vérités qui s'y trouvoient, les ont fait supprimer. Il faut pourtant convenir qu'à l'égard de ce dernier ouvrage, Brantôme parle d'une façon équivoque, en disant : *je ne sai s'il est vrai*, mais il avance comme un fait certain, qu'on lui avoit assuré qu'on avoit vu ce livre entre les mains de la reine Marguerite, à laquelle Elisabeth l'avoit envoyé avant sa mort; que Marguerite en faisoit *un très-grand cas, & qu'elle le disoit être une très-belle chose.* Elle étoit en état d'en juger : & l'on peut dire avec

l'auteur qui me guide; *puisqu'un tel oracle le disoit, il faut l'en croire.* Elisabeth n'eut, comme nous l'avons dit, qu'une fille, MARIE-ELISABETH DE FRANCE, née à Paris le 27 Octobre 1572, baptisée le 2 Février 1573, & morte le 2 Avril 1578. Elle est inhumée à S. Denis, & Elisabeth sa mere au monastere de Sainte Claire de Vienne (1).

(1) Elle y a cette épitaphe qu'elle se fit elle-même : *Peccantem me quotidiè, & non pænitentem timor mortis conturbat, quia in inferno nulla est redemptio. Miserere mei Deus, & salva me.* Hilarion de Coste, Eloge des Dames illustres, p. 248.



ANONYME,

Maîtresse de CHARLES IX.

IL EST bien difficile de découvrir quelle est la personne à laquelle Brantôme (1) prétend que s'attacha Charles IX, *avec tous les honneurs & respects qu'il étoit possible, & plutôt, disoit le roi lui-même, pour façonner & entretenir sa grace, que pour autre chose.* C'étoit, suivant (2) les mémoires de l'abbé de Brantôme, une *fille de très-bonne maison, qui étoit une fort belle, sage & honnête demoiselle, & qu'il aima toujours.* Il semble que Bayle (3) ait pris le parti de croire qu'il s'agit de la femme de *Charles de Gondi* (4), dit *de la Tour*, maître de la garderobe

(1) Dans le Discours sur Charles IX, p. 24, tome IV.

(2) *Ibid.*

(3) Article TOUCHET, remarque C, p. 390, col. 2, & colonne premiere, à la fin de cette remarque.

(4) Anselme, de la nouvelle édition, tome III, p. 894, dans la généalogie de Gondi.

du roi, mort le 15 juin 1574 à l'âge de trente-huit ans. Cette conjecture est appuyée sur une piece satyrique du temps, insérée par (1) le Laboureur dans ses additions sur Castelneau. L'auteur y accusant Catherine de Médicis de la mort de Charles IX, y dit : « *qu'elle gagna le » sieur de la Tour, en lui faisant entendre que le roi avoit dessein de se défaire de lui, pour posséder sa femme » plus aisément ; ce que la Tour crut d'autant plus volontiers, qu'il savoit que » Charles IX aimoit sa femme.* » Si cette satyre pouvoit servir de fondement à quelque probabilité sur l'amour du roi pour la femme de Charles de Gondi, il ne pourroit être question que d'*Hélène* *Bon*, fille de Pierre, baron de *Mésuillon*, gouverneur de Marseille, & de Marguerite Robins de Gravezon. Mais Brantôme, ennemi déclaré (2) de la maison de Gondi, auroit-il dit, en parlant de la femme de Charles de Gondi, qu'elle étoit *de très bonne maison* ? Auroit-il été aussi discret qu'il l'est en cette occa-

(1) Cité par Bayle, *ibid.* p. 391, col. 1.

(2) Il y en a une preuve évidente, pages 6 & 7 du Discours sur Charles IX.

ſion ? Enfin, auroit-il traité de *fille*, & de *demoiſelle très-ſage*, la femme du ſieur de la Tour ? Cela ne paroît pas vraiſemblable. Je ſerois bien plus porté à croire qu'il a entendu parler d'une demoiſelle parente ou alliée de la maiſon de Bourdeille. Ceux qui ont lu les mémoires de Brantôme, ſavent qu'il ſuffit de lui appartenir de près ou de loin, pour avoir dans ſes écrits un certificat de *ſageſſe*, de *chaſteté* & de *beauté*. Rarement dit-il du mal des femmes de ſa maiſon ; ou ſi cela arrive, il y joint auſſi-tôt quelqu'éloge qui ſert de correctif. D'après ces idées qui me paroiſſent aſſez raiſonnables pour s'y arrêter, cette *demoiſelle de très-bonne maiſon*, cette *fille fort ſage & fort honnête* pourroit bien être *MAGDELEINE DE BOURDEILLE* (1), ſœur de Brantôme lui-même, fille d'honneur de Catherine de Médicis, depuis l'an 1554, juſqu'en 1585. Elle vieillit dans le célibat, & mourut en 1618. Une ſatyre faite ſur

(1) Fille de François, baron de Bourdeille, & d'Anne de Vivonne de la Châtaigneraye. Voyez la nouvelle édition des mémoires de Brantôme, tome XI, p. 136.

les affaires de la Ligue, intitulée *Bibliothèque de Madame de Montpensier*, parle d'elle en ces mots : *l'Histoire véritable de Jeanne la* PUCELLE, *par Mademoiselle de Bourdeille.* La reine-mere avoit beaucoup d'amitié pour elle ; elle le prouva en lui léguant à sa mort (1) une somme de quatre mille écus. Qui sait si la reine ne fut pas la premiere à engager son fils dans les liens de celle de ses filles pour laquelle elle avoit le plus de considération ? Son état de fille & son âge avancé, l'exposerent aux plaisanteries ordinaires en pareil cas, dit le dernier éditeur des mémoires de Brantôme. Le célébre d'Aubigné l'ayant un jour rencontrée à la cour, accompagnée des demoiselles de *Beaulieu* & du *Thier*, s'apperçut qu'elles critiquoient son habillement & *sa figure à la Huguenote.* L'une d'entr'elles, qui ne le connoissoit pas, lui ayant demandé ce qu'il contemploit en ce lieu : d'Aubigné étoit assis sur un banc, avec son air grave & sa longue barbe. Piqué de la question, il répondit : *Je contemple les antiquités de*

---

(2) Par son testament fait à Blois, le 5 janvier 1589, qui fut celui de sa mort.

la cour, mademoiſelle. Ces trois demoiſelle faiſoient enſemble 140 ans. La réponſe de d'Aubigné les rendit honteuſes, & les obligea dès-lors à demander l'amitié d'un homme d'eſprit, qu'on n'offenſoit pas impunément. On peut oppoſer à ma conjecture l'âge de mademoiſelle de Bourdeille, qui pouvoit avoir dix ans plus que le roi. Mais l'amour dont parle Brantôme, peut fort bien ſymphatiſer avec cette différence d'âge. Charles IX cherchoit une fille d'eſprit, formée par l'uſage de la cour, qui le pût façonner; & c'étoit préciſément ce qu'il trouvoit dans Magdeleine de Bourdeille. Au reſte, j'opine; mais j'attends, pour décider, une découverte plus certaine.



MARIE TOUCHET.

MARIE TOUCHET eſt l'unique maîtreſſe à laquelle il paroît que Charles IX s'étoit véritablement attaché. Si l'on en croit Brantôme (1), elle n'étoit que la fille d'un apothicaire d'Orléans, & s'appelloit indifféremment *Jacoſſie*, ou Touchet. Papire-Maſſon (2) la fait fille d'un

(1) « Il aima fort auſſi Marie Jacoſſie, dite » autrement TOUCHET, fille d'un apothicaire » d'Orléans, très-excellente en beauté » dit Brantôme, en parlant des amours de Charles IX, dans ſon diſcours ſur ce prince, p. 25. D'autres liſent TOCOSSIE : & c'eſt la véritable façon de lire. *Tocoſſia* étoit apparemment le nom latin dont quelques poëtes ou quelques critiques s'étoient ſervi pour rendre le nom de *Touchet*, qu'on a auſſi rendu par TUCHETIA, TOCHETIA.

(2) Papire-Maſſon, dans les premieres éditions, *amavit Mariam Tochetiam, Aurelianenſis Unguentarii filiam.* Il me ſemble que le mot d'*Unguentarius* ſignifie plus naturellement un *Parfumeur* qu'un apothicaire. Papire-Maſſon, *in Carolo IX.* Cela eſt corrigé dans celle de Baſle, p. 524.

parfumeur ; & d'autres ont écrit qu'elle étoit fille d'un notaire. Toutes ces idées sont écartées par le Laboureur (1), qui dit, en parlant de sa famille, que Jean Touchet son pere prenoit la qualité de *sieur de Beauvais & du Quillard*, *conseiller du roi* (2), *& lieutenant particulier au bailliage d'Orléans* ; qu'il étoit fils de

(1) Addit. sur Castelneau, l. VII, p. 605 du 2 tome.

(2) Que Jean Touchet fut lieutenant particulier d'Orléans, c'est ce que prouve cette épigramme de *Charles Fontaine*, parisien, p. 92 de ses odes, énigmes & épigrammes, imprimées à Lyon, *in*-12, en 1557, avec ce titre ; AU LIEUTENANT TOUCHET d'*Orléans*.

Je n'ai amitié qui me touche
De plus près, ami, que la tienne,
Bien éprouvée, par la mienne,
Ainsi comme l'or à la touche.

C'est sans doute au même *Jean Touchet*, que Jean Vouté, qui étoit aussi son ami, adresse ce distique.

Æternum quærisque tuum indelebile nomen?
Sic facies, placeas vatibus atque Deis.

Joan. Vultei inscrip. lib. I, p. 13.

Pierre Touchet, bourgeois d'Orléans, & petit-fils de *Jean Touchet*, avocat & conſeiller à Orléans, en 1492. *Jean* étoit lui-même fils de *Regnaud Touchet*, marchand de la petite ville de Pathay en Beauce. Tout ce qu'on pouvoit dire contre la naiſſance de cette dame, ajoute le Laboureur, c'eſt qu'elle avoit eu pour mere *Marie Mathy*, fille naturelle d'*Orable Mathy*, flamand de nation, & médecin du roi, qui, pour parvenir à cette alliance, donna par le contrat de mariage deux mille écus, ce qui étoit alors une ſomme conſidérable. Peut-être la qualité d'*Orable Mathy*, aïeul de Marie, a-t-elle donné lieu à imaginer celle d'apothicaire. On étoit naturellement porté à rabaiſſer ſa naiſſance : c'eſt le tribut que les perſonnes en faveur doivent à la malignité de leur ſiécle. De la maniere dont un poëte du temps (1) parle à Jean Touchet pere de Marie, il étoit lié avec les beaux eſprits & les grands. Apparemment il avoit du goût pour les ſciences. Cela put influer ſur l'éducation de ſa fille. On ne parle d'elle que comme

(1) Jean Vouté, dont on vient de citer le diſtique dans la note précédente.

d'une beauté accomplie, & d'une fille toute charmante ; & celui qui trouva dans les lettres du nom de *Marie Touchet*, *JE CHARME TOUT*, ne la flattoit point.

D'après son portrait au crayon (1), fait de son tems, elle avoit le visage plus rond qu'ovale, les yeux vifs & bien fendus, le front plus petit que grand, le nez d'une juste proportion, la bouche petite, le bas du visage admirable. Son esprit doux, vif, amusant, *aussi incomparable que sa beauté*, dit le Laboureur, rendoit encore ses charmes plus piquans, & il étoit difficile de se défendre de la séduction des sens auprès d'une personne si dangereuse. Le voisinage d'Orléans à Blois, & les fréquens séjours de la cour dans cette derniere ville, donnerent lieu à l'amour que Charles IX conçut pour elle. J. Daurat, qui étoit poëte du roi, *en titre d'office*, a parlé des commencemens de cette passion dans une des pie-

(1) Ce portrait, que j'ai vu, devoit se trouver dans la suite d'Odieuvre, dont le fond a passé au sieur Chargoit. Je ne sache pas qu'il ait été gravé.

ces du recueil de ses poésies, qu'on peut regarder comme la plus spirituelle, & la mieux tournée, soit du côté de l'imagination, soit de celui de l'expression. D'après cette piece, on peut penser que ce fut à un *rendez-vous*, ou à un *retour de chasse*, que le roi devint amoureux. L'auteur qui donne à Charles IX le nom d'*EURIMEDON*, & à la jeune *Touchet*, celui de *CALLIRHOÉ*, feint que Diane irritée contre Eurimedon qui l'emportoit sur elle en adresse, ordonne à *Callirhoé* l'une de ses Nymphes, de lancer un de ses traits contre son rival. Mais pour le ménager, elle en choisit un des moins dangereux. La nymphe épie l'occasion de frapper Eurimedon, & en l'attendant, elle s'endort à l'ombre d'un myrthe. *L'amour* survient, & la trouve endormie. Il vuide le carquois qui étoit auprès de Callirhoé, & la remplit de ses propres fléches. Eurimedon paroit enfin. Au bruit de sa suite, Callirhoé se réveille. Elle lui lance un des traits de l'amour, qu'elle croît être celui que lui avoit donné Diane. Eurimedon blessé devient amant de la Nymphe. Il pert le repos, il se plaint. Apollon vient à son secours, & détermine Diane à souffrir

que (1) *Callirhoé* soit sensible à l'amour d'Eurimedon. Elle s'attendrit, leur amour devient mutuel. On ne sauroit méconnoître dans cette piece la naissance des amours de Charles IX, & de la belle Touchet, c'est dommage qu'elle soit sans date. Si une piece de vers (2) faite par Desportes sous le nom de ce prince, & adressée à CALLIRHORÉ, regarde Marie TOUCHET, comme on ne sauroit en douter, le roi résista quelque temps à la passion qu'elle lui inspira, & ne se rendit qu'après avoir inutilement essayé de vaincre son penchant. Mais CALLIRHOÉ, c'est-à-dire, *la belle*, l'emporta, & le cœur naturellement fier du roi lui céda. Je ne trouve pas d'époque précise au commencement de la tendresse du roi

(1) CALLIRHOÉ est un mot grec composé, qui signifie *beau courant d'eau*. M. de Thou s'en est servi pour rendre le mot de *Fontainebleau*, mais mal-à-propos, puisque *Fontainebleau* est nommé, dans les anciens titres, FONS, BLAUDI, BLEAUDI, BLAAUDI, ou BLIAUDI, d'où Fontainebleau, ou *Fontaineblaud*, & non *Fontainebelleeau*.

(2) Voyez les poësies de Desportes, édition de 1600, p. 279; & celles de Jean Daurat, lib. II, p. 112.

pour Marie Touchet ; mais elle s'étoit déja établi un tel empire ſur ſon cœur, en 1570, & lorſque Charles IX épouſa Eliſabeth d'Autriche, qu'ayant examiné le portrait de la princeſſe avant le mariage (1), elle dit comme par réflexion, *l'Allemande ne me fait pas peur : inférant par-là*, ajoute Brantôme, *qu'elle préſumoit tant de ſoi & de ſa beauté, que le roi ne s'en ſauroit paſſer.* En effet, la paſſion de ce prince dura juſqu'à ſa mort ; & dans l'indifférence générale pour le trône qu'il quittoit, & pour tout ce qui l'environnoit, il ne perdit point la mémoire de la belle Touchet. L'abbé de Brantôme dit, que n'oſant pas en parler à la reine ſa mere, il commanda à M. de la Tour (frere puîné du maréchal de Retz & de l'évêque de Paris) qui étoit maître de ſa garderobe, *de lui faire ſes recommandations.*

---

(1) Brantôme, dans Charles IX, tome II, p. 25, dit que Marie Touchet parla ainſi avant le mariage du roi. Papire-Maſſon, p. 524, dit que ce fut après l'arrivée de la reine. *Inſpectâ Iſabellæ Reginæ quæ recens venerat in Galliam, picturâ, riſiſſe dicitur addito verbo ; nil me terret Germana* Je préfere la premiere opinion.

Dans les différentes causes auxquelles on a attribué la mort de Charles IX, quelques-uns ont parlé d'une entrevue de ce prince avec Marie Touchet. Il alla la voir, dit l'un d'eux (1) pendant sa longue maladie, & accéléra sa mort par les plaisirs auxquels il se livra, ou à contre-temps, ou immodérément. Ce que dit cet auteur de Marie Touchet, Brantôme le dit de la reine (2) : c'est au lecteur à prendre parti ; & si j'osois me décider, je prendrois volontiers celui de Brantôme, qui devoit être mieux in-

(1) *Sanè rex ipse, inter moras longissimi morbi, semel ad eam divertit; suspicioque est auctum morbum ex importuno aut immodico coïtu, & acceleratum vitæ finem.* Papire-Masson, p. 524.

(2) Sauval, dans le pitoyable recueil qu'il nous a donné sous le titre d'AMOURS DES ROIS DE FRANCE, où il a ramassé, sans jugement, tous les contes cyniques, manuscrits & imprimés qu'il a trouvés sous sa main, dit que le roi étoit allé voir *la Reine de Navarre, sa sœur*; & assure que c'est ainsi qu'il faut lire Brantôme. Il se peut faire que quelque critique de son humeur ait donné cette explication à la marge, mais elle ne se trouve ni dans l'édition de *1666*, ni dans celle de *1699*, ni dans celle de *1722*, faite avec beaucoup de soin.

ſtruit que Papire-Maſſon. Je ſais les raiſons qu'on peut alléguer en faveur du dernier ; mais elles ne ſont pas aſſez fortes pour avoir une prépondérance déterminée. La mort de Charles IX, à l'âge de vingt-quatre ans devoit faire un grand changement dans la fortune de la Favorite ; cependant elle ſe ſoutint. Née en 1549, elle étoit encore jeune (1), & auſſi belle que jamais. Maîtreſſe, depuis quelques années, d'un roi auſſi généreux que Charles IX, ſans doute elle en avoit profité : d'ailleurs elle avoit eu deux enfans du roi, & le dernier né un an avant la mort de Charles, étoit reconnu. Ajoutons à tout cela, qu'elle étoit aſſez adroite pour ſoutenir le vol qu'elle avoit pris à la cour ; & que ſi elle avoit de l'ambition, elle ſavoit la ſoutenir. Ce n'eſt pourtant pas que je penſe, avec le Laboureur, qu'elle ait jamais porté ſes prétentions auſſi loin que les ducheſſes d'Etampes & de Valentinois. Si cela eût été, nous verrions Marie Touchet jouer un plus grand rôle ſous le régne de Charles IX ; & l'endroit ſeul par où elle

(1) Elle n'avoit qu'un an plus que le roi Cela ſera prouvé.

y eſt connue, eſt l'amour que le roi eut pour elle. On ne la voit point s'intriguer, cabaler, ou de concert avec la reine-mère, ou contre ſes intérêts. Elle ſavoit que cette princeſſe, toute livrée à ſon ambition, ne lui nuiroit pas, dès qu'elle prendroit le parti de l'indifférence dans les matieres du gouvernement.

Mézerai a prétendu que Marie Touchet *avoit été mariée du vivant du roi, & par le roi même, à François de Balzac d'Entragues, gouverneur d'Orléans.* Bayle croit ce mariage poſtérieur, mais il déclare qu'il n'eſt pas en état d'en donner la preuve. Cette preuve eſt aiſée à faire. Si à la mort de Charles IX, ſa maîtreſſe eût déja été mariée, l'appelleroit-on auſſi conſtamment qu'on fait, en parlant d'elle à la mort de ce prince, *Marie Touchet*, & non *Madame d'Entragues*? Ceci n'eſt qu'une conjecture : voici une démonſtration. Elle ne fut que la ſeconde femme de François de Balzac d'Entragues. La premiere femme étoit *Jaqueline de Rohan*, laquelle ne mourut qu'au mois de mai 1578, quatre ans après Charles IX. Marie Touchet ne l'épouſa donc qu'à la fin de cette année. Henriette de Balzac, maîtreſſe de Henri IV, de laquelle nous

parlerons,

parlerons, fut le premier fruit de ce mariage (1) : elle ne naquit qu'en 1579. Voilà la preuve complete que Bayle cherchoit contre Mézerai. Il se peut faire que M. d'Entragues fût extrêmement amoureux de Marie Touchet avant la mort de Charles IX ; & le peu de distance de son mariage avec elle, à la mort de sa premiere femme Jaqueline de Rohan, en est une sorte de preuve (2). D'Entragues, aîné de sa maison, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur d'Orléans, lieutenant-général de l'Orléanois, & chevalier des ordres du roi, en 1578, lors de la pre-

(1) La preuve s'en tire de la mort de Henriette de Balzac, arrivée le 9 février 1633, à l'âge de cinquante-quatre ans, & non pas soixante-quatre, comme on le dit deux fois dans le nouvel Anselme, tome II, p. 439, & tome I, p. 202, où, au lieu de soixante-quatre ans, il faut mettre cinquante-quatre ans, comme dans la premiere édition.

(2) Le Laboureur, cité par Bayle, article TOUCHET, remarque B. à la fin, dit que M. d'Entragues en devint si amoureux, qu'on l'appella, par dérision, d'ENTRAGUES-TOUCHET, *duc d'Orleans*, dans un libelle intitulé : l'*Édit du Roi déguisé* ; titre qui faisoit allusion au nom *de Guise*.

miere promotion, étoit un parti considérable. Son rang à la cour la soutint sur le pied où elle y avoit paru; & la faveur de la célébre Henriette de Balzac auprès de Henri IV, en augmenta encore l'éclat. Quoique l'une de ses deux filles ait été maîtresse de ce prince, l'autre du maréchal de Bassompierre, desquels elles ont eu plusieurs enfans, Marie Touchet leur mere ne parut pas moins délicate sur leur honneur. On dit, & Saint-Romuald (1) l'a écrit, qu'il en coûta la vie à un page de son mari. Suivant cet auteur, elle le poignarda de sa main, parce qu'il avoit violé une de ses filles dans le cabinet d'un jardin; & elle lava cet affront dans le sang du coupable. Ce fait méritoit bien que l'auteur en indiquât la source; mais c'est une méthode à laquelle il ne s'est point assujetti dans ses recueils, quelquefois curieux, mais souvent suspects. Il place le fait vers l'année 1572: l'époque est au moins très-fausse.

---

(1) Pierre de Saint-Romuald, (ou *Guillebaud*, Feuillant,) abrégé du troisieme tome du Trésor chronologique & historique, p. 348. Voyez Bayle, article TOUCHET, rem. D.

Sully & Pérefixe, bien plus respectables que le Feuillant, nous ont donné des anecdotes très-intéressantes de ce que firent M. & madame d'Entragues, pour faire valoir à Henri IV le mérite de la vertu de leur fille au plus haut prix. Il fallut une promesse de mariage pour écarter les persécutions de la mere de Henriette, & *cent mille écus* ne la rendirent pas traitable.

Nous donnerons à ces faits une juste étendue dans l'article que nous destinons à la marquise de Verneuil (Mademoiselle d'Entragues). De la maniere dont parle Bassompierre de ses amours avec Marie de Balzac, seconde fille de madame d'Entragues, il paroît que ses précautions n'avoient pas un succès fort heureux, & qu'elle-même n'étoit pas implacable. Ecoutons Bassompierre (1).

« Je m'en vins à Paris, dit-il, voir » ma maîtresse, qui étoit logée à la rue » de *la Coutellerie*, où j'avois une en- » trée secrette par laquelle j'entrois au » troisieme étage du logis, que sa mere » n'avoit point loué; & elle, par un dé-

(1) Journal de sa vie, tome I, p. 152 & suivantes.

» gré dérobé de la garderobe, me ve-
» noit trouver lorſque ſa mere étoit en-
» dormie. »

Dans cette intrigue, il nous apprend qu'il avoit Henri IV pour rival. Cela rend la vertu des deux ſœurs bien ſuſpecte. Il ajoute, que des jaloux de ſa bonne fortune ayant averti la mere, elle y prit garde de plus près ; mais qu'elle fut encore trompée.

« Un matin, dit-il, voulant cracher,
» & levant le rideau de ſon lit (1), elle
» vit celui de ſa fille (Marie d'Entra-
» gues) découvert, & qu'elle n'y étoit
» pas. Elle ſe leva doucement & vint
» dans ſa garderobe, où elle trouva la
» porte de cet eſcalier dérobé, qu'elle
» penſoit qui fût condamnée, ouverte;
» ce qui la fit crier, & ſa fille à ſa voix
» de ſe lever en diligence, & venir à

---

(1) Comment Baſſompierre pouvoit-il être inſtruit de ces petites circonſtances? Cela donne un air de roman à ſon avanture. Lorſqu'il écrivoit ſes mémoires, il étoit à la Baſtille, & attaché à la princeſſe de Conti, qui *n'oſoit prendre le nom de ſa femme ;* il n'aimoit plus mademoiſelle d'Entragues, *qui avoit plaidé pour l'obtenir, & le prenoit malgré lui,*

» elle. Moi, cependant, continue-t-il, » je fermai la porte, & m'en allai bien » en peine de ce qui seroit arrivé de » toute cette affaire, qui fut que sa mere » la battit, qu'elle fit rompre la porte » pour entrer en cette chambre du troi- » sieme étage où nous étions la nuit, & » fut bien étonnée de la voir meublée » des beaux meubles de Zamet, avec des » plaques & flambeaux d'argent. Alors » tout notre commerce fut rompu ; mais » je me raccommodai avec la mere, par » le moyen d'une demoiselle, nommée » *d'Azi*, chez laquelle je la vis, & lui » demandai tant de pardons, avec assu- » rance que nous n'avions point passé » plus outre que le baiser, qu'elle fei- » nit de le croire. »

La partie fut renouée, & *Marie Touchet* devint aieule. Après un commerce suivi de dix ans (1) entre sa fille & le maréchal de Bassompierre, depuis 1599 au plus tard, jusqu'en 1609, sa fille devint grosse. La mere s'emporta, la chassa de sa maison ; &, pour appaiser sa colere & rentrer en grace, mademoiselle d'En-

(1) Bassompierre, journal de sa vie, tome I, p. 165 & suivantes.

tragues demanda une promesse de mariage à son amant ; lui offrant toutes les contre-promesses, c'est-à-dire toutes les assurances qu'elle ne tireroit point avantage du titre qu'on lui donnoit, & que celui qu'elle exigeoit n'étoit que pour adoucir sa mere, & accoucher tranquillement. Le moyen de se refuser à des propositions si accommodantes ? Bassompierre donna la promesse, & mademoiselle d'Entragues la *contre-lettre*. Elle donna le jour à *Louis de Bassompierre*, qui est mort évêque de Saintes en 1676.

Il est présumable que l'aïeule du petit Bassompierre s'appaisa. C'étoit sa manie de vouloir que ses filles eussent des promesses de mariage de leurs amans. Henri IV avoit été obligé d'en passer par-là, pour avoir la paix avec madame d'Entragues. Mais quelle que fût son adresse & son ambition, Henriette ne fut que *Marquise de Verneuil* ; & Marie ne fut jamais que *Mademoiselle d'Entragues*, quoiqu'il y ait eu beaucoup d'apparence (1) qu'après la naissance de

(1) Elle plaida même contre le maréchal, après la mort du roi, pour faire valoir la promesse de mariage qu'il lui avoit faite, mais

Louis de Bassompierre, elle prit le nom qu'elle donna à son fils ; mais Bassompierre fut le premier à s'en moquer. Qu'il nous soit permis de joindre ici un fait qui le prouve.

Il y avoit *au cours (1)* un grand nombre de carrosses; la reine s'y promenoit avec le maréchal de Bassompierre. Mademoiselle d'Entragues y vint, & son carrosse fut obligé de s'arrêter quelque temps proche de celui de la reine, à cause de la foule. *Voilà Madame de Bassompierre*, dit la reine en s'adressant au maréchal. *Ce n'est que son nom de guerre*, répondit-il assez haut pour être entendu de son ancienne maîtresse. *Vous êtes un sot, Bassompierre*, lui dit-elle. *Il n'a pas tenu à vous, Madame*, reprit

---

sans succès. Pendant ce procès, Bassompierre se maria secrétement, ou de conscience, avec *Louise-Marguerite de Lorraine*, veuve de François de Bourbon, prince de Conti. Le Vassor, histoire de Louis XIII, tome I, p. 262 de l'édition *in*-4. sous l'an 1614.

(1) Au bout du jardin des Tuilleries. On l'a nommé le *Cours-la-Reine*, de Marie de Médicis, qui le fit applanir & planter les allées d'arbres, au commencement de sa régence.

le maréchal ; & là-dessus leurs carrosses se séparerent.

Le changement que la mort de Henri IV produisit à la cour, y diminua le crédit de la maison d'Entragues. *Marie Touchet* fit, suivant les apparences, une sorte de retraite. Elle s'y livroit à des lectures solides, & digne de la beauté de son esprit, que l'abbé le Laboureur appelle *incomparable*. Par un *sonnet (1)* que

(1) Voici ce sonnet adressé *à l'âme de Plutarque*, de qui l'auteur donnoit les œuvres à MADAME D'ENTRAGUES.

Bel esprit qui, tout plein d'immortelles lumieres,
Te vois dans ce grand œuvre incessamment vivant,
Aide à cette belle ame, ardemment poursuivant,
L'honneur dont le savoir rend la vie héritiere.
C'est par toi qu'elle peut devenir la premiere
En la gloire du bien sur tous biens s'élevant :
On ne l'eut su pourvoir d'un maître plus savant,
Ni loi d'une plus belle & plus digne écoliere.
Illustre son esprit de ta vive clarté,
Glorieux en ton cœur d'instruire une beauté
Qui, franche des desirs que sa grace fait naître,
Si le ciel te vouloit dans son corps renfermer,
T'apprendroit, sans parole, à constamment aimer,
Et deviendroit soudain maîtresse de son maître.

Œuvres de Berthaut, p. 378.

Ces vers me paroissent des premiers temps,

lui adresse Berthaut, évêque de Séez, on apprend que les œuvres de Plutarque, cet auteur de tous les lieux, & de tous les tems, étoient l'objet favori de ses études. Elle y trouvoit ces grands traits, ces belles maximes qui avoient formé la jeunesse de son auguste amant, de Charles IX. C'étoit pour elle un mérite de plus dans un livre qui lui rappelloit l'époque la plus brillante de sa vie. Il n'est gueres de femme insensible aux idées que Plutarque retraçoit peut-être à madame d'Entragues. Les historiens du regne de Louis XIII, ceux qui sont entrés dans les plus grands détails, ne disent rien d'elle ; & la date de sa mort m'eût été inconnue, si elle ne m'eût été indiquée autrefois par feû M. (1) le procureur général. Ce magistrat illustre, que les personnes qui ai-

---

& de la jeunesse de Berthaut ; & le titre de *madame d'Entragues* m'a déterminé à les appliquer à la mere plutôt qu'à la fille, qu'on appella long-temps mademoiselle d'Entragues, & depuis *la marquise de Verneuil.*

(1) Guillaume-François Joli de Fleuri, mort le 25 mars 1755. Comme ce grand homme m'a honoré de son estime, l'on me

ment les lettres, ne regretteront jamais assez, m'apprit que Marie Touchet étoit inhumée aux Minimes de la place royale, & qu'il paroissoit, par son épitaphe (1),

---

permettra de publier les vers que je fis le lendemain de sa mort.

Guidé par la sagesse, éclairé dans son zèle ;
Pere du citoyen, lumiere du Sénat,
A la France, à ses rois, à son devoir fidèle ;
JOLI fit son bonheur du bonheur de l'Etat.
Des abus renaissans l'hydre toujours rébelle,
Exerça soixante ans ce digne magistrat.
Il sut respecter Rome, & combattre contre elle,
Quand Rome de nos droits voulut ternir l'éclat.
Des TALONS ses ayeux, il fit voir à la France
Et le profond savoir, & la rare éloquence,
Leur amour pour nos loix, leurs talens réunis.
Actif dans sa retraite, & toujours notre oracle,
Pour servir sa patrie, ignorant tout obstacle.
Il revit, il respire, & la sert dans ses fils.

(1) Cette épitaphe est gravée sur une lame de cuivre enfermée dans son tombeau. Elle est conçue en ces termes : *Ci gît le corps de haute & puissante dame madame* MARIE TOUCHET, *de Belleville ; au jour de son décès, veuve de haut & puissant seigneur, Messire François de Balzac, seigneur d'Entragues, chevalier des ordres du roi, & gouverneur d'Orleans, laquelle décéda le 28 mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans.*

qu'elle étoit morte le 28 mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans. Elle eut de Charles IX un fils mort enfant, & CHARLES, bâtard de Valois, duc d'Angoulême, tige de la branche des derniers duc de ce nom, né, ſuivant Anſelme, au château de Fayet en dauphiné, le 28 avril 1573, & mort, ſuivant le même auteur, le 24 ſeptembre 1650; & ſuivant l'épitaphe, qui eſt ſur ſon tombeau aux Minimes de la place royale, le 22.



LOUISE DE LORRAINE-VAUDÉMONT.

Femme de HENRI III.

L'INCONSTANCE de Henri III rendit toujours ses résolutions incertaines; il abandonnoit un projet avec autant d'indifférence qu'il l'avoit formé avec transport. Il jetta ses vues sur différentes princesses. Avant que son mariage fût terminé avec LOUISE DE LORRAINE, il s'étoit agi de *Catherine de Navarre*, sœur de Henri IV, alors roi de Navarre; & c'eût peut-être été l'alliance la plus heureuse qu'il eût pu former, mais la haine de Catherine de Médicis pour la maison de Bourbon, & celles des Guises pour les princes du sang, y mirent obstacle. Lorsqu'il fut élu roi de Pologne, une des conventions fut la promesse que fit Montluc, évêque de Valence, que le duc d'Anjou épouseroit la princesse (1), fille du dernier roi

(1) Anne Jágellon, fille & héritiere du roi Sigismond.

de Pologne, de la maiſon des Jagellons; & ſi la politique eût eu ſur ſon cœur le pouvoir qu'elle y devoit naturellement avoir, il eût ſatisfait à cet engagement. L'âge & le peu de beauté d'Anne l'en dégoûterent. Depuis il avoit recherché Eliſabeth, ſœur de Jean, troiſieme du nom, roi de Suéde, qui paſſoit pour la princeſſe la plus belle de l'Europe; mais la différence des religions fut un obſtacle qu'il ne ſe ſoucia pas de vaincre. Il avoit conçu, avant ſon voyage en Pologne, une vive paſſion pour *Marie de Clèves* (1), *Marquiſe d'Iſle*, épouſe de Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé; & à ſon retour cette paſſion étoit parvenue au point qu'il eût tout ſacrifié pour l'épouſer, ſi la mort ne lui avoit point ravie. Après les témoignages extraordinaires de douleur, deſquels parlent nos hiſtoriens, Henri oublia tout-à-coup la princeſſe de Condé, & les charmes de Louiſe de Lorraine l'occuperent entiérement. La princeſſe de Lorraine-Vaudémont, qu'on appelloit la *princeſſe* LOUISE, étoit fille aînée de Nicolas (2)

(1) Nous en parlerons.

(2) Nicolas de Lorraine-Vaudémont, fils puîné d'Antoine de Lorraine, & de Renée de Bourbon.

de Lorraine, duc de Mercœur, comte de Vaudémont, oncle de Charles II, duc de Lorraine, & de Marguerite d'Egmond ſa premiere femme. Elle naquit à Nomeni (1) en Lorraine, le 30 Avril 1553, & à ſa naiſſance il n'y avoit aucun prince de la branche aînée. Sa mere étant tombée malade des ſuites de ſa couche : elle fut baptiſée à Nomeni, peu de jours après ſa naiſſance, & eut pour parrain l'Evêque de Toul, & pour marraine Louiſe de Stainville, comteſſe de Salins, laquelle lui donna ſon nom. Sa mere mourut, & la dame (2) de Champi fut nommée pour être ſa gouvernante, & mérita depuis la même qualité auprès des enfans

(1) Nomeni eſt au dioceſe de Metz, ſur la Seille, à ſix lieues de cette ville, & fut érigé en marquiſat en 1567. Philippe-Emmanuel de Lorraine, frere de la reine, porta le nom de marquis de *Nomeni*, avant que d'être duc de *Mercœur*.

(2) C'eſt ainſi que la nomme Antoine *Mallet*, qui a fait ſon éloge dans l'*Economie* ſpirituelle & temporelle des grands. D'autres, comme Brantôme l'appellent *Cangi*; les mémoires de la reine de Navarre la nomment *Changi*. Il y a en Lorraine une petite ville du nom de *Champey*.

que le comte de Vaudémont eut du second lit, ayant épousé deux ans après la mort de sa premiere femme, Jeanne de Savoie, sœur du duc de Nemours. La jeune princesse trouva dans *Jeanne de Savoie*, une mere véritable par les soins & la tendresse qu'elle eut pour Louise. Elle devint, pour ainsi dire, sa premiere gouvernante, l'ayant toujours sous ses yeux & auprès de sa personne. Elle joignit à la dame de Champi, la demoiselle *de Montvert*, pour sous-gouvernante. On sema dans son cœur, dès son enfance, ces sentimens d'une piété tendre qu'elle a toujours conservée. Une pratique observée depuis long-temps dans la maison de Lorraine, étoit de parsemer la chambre & le lit des enfans de cette maison, d'*Agnus*, de *Chapelets*, d'*Images*, de *Médailles*, & d'autres *pieux colifichets*, d'en orner même leurs habillemens (1).

(1) A l'exemple des princes de cette maison, qui prétendoient en imposer par ces dehors, plusieurs personnes du peuple portoient de ces *Agnus*. Létoile, en parlant d'un *Quadranier*, ou faiseur de cadrans, malheureusement tué par le tonnerre, au mois d'avril 1597, dit : « Ce pauvre quadranier étoit un

On n'y manqua pas à l'égard de la princesse Louise; on lui inspira aussi le goût des lectures pieuses, & elle le prit aisément. Mais les lectures répondoient aux ornemens de sa chambre. A en juger par l'amas prodigieux de livres de piété qu'elle avoit fait à *Chenonceaux* (1), & qu'on y trouva après sa mort, on sera obligé d'avouer qu'elle ne connoissoit gueres les sources pures de la religion, & cette eau vivifiante qui ne se puise que dans l'Ecriture & les saints interpretes qui en développent l'esprit & le communiquent. Quels étoient en effet ces livres *pieux?* Le *Pré Spirituel*, le *Disciple*, les *Abeilles*, la *Fleur des exemples*, l'*Histoire du Trou S. Patrice*, la *Légende dorée*, les *Gestes des Romains historiés*, & telles autres collections dignes de l'ignorance de

---

» bon homme, simple & fort dévotieux, ou, » pour mieux dire, *superstitieux*; car on le » trouva enveloppé de force *Agnus Dei*, & » chiffres qu'on appelle de dévotion. » Journal de Henri IV, tome II, p. 162.

(1) Maison sur le Cher en Touraine, cédée à Catherine de Médicis, par Diane de Poitiers, à laquelle le fils du trésorier Boyer en avoit fait présent.

leurs auteurs. La princeſſe n'avoit qu'un eſprit médiocre; mais elle avoit une mémoire admirable. Il ne s'agiſſoit que de la remplir d'objets dignes d'une ame créée pour le Dieu de vérité. Elle y eût vu la Religion en grand, le Chriſtianiſme dans toute ſa dignité; & elle ne ſe fût pas occupée de l'amuſement puérile de faire de *petits oratoires*, de réitérer ponctuellement des pélerinages. Elle eût préféré à ces (1) *menues pratiques*, la réalité &

---

(1) Quelques perſonnes ayant été choquées de ces expreſſions, j'ai cru devoir me juſtifier; & c'eſt pour elles que j'emploie la note qui ſuit. Saint Auguſtin, le pieux *Godeau*, Evêque de Vence, & *Fénelon*, archevêque de Cambrai, dans ſon excellent livre de l'*Education des filles*, font voir le danger de ce ſyſtême de piété, dont le moindre défaut eſt d'être oppoſée à cet axiome divin de ſaint Paul [aux Romains, ch. 3,] *que la vérité de Dieu n'a pas beſoin du menſonge des hommes*.

« Nous ſommes au temps de la lumiere, dit » l'*évêque de Vence*, & nous devons ſervir Dieu » EN ESPRIT & en vérité. A plus forte raiſon, » *doit-on lâcher toutes les foudres de l'égliſe* » *contre ceux qui ſeroient aſſez* DETESTABLES » pour inventer de faux miracles, *pour eta-* » *blir, de leur propre autorité*, DES DEVO-

la grandeur de notre Religion; elle eût été plus véritablement pieuse & plus grande princesse. En effet, il n'appartient qu'au Christanisme, bien entendu d'élever notre ame à son origine, & de faire de vrais héros. Mais à qui se prendre des défauts de son éducation : est-ce à la princesse ? ou plutôt n'est-ce pas à la politique de sa maison, & au siécle où elle vécut, où l'on eût traité d'hérétique quiconque se fût avisé de préférer l'*Evangile* à la *Légende* ?

A dix ans, Louise de Lorraine parut dans le monde, & passa à la cour du duc

---

» TIONS NOUVELLES, ou *pour abuser* de celles » qui sont déja établies, & les convertir en un » instrument de gain déshonnête, *d'empire sur* » *les esprits foibles & de trouble de l'ordre éta-* » *bli*, par le Saint-Esprit, dans l'église. Telles » personnes seroient des LOUPS COUVERTS de » la *peau des brebis*, des MAITRES D'IMPIETÉ, » des *docteurs* qui parlent du ventre plutôt que » de la bouche, comme ces anciennes Pytho- » nisses ; des COMETES, & non pas des ETOI- » LES ; des BOURREAUX, *& non pas des mé-* » *decins.* » Qu'on ajoute à ces belles paroles celles de saint Augustin & de Fénelon, & on verra que ni mes expressions ni mes sentimens n'ont rien de hasardé.

Charles de Lorraine ſon couſin germain, & elle fut placée auprès de la ducheſſe Claude (1). Jeanne de Savoie ſa belle-mere l'y accompagna. Elle y fit dès-lors briller les vertus acquiſes & naturelles qu'annonçoit ſa premiere enfance. Je veux dire, autant de modeſtie dans ſon extérieur & dans toute ſa conduite, que de docilité pour les perſonnes deſtinées à lui donner des leçons; une douceur engageante qui inſpiroit l'amour ſans qu'on ſe crût diſpenſé du reſpect; & une politeſſe de langage égale à celle que madame Claude avoit apportée de la cour de France à la petite cour de Nanci. On avoit eu une extrême attention à ne laiſſer auprès d'elle que des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui parlaſſent la langue françoiſe dans toute ſa pureté; & cette attention avoit été portée juſqu'au dernier de ſes domeſtiques, & aux enfans même qui avoient l'honneur de l'approcher & de prendre part à ſes récréations ou à ſes exercices. On peut joindre aux titres qui lui concilierent la

(1) Fille de Henri II, & de Catherine de Médicis.

cour du duc Charles, une beauté peu commune. Ses traits étoient fins & délicats, ſon teint d'une blancheur ſurprenante. Il n'eût rien manqué à ſes yeux, s'ils euſſent eu un peu plus de vivacité, & ſi un peu plus de feu ſe fût mêlé à leur douceur. Son nez étoit bien pris; ſa bouche bien coupée, ſes lévres relevées & du plus beau corail. Ses mains & ſes bras répondoient à une gorge admirable, ſon pied étoit délicat, & ſa taille d'une juſte proportion. Sans parure elle charmoit; parée elle ſurprenoit, & fixoit les regards des plus indifférens. Ce tableau eſt, dira-t-on, celui d'une beauté qu'on peut imaginer, mais qu'il eſt bien difficile de voir. C'eſt la Venus de Praxitelle : non, c'eſt le portrait que l'Hiſtoire a tracé de Louiſe de Lorraine; & les tableaux du temps qui nous reſtent d'elle, juſtifient tout ce qu'on vient de dire. Mais l'hiſtoire équitable obſerve en même-temps qu'il s'en falloit beaucoup que les lumieres de l'eſprit répondiſſent à la beauté du corps : rien de plus commun, rien de moins élevé. Le duc d'Anjou qui la vit en 1573, en allant en Pologne, en fut frappé, & avoua qu'il n'avoit rien vu de plus beau, quoiqu'il fût déja fort amoureux de la

princesse de Condé, & qu'il n'eût pas oublié la belle Château-Neuf. Elle étoit recherchée par le comte de Brienne de la maison de Luxembourg (1), & par le jeune comte de Salme, lorsque Henri III étant retourné de Pologne en France, la fit demander au comte son pere pour la placer sur le trône. Tous les politiques, surpris de l'alliance du plus grand roi de l'Europe, avec la fille d'un cadet de la maison de Lorraine, chercherent dans le temps le motif d'un événement si extraordinaire. On veut, à quelque prix que ce soit, qu'il ne se fasse rien à la cour des rois sans des raisons importantes. Ainsi, comme on avoit droit de croire que Catherine de Médecis avoit déterminé le roi à ce mariage, on prétendoit qu'elle avoit craint qu'il ne lui échappât, comme cela avoit été à la veille d'arriver, s'il épousoit quelque princesse d'un génie élevé,

---

(1) Le comte de Brienne, cadet de la maison de Luxembourg, l'eût épousée sans la concurrence du Roi. Ce fut à lui que le roi dit, le jour de ses noces : *Comte, j'épouse votre maitresse, il faut que vous épousiez la mienne.* C'étoit la belle Château-Neuf de laquelle il entendoit parler. Voyez ce que nous disons de cette demoiselle.

& aussi ambitieux que celui de Catherine même ; qu'elle connoissoit Louise de Lorraine pour un esprit simple, borné, & incapable d'ambition ; que l'amour du roi ne lui donneroit jamais des talens qui la rendissent redoutable ; que d'ailleurs la piété connue, & la dévotion de la princesse Louise fermeroient la bouche des catholiques mal intentionnés, & serviroient d'apologie à la cour ; que ce seroit encore un moyen de satisfaire à sa haine pour la maison de Bourbon, & d'approcher du trône, à son préjudice, les Lorrains, enfans de Claude de France sa fille ; qu'en donnant pour femme à son fils une princesse qui lui devroit le trône, & qui passoit pour une beauté, même aux yeux de Henri III, elle assuroit son pouvoir, & affoibliroit celui de ses *Mignons*. On adoptera de ces motifs celui qu'on voudra, & tous, si l'on veut; mais quoi qu'il en soit des motifs, revenons aux faits.

Du Gast, favori de Henri III, qui étoit alors à Lyon, fut envoyé au duc de Lorraine & au comte de Vaudémont, pour la conclusion du mariage. Il étoit trop avantageux aux Lorrains, & trop glorieux à la princesse, pour que la proposition n'en fût pas promptement accep-

tée. Elle le fut le soir même de l'arrivée de du Gast, & sans que la demande eût été communiquée à la princesse. Louise venoit d'arriver d'un pélerinage de Saint Nicolas, qu'elle avoit fait à pied (1). Le comte de Vaudémont crut qu'il ne pouvoit recevoir avec trop de dévouement & de respect, l'honneur que lui faisoit le roi. Dès le lendemain matin du Gast eut celui de faire la révérence à Louise, au nom de sa majesté.

Jeanne de Savoie, seconde femme du comte de Vaudémont, étoit morte en 1568 (2), & il avoit épousé en troisiemes noces Caherine de Lorraine, fille du duc

(1) Depuis l'âge de douze ans, elle alloit, une fois la semaine, en pélerinage à saint Nicolas, toujours à pied : souvent habillée en fille de village, & accompagnée de ses *filles*, d'un gentilhomme & d'un laquais, employant en aumônes, qu'elle faisoit elle-même, *vingt-cinq écus*, qu'elle avoit par mois, pour ses menus plaisirs. Antoine Mallet, Economie spirituelle des grands, p. 139.

(2) Mere de Philippe-Emmanuel, *duc de Mercœur*, Charles, dit le *cardinal de Vaudémont*, François, marquis de *Chaussins*, & Marguerite, qui fut d'abord duchesse de Joyeuse, & ensuite de madame de Luxembourg, duchesse de Pincy.

d'Aumale. Cette derniere femme n'avoit pas eu pour Louise autant de ménagement qu'elle eût dû. Elle l'avoit même traitée en bien des occasions, durement & avec hauteur; & une personne d'un caractere moins doux que la princesse Louise, s'en seroit plainte. Madame de Vaudémont, convaincue de ses torts, chercha à les réparer. Elle alla dès le matin à l'appartement de sa belle-fille, & voulut être la premiere qui lui apprît la nouvelle de son élevation. Louise étoit encore au lit en la voyant entrer dans sa chambre à une heure extraordinaire, elle craignit que ce fût pour lui faire quelque reproche, & chercha à s'excuser d'être obligée de la recevoir dans l'état où elle étoit, & de ne s'être pas trouvée *à son lever*. « C'est à moi à me trouver au vô» tre, madame, lui répondit la comtesse, » & à m'excuser d'avoir peut-être man» qué à ce que je vous devois. Vous êtes » REINE de France, vous épousez le roi. » Je me hâte de vous en apprendre la » nouvelle. Vous êtes née bonne & géné» reuse, Madame; oubliez les méconten» temens que j'ai pu vous donner, & ne » refusez pas votre protection à mes en» fans

» fans(1), vos freres, & à cause d'eux à la » mere. » Madame de Vaudémont eût pu parler plus long temps ; la princesse extrêmement surprise, l'écoutoit sans savoir que lui répondre, & presque sans la croire. A peine avoit-elle ouvert la bouche, dans l'embarras où elle étoit, lorsque l'arrivée du duc de Lorraine son cousin, & du comte de Vaudémont son pere, lui confirma ce que venoit de lui dire la comtesse : ils l'instruisirent de la demande du Roi & de l'arrivée de du Gast. Elle se prépara à le recevoir, & après les complimens des personnes de la cour de Lorraine, qui pouvoient avoir l'honneur de lui en faire, elle reçut celui de du Gast, qui lui parla comme à sa souveraine, & lui apprit le choix de son maître. Tous les respects qui lui étoient dûs en sa nouvelle qualité, lui furent aussi-tôt rendus par les princes de sa maison. Elle fut conduite à la messe en reine de France, & depuis ce jour jusqu'à son départ, servie comme telle. Elle partit au

(1) *Henri de Lorraine*, marquis de Mouy, comte de Chaligni. *Antoine de Lorraine*. Henri de Lorraine, évêque de Verdun, mort suffragant de Strasbourg, après avoir été capucin. *Christine* & *Louise* de Lorraine.

commencement de février 1575, & alla à Reims (1), où se trouva Henri III. Le sacre, le mariage & le couronnement s'y célébrerent en trois jours Si on en croit quelques modernes, livrés à la passion des anecdotes, il s'en fallut peu que Henri III ne donnât une nouvelle preuve de son inconstance. C'est ainsi qu'ils s'en expliquent. « La beauté de mademoiselle de » Vaudémont étoit sans égale, & Henri III » ne pouvoit en disconvenir; mais elle » étoit sans enjouement. Son esprit étoit » sombre, &, comme nous l'avons re- » marqué, elle en avoit peu. A peine pa- » roissoit-elle sensible à l'éclat de son bon- » heur. Henri fut choqué de cette prodi- » gieuse indifférence. Marie de Lorraine, » fille de Réné, Marquis d'Elbeuf (2), » cousine de mademoiselle de Vaudé- » mont, tenoit un des premiers rangs à » la cérémonie. Elle n'avoit pas les traits

---

(1) Le roi arriva à Reims le 12 février 1575, & y fit son entrée avec beaucoup de magnificence. Il fut sacré le lendemain 13, & le mariage fut célébré le 14.

(2) Il étoit le septieme fils de CLAUDE de Lorraine, duc de Guise, & d'*Antoinette* de Bourbon, tige de la maison de Lorraine, qui

» aussi réguliers que Louise ; ce n'étoit
» point une beauté aussi accomplie ; mais
» c'étoit un esprit délicat, enjoué, capa-
» ble des choses les plus sérieuses, com-
» me du badinage le plus amusant. Rien
» de plus solide que sa conversation, &
» cependant rien de plus brillant. Elle fixa
» l'attention du roi, & peu s'en fallut
» qu'elle ne le déterminât à mettre sur sa
» tête la couronne qui étoit destinée à sa
» cousine. Etonnée elle-même des pro-
» grès rapides qu'elle avoit faits sur le
» cœur du roi, elle chercha à pousser ses
» avantages jusqu'où ils pouvoient aller ;
» & si elle n'eût eu que Henri à combattre,
» elle seroit venue à bout d'exclure ma-
» demoiselle de Vaudémont du trône où
» elle avoit déja un pied. Elle dit au roi :
» qu'il étoit surprenant qu'un cœur aussi
» délicat que le sien pût se contenter d'un
» autre, qui n'étoit peut-être pas en état
» de se donner tout entier ; que la prin-

---

s'étoit établie en France, & frere de François, duc de Guise, tué par Poltrot ; de Claude, duc d'Aumale, tige de la maison d'Aumale ; de Charles, cardinal de Lorraine ; de Louis, cardinal de Guise, qui fit la cérémonie du sacre : de François, dit le Chevalier de Malte,

» cesse Louise n'étoit pas sans attache-
» ment; que tout le monde savoit qu'elle
» étoit aimée du jeune comte de Salme;
» & que l'indifférence qu'elle marquoit
» pour l'éclat d'une couronne aussi bril-
» lante que celle qu'il lui offroit, étoit
» peut-être moins une preuve de son peu
» d'ambition, que d'une tendresse réci-
» proque pour l'amant qu'elle perdoit.
» Elle fit naître enfin des soupçons dans
» l'esprit du roi; elle inquiéta sa gloire
» & son amour-propre, & elle en fit tant
» que Henri lui promit son cœur & sa
» main. Quel affront c'eût été pour ma-
» demoiselle de Vaudémont! Mais le
» comte n'étoit pas un ennemi à redou-
» ter, & le roi pouvoit l'offenser impu-
» nément. Dailleurs la maison de Lor-
» raine n'auroit-elle pas retrouvé le même
» honneur? C'eût toujours été elle qui
» eût donné une reine à la France. Ces
» raisons, qui eussent pu autoriser Hen-
» ri III au changement, ne toucherent pas
» la reine-mere. Dès qu'elle fut infor-
» mée des dispositions de son fils, elle em-
» ploya auprès de lui Marguerite, reine
» de Navarre; & du Gast qui avoit fait la
» demande de mademoiselle de Vaudé-
» mont, pour remettre l'esprit & le cœur

» du roi dans leurs premieres dispositions. Ils agirent tous les deux efficacement, & le mariage fut célébré le 14 Février, avec une magnificence toute royale. »

Les auteurs de cette anecdote, à la tête desquels est Varillas, ne se font point d'objections; c'est leur coutume. Cependant il y en a de fort considérables. Le roi ne vit mademoiselle de Vaudémont que le 12 février, n'étant arrivée que le 11 à Reims. Le 13, Henri fut sacré, & les cérémonies du sacre durent l'occuper tout entier, vu leur longueur & le caractere du prince qui s'y livroit avec une sorte de transport. Il y a plus; le contrat de mariage fut signé le même jour. Quel intervalle assigner aux entrevues du roi & de mademoiselle d'Elbeuf, à leurs conversations, aux promesses de sa majesté, & aux ruses de la demoiselle? Encore faut-il accorder quelque temps pour faire changer le roi de résolution, à moins de supposer l'intrigue antérieure au voyage de Reims. Mais alors le roi n'auroit-il pas empêché le voyage de mademoiselle de Vaudémont? Eût-il pris plaisir à lui faire un affront si cruel? Ne l'eût-il laissée venir à Reims

que pour être ſpectatrice du triomphe de ſa rivale ? Cela ne paroît pas croyable ?

Les apprêts des noces furent ſuperbes, & ceux de la toilette du roi & de la reine furent ſi longs, que la meſſe ne put être célébrée que ſur les quatre à cinq heures du ſoir. Cela fut pris à mauvais augure, joint aux obſervations qu'on avoit faites, qu'à la cérémonie de ſon ſacre la couronne lui étoit tombée deux fois de deſſus la tête, & qu'en la lui mettant, il s'étoit plaint qu'elle le bleſſoit; qu'outre cela, le maître des cérémonies avoit oublié le baiſer de la paix, & que le *Te Deum* n'avoit point été chanté.

La ſcience augurale, l'aſtrologie, & les devins, avoient là de belles occaſions de s'étendre; & le ſiécle en étoit infatué. On dit encore que la joie des peuples ne fut point telle qu'elle l'eſt dans pareilles occaſions. Tout frappe des eſprits diſpoſés à la crainte; & malheureuſement la crainte ne ſe juſtifia que trop dans la ſuite. Le caractere prodigue de Henri & de la reine-mere, brillerent à l'entrée du roi & de la reine à Paris. Les charmes de la jeune reine étoient dans tout leur éclat. Elle avoit dix-huit ans : ils firent une vive impreſ-

ſion ſur le roi, & il fut pendant quelque temps plus amant qu'époux. Le duc de Guiſe & le cardinal ſon frere, ne manquerent pas de ſe prévaloir du pouvoir que la reine leur couſine avoit ſur le cœur de ſa majeſté, pour augmenter leur crédit. Il étoit à craindre pour la reine-mere, que le ſien ne s'éclipsât, comme cela étoit arrivé ſous le regne de François II, où le dernier duc de Guiſe & le cardinal de Lorraine, oncles de Marie Stuart, s'étoient rendus maîtres abſolus. Le goût des plaiſirs, l'éloignement pour les affaires que faiſoit voir de plus en plus le roi, approchoient de l'enfance de François II. Si Louiſe de Lorraine eût obtenu ſur Henri le même empire qu'avoit eu Marie Stuart, tout eût été égal. La maiſon de Lorraine avoit déja gagné au mariage de *Louiſe*, le droit de battre monnoie dans le Barrois. Ce droit leur avoit été accordé ſous Charles IX ; mais la conceſſion n'avoit pu être vérifiée. Elle le fut le 27 Août 1575 (1). Au mois

(1) La ceſſion fut enrégiſtrée, *le roi ſéant en ſon lit de Juſtice*. La chambre des Comptes & la cour des Aides ajouterent à leur enrégiſ-

de novembre ſuivant, la reine obtint encore la permiſſion de diſpoſer de tous ſes biens en faveur de ſon frere le duc de Mercœur, & des enſans du troiſieme lit du comte de Vaudémont ſon pere.

La reine-mere travailla donc, avec du Gaſt, à déconcerter les projets que pouvoient former les Guiſes, fondés ſur le crédit de la reine, & l'amour du roi pour elle. On lui fit dire par le *Jéſuite*(1) *Berangreville*, ſon confeſſeur, qu'il étoit de ſon devoir de ne pas fermer les yeux, comme elle paroiſſoit le faire, aux écarts du roi, & à ſes liaiſons criminelles; que

---

trement, *que ce n'étoit qu'après celui du Parlement, fait en préſence de Sa Majeſté*. Louis XIII, & le cardinal de Richelieu, ſe ſervirent de cette réſiſtance pour ſoutenir la nullité de la ceſſion du Barrois. Cet exemple n'eſt pas le ſeul qui prouve que nos rois ſe ſont fait un titre de la réſiſtance des cours ſouveraines.

(1) Il eſt parlé, dans les mémoires de Sully, du colonel Bellangreville, auquel le roi donna le gouvernement de Meulant, comme à un officier fidèle, après la mort d'Henri. N'étoit-il point parent, & ne ſeroit-ce point le vrai nom du jéſuite, confeſſeur de la reine Louiſe? Mém. de Sully, tome I, pp. 68 & 76, ch. 28 & ch. 32, p. 83.

quand son cœur n'y seroit pas intéressé, il suffisoit que sa conscience & la religion le fussent, pour s'y opposer autant qu'il étoit en elle. A l'égard du roi, du Gast lui dit malignement, que qu'elle que fût la vertu de la reine, la confiance dont elle honoroit la dame de Champi, qui avoit été sa gouvernante, étoit excessive, & que cela donnoit lieu à des soupçons désavantageux; que ces soupçons paroissoient même d'autant plus dangereux que le voyage du jeune comte de Salme à la cour sembloit les autoriser; que personne n'ignoroit que le comte avoit eu des vues sur la reine avant son mariage avec sa majesté; qu'on les avoit vu se parler; que la tristesse de la reine pouvoit faire penser qu'elle regrettoit la perte d'un amant; & qu'elle ne croyoit point cette perte réparée par le gain d'une couronne. Enfin on jetta entre le roi & la reine des semences de désunion, qui eurent à-peu-près le succès qu'on en attendoit.

La reine avoit marqué ouvertement son mécontentement contre la conduite de la belle Châteauneuf. Henri III trouva mauvais que Louise, qui ne devoit le trône qu'à son choix, s'ingérât de faire

paroître des ſentiments de jalouſie, & s'opposât à ſes inclinations. Il l'obligea de congédier la dame de Champi, & n'eut aucun égard à ſes prieres, ni même à ſes larmes. Il fallut obéir, & elle en conçut un chagrin qui la rendit malade.

L'indifférence ſuccéda à l'amour dans le cœur d'Henri III, qui ſe livra avec plus d'emportement que jamais à ſes mignons. De ſon côté, Louiſe, peu faite pour regagner le cœur d'un époux, & guidée par ſon Confeſſeur, gagné par du Gaſt & la reine-mere, prit le parti d'une dévotion dont les pratiques euſſent beaucoup mieux convenu à une religieuſe (1), qu'elles ne convenoient à

---

(1) Chaque état a ſes devoirs, & ceux du trône ne ſont pas ceux du cloître. Ce n'étoit pas ſans raiſon que Catherine de Médicis trouvoit mauvais que le jéſuite *Edmond Auger* conſeillât à Henri III des dévotions plus propres à un moine qu'à un roi. Les conſeils que lui donna un poëte du temps, élevé à la cour de François I, étoient bien plus judicieux que ceux du jéſuite. Les voici.

SONNET A HENRI III.

Eſtre amateur de paix, aux pauvres charitable;

une reine. Elle pouſſa le mépris de la parure juſqu'à s'habiller d'une étoffe de laine. Quoique ſon teint fût devenu extrêmement pâle, elle refuſa conſtamment le ſecours du *rouge*, & des ornemens de l'art qui euſſent pu corriger ce défaut. Son train étoit ſi ſimple, qu'étant allée un jour elle-même dans la boutique d'un marchand d'étoffes de la rue Saint-

---

A la veuve aſſiſter, conſoler l'affligé,
Défendre l'orphelin, qui du riche eſt mangé,
Toujours être au public utile & profitable;

Aux bons ſe montrer bon, aux méchans redoutable;
Ne ſouffrir aucun tort, ſans être corrigé,
A chacun faire droit, comme on eſt obligé;
C'eſt le devoir d'un roi, pour ſe rendre équitable.

Non pas ſe conformer aux *capuchins pouilleux*;
Ni aux *jéſuiſtes* feints, ligueux & ſcandaleux,
Leſquels ont inventé ce maudit monopole

De pratiquer la ligue à leur dévotion,
Pour planter à la France une inquiſition,
Et la faire ſur nous régner à l'eſpagnole.

Muse Chasseresse, dédiée à Marie de Médicis, & imprimée en 1611, avec privilége du roi, du 6 mai 1608, p. 58.

Denis (1), elle ne fut point apperçue par la femme d'un président, qui étoit avant elle, & qui superbement parée, ne quitta pas des étoffes qu'elle examinoit pour prendre la posture décente où elle devoit être. La reine, choquée de la magnificence de ses ajustemens, & peut-être de son manque de respect, lui demanda *qui elle étoit?* Sans regarder la reine, la dame lui répondit: *que pour satisfaire sa curiosité, elle vouloit bien lui apprendre qu'on l'appelloit la présidente N..*: Sur quoi la reine répliqua: *En vérité madame la présidente vous êtes bien brave pour une femme de votre qualité.* Piquée du reproche, & continuant de ne pas faire attention à celle qui le lui faisoit, la présidente alla jusqu'à lui dire brusquement, qu'*au moins ce n'étoit pas à ses dépens.* Mais enfin, avertie de la faute impardonnable qu'elle commettoit, elle ouvrit les yeux, reconnut la reine, & se jetta à ses genoux. Elle en fut quitte

(1) Antoine Mallet, *Economie spirituelle & temporelle des grands*, p. 595. L'auteur donne pour garant de ce fait HOTMAN, abbé de saint Nicaise, de la célebre famille des *Hotman* de Paris.

pour quelques remontrances sur son luxe, d'autant plus condamnable, qu'il venoit de paroître un Edit contre celui des habits (1).

Louise ne se contenta pas des pratiques secrettes de piété qu'elle pouvoit

---

(1) C'est l'édit du 24 mars 1583, enrégistré au parlement le 29, & publié à Paris le 6 avril, suivi d'une déclaration du 24 novembre de la même année. Par cet édit, & déclaration sur icelui, *il étoit défendu à toutes personnes de ne porter aucunes perles, passemens d'or en broderie ou autrement. Et pour le regard des* FEMMES DE PRESIDENS, *elles pouvoient porter, sur leurs* CHAPERONS ET COEFFURES, *des* BRODURES, *un serre-tête & un carcan au col, de pierreries ou de perles, une bague, & des anneaux aussi de pierreries, & pareillement des chaînes, bracelets & ceintures,* PATENÔTRES ET CHAPELETS, *fers & boutons d'or devant leurs robes & manteaux, & aussi aux âilerons de leurs manches, une rangée seulement, & sans aucune chamarrure; toutefois sans aucun émail, perles ni pierreries, si ce n'est en* HEURES A PENDRE DEVANT, *qu'elles pouvoient porter à couverture d'or émaillé, & y ayant seulement cinq pieces de pierreries. Art. X de l'édit.* Il est singulier que les *patenôtres*, *chapelets* & *heures*, fissent partie du luxe : où la vanité ne se fourre-t-elle pas ?

faire dans ſon appartement : elle érigea des confréries, aſſiſta à des proceſſions, parcourut toutes les Egliſes & tous les couvens, & inſpira le goût de ces pratiques à tous ceux qui ſe piquoient d'une foi pure, & oppoſée à l'héréſie.

Le roi avoit reconnu la vertu de ſon épouſe; convaincu de l'injuſtice des ſoupçons qu'on lui avoit inſpirés, il lui avoit rendu ſon cœur & ſon eſtime. Il prétendit qu'on fermeroit les yeux ſur les déſordres où il ſe plongeoit, s'il imitoit la conduite de Louiſe; & les grands, toujours prompts à ſe conformer à tous les penchans du maître, s'empreſſerent de ſe trouver aux proceſſions, de s'enrôler dans les confréries. On en imaginoit tous les jours de nouvelles; & le ſiécle où il y eut le moins de vrais chrétiens, fut celui où ces dévotions furent les plus fréquentes (1).

---

(1) La plus célèbre de ces confréries étoit *celle des pénitens de l'Annonciation*, érigée le jour de l'Annonciation 1582. Les confreres marchoient à cette proceſſion *deux à deux*, en trois bandes ou *cadrilles*, celle des BLEUX, celle des NOIRS & celle des BLANCS; chacun étoit couvert d'un ſac de ſa couleur, avec une

La multitude ne manque gueres d'applaudir à cet extérieur; mais Henri se conduisit d'une façon si étrange, que tout ce qu'il fit en ce genre, ne servit que de nouvelle matiere aux libelles des protestans, sans le rendre plus cher aux Catholiques. Quoiqu'on n'eût pas encore des idées bien nettes de la pureté de la religion, ou que celles qui existoient fussent étouffées par l'intérêt & la politique des partis, cependant personne ne s'imagina qu'il y eut une piété bien sincere à passer les jours & les nuits du carnaval en masque, & à faire des processions en carême; aller à pied dans les rues couvert d'un sac blanc, noir,

---

sorte de masque sur le visage, & un fouet à sa ceinture. Le cardinal de Guise y portoit une grosse croix, figurée en bois, mais qui n'étoit en effet que de carton. Tous les seigneurs, le roi même, le chancelier, le garde des sceaux, marchoient dans ce grotesque équipage. Les dames regardoient passer la procession sur des échafauds élevés dans les rues. On leur distribuoit, de la part des pénitens, des *dragées*, des *confitures*, des *liqueurs & d'autres rafraîchissemens*. Cela s'appelloit des exercices de piété! *O miseras hominum mentes! O pectora cœca!*

ou bleu, & à la tête d'une confrérie (1) à laquelle on donnoit le nom de *Pénitens*, & à terminer cette dévotion par des repas où la délicatesse & le luxe se réunissoient.

Touchés du desir d'avoir des enfans; le roi & la reine allerent tous les deux en pélerinages, & se vouerent à tous les saints dont les miracles avoient de la réputation (2).

Pendant tous ces exercices, la Ligue se forma. Le pouvoir des Guises ne fut plus balancé que par celui de la reine-mere, ou des protestans.

La reine même, aveugle dans son zèle pour la religion catholique, & séduite par l'amour qu'elle eut toujours pour

---

(1) Toute *association*, *congrégation* ou *confrérie*, même sous prétexte de religion, est d'une dangereuse conséquence. Ce fut le berceau de la ligue, ou de la *sainte union*. Le regne de Charles IX, & celui de Henri III, furent les regnes des *confréries*. Le gouvernement s'arma contr'elles, lorsqu'il n'en fut plus temps. Les apparences du zèle en sont la source: un fanatisme réel en est souvent le fruit. La religion a des devoirs assez importans pour occuper l'homme tout entier.

(2) *Busbequii epistolæ. Epist. V & IX.*

ſa Maiſon, favoriſoit autant qu'elle le pouvoit les Ligueurs, & les Guiſes qui étoient les chefs de la ligue. « Car on » la ſoupçonnoit, dit Brantôme, (1) du- » rant la vie de ſon mari, de pencher » un peu du parti de l'union, à cauſe » que toute bonne chrétienne & catho- » lique qu'elle étoit, elle aimoit ceux » qui débattoient & combattoient pour » la foi & la religion ». L'auteur prétend la juſtifier de ce reproche; en diſant: « *mais elle ne les a jamais aimés,* » *mais du tout quittés, après qu'ils eurent* » *tué ſon mari* ». C'eſt la juſtifier d'une façon ſinguliere, ou plutôt c'eſt convenir de l'accuſation. En effet, quelle liaiſon dans le raiſonnement & dans les idées peuvent préſenter ces mots; *elle ne les a jamais aimés, mais du tout quittés, après qu'ils eurent tué ſon mari?* Pouvoit-elle les *quitter*, ſans s'être déclarée pour eux? Mais Brantôme, ſi intéreſſant par la multitude des faits qu'il nous a conſervés, n'a pas le même avantage du côté du raiſonnement; & il eſt d'ailleurs

(1) *Dames galantes*, tome II, p. 108 & 109.

l'apologiste déclaré de la maison de Lorraine & des Guises.

Tandis que le roi, jouet de tous les partis, s'oublioit dans la mollesse, employant la nuit dans les festins, ou au bal, le jour à inventer des modes, sortant sur le soir en carrosse, & s'amusant avec des petits chiens de Boulogne, & variant ses goûts par ceux de ses retraites & de ses dévotions, Louise s'occupoit sérieusement de ses pratiques de piété, & ce qui ne servoit qu'à délasser Henri de ses plaisirs, remplissoit tout son temps. L'un & l'autre, aux yeux des gens sensés, se rendoient presque également indignes du trône. La différence du roi à Louise, c'est que les passions qui entraînoient le roi, ne l'empêchoient pas de reconnoître de temps en temps le précipice qu'il se creusoit. Il cherchoit à oublier qu'il étoit né pour les devoirs du trône, aussi-bien que pour l'éclat qui le suit; & Louise, au contraire, ne s'élevoit qu'à peine au rang pour lequel elle ne sembloit pas née. C'est ce qui faisoit qu'elle éprouvoit quelquefois de la joie, des événements qui étoient le sujet des chagrins les plus cuisans du roi. Elle croyoit voir dans tous les succès des Guises & des catholiques,

le triomphe de la religion ; & Henri bien plus éclairé qu'elle, n'y envisageoit que celui de ses ennemis, & la perte de son autorité & des droits les plus sacrés de sa couronne. Lors du meurtre du duc & du cardinal de Guise aux Etats de Blois (1), elle fut accusée d'avoir fait donner avis au duc de se retirer, & de sortir de Blois ; & il est certain qu'elle envoya en diligence un courrier au duc de Mercœur son frere, qui étoit à Nantes, lequel l'empêcha d'être fait prisonnier, comme le roi en avoit formé le projet. Ce duc donna depuis bien de l'embarras aux

(1) D'autres ont dit que les parens du duc de Guise, & le duc de Mayenne son frere lui-même, avoient averti le roi d'aller au-devant des projets du duc. Sa fierté étoit, dit-on, insupportable à ceux de sa maison même ; & les deux freres (Guise & Mayenne) en étoient venus jusqu'à mettre l'épée à la main ensemble. Voyez Guillaume Sossius d'Angoulême, *Polymnia, seu libro VII, p. 336*. Il y a, dans ce livre, d'un goût & d'un style bizarre, bien des choses singulieres. L'auteur, à l'imitation d'Hérodote, intitule son livre, MUSÆ, & donne à chacun des neuf livres qu'il contient, le nom d'une *Muse*. Il a été imprimé à Paris, en 1628.

deux rois, ſur-tout à Henri IV. Mais Louiſe, à laquelle Henri n'avoit pas confié le projet du meurtre des Guiſes, eſt excuſable d'avoir voulu ſauver la vie, ou du moins la liberté d'un frere qu'elle aimoit, & qui méritoit ſon eſtime par beaucoup de belles qualités.

Perſonne n'ignore la fin malheureuſe de Henri III, aſſaſſiné à ſaint Cloud le premier août 1589, par le jacobin *Jacques Clément*, & mort le lendemain de ſa bleſſure. Il donna dans ſes derniers momens des preuves de ſa tendreſſe pour la reine. Sa bleſſure n'ayant pas d'abord été jugée mortelle, il lui écrivit ce billet d'une main foible & mourante: *ma mie, vous avez ſu comme j'ai été miſérablement bleſſé. J'eſpere que ce ne ſera rien. Priez Dieu pour moi. Adieu, ma mie.*

Louiſe étoit alors à Chinon en Touraine, où elle s'étoit retirée (1) depuis que le roi, s'étant joint au roi de Navarre, avoit entrepris de ſe mettre lui-même à la tête de ſes troupes pour punir la rébellion des Ligueurs. Elle y vivoit dans un état d'indigence où elle avoit beſoin de

(1) Depuis le mois de mai 1589.

toute ſa vertu, ayant été obligée de renvoyer toutes *ſes filles*, à l'exception de quatre ſeulement (1).

La nouvelle de la mort de Henri, ſuivit de ſi près ſa lettre, qu'on ne jugea pas à propos de lui remettre. Louiſe fut conduite à Chenonceau. Elle ignora quelque temps ſon malheur par les précautions qu'on prit pour le lui céler. On connoiſſoit ſa ſenſibilité & ſa tendreſſe extrême : on en craignoit les ſuites. En effet, ſa douleur égala la grandeur de ſa perte ; & les motifs de la religion, qui avoient tant de pouvoir ſur elle, ne purent même la conſoler. Ce fut alors que, convaincue de la ſcélérateſſe des Ligueurs, & des deſſeins des Eſpagnols, (2) elle déteſta les principes qui

---

(1) Ces quatre étoient mademoiſelle de l'*Archant*, mademoiſelle d'*Entragues*, madame de *Schomberg*, & madame d'*Elbeuf*.

(2) Le procureur-général de la Gueſſe dit : « Que Philippe II ſe réjouit d'entendre couler » le ſang de ſon beau-frere, & qu'il dénia à la » mémoire du roi ſon voiſin, ſon parent & » proche allié, *l'honneur des obſéques en ſes* » *royaumes & pays de ſon obéiſſance.* » REMONTRANCE de la Gueſſe, *in*-12 (1608) p. 76.

les animoient, & la révolte dont on lui avoit dissimulé l'horreur sous le voile sacré de la religion. Elle refusa constamment de voir ceux qu'elle crut complices de l'assassin du roi, même ceux de sa maison, auxquels elle avoit toujours sacrifié les princes du sang. Elle en poursuivit avec ardeur la vengeance sous le regne de Henri IV. Ce prince la lui avoit promise par la lettre qu'il lui écrivit le 3 août, le lendemain de la mort du roi. La situation des affaires ne permit ni à la veuve, ni à Henri IV, de venger d'abord l'assassinat de Henri III. La mort précipitée du monstre qui l'avoit commis, avoit mis ses complices à couvert. Mais le 8 novembre, Louise présenta sa plainte au roi. Elle y supplia sa majesté de donner ordre à son procureur-général de faire les poursuites nécessaires, protestant de s'y joindre, & *d'employer tout ce qui lui restoit au monde de crédit, de pouvoir & de biens, pour parvenir à la punition des traîtres qui avoient eu part au crime*. Elle invoquoit à son secours dans sa requête, non-seulement le roi regnant, mais tous les souverains, tous les princes du sang de France, tous les officiers de la couronne, & tous les

François affectionnés au sang de leur maître, *pour être la poursuite de ce crime*, disoit-elle, *commune à tous les princes, & de l'interêt général des François qui ne voudroient participer au reproche de ce cruel & plus que barbare assassinat* (1).

Henri IV étoit à Etampes: il y assembla son conseil; & par l'arrêt du même jour, 8 novembre (2), il renvoya la requête de Louise à son parlement séant à Tours, avec ordre à son procureur-général de faire la poursuite. L'arrêt contient une protestation solemnelle de la part du roi, *d'employer tout ce qu'il avoit de moyens, puissance & autorité, pour maintenir la justice, & expier un si horrible & à jamais lamentable assassinat*; & de la part des princes & seigneurs de son conseil, *de servir sa majesté de leurs vies & moyens en une si juste & si sainte résolution.*

Ces démarches ne purent avoir d'abord

(1) Voyez la requête insérée en entier dans l'*Economie spirituelle* d'Antoine Mallet, septieme traité, ch. 3, p. 305 & suivantes.

(2) Antoine Mallet, *ibid.* p. 307.

leur effet (1). La ligue se ranima contre Henri IV avec autant de fureur qu'elle en avoit eue contre son prédécesseur; & Louise, retirée à Chenonceaux, chercha dans le sein de la plus haute dévotion des consolations à ses malheurs. Le docteur *Dinet* son prédicateur ordinaire, le P. *Viquart*, religieux de l'ordre de saint François, & un prêtre nommé *le Duc*, furent chargés de la direction de ses affaires de conscience. Il ne paroît pas qu'elle ait donné depuis la mort de Henri III sa confiance au jésuite Berangreville, ni à aucun autre de sa robe. Le comte de Fiesque, qui avoit été son chevalier d'honneur, & le marquis de Château-neuf, prirent la direction de sa maison. Elle-même se faisoit rendre

(1) Pendant ces démarches de la reine douairiere, la ligue élevoit des autels à *Clément*. Ses prédicateurs faisoient son panégyrique, comme d'un martyr. *Boucher*, les jésuites *Mariana*, *Guignard*, &c. le traitoient de *Saint* dans leurs écrits & dans leurs discours, & établissoient la doctrine du *Régicide*. Il y avoit de quoi faire ouvrir les yeux à Louise sur la faveur imprudente qu'elle avoit accordée aux partisans de la ligue.

compte

compte tous les mois de la dépenſe & de la recette. Sa ſanté altérée depuis long-temps, s'affoiblit encore, & l'obligea à garder le lit les dix dernieres années de ſa vie. Les troubles de l'Etat, depuis 1589 juſqu'en 1594, la réduiſirent à une ſorte d'indigence, dont tous les ſoins du roi ne purent la garantir.

Ce prince n'avoit pas lieu de ſe louer d'elle. Lorſqu'il étoit allé à Tours, après la mort du duc de Guiſe, offrir ſes ſervices à Henri III, elle n'avoit pu diſſimuler la haine qu'elle avoit contre lui. Elle l'avoit reçu ſi mal, que Henri outré de ſes procédés, n'avoit pu s'empêcher de dire *qu'il s'en reſſentiroit, & qu'elle s'en repentiroit.* Mais le roi de France oublia les injures faites au roi de Navarre. Il attribua, comme il le devoit, les diſpoſitions de Louiſe à ſon zèle aveugle & mal entendu pour ſa religion. On lui avoit dit qu'elle ne pouvoit eſtimer ſans péché, ni aimer ſans crime un prince hérétique, & excommunié *par le pape*, & elle l'avoit cru.

On ſait d'ailleurs à quelles extrémités Henri IV fut lui-même réduit. Louiſe, pendant trois ans, vit ſes revenus bornés à dix ou douze mille écus. Il fallut y

ſuppléer par beaucoup d'économie. Lorſque le rétabliſſement des affaires de l'Etat l'eut remiſe dans la jouiſſance entiere de ſon douaire, auquel le roi joignit Romorantin, elle n'eut jamais plus de cent mille livres, y compris les revenus de ſes propres (1). Avec ces fonds annuels, elle trouva le moyen de ſubvenir aux beſoins des pauvres, de faire quantité d'aumônes, d'entretenir un grand nombre de familles, & de faire l'établiſſement de pluſieurs autres.

En 1598, elle envoya à Lorette un cœur d'or couvert de diamans, repréſentant le cœur du roi ſon époux, avec une nef d'argent pour ſervir de lampe. Elle fonda pluſieurs chapelains à Notre-Dame des Ardilliers, dont on publioit alors beaucoup de miracles. Elle alla à Chartres, & fit pluſieurs préſens à l'Egliſe de cette Ville, & donna vingt mille écus pour la fondation des Capucines. Ses revenus enfin étoient partagés entre les Egliſes, les pauvres & ſes domeſtiques ; la moindre part étoit celle qu'elle ſe réſer-

---

(1) Comme cela fut juſtifié par un compte de l'an 1606.

voit, & il suffisoit à tout. Tant la charité est féconde, tant elle est ingénieuse!

Le roi n'étoit pas encore le maître de Paris; mais le Parlement avoit déja rendu le célèbre arrêt (1) qu'on appelle l'arrêt de *la loi Salique.* Cet acte de fidélité de la premiere compagnie du Royaume avoit donné le coup de mort à la Ligue. Elle expiroit, & toutes les Villes ouvroient leurs portes à Henri IV. Il étoit à Mantes lorsque Louise de Lorraine y arriva le mercredi, 12 janvier 1594, pour y renouveller la plainte qu'elle avoit déja faite en 1589 sur l'assassinat du roi son époux. Elle la fit le mercredi suivant, 20 janvier, avec un appareil digne de l'action qui se passa en cette occasion. Le roi la reçut dans la grande Eglise de Mantes. Louise avertie que le roi y étoit, alla à l'Eglise, précédée des Suisses de sa garde, de ses gentilshommes, & de ses princi-

---

(1) Du lundi 28 juin 1593. Cet arrêt fut prononcé par le président GILLES LE MAITRE. Il se trouve dans plusieurs recueils. Voyez *Bouchel*, dans sa précieuse bibliothèque du Droit françois, tome II, au mot SALIQUE, (loi) p. 937 de 1615.

paux officiers, ayant à sa gauche (1) monsieur le prince de Conti (2), cousin germain du roi; à sa droite un peu avancé, le marquis de Châteauneuf son chancelier; après eux, le comte (3) de Fiesque son chevalier d'honneur, madame & mademoiselle de Nevers, & madame de Rohan portant la queue de sa robe, & suivie de plus de quarante autres dames, menées par différens seigneurs, qui avoient été au service de Henri III. La reine Louise & toute sa suite étoit en deuil. Elle passa dans cet ordre entre deux haies de Suisses, rangés depuis la porte de la maison d'où elle sortit, jusqu'à la grande porte de l'Eglise. Le roi y étoit assis dans un fauteuil, couvert de drap

---

(1) Parce que la droite étoit réservée pour MADAME, sœur de Henri IV.

(2) François, prince de Conti, mort le 13 Août 1614, frere de Henri, premier du nom, prince de Condé, fils de Louis I, tué à Jarnac.

(3) *Scipion de Fiesque*, qui passa en France sous le regne de Henri II. Il avoit occupé le même poste auprès d'Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX. Il fut fait chevalier du Saint-Esprit, à la premiere promotion de 1578.

d'or, placé au haut de la nef, & élevé ſur une eſtrade de trois degrés, couverte d'un grand tapis de pied. Le fauteuil étoit ſous un dais de drap d'or pareil à celui du fauteuil. Le roi avoit à ſa droite les maréchaux de France, les grands officiers de la couronne, les chevaliers de ſes ordres, & les ſeigneurs de ſon conſeil, tous aſſis ſur des ſiéges. Devant eux s'avançoit, un peu vers le roi, monſieur le chancelier, aſſis dans une chaiſe couverte de velours, ayant à ſa droite, ſur l'entrée de l'eſtrade, & au-dedans des barrières qui la fermoient, les procureurs & avocats de ſa majeſté, en face du roi, & les ſecrétaires d'état aſſis autour d'une table couverte de velours. Le capitaine des gardes étoit derriere la chaiſe de ſa majeſté. Il s'y trouva auſſi pluſieurs autres ſeigneurs.

La reine douairiere étant entrée dans l'Egliſe, ceux de ſa ſuite qui marchoient devant elle, ſe ſéparerent des deux côtés de la haie que formoient les archers de la garde. Dès qu'elle eut apperçu le roi, elle lui fit une profonde révérence. Henri ſe leva, mit la main au chapeau. Louiſe fit une ſeconde révérence vers le milieu de la nef, & le roi fit un pas pour s'avan-

cer vers elle. Elle continua de marcher, & se trouvant au pied de l'estrade, elle fléchit un genou sur la premiere marche. Alors le roi s'étant avancé, lui donna la main pour la relever, & l'aider à monter les trois marches, & la conduisit sur une chaise couverte de noir, ayant au-dessus un dais de pareille couleur. Le roi retourna à sa place, & s'assit, & la reine Louise en fit de même, *après qu'il fut assis.*

A la droite du roi, où étoit la chaise de la reine, étoient aussi des siéges couverts de noir pour le prince de Conti, assis à la gauche de Louise, parce qu'il y en avoit une à droite, réservée pour madame, sœur du roi. Un peu à côté étoient les princesses, & tout autour les dames de la suite de la reine Louise, debout ou assises sur le tapis de pied, & sur d'autres siéges les personnes du conseil de la reine.

Chacun se trouvant placé, après un instant de silence, la reine Louise se leva, fit une profonde révérence ; & son chancelier (1), qui étoit debout à sa droite,

(1) Chateau-Neuf.

lui ayant parlé, s'avança un peu vers le roi, & s'étant mis à genoux sur la premiere marche de l'estrade, parla en ces termes. *SIRE, la veuve du feû roi votre prédécesseur, en proie aux larmes, occupée de sa douleur, & ne pouvant vous l'exprimer elle-même, loue Dieu de ce qu'il lui a plu lui faire la grace de voir le jour qu'elle desire depuis si long-tems, auquel elle puisse, par la voie de son procureur-général, vous faire sa juste plainte. Elle m'a ordonné, SIRE, de supplier très-humblement votre majesté de vouloir bien l'entendre, & de lui accorder une audience favorable.* Le chancelier (1) s'étant levé, alla au roi, lui parla, &, retourné à sa place, dit: *MADAME, le roi veut & entend que votre procureur soit oui sur ce qu'il aura à dire de votre part.* Alors Buisson, avocat célèbre du Parlement de Paris, & procureur-général de la reine Louise, lequel étoit appuyé sur un barreau couvert de velours noir, se mit à genoux sur la seconde marche de l'es-

---

(1) C'étoit Philippe Hurault de Chiverni, chancelier de France, qu'il ne faut pas confondre avec celui de la reine Louise.

trade, du côté de la reine Louise, & presque vis-à-vis du roi. Après qu'il fut entré en matiere, M. le chancelier le fit lever, & il continua debout. Il fit voir, dans un discours d'appareil, & éloquent pour le tems, l'atrocité du crime, & en demanda justice au roi, & que la punition en fût poursuivie à la requête du procureur-général de sa majesté, la reine Louise jointe, & dans les termes qu'elle l'avoit fait dans la plainte du 8 Octobre 1589 (1).

Le procureur-général la Guesle parla ensuite, & après un discours aussi long, & dans le goût de celui de Buisson, conclut à ce que la connoissance du crime fut renvoyée en la cour de Parlement, *la cour des cours, le Parlement des pairs, le vrai lit de la justice royale, & la premiere compagnie de France, fondée en jurisdiction de connoître seule des affaires qui touche l'universel du royaume.* Ce furent ses termes.

---

(1) Ce discours de Buisson fut imprimé en 1610. Celui de la Guesle, procureur-général du roi, imprimé à Paris, en 1603, *in*-12, 92 pages.

La cérémonie fut ſuivie de la meſſe, à laquelle la reine aſſiſta ; mais ayant entendu après la meſſe le pſeaume *exaudiat*, que ſon mari faiſoit ordinairement chanter, à ce ſouvenir ſes douleurs ſe renouvellerent à tel point, qu'elle tomba évanouie, & qu'on déſeſpéra de ſa vie. Henri IV montra la bonté de ſon cœur, étant accouru à elle, & ayant fait lui-même tout ce qu'il pouvoit pour la faire revenir de ſon évanouiſſement.

Ce fut après ces preuves répétées du reſpect que Louiſe conſervoit pour la mémoire du roi ſon mari, qu'elle ſe livra toute entiere à Dieu. Elle fit ſon teſtament à Moulins le 28 Janvier 1601. Elle y prend les qualités de *reine douairiere de France & de Pologne, ducheſſe de Bourbonnois* (1), *de Berry & d'Auvergne, comteſſe de Forez, Haute & Baſſe-Marche, & dame de Romorantin.* Elle mourut le lendemain 29, avec des ſentimens d'une piété conſommée. Le P. Thomas d'Avignon, capucin, en orna l'oraiſon

(1) Tous ces domaines lui étoient aſſignés pour ſon douaire, comme ils l'avoient été à celui de la reine Eliſabeth d'Autriche.

funèbre de cette princesse, qu'il prononça à Moulins au mois de Février 1601.

Ce que nous avons dit de sa conduite & de son caractere se trouve réuni dans ces vers d'un moderne, qui la compte avec justice au nombre des *reines* malheureuses.

(1) LOUISE, cette reine, & si belle & si sage,
Qui fit de tant de cœurs le secret esclavage,
Se crut elle-même esclave dès le jour
Que l'Himen la voulut couronner sans l'Amour.
Son esprit fut gêné dans la couche royale;
La couronne lui fut une chaîne fâtale,
Le Louvre une prison, le trône un échafaud,
Erigé pour montrer son tourment de plus haut.
Elle y mourut aussi d'un long regret séchée,
Comme une belle fleur, de sa tige arrachée.

(2) La mort des plus grands saints ne sauroit être marquée plus sensible-

(1) Entretiens poëtiques du jésuite le Moine: consolation à Euxode. Entret. II, p. 209.

(2) On en trouve un extrait fort ample &

ment au ſceau de l'agneau. Elle avoit ordonné par ſon teſtament la fondation d'un couvent de Capucines dans la Ville de Bourges, & deſiroit y être inhumée. Henri IV le fit bâtir à Paris au fauxbourg S. Honoré, & ſon corps qui y fut tranſféré, y reçut la ſépulture (1). Elle n'eut qu'un enfant qui ne vint pas à terme. On dit que Catherine de Médicis & madame de Nemours eurent la curioſité d'en faire examiner le ſexe, & on trouva que c'étoit un fils. Les maladies du roi, & en particulier celle qu'il contracta à Veniſe à ſon retour de Pologne, furent la cauſe de la ſtérilité de Louiſe ; & ſans doute ce fut un bonheur pour l'Etat, qui avoit beſoin d'un homme formé, d'un héros tel que Henri IV, qui en pût être le reſtaurateur.

---

très-édifiant, dans l'*Economie ſpirituelle des nobles & des grands*, depuis la page 224, juſqu'à la page 233.

(1) L'égliſe & la maiſon ont été depuis tranſportées au bout de la rue neuve des Petits-Champs, vis-à-vis la place Vendôme.



COMPARAISON

D'ELISABETH, femme de Charles IX, & de LOUISE, femme de Henri III.

LA FRANCE n'a point eu de Reines qu'on puiſſe comparer plus naturellement l'une à l'autre, qu'Eliſabeth d'Autriche, femme de Charles IX, & Louiſe de Lorraine, femme de Henri III. La naiſſance d'Eliſabeth, fille, ſœur, niece d'empereurs, & belle-ſœur de deux rois, a quelque choſe de plus éclatant; mais Louiſe étoit d'une beauté bien ſupérieure à celle d'Eliſabeth. Leur douceur, leur ſageſſe, leur vertu, étoient fondées ſur des principes également chrétiens & inébranlables. Toutes les deux furent élevées dans les pratiques de la piété, & toutes les deux ne s'en écarterent jamais. Elles ſe trouverent l'une & l'autre dans un ſiécle corrompu, dans une cour où le vice marchoit le front levé, & ni l'une ni l'autre n'éprouverent la contagion de ce mauvais air. Eliſabeth, formée dès ſon enfance ſous les yeux du plus ſage des princes, fut aſſez heureuſe pour être éclai-

rée de bonne heure dans la carriere de la piété. Louiſe, en ſuivant les exemples de ſa maiſon, pouvoit s'y égarer. On ne lui montra la religion que dans ſes acceſſoires, dans des pratiques qui, loin d'étendre ſon génie naturellement borné, ne ſervirent qu'à le rétrécir. Eliſabeth alloit à la ſource, & l'on ne voit point qu'elle ſe ſoit mépriſe dans ſon zèle. Elle eût ſans doute déteſté la Ligue, puiſqu'en enviſageant avec les yeux de la vérité la journée de la S. Barthélemi, elle la regarda comme le plus horrible des forfaits. Peut-être Louiſe ſéduite par un faux zèle, & par un attachement aveugle à ſa maiſon, eût-elle applaudi aux maſſacres; & il eſt certain qu'elle ne reconnut tout le poiſon des Ligueurs, que lorſque l'infortuné Henri en eût été la victime. Il fallut un crime auſſi odieux pour lever le voile dont ſes yeux furent couverts. L'eſprit de l'évangile fit toujours démêler à Eliſabeth l'ambition & le fanatiſme d'avec le vrai zèle. Enfin leur cœur étoit également pur; leur eſprit n'étoit pas également étendu. Louiſe eut du zèle ſans lumieres. Eliſabeth eut des lumieres égales à ſon zèle. Toutes les deux eurent dans les deux freres des princes égale-

ment pénétrés du mérite qu'elles avoient. Elles ſupporterent avec une égale patience les écarts de leurs époux; & une mort également funeſte & prématurée les leur arracha, dans des circonſtances ſi triſtes, que toutes les deux, privées du trône (parce qu'elles demeurerent veuves ſans enfans qui y puſſent monter), ne purent regarder ce malheur que comme le bonheur de la France. Elles conſacrerent le reſte de leurs jours à la religion & à la mémoire de leurs époux, qui leur fut également chere. Eliſabeth refuſa les couronnes qu'on lui offrit pour ne penſer qu'à Dieu & à Charles; Louiſe eût dédaigné toutes celles qu'on lui eût offertes, pour ne s'occuper que de Henri & de ſon ſalut. J'oſe dire enfin que le ciel réſerva l'une & l'autre pour ſervir de modèle à leur ſexe, & faire voir que la vertu eſt de tous les ſiécles & de tous les lieux, & qu'elle s'établit un empire & des admirateurs par-tout où elle eſt connue.



RENÉE DE RIEUX, *Maîtresse de* HENRI *III.*

RENÉE DE RIEUX, connue à la cour de Henri III, sous le nom de *la belle* CHATEAUNEUF, étoit de l'ancienne maison de *Rieux* en Bretagne, où elle avoit de grands établissemens dès l'an 1064. On trouve dès cette époque un *ALAIN de Rieux*, qui accompagna *Alain II*, duc de Bretagne, à la prise du château de Cambout. La branche de *Châteauneuf*, issue de Jean, *sire de Rieux*, maréchal de Bretagne, & d'Isabeau de *Brosse*, se continua dans *Guy de Rieux*, seigneur de Châteauneuf, frere de *René*, tige des marquis de Sourdeac, & de *RENÉE de Rieux*, dont nous parlons. Guy, René, & mademoiselle de Châteauneuf étoient enfans de *Jean de Rieux* & de *Béatrix de Jonchères*, dame de la Perriere en Anjou, & veuve de Jean de Montecler. Le mariage de sa mere étant fixé (1) par An-

(1) Tome VI, p. 77, n. 11, dans la généalogie de Rieux, branche des seigneurs de Châteauneuf.

ſelme à l'an 1548, & Renée n'étant peut-être pas l'aînée de ſes freres, on ne ſauroit donner à ſa naiſſance une date fort antérieure à l'année 1550. Elle fut élevée fille d'honneur de Catherine de Médicis. Cette princeſſe avoit raſſemblé à ſa cour, la plus brillante dont on ait jamais parlé, tout ce que la haute nobleſſe avoit de plus belles perſonnes. Elle ne recevoit au rang de ſes filles d'honneur, que des demoiſelles âgées de quatorze ans. Ainſi mademoiſelle Châteauneuf commença à briller ſous le regne de Charles IX. Henri III, qui n'étoit encore que duc d'Anjou, diſtingua ſes charmes, & ne fut pas long-temps ſans leur rendre hommage. Il étoit lui-même le prince (1) le plus aimable, le mieux fait, & le plus beau de ſon temps. Leur âge étoit à peu près le même; ainſi, on pouvoit les regarder comme le plus beau couple de la cour. Châteauneuf étoit parfaitement bien

(1) Deſportes, en parlant de lui, dit :

» Il eut la taille belle & le viſage beau ;
» Son teint étoit de lys & de roſes pourpretes ;
» Et ſes yeux rigoureux dardoient mille ſagettes,
» On le prend pour l'Amour.

faite; elle avoit les cheveux (1) du plus beau blond du monde; la pureté & la vivacité de ſon teint, en recevoient un nouvel éclat; la douceur de ſes regards n'ôtoit point à ſes yeux cet air ſpirituel

(1) C'eſt ainſi que Deſportes en fait le portrait dans ſa Diane, liv. II, fol. 66 verſ. édit. de 1600. Il fait parler le duc d'Anjou.

SONNET.

« Beaux nœuds creſpés & blonds, nonchalamment » épars,
» Dont le vainqueur des Dieux s'empriſonne & ſe lie;
» Front de marbre vivant, table claire & polie,
» Où les petits Amours vont éguiſer leurs dards.

» Epais monceau de neige, aveuglant les regards;
» Pour qui, de tout objet, mon œil ſe déſalie:
» Et toi, guerrière main, de ma priſe embellie,
» Qui peut nue, acquérir la victoire de Mars.

» Yeux, pleurant à la fois tant d'aiſe & de martyre,
» Souris, par qui l'amour entretient ſon empire,
» Voix, dont le ſon demeure au cœur ſi longuement;

» Eſprit, par qui le fer de notre âge ſe dore,
» Beautés, graces, diſcours, qui m'allez transformant;
» Las! connoiſſez-vous point comme je vous adore!

On dit que Henri III ne ſe laſſoit point de lire ce ſonnet. Il eſt un de ceux qui contri-

& fin qui anime la tendreſſe, & l'inſpire aux plus indifférens. Sa bouche étoit aſſortie à tant de charmes. Rien de plus beau enfin que mademoiſelle de Rieux; & long-temps après qu'elle eut diſparu de la cour, on croyoit louer aſſez une belle perſonne, en diſant *qu'elle avoit de l'air de mademoiſelle Châteauneuf.* Pour ſon caractere, il étoit vif & fier, & il alloit même juſqu'à la violence, lorſqu'elle ſe croyoit offenſée. *Antoine Duprat*, dit *Nantouillet*, l'ayant inſultée, elle ne s'en rapporta qu'à elle-même pour l'en punir. Elle paſſoit ſur le quai de l'Ecole, à cheval, ſuivant l'uſage des dames de ſon temps, introduit par Catherine de Médicis, ayant apperçu *Duprat*, dit *Nantouillet*, qui marchoit à pied; elle donne des deux, le renverſe, lui paſſe pardeſſus le corps, & le foule aux pieds de ſon cheval. Le duc d'Anjou, dont le mérite étoit relevé par la gloire qu'il ve-

buerent aux trente mille livres de rente de Deſportes, ainſi que le quarante-unieme qui précède, traduit du *Bembo*, & qui commence:

» Cheveux, préſent fatal de ma douce ennemie.

Diane, liv. II, fol. 59 verſo.

noit de s'acquérir à Jarnac & à Moncontour, ne devoit pas trouver beaucoup de cruelles. Il se déclara pour Châteauneuf à peu près dans le temps que toute la France parloit de lui comme d'un Héros qui devoit relever l'état. Naturellement galant, il ne chercha point à se prévaloir de son rang ; & comme c'étoit l'usage de mettre les plaisirs du cœur & ses délicatesses de la partie, il déclara son amour en amant qui cherche à faire disparoître son rang pour montrer sa tendresse. Les attentions, les petits soins, les soupirs même furent employés, & ils furent reconnus. Quoique le duc d'Anjou n'eût pas besoin d'un autre interprete que de lui-même, & qu'il fût sûr d'être écouté ; cependant comme la poësie étoit à la mode, & qu'elle faisoit alors une des parties de la galanterie, le prince eut recours au poëte qui avoit la réputation de s'exprimer en amour avec le plus de délicatesse. C'étoit le célèbre Desportes, qui passoit avec raison pour le *Tibulle* de son siécle. Par un abus énorme (1) des

(1) *Joachim du Bellay* est un des premiers poëtes qui, sous Henri II, ait déshonoré la poésie par ce lâche commerce. *Ronsard* suivit

talens, le plus riche bénéficier de France, si l'on en excepte les personnes d'une naissance égale à celle des souverains, prostituoit lâchement sa muse, & s'occupoit à chanter les amours, à peindre les ennuis, le désespoir & les autres passions des grands ; &, devenu le confident des galans d'une cour corrompue, il travailloit pour le compte du premier grand seigneur qui s'adressoit à lui. Le duc d'Anjou employa la muse de Desportes (1).

---

son exemple sous le même regne. Leurs succès animerent la veine de *Baïf*, *Jodelle*, *Belleau*. Mais l'*Abbé* DESPORTES réussit pour sa gloire & pour sa fortune, mieux qu'eux tous. Il fut suivi de *Bertauld*, évêque de Séez. *Malherbe*, qui voulut s'en mêler, n'y entendoit rien, ni pour les autres, ni pour lui-même. Cette manie, qui se réveilla sous Louis XIV, fut rendue ridicule par Moliere & par Boileau. Elle a disparu tout-à-fait sous Louis XV. Chacun ne travaille plus que pour soi ; & qui ne sait pas faire des vers, fait l'amour en prose ; encore est-il une voie souvent plus sûre que les vers & la prose. Le brillant de l'esprit cède dans nos mœurs à ceux de Golconde.

(1) Voyez ces diverses amours, fol. 294. On y trouve un sonnet adressé *à mademoiselle de Châteauneuf*. C'est une assez mauvaise piece, où le poëte compare la belle CHATEAUNEUF

On en trouve plusieurs preuves dans ses ouvrages. Les amours du prince & de la belle Châteauneuf étoient déja établis en 1572, lorsque le poëte fit des *stances pour monsieur le duc d'Anjou allant assiéger la Rochelle :* Elles étoient adressées à la belle Châteauneuf. Le prince s'y plaint fort tendrement de la nécessité de son éloignement, parle comme d'un malheur

---

à un BEAU CHATEAU. Ce sonnet est suivi d'un autre mieux tourné. Le poëte, à l'imitation d'Anacréon, y parle au peintre le plus habile de son temps pour le portrait. Après avoir parlé de la difficulté qu'il doit trouver à rendre les beautés de l'original, qu'il détaille, il finit par ces vers :

» Laissez au Dieu d'Amour ce travail téméraire,
» Qui d'un trait pour pinceau la saura mieux pour-
» traire,
» Non pas sur de la toile, ains sur le cœur des Dieux.

Voyez Baïf, liv. VI, fol. 165 du premier volume de ses œuvres. Il lui dédia l'*Hymne de Vénus*.

« Noble sang de RIEUX, si mes vers ne dédaignes,
» Nymphe, si ta beauté, par les graces compaignes,
» Est digne d'un *grand Dieu*, mériter le haut cœur,
» A cet hymne chanté prête quelque faveur. »

de la gloire qu'il a acquise, & déclare qu'il ne connoît pas d'autre félicité que celle de vivre auprès de ce qu'il aime. Qu'on me permette de donner ici un échantillon de cette piece, car je n'oserois la hasarder toute entiere, quoiqu'elle mérite de paroître encore, malgré deux cens ans de distance du temps qu'elle fut faite au nôtre. Après avoir exprimé la douleur de l'absence à laquelle il est condamné, le prince dit:

Que me sert le renom d'avoir, dès mon enfance, (1)
Acquis, par mes travaux, le repos de la France,
Et l'effort des mutins inutile rendu,
S'il faut que, pour son bien, à mon mal je consente,
Et que de vos beaux yeux, si souvent je m'absente?
Repos de mon pays, tu m'es trop cher vendu!
J'aimerois beaucoup mieux que le ciel m'eût fait naître
Sans nom & sans honneur, pourvu que je pusse être

---

(1) Poésies de Desportes, diverses amours, fol. 281 recto & verso de l'édition de 1600.

Toujours auprès de vous, doucement langoureux ;
Baiſer vos blonds cheveux & votre beau viſage,
Et n'avoir d'autre loi que votre doux langage :
J'aurois aſſez d'honneur étant aſſez heureux.
Que le monde étonné vante ma renommée,
Qu'elle ſoit par le ciel comme un aſtre allumée ;
Que ſur mon jeune front cent lauriers ſoient plantés ;
Que j'éleve un trophée à jamais perdurable ;
L'honneur eſt moins que rien, quand l'homme eſt miſérable.
Mon heur & mon honneur gît tout en vos beautés.

Mademoiſelle Châteauneuf répondit à ces vers par le préſent d'un miroir de poche, accompagné d'un ſonnet (1) qui fut auſſi l'ouvrage de Deſportes. Elle y parle de ſon amour en amante très-tendre ; & proteſte que ſi le prince voit ſa propre image dans le miroir qu'elle lui envoie, elle la portera cette image éternellement dans ſon cœur.

---

(1) Œuvres de Deſportes, fol. 294.

La paſſion de Henri III pour mademoiſelle Châteauneuf, n'étoit pas la ſeule qu'il eût ; mais elle fut quelques années la dominante, & ne céda qu'à celle que lui inſpira, quelque temps avant ſon départ pour la Pologne, la princeſſe de Condé. On peut même dire que ce prince aima encore la Châteauneuf. En quittant la France, il lui donna ſes pierreries en garde. P. (1) Matthieu, qui nous l'apprend ajoute *qu'il y avoit quelque promeſſe par écrit.* Elle étoit une de celles auxquelles il écrivoit en Pologne des lettres tendres & galantes, ſignées de ſon ſang, & il ſe rengagea même avec elle après la mort de la princeſſe de Condé. Il donna au moins une marque de conſidération extraordinaire pour elle à ſon retour, & après ſon mariage avec *Louiſe* de Lorraine-Vaudémont. François, comte de Brienne, cadet de la maiſon de Luxembourg, avoit fait des démarches pour épouſer la princeſſe Louiſe ; ſes propoſitions avoient même été agréees; & le mariage paroiſſoit conclu, lorſque Henri la fit demander. Il

(1) Hiſtoire de Henri IV, depuis la paix de Vervins, tome II, liv. 4, p. 43.

n'y avoit pas à balancer pour la préférence ; il étoit instruit de l'amour du comte ; & le jour qu'il épousa la reine, il lui dit galamment, & comme pour lui en faire une sorte d'excuse : *Comte, je viens de vous ôter votre maîtresse ; mais en échange je veux vous donner la mienne, & que vous épousiez Châteauneuf* (1). Cela fut dit d'un ton de maître, & sérieusement.

Le comte de Brienne ne trouvoit pas que toutes choses fussent égales ; & quand il eût aimé Châteauneuf, la réputation de cette belle avoit souffert (2)

---

(1) Journal de Henri III, février 1575, p. 24.

(2) N'est-ce point d'elle que veut parler Brantôme, dans le conte qu'il fait de la maniere dont se vengea le duc de Guise (depuis tué à Blois) du duc d'Anjou au siége de la Rochelle, en mettant dans les tablettes de ce prince quatre vers, où il lui reprochoit *une occasion perdue?* Brantôme, *Dames galantes*, tome I, pp. 367 & 368 de l'édition de 1699, *in*-12.

L'auteur de la Satyre, intitulée : TOCSIN *des Massacreurs*, imprimée en 1570, p. 49, dit : « Nul n'ignore l'impudicité. . . . des *filles* de » la suite de la reine-mere ; témoin la *Rouet*,

de cruelles atteintes de l'attachement que le roi avoit eu pour elle. Il voulut prendre les choses sur le ton d'une simple galanterie ; mais s'étant apperçu que le roi proposoit l'offre comme un ordre, il dissimula, & demanda du temps pour y résoudre la demoiselle, & pour les préparatifs indispensables des noces. Henri, qui entrevit son dessein, le pressa si vivement, qu'il promit d'épouser dans trois jours au plus tard. Comme la promesse avoit été forcée, il ne pensa qu'aux moyens de ne pas l'exécuter ; & n'en trouvant pas d'autre que de quitter la cour, il le fit avec autant de précipitation, que s'il eût craint d'y laisser sa tête. La Châteauneuf lutta quelque tems contre les charmes de la nouvelle reine, qui eut besoin des avis de la reine-mere, pour ne pas éclater d'abord. Mais la favorite ayant poussé l'imprudence jusqu'à paroître dans un bal avec les mêmes ha-

---

» *Montigny*, CHATEAUNEUF, *Atri*, & autres, desquelles la chasteté est si peu connue, » qu'elle ne trouveroit pas un seul témoin chez » tous les courtisans. »

Nota. Cette satyre est une des plus violentes, & fut même désavouée par les protestans.

bits que ceux de la reine, & la même parure, Louiſe n'eut plus la force de diſſimuler. La reine-mere ſe joignit à elle, & elles firent tant, que le roi s'en détâcha, & quelle eut ordre de ne pas paroître à la cour. Le dépit la détermina, peu de temps après, à épouſer, *par amourette*, dit Brantome, un Florentin, nommé *Antinotti*. Je crois que c'eſt de la belle de Rieux, que l'on doit entendre ce qu'il dit, en parlant de l'orgueil de certaines dames preſque toujours puni dans la ſuite par leurs méſalliances, & la baſſeſſe de leurs inclinations. « J'ai connu » autrefois, dit-il, une fille à la cour ſi » entiere & dédaigneuſe, que quand » quelque habile & galant homme la venoit » acoſter, & la tâter d'amour, elle » lui répondoit ſi orgueilleuſement, en » ſi grand mépris d'amour, par paroles ſi » arrogantes, (car elle diſoit des mieux) » que plus il n'y retournoit. Et ſi par cas » fortuit, quelquefois on la vouloit aç» coſter, & ſi prendre, comme elle les » renvoyoit & *rabrouoit* par parole, & » geſtes avec mines dédaigneuſes, car » elle y étoit très-habile. Enfin l'amour » la punit, & ſe laiſſa ſi bien aller à un » qui *obtint tout d'elle*, quelques vingt

» jours avant qu'elle se mariât. Et si pour» tant c'est un qui n'étoit nullement com» parable à force autres honnêtes gentils» hommes qui l'avoient voulu servir. En » cela, il faut dire avec Horace, *sic pla» cet veneri ;* ainsi, il plaît à Venus ; & » ce sont de ses miracles. (1) » Ce mariage ne fut pas heureux. *Antinotti* manqua de fidélité à sa femme. Elle le surprit dans les bras d'une autre. Personne n'étoit plus emportée qu'elle ; soit orgueil, soit jalousie ; elle le tua de sa propre main, en 1577. Ce crime, qui sembloit mériter punition, n'occasionna pas même de poursuites ; au moins n'en vois-je point de traces. L'amour du roi, qui subsistoit peut-être encore, put imposer silence. Elle épousa même depuis Philippe ALTOVITI, baron de Castelane en provence, & d'une maison ancienne & distinguée. Cet Altoviti fut un de ceux qui animerent le parti des Ligueurs à Marseille, quoiqu'il tînt de la libéralité du roi la terre de Castelane, que ce prince lui avoit donnée pour présent de

---

(1) *Dames galantes*, tome II, p. 53, édition de 1702.

noces. Le ſort de ce ſecond mari ne fut gueres plus heureux que l'avoit été celui d'*Antinotti*. Il ſe réunit avec Devins (1) contre Henri d'Angoulême (2), grand-prieur de France, qui étoit alors gouverneur de Provence. Il fut des premiers, dit Gaufridi (3), qui écrivirent contre le grand-prieur à la Cour, où il avoit quelqu'habitude ; ſon épouſe y étoit alors. Il parloit dans ſes lettres en mauvais termes du grand-prieur. Cela

(1) *Hubert Devins*, capitaine provençal, fils d'un préſident au parlement de Provence, & d'une fille d'Honoré de Pontevez, ſeigneur de Flaſſans, ſœur de Jean de Pontevez, comte de Carces. Il prit le parti des Guiſe & de la ligue, contre Henri III : rebuté de l'ingratitude de ce prince pour lequel il s'étoit expoſé à une mort certaine, en parant de ſon corps une mouſquetade au ſiége de la Rochelle. C'étoit le plus entreprenant & le plus déterminé brave de ſon temps, où ils étoient en grand nombre. Voyez Caſtelneau, l. VII, & le Laboureur ſur Caſtelneau, tom. II, p. 506 de la nouvelle édition.

(2) Fils naturel de Henri II, & de mademoiſelle de *Lewiſton*, duquel il eſt parlé dans l'article de cette demoiſelle.

(3) Hiſtoire de Provence, tome II, liv. XIII, p. 607.

vint à la connoiſſance du roi ; par malheur la lettre tomba entre les mains de ſa majeſté par le moyen du colonel Alfonſe. Le grand-prieur réſolut de ſe venger ; & pour donner un exemple qui intimidât ſes ennemis, il réſolut de tuer Altoviti : il le poignarda en effet, comme nous l'avons dit, le premier juin 1586 ; mais Altoviti, bleſſé à mort, ſe vengea à l'inſtant, & plongea ſon poignard dans le bas-ventre de ſon ennemi. Sa veuve échappe à l'hiſtoire depuis cet événement, & j'ignore la date & le lieu de ſa mort.



MARIE DE CLÈVES,

Princeſſe de Condé.

LA PASSION de Henri III pour la princeſſe de Condé, eſt une preuve des excès où peut ſe livrer un cœur amolli par la volupté. Marie de Clèves fut aimée au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Elle étoit fille de François, premier du nom, duc de Nevers, & de (1) Marguerite de Bourbon-Vendôme, & fut connue à la Cour avant ſon mariage, ſous le nom de la *Marquiſe d'Iſles*. Elle étoit ſœur de Henriette, épouſe de *Louis de Gonzagues*, qui par elle devint *Duc de Nevers* ; & de *CATHERINE de Clèves*, d'abord princeſſe de Portien, & enſuite ducheſſe de Guiſe, & femme de Henri de Lorraine, duc de Guiſe, dit *le Balafré*. La beauté des trois ſœurs leur faiſoit donner le nom *des trois Graces* (2);

(1) Seconde fille de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, & de Françoiſe d'Alençon.

(2) Toutes les trois ſont célèbres dans l'hiſtoire

mais quelle que fût celle de la duchesse de Nevers, & de la duchesse de Guise, la marquise d'Isles leur sœur, ou la princesse de Condé l'emportoit encore au jugement des plus délicats en matiere de beauté. Le dessein d'amener Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, (fils du célèbre Louis I, tué à Jarnac) à la religion catholique, fut le motif du mariage de Marie avec ce prince. Dans le dessein d'affoiblir le parti des protestans, on avoit tout employé pour leur ôter le prince de Condé, duquel le nom leur devoit être extrêmement cher. On crut qu'on obtiendroit de lui par les charmes de la beauté la

---

galante de leur temps, & ont fait du nôtre le sujet des Romans, ou *Nouvelles historiques* les plus polies & les mieux écrites. Mesdames de Nevers, de Guise, & princesse de Condé (étoient) trois princesses aussi accomplies de toutes les beautés de corps, à mon gré, comme d'esprit, qu'on n'ait point vu; si bien, quand nous parlions à la cour de ces trois princesses, bien souvent nous les disions *les trois Graces de Jadis*, tant elles en avoient de ressemblance; & comme de vrai, je les ai vues très-belles, très-bonnes, & très-aimables. BRANTÔME.

plus touchante de la cour, ce que la politique & la violence n'avoient pu en arracher. Ainsi, malgré la différence de religion, Marie de Clèves, qui avoit à peine seize ans, épousa Henri, prince de Condé, au mois de juillet 1572, quelque temps avant le massacre de la S. Barthélemy. Le prince n'avoit lui-même que dix-huit ans. Les jeunes époux marquerent d'abord beaucoup de tendresse l'un pour l'autre; & cette alliance parut aussi heureuse qu'elle pouvoit l'être entre des personnes de leur rang. Mais ce rang les obligeoit à vivre à la cour; & l'air infecté qu'on y respiroit étoit bien dangereux. Il étoit honteux aux jeunes seigneurs qui y vivoient, d'être sans une ou plusieurs maîtresses; & il ne l'étoit pas aux femmes du premier rang d'avoir un attachement particulier.

Le duc d'Anjou, qui s'étoit distingué à la cour par ses qualités galantes autant que par l'esprit & le courage, vit la princesse de Condé; & bien loin de penser à surmonter la passion qu'il conçut pour elle, il ne pensa qu'aux moyens de faire naître dans le cœur de la princesse des sentimens qui répondissent aux

ſiens. Il faut rendre juſtice à la princeſſe. Sa vertu réſiſta aſſez long-temps ; & pour en triompher, le duc d'Anjou eut beſoin d'employer tout ce que l'amant le plus épris peut imaginer. Elle fut attaquée par les moyens les plus ſéduiſans. Le jeune duc ne fit pas difficulté de ſe ſervir auprès d'elle de Marguerite de Valois, reine de Navarre, ſa ſœur, & du duc de Guiſe, beau-frere de la princeſſe. Le cardinal de Lorraine fut le premier à déterminer ſon neveu à oublier ſa fierté naturelle pour ſervir la paſſion du duc d'Anjou. La princeſſe céda enfin. La premiere entrevue déciſive ſe fit au louvre ; & elle fut, pour ainſi dire, remiſe comme une victime entre les bras du prince par le duc de Guiſe ſon beau-frere, & par la reine de Navarre (1). Deſportes, qui nous a tranſmis cette

(1) Voyez cette anecdote, dans un poëme de Deſportes, intitulé : CLEOPHON, élégies, livre II, fol. 210 & ſuivans. Henri III y eſt nommé EURILAS ; la princeſſe de Condé, OLYMPE ; Marguerite de Valois, FLEUR DE LYS. Il y eſt parlé de NIRÉE, qui eſt peut-être *Buſſi*, & de *Floridant* & *Camille*, qui ſont le duc de Guiſe & ſa maîtreſſe, peut-être madame de Sauve.

anecdote, y débite les maximes sur lesquelles se régloit alors la morale de la cour, & n'épargne pas le prince de Condé, dont il parle comme du mari le plus jaloux & le plus incommode (1). Le commerce du duc d'Anjou & de la princesse étoit lié, & le prince étoit plus amoureux que jamais, lorsqu'il fut appellé au trône de Pologne. S'il lui eût été libre d'en croire son amour, il eût méprisé le sceptre qu'on lui offroit, pour ne pas se séparer de sa maîtresse. Il éloigna son départ autant qu'il lui fut possible, épuisa tous les prétextes; mais Charles IX; que la gloire qu'avoit acquise le duc d'Anjou offusquoit, exigea ce départ, & en prescrivit l'ordre. Il fal-

(1) Il la tient au logis tant qu'il peut renfermée;
La prêche incessamment de bonne renommée;
Contrôle ses regards, ses habits, ses propos,
Et ne laisse jamais son esprit en repos.
Troublé des flots mutins d'une âpre jalousie,
Dont son ame égarée est tellement saisie,
Qu'il cherche les devins, aux sorciers a recours,
Tous les dieux infernaux il appelle au secours,
Pour lui garder sa femme; & n'a pas connoissance,
Que les enchantemens contre amour n'ont puissance.

lut s'y ſoumettre. Ce ne fut qu'avec tous les témoignages du chagrin le plus marqué. Le poëte Deſportes, qui ſuivit le roi élu en Pologne, ſervit encore ſa douleur, & compoſa (1) une élégie ſur le départ de ſon maître, où il exprime les ſentimens les plus vifs & les plus tendres ſur cette cruelle ſéparation. L'approbation que le prince donna à l'ouvrage, fait voir que le poëte étoit l'interprête fidèle de ſon cœur. Deſportes ne manqua pas de déclamer contre les loix ſéveres (2) du devoir, & la tyrannie des grandeurs. L'éloignement n'éteignit point ce feu. On ſait quelle conduite tint Henri en Pologne. Il paſſoit une partie de ſon temps à relire les billets de la Princeſſe, ou les vers qui avoient été

(1) Poéſies de Deſportes, diverſes amours, fol. 282. La piece eſt intitulée : COMPLAINTE *pour M. le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, lorſqu'il partit de France*, 1573.

(2) Les vers ſur ce ſujet ne ſont pas les moins beaux de la piece.

L'honneur tant deſiré n'eſt qu'une viſion,
Qui, troublant nos eſprits par leur illuſion,
Fait quitter l'heur préſent, pour follement chercher
Une ombre qu'on ne peut voir, ſentir ni toucher.

faits, & que Desportes (1) faisoit encore sur ses amours, & à écrire en France. Il ne se contentoit pas de signer de son sang les lettres adressées à la princesse; il les écrivoit toutes entieres. Pendant qu'il fut en Pologne, elle mena à la cour une vie fort retirée. La mort de Charles IX & le retour du nouveau roi les réunit. Le monarque parut plus tendre que jamais, quoiqu'il se livrât dès-lors à ses favoris, auxquels on donna depuis le nom de MIGNONS. La princesse reprit sur son cœur tout l'empire qu'elle y avoit eu, & il pensoit à faire rompre le mariage du prince de Condé, & à l'épouser. Ce projet étoit trop flatteur pour ne pas en instruire la princesse de Condé. Le roi lui en écrivit dans les billets fréquens qu'il lui envoyoit chaque jour. La Reine-mere, accoutumée au pouvoir absolu depuis la mort de Henri II, craignit que le Roi son fils, enchanté de la princesse, n'eût pas pour elle la même complaisance, si le mariage avoit lieu.

(1) Voyez, dans les Œuvres de Desportes, une piece de vers intitulée: COMPLAINTE pour le même étant en Pologne. Le nom de la princesse y est employé, *ibid.* fol. 284.

Elle redoutoit le génie de la princesse de Condé & celui du duc de Nevers. Elle appréhendoit sa chute. Elle fit passer quelques-unes des lettres du roi son fils au prince de Condé, pendant que d'un autre côté elle travailla à engager le roi avec *Eléonore, princesse de Suède.* Henri III y consentit. Il espéroit que pendant qu'on traitoit ce mariage, il auroit le temps de faire rompre celui du prince de Condé, & d'épouser sa maîtresse. Pinard, secrétaire d'état, fut dépêché en Suède ; & le roi impatient de revoir la princesse de Condé, continua sa route vers Paris. Mais si l'on en croit l'auteur du journal de Henri III, & ceux qui l'ont suivi, on avoit pris des mesures certaines pour s'opposer au succès de celles que le roi prenoit, & l'infortunée princesse en alloit être la victime. Elle mourut, dit-on, presque subitement, le 30 octobre 1574; à l'âge de dix-huit ans ou environ, & dans le temps que ses charmes (1) étoient dans leur plus grand éclat. De qui cette mort fut-elle

(1) Brantôme & Anselme, d'après lui, ont écrit qu'elle mourut en couches; & en effet, elle accoucha d'une princesse (Catherine de

le crime ? C'eſt ce dont les hiſtoriens ne nous diſent rien. L'attribuera-t-on à la jalouſie d'un mari offenſé, où à l'ambition de la Reine-mère ? Ou ne fut-ce qu'une ſuite d'une couche malheureuſe? Cela eſt incertain.

Malgré tous les ménagemens & tous les détours qu'on prit pour annoncer cette nouvelle au roi, il ne laiſſa pas de tomber à la renverſe en l'apprenant, & reſta froid & auſſi immobile que s'il eût été mort. Il ſe refuſa à toute nourriture pendant près de trois jours, & ce ne fut qu'à la fin du troiſieme que le duc de Guiſe, *Souvray* & *Villequier*; le déterminerent à rompre une abſtinence qui devenoit mortelle. On ne penſa point à lui donner des motifs de conſolation; il les eût tous rejettés. Mais tous ceux qui l'approcherent, ne lui parlerent de ſa perte, que comme du plus grand des malheurs; & de la princeſſe, que comme d'une Divinité. On imagina (1) des

---

Bourbon) au mois d'octobre 1574, laquelle mourut le 30 décembre 1595. Mais cette circonſtance eut pu aider aux projets de poiſon, s'il eſt vrai qu'il y en ait eu. Voyez Brantôme, *Dames galantes*, tome II, p. 338.

(1) Par des conſécrations *à l'antique*, des

moyens de ſignaler ſa douleur; lui-même en inventa. Il ne vouloit rien voir que de funebre dans ſes meubles, dans ſes habits, dans tout ce qui l'environnoit. Les éguillettes, dont on garniſſoit ſon pourpoint, étoient chargées de petites têtes de mort; il y en avoit juſqu'aux rubans de ſes ſouliers. Les poëtes du temps ſeconderent tous ces caprices par les ouvrages multipliés qu'ils lui préſenterent. Paſſerat (1) fut un de ceux qui ſe ſignalerent dans cette carrière par un recueil qu'il intitula le tombeau de Fleu-

emblêmes, des catafalques, des inſcriptions, des monumens de génie. Voyez-en des exemples dans les œuvres de Paſſerat.

(1) Voyez les Œuvres françoiſes de Paſſerat, p. 320 & ſuivantes. Ce que j'y ai trouvé de plus ſupportable, eſt l'épitaphe qui ſuit, & qu'on lit à la page 349.

Celle qui gît ici, n'avoit point de ſeconde,
En vertus, en beauté, en graces, en honneurs;
Et pour dire en un mot ce qu'elle eut de bonheur;
Ci giſſent les *Amours* & les *Graces* du monde.

Ceux qui aiment la naïveté, & le tour des anciennes poéſies, trouveront, à la page 344, une piece intitulée: *Vilanelle*, ſur le même ſujet, qui me paroît avoir ce mérite.

RICE pour NIRÉ. Il fait un portrait achevé de la princesse dans une élégie qui est la troisieme piece de ce recueil. Suivant ce portrait, *Marie de Clèves* avoit les cheveux les plus beaux du monde, un front ouvert & d'un poli parfait, des sourcils noirs & parfaitement arqués, des yeux aussi vifs que tendres, un nez bien pris, les joues du plus beau coloris, l'oreille courte & mignone, des dents qu'on eût prises pour autant de perles, une bouche où respiroit l'amour sur le corail & les roses; c'étoient *les doigts de* (1) *l'Aurore*, *le port de Junon*, *la voix des Muses*, *l'esprit de Minerve*, *une taille formée par les graces.* Un pareil portrait paroît l'ouvrage de l'imagination ; cependant le poëte ne peignoit que des charmes réels. Le temps, qui guérit les plaies les plus dangereuses, bannit la douleur du roi ; & ce qui parut extraordinaire, c'est ce qu'on eût dit que ce

(1) La femme de Tithon l'honora de ses doigts ;
Junon de son marcher, les *Muses* de leurs voix ;
Elle eut l'esprit savant de *Minerve* la sage.
Des *Graces* les attraits, le port & le corsage.
PASSERAT.

prince ne se souvenoit plus d'un objet qu'il avoit si tendrement aimé. Apparemment honteux des excès où il s'étoit porté, il publia lui-même qu'il avoit *été ensorcelé par une croix & un pendant d'oreille*; c'étoit vouloir s'excuser d'une foiblesse par une autre. On le crut d'autant moins, que la jeunesse, la conduite & le mérite de la princesse ne permettoient pas aux plus crédules d'adopter cette bizarre idée.



BRANCHE
DE BOURBON,
Issue de LOUIS IX, *dit* SAINT LOUIS.

MARGUERITE DE VALOIS,
Premiere Femme de HENRI IV.

MARGUERITE DE FRANCE, dite DE VALOIS, reine de Navarre, premiere femme de Henri IV, roi de Navarre, & depuis successeur de Henri III, fille de Henri II, & de Catherine de Médicis, naquit le 14 mai 1552. On peut la regarder comme la princesse la plus extraordinaire qui ait paru dans le XVIe siécle. Elle avoit réuni en elle seule toutes les vertus, tous les talens & tous les défauts & les vices même des princes d'Orléans-Valois. Elle avoit la facilité de mœurs & la bonté de Louis XII; mais elle avoit

aussi ses foiblesses pour ceux qu'elle aimoit, & qui avoient quelqu'empire sur elle; son attachement à des idées qui la flattoient, sa confiance, son imprudence; je parle de Louis XII, jeune, & avant que l'âge, l'expérience & les revers l'eussent rendu plus prudent. Comme François I, elle eut un génie né pour toutes les belles connoissances, beaucoup de penchant pour les lettres & pour les beaux-arts, une facilité d'expression admirable, une éloquence naturelle, & supérieure à tout l'art de ses contemporains. Sensible à la valeur des guerriers, aux agrémens du bel esprit, aux connoissances même de l'Artiste, elle les honora tous constamment de son estime & de sa protection; l'amour de la gloire, ou la vanité, déterminoient aussi une partie de ses actions. A force de s'entendre donner le nom de *Déesse*, que ses amans, les flatteurs & les Poëtes (1) lui prodiguoient,

(1) En parlant des trois *princesses* du nom de MARGUERITE, Passerat disoit d'elle, en 1575,

La prémiere est avec les Dieux;
La seconde, de la Savoie,

elle crut qu'elle l'étoit, & prenoit avec complaisance le nom d'URANIE, ou de VENUS-URANIE, c'est-à-dire, *Venus céleste* (1). Elle aimoit les plaisirs jusqu'au mépris des décences; & elle n'eût pas cru être généreuse, si elle n'eût été prodigue. Son affabilité ressembloit à celle de Henri II son pere : aussi peu constante que lui dans ses amitiés, elle oublioit aisément ceux que l'abscence séparoit d'elle. Le tempérament & l'habitude lui tenoient lieu de passions, & elle s'y livroit sans prudence & sans réflexion. C'étoit la sublimité, le feu de génie, l'imagination vive de Charles IX son frere. Elle réussissoit à tout ce qu'elle entreprenoit; elle y excelloit même. Comme Henri III, elle n'avoit qu'à paroître pour annoncer la majesté du trône; on reconnoissoit une reine dans son port & dans toutes ses ac-

---

Se fait un chemin jusqu'aux cieux;
Et la troisieme en prend la voie.

Le poëte indique *Marguerite de Valois*, sœur de François I; *Marguerite de France*, sœur de Henri II, ducesse de Savoie, & notre *Marguerite*, sœur de Henri III, qui eut pu les égaler, si elle eût été aussi vertueuse.

(1) Dupleix, histoire de Louis XIII, p. 53.

tions: & comme ce prince, elle passoit des exercices de la piété, aux plaisirs les plus sensuels; elle se prosternoit aux pieds des autels, entendoit (1) *trois* messes dans un jour, *communioit trois fois la semaine*, & se livroit à la sortie d'une retraite à la volupté la plus recherchée. Modèle de piété dans une église; exemple de luxe & de galanterie dans un festin ou dans un bal. Dans les plaisirs, on ne l'eût crue pénétrée que des maximes de l'Epicuréisme le plus relâché. Aux pieds du confesseur, elle eût passé pour la pénitente la plus convaincue de la morale évangélique. Sa beauté avoit un éclat surprenant. Peut-être il s'en trouvoit de plus régulieres; d'autres pouvoient la surpasser par la délicatesse des traits & la justesse des proportions; mais ses graces, son enjouement, le don de plaire étoit en elle au souverain degré. Avec un

(1) « *Fichant tous ses pensers à Dieu, elle » oit trois messes tous les jours, une haute, les » deux autres petites, & communie autant de » fois la semaine, les jeudi, vendredi & di» manche.* » Lettre d'Etienne Pasquier, l. 22, lettre V, colonne 666, c. de l'édit. *in-fol.* de 1723.

teint animé, des cheveux du plus beau noir, elle avoit un regard doux, voluptueux & tendre. Sa taille étoit riche, ſon port majeſtueux, & elle avoit un art de s'habiller qui relevoit admirablement ſa beauté; & la parure qu'elle ſe donnoit, paroiſſoit toujours être la plus avantageuſe qu'elle pût prendre.

Dès ſa plus tendre enfance elle annonça ſon caractere & ſes charmes. Son pere l'aimoit & s'amuſoit volontiers avec elle. La veille de ſa bleſſure, ce prince (1) la prit ſur ſes genoux, & lui demanda qui elle aimeroit mieux du *prince de Joinville*, qui fut depuis Henri duc de Guiſe, ou (2) du marquis de *Beaupreau*, qui ſe jouoient tous dans l'appartement où étoit le roi. Je préférerois, lui dit-elle, le Mar-

---

(1) Mémoires de la reine Marguerite, l. I, p. 9. Ce qu'elle dit ici peut être un tour adroit pour ſe juſtifier de l'amour violent qu'elle eut toujours pour ce prince. Voyez plus bas.

(2) *Henri de Bourbon*, de la branche de la *Roche-ſur-Yon*, dit le marquis de *Beaupreau*, fils de Charles de Bourbon, prince de la Roche-ſur-Yon, & de *Philippe de Monteſpedon*. Beaupreau fut érigé en marquiſat, en faveur de Charles de Bourbon, en 1554, & le fut depuis (en juin 1562) en duché. Le marquis de Beau-

quis ; il me paroît posé & sage. Oui, dit le roi, *mais Joinville est plus beau.* Oh ! dit Marguerite, *il fait toujours du mal, & veut être le maître par-tout.* Elle n'avoit alors que sept ans (1) ; c'étoit déja bien démêler le caractere de cet homme, qui a fait depuis tant de bruit par son ambition, *& pour être le maître par-tout.*

Après la mort de son pere & de François II son frere, qui ne lui survécut que dix-sept mois ; les troubles

---

preau mourut, le 10 décembre 1560, à l'âge de quatorze ans, d'une chute de cheval. Cela s'apprend par cette épitaphe.

« Vois la misere des vivans ;
» Passant, je fus du sang de France,
» Qui trépassai à *quatorze ans*,
» Quand plus croissoit mon espérance ;
» *Courant en lice avec le roi*,
» Par grand malheur, mon cheval tombe,
» Et se renversant de sur moi,
» Me couche mort en cette tombe. »

Œuvres poëtiques de Passerat, p. 393.

Anselme dit que ce fut en courant un lievre : cela ne paroît pas s'accorder avec l'épitaphe.

(1) Elle dit qu'elle n'en avoit que quatre ou cinq. Mais c'est qu'il est naturel à une belle ayant

ayant ſuccédé (1) à la réconciliation feinte du prince de Condé & du duc de Guiſe, Marguerite, âgée de dix ans, fut conduite à Amboiſe avec le duc d'Alençon ſon frere. Elle y reſta juſqu'en 1564, qu'elle retourna à la cour, & accompagna le roi & la reine ſa mere, dans le grand voyage que firent leurs majeſtés. Elle ſe trouva préſente, pendant ce voyage, à la cérémonie du baptême du prince de Lorraine ſon neveu (2), à la réception de madame de Savoie (3) à Lyon, & à la fameuſe entrevue de Bayonne, où Catherine de Médicis donna ces fêtes ſuperbes, dont Marguerite a tracé une légere idée au commencement de ſes mémoires (4). Elle ne quitta plus ſa mere, qui voyoit avec

---

femme, qui parle d'elle-même à un certain âge, de ſe donner quelques années de moins. Cela échappe à l'amour-propre, ſans qu'il s'en apperçoive.

(1) Au mois de décembre 1562.

(2) Fils de madame Claude de France, ſœur de Marguerite, & femme de Charles II, duc de Lorraine.

(3) Marguerite de France, ducheſſe de Berri, fille de François I, & tante de notre Marguerite.

(4) Page 13.

une complaiſance infinie les éloges qu'on donnoit au mérite naiſſant de ſa fille. En 1569, après la victoire de Jarnac & la priſe de la Charité, elle alla avec le roi ſon frere & la reine-mere, féliciter le duc d'Anjou chargé de ſes lauriers *(1)*. Ce fut en ce voyage que ce jeune prince lia un commerce intime avec Marguerite. Il n'étoit pas tellement ébloui de ſes conquêtes, qu'il ne pensât à conſerver ſon crédit à la cour. Il avoit fait briller ſon eſprit & ſon éloquence dans le diſcours qu'il fit au roi ſon frere, pour lui rendre compte de ſa campagne, autant qu'on avoit admiré ſa valeur à l'armée. Il agit avec une prudence qu'on pouvoit regarder comme un prodige dans un prince de ſeize ans. Il engagea Marguerite à le ſervir auprès de ſa mere, pour lui conſerver le poſte glorieux de *lieutenant de roi* à l'armée; & il ſe forma un lien de politique digne de deux perſonnes les plus conſommées dans l'uſage de la cour *(2)*. Si on en croit la princeſſe, ce fut ſon frere qui lui inſpira les premieres idées

---

(1) *Ibid.* pp. 17 & 18.
(2) Page 19.

ſérieuſes, & qui lui fit connoître qu'elle étoit capable d'affaires. En liſant dans les mémoires de Marguerite la maniere dont tout ſe paſſa entre ſon frere, elle & la reine-mere, on eſt fort tenté de croire que la derniere avoit imaginé ce projet de liaiſon entre le duc d'Anjou & Marguerite, qui étoient alors ceux de ſes enfans qu'elle aimoit le mieux. On ne ſauroit même en douter, lorſqu'on connoît le caractere de Catherine de Médicis.

La victoire de (1) de Montcontour augmenta la réputation du duc d'Anjou à un degré extraordinaire. Il forma le deſſein d'aſſiéger (2) S. Jean d'Angéli, & pria encore ſa mere d'y venir avec le roi, duquel la préſence, diſoit-il, ſeroit très-néceſſaire au ſuccès de ſon projet. Marguerite fut du voyage. La bonne intelligence entre le frere & la ſœur ne dura que juſqu'à ce voyage. Marguerite rejette tout ſur du Gaſt, dont elle fait le portrait le plus noir & le plus odieux, qu'une femme puiſſe faire d'un homme

---

(1) Du 3 octobre 1569.

(2) La place fut rendue, le 2 décembre, au duc d'Anjou, après quarante-huit jours de ſiége.

qu'elle a de fortes raiſons de haïr. La princeſſe devenoit plus belle de jour en jour. Le duc de Guiſe en étoit devenu amoureux : ſon ambition s'accommodoit avec ſon amour. Marguerite répondoit aux galanteries du duc de Guiſe, & l'aimoit autant qu'elle en étoit aimée (1). Henri, éclairé ſur ſes intérêts par du Gaſt ſon favori, ne donna plus ſa confiance à ſa ſœur, & engagea ſa mere à lui retirer la ſienne. Il appréhendoit avec beaucoup de raiſon que ſa ſœur ayant ſon ſecret & celui de la reine-mere, ne les trahît tous les deux, en le confiant au duc de Guiſe, qui n'eût pas manqué à en tirer avantage. Les déſordres de Marguerite ont donné lieu à tant d'anecdotes ſatiriques qu'on eſt tenté d'en rejetter une partie ; mais en adoptant celles que l'hiſtoire a conſacrées en les rapportant, ou qu'elle autoriſe par ſon ſilence, on ſera encore bien fondé à croire que le duc d'Anjou, en ſoupçonnant ſa ſœur de foibleſſe pour Henri de Guiſe, ne commettoit pas une grande injuſtice. Dès

(1) Dupleix, hiſtoire de Louis XIII, tome V de ſon hiſtoire de France, p. 53.

l'âge de douze ans, elle avoit eu, à ce que l'on prétend, des liaisons criminelles avec le jeune d'*Entragues*, & avec un nommé *Charins* (1). Tous deux se disputoient l'honneur d'avoir eu ses premieres inclinations. La satire a été jusqu'à lui reprocher que ses premieres liaisons avec le duc d'Anjou n'avoient pas été innocentes. On peut le croire d'une cour où la corruption étoit à son dernier période. Pendant que le duc de Guise pensoit à l'épouser, négligeant même la demande qu'il avoit fait faire de la princesse de Portien, Marguerite fut demandée par le roi de Portugal (2).

Il paroît qu'il ne dépendit pas d'elle que ce mariage n'eût lieu; mais le roi d'Espagne s'y opposa dans les vues qu'il avoit déja sur ce royaume. L'auteur du Divorce Satirique prétend que Philippe II agissoit à la sollicitation du duc de Guise. Cependant son mariage avec

---

(1) C'est le nom que lui donne le divorce satirique. Mais n'est-ce pas Charry, capitaine de la garde du roi, tué par d'Andelot, & dont Brantôme a fait l'éloge?

(2) Sébastien, roi de Portugal.

Catherine de Clèves (1), veuve d'Antoine de Croy, prince de Portien, en 1570, eſt une ſorte de preuve que Guiſe abandonna bientôt ſon projet, & que l'oppoſition du roi d'Eſpagne avoit un autre motif que celui d'obliger le duc. Si l'on en croit Marguerite de Navarre, ce fut elle-même qui hâta le mariage du duc de Guiſe, pour ſe délivrer de la perſécution de ſon frere; mais il y a bien des raiſons de ne pas l'en croire. Quelque temps après, il fut queſtion de l'alliance de la princeſſe, avec Henri IV, qu'on appelloit encore le *prince de Vianne*, ou le *prince de Navarre*. Le pape, qui craignoit que les Huguenots ne trouvaſſent un chef trop puiſſant dans cette alliance, fit tout ce qu'il put pour l'empêcher. Il ſollicita vivement Sebaſtien, roi de Portugal, à demander Marguerite; il y eut même quelques démarches de faites de leur côté; les Huguenots les plus ſages,

(1) Catherine de Clèves, comteſſe d'Eu, veuve d'Antoine de Croi, prince de Portien, ſeconde fille de François de Clèves, duc de Nevers, comte d'Eu, & de Marguerite de Bourbon-Vendôme, mariée en 1570, & morte en 1633, à l'âge de quatre-vingt cinq ans.

auroient préféré l'alliance de Henri, avec *Elisabeth d'Angleterre.* Une protection aussi puissante, les flattoit davantage que celle de la cour de France de laquelle ils avoient tant de raisons de se défier, par l'expérience du passé. Mais Charles IX & sa mere avoient pris leur parti; & le roi étoit tellement décidé, que sur les difficultés que Jeanne d'Albret avoit faites sur le cérémonial catholique dans la célébration du mariage, il avoit dit tout haut, & comme en colere, dit la la Popeliniere, *qu'il dispenseroit sa sœur des liens & ordonnances, tant de l'une que de l'autre religion, & qu'il les feroit épouser par autre*, plutôt que le *mariage se rompît :* ce qui avoit donné occasion à bien des conjectures. Personne n'ignore que le motif de la cour étoit d'attirer tous les Hugenots auxquels on venoit d'accorder l'édit du mois d'août 1570, qui sembloit avoir rétabli la paix de l'Etat. La reine-mere ayant reconnu que le parti protestant subsistoit encore avec autant de force qu'il en avoit eu, malgré la mort du prince de Condé, & celle d'une infinité de grands capitaines, résolut, dit-on, de couper la racine du mal, & toutes les têtes de cette hydre d'un

ſeul coup. La princeſſe n'oppoſa à ſon mariage que ſon attachement à la religion catholique, dont elle donna dans tous les temps de très-grandes preuves, ſans que ſes mœurs en aient jamais été plus pures. Tant il eſt vrai que la diſtance de la croyance à la conduite eſt immenſe, lorſque la foi *eſt morte*, ou ſeulement d'habitude! Le mariage fut conclu avec une joie infinie de la part de la reine de Navarre, mere du prince, de celle de l'amiral de Coligni, & de tous les Proteſtans. Par je ne ſai quel preſſentiment, ils s'imaginerent toujours voir un roi de France dans le prince de Navarre, même au temps où les plus grands obſtacles s'y oppoſoient. La Broſſe, précepteur du duc de Sully, lui avoit dit pluſieurs fois, que le *prince de Navarre auroit bien des traverſés à éprouver, bien des dangers à courir, avant que de parvenir à la couronne, mais qu'il y parviendroit infailliblement.* Cette opinion étoit généralement répandue (1). Cela eſt tellement vrai, qu'au rapport de Brantôme (2), la reine-mere

(1) Voyez les mémoires de Sully, tome I, pp. 60 & 67.

(2) *Dames illuſtres*, p. 228, dans l'éloge de Marguerite de Navarre.

ayant un soir demandé aux dames qui étoient à son coucher, *ce que pensoit sa fille des accords du mariage, & si elle en avoit une joie sincere*; une de ces dames, *aussi sotte qu'il en fût de sa portée*, dit Brantôme, répondit que la princesse avoit bien lieu d'en avoir de la joie, puisque ce mariage l'approchoit du trône si son mari devenoit roi, comme cela pouvoit arriver. Charles IX venoit d'épouser Elisabeth d'Autriche; il avoit deux freres vivans, le duc d'Anjou & le duc d'Alençon, & jamais la couronne ne parut mieux appuyée. Catherine, qui, par ce même pressentiment, haïssoit mortellement le prince de Navarre, & tendoit déja à sapper, si elle eût pu, les fondemens de la loi Salique, plutôt que de voir la maison de Bourbon sur le trône. Catherine, dis-je, ne put s'empêcher de répondre avec indignation, *qu'elle eût mieux aimé voir la Dame crever de mille morts, que sa sotte prophétie s'accomplir*. Les fiançailles se firent au Louvre le 17, & le mariage fut célébré le 18 août 1572, avec les circonstances & le cérémonial qu'exigeoient la différence des religions. Il fut fait par le cardinal de Bourbon, sur un théâtre dressé devant l'église de

Notre-Dame. Après la cérémonie, Henri descendit de ce théâtre sur un autre plus bas, qui conduisoit, en forme de gallerie, jusqu'au chœur de l'église. Il conduisit son épouse jusqu'à l'autel, & alla se promener dans le cloître pendant qu'elle entendoit la messe. Des seigneurs Huguenots, les uns le suivirent, les autres resterent dans la nef. Après la messe, le roi de Navarre alla rejoindre Marguerite, la *baisa*, & la prenant par la main, la conduisit à l'évêché, où, suivant l'ancien usage, le dîner étoit préparé.

Les époux (1) étoient issus de ger-

(1) Charles, comte d'Angoulême, issu de Charles V, dit le Sage; Louise de Savoie.

François I; Claude de France.	Marguerite de Valois; Henri d'Albret, roi de Navarre.
Henri II; Catherine de Médicis.	Jeanne d'Albret; Antoine de Bourbon.
Marguerite de Valois; Henri IV.	Henri IV, roi de France & de Navarre; Marguerite de France.

Sans préjudice de la parenté du côté des

mains. On remarque cependant que Charles IX, ni son conseil, ne jugerent pas qu'il fût nécessaire d'obtenir des dispenses à Rome. Dupleix, qui assure le contraire, s'est mépris. Dans la suite, le pape n'en jugea pas moins le mariage valable. Il est vrai que le roi & la reine-mere en demanderent la confirmation à Grégoire XIII, après le massacre de la S. Barthélemi. Le contrat de mariage avoit été signé à Blois le 11 avril précédent. La dot de la princesse y fut réglée à quatre cens mille écus d'or (1) pour tous ses droits successifs paternels & maternels. Le roi en donnoit trois cens mille; la reine-mere deux cens mille livres; & ses freres d'Anjou & d'Alençon, chacun vingt-cinq mille livres. Le reste de la somme consistoit en bagues & joyaux. Le douaire y fut réglé à quarante mille livres de rente, avec le château de Vendôme meublé, pour demeure.

---

maisons de *France* & de *Bourbon*, & du côté de *Louis XII*. Claude de France; & même l'alliance de Médicis avec la maison de Vendôme, &c.

(1) A cinquante-quatre sols piece.

La mort de Jeanne d'Albret, mere du prince de Navarre, fut d'un ſiniſtre augure pour les Proteſtans zélés, dont elle étoit la protectrice déclarée & l'héroïne. Par cette mort, le prince ſon fils prit le titre de *roi de Navarre;* & ce fut à ce titre que Marguerite, le jour de la célébration du mariage, parut habillée *à la royale* (1), *avec la couronne & couet d'hermine mouchetée* (2) *qui ſe met au-devant du corps, toute brillante de pierreries, & le grand manteau bleu à quatre aulnes de queue, portée par trois princeſſes.*

Les fêtes durerent trois jours avec un éclat & une pompe extraordinaires, & telles qu'il ne s'étoit jamais rien vu de plus brillant pour nulle autre fille de France. Le roi tint cour ouverte; & la bonne-foi des Huguenots, qui donnerent à la cour un éclat qu'elle n'avoit point eu depuis long-temps, parut entiere & ſans réſerve. Il n'y eut de triſte à cette

(1) Mémoires de Marguerite, p. 30.

(2) Piece d'hermine qui, prenant au-deſſous de la gorge, va en s'arrondiſſant juſqu'à la ceinture, à-peu-près comme on le voit aux préſidens à mortier, & aux docteurs.

fête qu'*Entragues*, qui perdoit l'espoir de continuer son intrigue avec la princesse. *Il faillit à en mourir de regret*, dit l'auteur de la plus sanglante satire (1) qui ait paru contre la reine Marguerite. De la maniere dont parle cette princesse, on sent aisément que son amour pour le duc de Guise avoit cédé au plaisir d'être reine, & qu'elle vit ses noces avec beaucoup de joie ; mais elle ignoroit quelles devoient en être les suites. Tandis que toute la cour ne paroissoit occupée que des plaisirs & de la magnificence de la fête, Catherine, ses fils, à l'exception du duc d'Alençon, & les Guises, préparoient le plus affreux des sacrifices. Ses noces furent le prélude des massacres de la Saint Barthelemi. La blessure de l'amiral de Coligny en hâta l'exécution ; & le 24 août 1572, Paris, qui, le 18 précédent, avoit été le théâtre des plus belles fêtes, fut celui de toutes les fureurs où peuvent porter l'ambition & le fanatisme. C'est dans la belle histoire de monsieur de Thou, qu'il faut lire ce qui s'y passa (2). La jeune reine de Navarre

---

(1) Divorce satyrique, p. 190.

(2) Ou dans la Henriade de M. de Voltaire.

n'eut aucune connoissance de ce sanglant projet, que par l'exécution. S'étant trouvée le soir *au coucher* de la reine sa mere, Catherine lui dit de se retirer. « Comme je faisois la révérence, dit-» elle (1), ma sœur de Lorraine me prend » par le bras, & m'arrête, & se prenant » fort à pleurer, me dit : *Mon Dieu,* » *ma sœur, n'y allez pas.* Ce qui m'ef-» fraya extrêmement. La reine ma mere » s'en apperçut, & appellant ma sœur, » se courrouça fort contr'elle, & lui dé-» fendit de me rien dire .... Je voyois » bien, ajoute Marguerite, qu'ils se con-» testoient, & n'entendois pas leurs pa-» roles. Elle me commanda encore rude-» ment que je m'allasse coucher. Ma sœur » fondant en larmes, me dit bon soir, » sans m'oser dire autre chose; & moi, je » m'en allai toute transie & éperdue, sans » me pouvoir imaginer ce que j'avois à » craindre. Le roi de Navarre étoit au » lit : Marguerite le trouva environné de » trente ou quarante seigneurs Hugue-

---

qui en copie les circonstances les plus intéressantes.

(1) Mémoires de la reine Marguerite, p. 16.

» nots, qui parlerent toute la nuit de la
» blessure de l'amiral. Au point du jour, il
» se leva pour aller jouer à la paume, en
» attendant que le roi Charles fût éveillé
» pour lui demander justice.

Marguerite cédant au sommeil, fit fermer la porte & s'endormit. Mais une heure s'étoit à peine passée, qu'elle fut réveillée par un homme frappant à la porte des pieds & des mains, & criant: *Navarre! Navarre!* La nourrice de la princesse, qui couchoit dans sa chambre, croyant que ce fût le roi de Navarre, alla promptement ouvrir. La personne qui avoit fait ce grand bruit, étoit un gentilhomme nommé (1) *Téjan*. Il entra courant, & après lui quatre archers qui le poursuivoient. Il avoit un coup d'épée dans le coude, & un coup de hallebarde dans le bras. Il se jetta sur le lit de la princesse. Les archers veulent l'en retirer; elle se jette dans la ruelle: Téjan la prend par le milieu du corps. Marguerite veut s'en défendre: tous les deux crient, aussi effrayés l'un que l'autre. Vint enfin (2) *Nançay*, capitaine des gar-

(1) Dupleix l'appelle le comte de *Leyran*.

(2) *Gaspard de la Châtre*, mort le 20 no-

des, lequel, malgré l'horreur du ſpectacle, ne put s'empêcher de rire; & faiſant ſortir les archers, accorda à Marguerite la vie du pauvre Téjan, qui ne la quittoit pas, & qu'elle fit coucher & panſer de ſes bleſſures dans ſon cabinet, juſqu'à parfaite guériſon. Marguerite remarque qu'elle étoit toute couverte de ſang.

Nançay lui apprit tout ce qui ſe paſſoit; & l'aſſura que le roi ſon mari étoit dans le cabinet du roi Charles, & qu'il n'auroit point de mal. Alors la princeſſe, prenant un manteau de nuit, alla dans la chambre de madame de Lorraine ſa ſœur, où elle arriva, dit-elle, plus morte que vive. En entrant dans l'antichambre, de laquelle les portes étoient ouvertes, un gentilhomme, nommé *Bourſe*, fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas de Marguerite, qui tomba de frayeur & preſque évanouie entre les bras de Nançay. Etant enfin entrée chez madame de Lorraine, (1) *Mioſſans*, premier gen-

---

vembre 1576, d'une bleſſure qu'il avoit reçu à la bataille de Dreux. Le Laboureur, ſur Caſtelneau, tome II, p. 599.

(1) Henri d'Albret, baron de Mioſſens, iſſu

tilhomme du roi son mari, *Armagnac*, son premier valet-de-chambre, vinrent l'y trouver pour la prier de leur sauver la vie. Elle alla se jetter aux genoux du roi & de la reine-mere, & obtint grace pour eux avec beaucoup de peine.

Ce récit, tiré des mémoires de la reine Marguerite, peut faire concevoir à quelles horribles extrémités se porterent les assassins, armés par le jeune roi lui-même & par la reine-mere; & il suffit à confirmer la maxime, *qu'un souverain qui veut le crime, n'est que trop ponctuellement obéi.* Ce même récit prouve l'erreur de ceux qui, fondés sur quelques pieces du temps, (1) ont prétendu que la reine Marguerite avoit sauvé le roi son mari, en le cachant sous sa jupe,

---

d'*Etienne*, bâtard d'Albret, tige des barons de Miossens.

(1) En particulier sur ces vers :

« Fameux vertugadin d'une charmante reine,
» Tu défends un honneur qui se défend sans peine.
» Mais ta gloire est plus grande, en un plus noble
» emploi
» Tu sauves un héros, en récelant mon roi.

ou comme on parloit alors, ſous (1) ſon *vertugadin*. Si cela eût été, la reine Marguerite eut-elle oublié d'en parler dans un endroit où il étoit ſi naturel, & même indiſpenſable de le faire ? Mais l'erreur vient de ce qu'on a pris à la lettre une expreſſion métaphorique, & qui ſignifioit ſeulement que le mariage du Roi de Navarre avec Marguerite de France lui avoit ſauvé la vie, par la conſidération qu'on fut obligé d'avoir pour l'époux de la ſœur du roi, & le beau-frere de ſa majeſté. C'eſt à-peu-près dans dans le même ſens que Charles IX diſoit, *que la jupe de ſa ſœur* MARGOT *étoit le filet qui lui avoit ſervi à prendre les Huguenots* (2).

---

(1) Le vertugadin, qu'on a auſſi appellé *vertugale*; étoit une ſorte de *juppe* qui ne différoit des paniers du dix-huitieme ſiécle, qu'en ce qu'elle étoit moins large, & qu'elle étoit auſſi étendue du haut que du bas. Ces *vertugadins* ſont très-anciens. On en voit aux portraits & aux ſtatues du commencement du quinzieme ſiécle. Je crois qu'on pourroit en faire remonter l'origine à Charles VI, règne où les déſordres rendirent peut-être cette ſorte d'habillement néceſſaire.

(2) Voyez Brantôme, *Dames illuſtres*, p.

Catherine de Médicis & les Guises ne virent qu'avec chagrin, que le roi de Navarre & le prince de Condé son cousin, qui étoient les premiers objets de leur haine, étoient échappés aux fureurs du massacre (1). Le mariage qui leur avoit servi à l'exécution de leur dessein, les avoit aussi empêchés de l'exécuter tout entier. Ils penserent à rompre ce mariage pour ôter au roi de Navarre l'espece d'asyle qu'il y trouvoit. *J'ai oui dire souvent à la reine Marguerite, auprès de laquelle j'ai demeuré sept ans*, dit DUPLEIX, *que depuis qu'elle eut donné ses affections au roi de Navarre, la reine-mere lui parla de rechef d'aimer le duc de Guise, à quoi elle ne voulut point entendre, & lui dit franchement qu'elle n'avoit point le cœur de cire.* On peut

---

243. Il ne dit rien de l'aventure du *vertugadin*; mais seulement qu'il avoit entendu dire que Marguerite avoit sauvé la vie au roi son mari, *qui étoit sur le livre rouge, avec le prince de Condé, l'amiral & autres grands.*

(1) Et qu'on n'avoit pas *saigné la veine basilique*, comme disoient depuis les ligueurs furieux. Voyez Bayle, article GUIGNARD, remarque A; & cahier, chronologie novennaire, sous l'an 1594, fol. 435 verso.

douter de ce fait qui a l'air d'une apologie. Pour parvenir au divorce, la reine mere demanda à Marguerite si son mariage avec le roi de Navarre étoit consommé : question qu'elle lui fit en lui demandant *si son mari étoit homme, parce que si cela n'étoit pas, ce seroit un moyen de la démarier?*

Si Marguerite eût été d'aussi bonne foi que Henri IV, elle eut pu répondre comme il fit (1); que son mari étant jeune, & aussi porté aux plaisirs de l'amour, & elle du même âge, & non moins sensible que lui à ces plaisirs, il n'y avoit pas d'apparence que la chose pût être autrement. Mais à s'en rapporter à Marguerite, elle ignoroit le sens & le but de la question. C'étoit une jeune innocente pour qui ces matieres étoient

(1) Pour lever les difficultés qui se trouvoient au divorce que Henri sollicita depuis à Rome entre Marguerite & lui, on lui fit dire qu'il n'avoit qu'à exposer que le mariage n'avoit jamais été consommé. Il fut de meilleure foi que Louis XII, & répondit qu'*il n'y avoit pas d'apparence que, du tempéramment dont il étoit, & de celui dont étoit la princesse, cela fût croyable.*

étrangères. Elle répondit à sa mere, qu'*elle la supplioit de croire qu'elle ne se connoissoit pas à ce qu'elle lui demandoit; mais qu'elle vouloit rester avec le mari qu'on lui avoit donné; me doutant bien*, ajoute t-elle, *que la séparation n'avoit pour but que la perte de mon mari.* Dans le dessein de justifier l'ingénuité de sa réponse, & son ignorance sur ce que sa mere appelloit *être homme*, elle proteste qu'*elle étoit dans le cas de cette Romaine* (1), *qui répondit aux reproches que lui faisoit son mari de ne l'avoir pas avertie qu'il avoit l'haleine mauvaise; qu'elle croyoit que tous les hommes l'eussent pareille, ne s'étant jamais approchée d'autre que de lui.*

Voilà une apologie complete, & une réponse à toutes les satires, mais malheureusement démentie par toute la vie de la princesse. Après cela, croyez-en les faiseurs de mémoires sur leur bonne foi, lorsqu'ils parlent d'eux!

Quoi qu'il en soit, Marguerite, par bonté de cœur, ou parce qu'elle n'avoit

---

(1) Plutarque le dit de la femme d'Hieron, tyran de Syracuse, dans ses dits notables des rois.

pas envie de renoncer au titre de reine, pour satisfaire la haine & l'ambition des ennemis de son mari, se refusa à la proposition du divorce. Quelque temps après la S. Barthélemi, le duc d'Anjou son frere ayant été élu roi de Pologne (1), les Polonois députerent les principaux d'entr'eux pour venir à Paris chercher le roi élu. De tous les spectacles qu'on étala à leurs yeux (2), aucun ne les frappa d'avantage que la présence de la reine de Navarre, qu'ils ne pouvoient se lasser d'admirer. A la sortie de l'audience qu'ella leur donna comme fille de France, *Lasco*, l'un des chefs de la députation, la trouva si belle, que parlant d'elle il dit, *qu'après l'avoir vue, il n'y a plus rien à voir, & qu'il imiteroit volontiers les pélerins de la Mecque, qui se crèvent les yeux par dévotion, lorsqu'ils ont vu le tombeau de leur Prophete, pour ne plus profaner leurs regards.*

Dans ce même temps le duc d'Anjou, obligé d'abandonner la France, qu'il ne quittoit qu'à regret (3), renoua avec sa

---

(1) Le 9 mai 1573.
(2) Brantôme, *Dames illustres*, p. 205.
(3) Mémoires de la reine Marguerite, p. 40.

sœur. Il s'étoit déja servi d'elle pour réussir (1) auprès de la princesse de Condé; & ce fut peut-être pour se conserver dans le cœur de cette princesse, autant que pour prendre ses intérêts à la cour de France, qu'il s'étoit raccommodé avec elle. Il partit de paris le 28 septembre 1573. Sa sœur (2), avec le reste de la cour l'accompagna jusqu'à Blamont. Jamais Henri n'avoit paru si tendre plus elle, & il voulut l'obliger par serment à lui donner son amitié. Marguerite rendit dans ce voyage un service important à la cour. Son mari, & le duc d'Alençon son frere, qu'on appelloit alors le duc d'Anjou protestant d'inclination, & lié *à la cause* par bien des motifs, s'étoient éngagés par écrit à venger la mort de l'Amiral. Ils devoient profiter du voyage de la cour; & se dérober, en passant par la Champagne, pour aller prendre le

---

(1) Voyez ce qu'on en dit dans l'article de cette princesse; & les poésies de Desportes, fol. 210 verso, parmi les élégies; & dans le CONSERVATEUR, septembre 1757. Ce que j'ai remarqué sur la piece de Desportes, intitulée : *Aventure premiere*, pp. 154 & 155.

(2) Mémoires de la reine de Navarre, p. 40.

commandement d'un corps de troupes destinées à marcher sous leurs ordres. Miossans (1), en avertit la princesse : elle en donna avis à la reine ; mais ce fut à condition qu'en prévenant leur évasion, il ne leur seroit fait aucune violence, ni à ceux qui entroient dans leur complot. On lui tint parole, & les princes furent si bien observés, qu'il ne leur fut pas possible d'exécuter leur dessein. Mais une seconde entreprise de ces princes fut moins heureuse ; ils furent arrêtés, & il en coûta un amant à la reine Marguerite. *La Mole*, gentilhomme Provençal (2),

---

(1) Mémoires de la reine Marguerite, *ibid*

(2) Joseph de Boniface, dit LA MOLE, LA MOLLE, ou de la Mosle & Annibal, comte de COCONAS, favoris du duc d'Anjou, furent condamnés, par arrêt du 30 avril 1574, & exécutés le même jour en Grêve, avec un nommé François Tourtray, qui fut *roué*. Voyez de Thou, *lib. LVII*, p. 481 de l'édition de Drouard ; & la Popeliniere, où se trouve en entier l'arrêt rendu contre la Mole, livre XXXVII, fol. 209 verso. Le Laboureur, sur Castelneau, tome II, liv. 6, p. 352 & suiv. & p. 416. Baïf, livre IX de ses poëmes, fol. 265, parle ainsi de la fortune du jeune la Mosle :

Que bénite soit la fortune,
Qui te cherche tant opportune,

&

& le comte *de Coconas*, furent arêtés au mois d'avril 1574, comme complices des intelligences du duc d'Alençon avec les protestans; tous deux furent interrogés. Le premier, favori du duc n'avoua rien; mais le second (1), interrogé en présence du roi même, dit tout ce qu'il savoit, peut-être même plus qu'il n'en savoit.

Qu'en la primeur de ton printemps,
Tu tiens une grasse abbaye.
Toute la cour est ébaye
D'un tel heur en si peu de temps.

On lui fit cette épitaphe.

Les plus heureux portoient envie
Aux félicités de ma vie.
Mais maintenant que je suis mort,
O que fortune est variable!
Il n'y a nul si misérable,
Qui voulut envier mon sort.

Mémoires de la reine Marguerite, p. 43.

(1) Voyez, sur le procès de la Mole & Coconas, les additions de le Laboureur sur Castelneau, tome II, liv. 6, p. 352 & suiv. de la nouv. édit. & les dépositions de l'un & de l'autre, p. 354. L'auteur y prouve que *la Mole* & *Coconas* étoient deux victimes que la reine-mere immoloit à sa cruelle politique.

Les princes furent interrogés à leur tour. Le roi de Navarre eut recours à Marguerite, pour qu'elle le mît en état de ne rien dire que de convenable à sa situation & à ses intérêts. *Dieu me fit la grace*, dit-elle, *de dresser le mémoire si bien*, que le roi mon mari en demeura satisfait, *& les commissaires étonnés de le voir si bien préparé.* On le trouve en entier dans les additions de le Laboureur sur Castelneau(1). Si effectivement le mémoire, dont se servit le roi de Navarre, étoit l'ouvrage de la reine sa femme, c'étoit une excellente piece. Henri y soutenoit son rang & la dignité royale avec une fermeté admirable, & parloit moins en accusé qu'en accusateur; ayant fondé toute sa défense sur le détail des insultes faites aux princes du sang, & à lui en particulier, par les Guises soutenus du crédit de la reine-mere (2). Marguerite entreprit aussi de rendre la liberté à son mari & à son frere, en les déguisant l'un & l'autre en femme, & en les faisant sortir masqués dans son carrosse; mais elle n'en put

(1) Tome II, l. VI, p. 360 & suiv.
(2) *Thuan. ad ann.* 1574, p. 478.

venir à bout ; ils étoient éclairés de trop près. En travaillant avec tant de zèle pour les deux princes, elle eût sans doute voulu sauver aussi la Mole, pour qui son cœur s'intéressoit, autant que l'on prétend que celui de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, prenoit de part au sort du comte de Coconas. Mais, ces infortunés étoient deux victimes dévouées à la politique de la reine-mere qui avoit résolu de les trouver coupables, & par leur mort de donner un corps à la conjuration chimérique dont ils étoient accusés. Catherine, qui voyoit Charles IX sur le bord du tombeau, pour assurer la couronne au roi de Pologne, éloigné de France, avoit formé le projet de faire arrrêter le duc d'Alençon, & le roi de Navarre. Elle apréhendoit que le duc ne voulût s'opposer au retour d'Henri *son fils bien-aimé*, & n'allât jusqu'à prétendre monter sur le trône, avec le secours du roi de Navarre, des Montmorenci, & des protestans avec lesquels il étoit lié. Pour avoir un prétexte d'agir contr'eux, elle fit de la retraite qu'ils méditoient une conspiration : il lui falloit des coupables ; ce fut dans la Mole & Coconas qu'elle se proposa de les trouver, pour voiler

à tous les yeux une démarche auſſi oblique. Outre le crime de lèſe-majeſté, on accuſa la Mole de ſortilége. On avoit trouvé dans une caſſete qui lui appartenoit une image de cire de laquelle le cœur étoit percé à coups d'aiguilles. On prétendit que cette image étoit celle de Charles IX, qu'une maladie incurable conduiſoit alors à la mort. Il ſe défendit aſſez bien de cette accuſation*, & ſoutint que la figure qu'on diſoit être celle du roi, n'étoit que celle d'une femme qu'il aimoit, & qu'il vouloit épouſer ; qu'elle étoit l'ouvrage de *Coſme Ruggieri*, qui lui avoit lui-même donné deux coups d'éguille dans le cœur. *Coſme Ruggieri*, Florentin, célebre aſtrologue de ce temps, fut entendu, & confirma ce qu'avoit dit la Mole. Cependant lui & le comte de Coconas eurent la tête coupée en Grève. Leurs corps furent mis en quatre quartiers ; les parties attachées à quatre potences, & leurs têtes ſur deux poteaux. On prétend que la reine de Navarre & la ducheſſe de Nevers firent enlever leurs têtes pendant la nuit, & les enterrerent de leurs propres mains dans la chapelle de S. Martin. On ajoute auſſi que Marguerite, ſenſible à la perte de

la Mole, jeune, aimable, & le plus bel homme de ſon temps, engagea le célèbre *du Perron*, qui devint depuis cardinal, à faire des vers ſur ſa mort; & que c'eſt de la Mole dont il eſt parlé ſous le nom d'HYACINTE dans une chanſon qui fut faite en 1574. *Il eſt bien mal-aiſé de deviner qui fut le zéphire*, c'eſt-à-dire le rival, *qui lui fit couper le col*, dit un moderne (1); *mais ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que ce ne fut pas tant ſon crime, que les paſſions des grands, qui le firent mourir.* Coſme Ruggieri, qui avoit fait l'image de cire (2), ne fut con-

---

(1) L'auteur des notes ſur la confeſſion de Sancy, remarque ſur l'épitre, p. 13.

(2) De Thou, *ad ann.* 1574, p. 479. *Coſme Ruggieri*, abbé de S. Mahé en baſſe Bretagne, étoit Florentin. Il étoit venu en France à la ſuite de Catherine de Médicis. Il fut encore accuſé, en 1597, d'avoir attenté à la vie de Henri IV, & ſe tira d'affaire par le crédit des femmes de la cour, qui avoient recours à lui. Il mourut à Paris, fait *penſionnaire du roi*, à la ſollicitation du maréchal d'Ancre, le premier avril 1615. Nicolas Paſquier rapporte les circonſtances de ſa mort, qui fut celle d'un véritable athée. Sur ce *Coſme Ruggieri*, qu'on appelloit auſſi *Roger* en France, voyez les

damné qu'aux galères, & il en fut même tiré par Catherine de Médicis.

La reine de Navarre avoit été assez bien dans l'esprit de Charles IX. Il se trouve même dans les libelles du temps des diffamations horribles sur leur bonne intelligence, mais sans preuve dans l'histoire, & même sans fondement dans

---

notes du journal de Henri III, tome I, p. 68; les nouveaux mémoires d'hist. de crit. & de litt. de l'abbé d'Artigny, tome VI, p. 40; les lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Etienne, lettre X du livre III, p. 1167 de la nouv. édit. *in-fol.* Il falloit que *Ruggieri* fît une certaine figure à la cour, en 1582, puisque *N. Clément Tréleau*, secrétaire du duc d'Alençon, dans son *Anagrammatographie*, imprimée à Paris cette même année, avec une dédicace au duc d'Alençon son maître, employa le nom de *Ruggieri* avec ce titre : *in Florentinum mathemathicum & POETAM lectiss. COSMAS ROGERIUS. MUSIS EGO SACROR.* Ce qui est suivi de ce distique :

Musarum delubra colens MUSIS EGO SACROR,
Et Jovis, & Phœbi vivo sub auspicio.

On y apprend qu'au titre de *Mathématicien* & d'*Astrologue*, RUGGIERI, ou Roger joignoit celui de *Poëte.*

le caractere de ce prince. La conduite qu'avoit tenue Henri III, lors de leur séparation à Blamont, lui faisoit espérer encore plus de crédit sous son regne; mais la reine-mere la craignoit. Si Marguerite se fût livrée aux affaires, elle étoit coupable de lui porter ombrage; c'en étoit assez pour qu'elle trouvât sa mere en son chemin. Du Gast, favori du nouveau roi, vouloit dominer au moins en sous-ordre. Catherine & du Gast se réunirent contr'elle pour la rendre suspecte au roi son frere. Henri III la regarda comme l'auteur & le lien de l'amitié politique que le roi de Navarre & le duc d'Alençon avoient contractée sur la fin du regne de Charles IX. Pour rompre ce nœud, du Gast employa le credit qu'il avoit sur la plus belle femme de la cour : c'étoit la dame *de Sauve*, de laquelle étoient amoureux en même temps le duc d'Alençon & le roi de Navarre. Marguerite lutta assez long-temps contre du Gast, & la dame de Sauve, à laquelle (1) elle donna le nom

(1) Mémoires de la reine Marguerite, l. II, p. 80.

de *Circé*; mais à la fin elle ſuccomba. Il entroit auſſi dans le plan de la cour de jetter de la méſintelligence entre la reine de Navarre & ſon mari. Si l'on s'en rapporte aux mémoires de la princeſſe, on éleva contr'elle les ſoupçons les plus crians & les plus injuſtes, tant par rapport à un nommé *Bidé*, qu'au brave Buſſi de la maiſon d'Amboiſe. Elle ſe juſtifie aſſez bien pour ce qui regarde l'intrigue de *Bidé*; mais elle le fait fort mal à l'égard de *Buſſi*, duquel elle ne parle qu'avec une complaiſance (1) & une ſorte d'enthouſiaſme, qui ne ſervent qu'à augmenter le ſoupçon. On a d'ailleurs des preuves que Buſſi aimoit la reine de Navarre; & c'eſt d'elle qu'il faut entendre ce quil dit, au rapport de Brantôme (2), lorſque le capitaine *Page*, officier du régiment de

---

(1) *Il étoit né*, dit-elle, après bien d'autres éloges, pour être *la terreur de ſes ennemis, la gloire de ſon maître*, (elle veut dire le duc d'Alençon) *& l'eſpérance de ſes amis*. Mém Marguerite, p. 63.

(2) Mémoires de Brantôme, *Hommes illuſtres & grands capitaines françois*, tome II, p. 249; & le Laboureur, ſur Caſtelneau, liv. 6, tome II, p. 490 & ſuiv.

Lancosne, qu'il vouloit tuer de sa main, lui ayant demandé la vie *au nom de la personne du monde qu'il aimoit le mieux*; Bussi, *frappé au cœur de ce mot*, dit Brantome, répondit : « Va donc chercher par » tout le monde la plus belle princesse & » dame de l'Univers, & te jette à ses » pieds, & la remercie, & lui dis que » Bussi t'a sauvé la vie pour l'amour d'elle; » l'auteur ajoute *& cela fut fait* ». *La* (1) *Torigni*, sa confidente, étoit celle qui la servoit avec le plus de zèle dans ses intrigues galantes. Le roi de Navarre, qui avoit pris son parti, & que madame de Sauve occupoit tout entier, eût volontiers fermé les yeux sur sa conduite; mais le roi, soit politique, ou autre motif que la chronique scandaleuse de son regne prétendit être un amour criminel, exigea absolument que *la Torigni* fût éloignée. Il donna pour sa raison, qu'il ne falloit pas laisser à de jeunes princesses des filles en qui elles eussent tant de confiance. Il se donna aussi pour modèle, en représen-

(1) Gillone Goyon, dite de *Matignon*, fille de Jacques de Matignon, maréchal de France, & de *Françoise de Daillon*, depuis mariée à Pierre de Harcourt, seigneur de Beuvron.

tant au roi de Navarre ſon beau-frere, qu'il avoit bien ôté la dame de *Champi* à la reine Louiſe ſa femme. Certainement il n'y avoit pas de réponſe à cet exemple, & il s'en falloit bien que la reine de Navarre eût une conduite auſſi pure que celle de la reine Louiſe. La Torrigni fut donc renvoyée, malgré les larmes & les reproches de la reine de Navarre. Buſſi ſe vit auſſi obligé de quitter la cour, & ce fut Marguerite elle-même qui y fit conſentir le duc d'Alençon, & qui rendit ſans doute Buſſi docile ſur ſon exil. De tous ceux (1) qui s'étoient attachés

---

(1) Buſſi d'Amboiſe fut aſſaſſiné, en 1579, au château de Monſoreau, qui obligea *Marguerite de Maridor* ſa femme, à lui donner un rendez-vous. Il ſe défendit comme un lion, & ſe ſeroit tiré d'affaire ſi, voulant ſe ſauver par une fenêtre, ſon *pourpoint taillade* ne ſe fût accroché à une barre de fer, qui le retint ſuſpendu, & hors d'état de ſe défendre. On trouve, dans les *Muſes françoiſes*, un petit poëme intitulé : L'ESPRIT DE LYSIS, *diſant le dernier adieu à ſa Flore*, ou *Dialogue* ſur la mort de Buſſi d'Amboiſe. *Lyſis* eſt Buſſi, & *Flore*, Marguerite de Valois, laquelle eſt peut-être l'auteur de ce petit poëme, s'il n'eſt pas de Maynard, ou de quelqu'autre poëte à ſes gages. *Muſes françoiſes*, p. 370.

au duc d'Alençon, il n'y en avoit point qui fût si généralement estimé, & qui fît plus d'honneur au prince. Qu'on réunisse toutes les qualités brillantes que l'imagination donne à un héros de Roman, taille avantageuse, beauté de figure, regard noble & terrible quand il le vouloit, valeur jusqu'à l'intrépidité dans quelques dangers que ce pût être, esprit formé, étendu & galant, générosité & procédés dignes d'un prince, le charmant & redoutable Bussi possédoit tout cela. La reine de Navarre rapporte (1) que lui vingtieme affronta deux ou trois cens hommes, & ne perdit qu'un de ses amis : elle y joint même la circonstance que Bussi avoit un bras en écharpe.

La pauvre *Torigni*, obligée de se séparer de sa maîtresse, se retira chez *Chastelas* son cousin. Marguerite ne put tenir à cette séparation; elle venoit de perdre sa confidente & son amant : *banissant toute prudence de moi*, dit-elle (2), *je m'abandonnai à l'ennui, & je ne me pus plus forcer de rechercher le roi mon mari*;

(1) Mémoires de la reine Marguerite, p. 61.
(2) *Ibid.* page 67.

de sorte que nous ne couchions plus, & ne parlions plus ensemble. Le besoin les rapprocha. Le duc d'Alençon ne jouissoit à la cour d'aucune considération; il y étoit le jouet des favoris : le roi de Navarre n'y étoit guères plus ménagé. Ils résolurent de se retirer. Le duc s'évada (1) le premier. Il se retira à *Dreux* (2), ville de son apanage, d'où il publia un manifeste, où il protestoit de son respect pour l'autorité royale, & de son zèle pour le bien

(1) Il quitta la cour le 15 septembre 1575.

(2) Il y arriva le vendredi 16 septembre 1575, vers les dix heures du matin. Ayant séjourné environ deux heures au village de *Moronval* près Dreux, où il se jetta tout habillé sur un lit, & se reposa, pendant qu'un des gentilshommes de sa maison, nommé *Saint Léger,* qui l'avoit joint à Montfort, alla reconnoître la disposition des esprits des habitans. Il y resta huit jours, pendant lesquels le comte de *Saint Agnan, Guitri, Tournemine,* commandeur de la Ville-Dieu, *Montlouet*, le *vicomte de Turenne*, & plusieurs seigneurs du parti des politiques, vinrent se joindre à ce prince Il en partit le 24 septembre, avec trois cens chevaux, douze cens hommes de pied, & quatre pieces de canon qu'il prit à Dreux.

Histoire manuscrite de la ville de Dreux, vers la fin.

public ; il finissoit par demander une assemblée libre des Etats. Sa chere sœur Marguerite employa tout ce qu'elle avoit d'esprit pour rendre son évasion excusable. Elle y eût peut-être réussi, si le roi son mari, feignant d'aller à la chasse, du côté de Senlis, n'eût imité (1) le duc d'Alençon. Averti par M. de Sauve qu'on avoit résolu de rappeller le duc d'Alençon à la cour, & de se saisir du roi de Navarre, après le retour du duc ; il se débarassa de ses gardes, passa la seine à Poissi, & gagna *Châteauneuf-en Thymerais* qui lui appartenoit, avec trente ou quarante Chevaux. Il n'y séjourna qu'autant de temps qu'il fallut en employer pour y faire la recette des deniers qui lui étoient dûs par les fermiers de ce domaine, & alla à Alençon, où beaucoup de noblesse de ses terres le vint joindre. En peu de temps, le roi de Navarre, le duc d'Alençon, & le prince de Condé, reunis, se trouverent à la tête d'une armée de cinquante mille hommes. On étoit au commencement

---

(1) Il se retira en Guienne au mois de février 1576.

de l'année 1576. Cet événement mit le roi dans une colere égale à son inquiétude. Il aimoit l'oisiveté, & il se trouvoit à la veille d'être engagé dans une guerre où il y avoit beaucoup à risquer. En se joignant aux protestans avec le roi de Navarre, le duc d'Alençon, donnoit à ce parti une force qu'il n'avoit jamais eue, pas même avant la S. Barthélemi.

Quoique le duc d'Alençon n'eût pas le mérite du prince de Condé, ni celui de l'Amiral, il étoit brave : il étoit fils de France, & l'héritier présomptif de la couronne; & Henri, devenu roi de Navarre, s'étoit approché du trône d'un dégré par la mort de Charles IX, sans parler de son mariage avec la sœur de ses rois.

Henri III se seroit porté aux dernieres extrémités contre Marguerite, si sa mere ne lui en eût fortement remontré les inconvéniens. Elle vouloit se ménager une voie d'accommodement; & elle n'étoit pas même fâchée de se voir à la tête d'une affaire qu'elle seule pouvoit négocier, & qui la rendoit tellement nécessaire, qu'on ne pouvoit se passer d'elle. L'auteur de la (1) vie

(1) Moyse Amirault.

de la Noue, avance, avec quelque raison, que ce fut peut-être du *consentement & même à l'instigation de la reine-mere, que le roi de Navarre s'échappa*; & cela rentre beaucoup dans le plan de la conduite de Catherine, qui réduisoit tout au pied de *l'intrigue, & des négotiations* où elle étoit presque assurée d'avoir l'avantage : la suite des événemens sert encore d'apui à cette conjecture. On arrêta seulement la reine de Navarre dans son appartement, après que la reine-mere se fut chargée de le lui faire trouver bon. Mais Henri III chercha à se venger d'ailleurs; & ce fut sur la *Torigni*, la confidente bien-aimée de sa sœur, qu'il fit retomber sa colere. Il envoya des gens à la maison de Chatelas, avec ordre de la noyer dans une riviere voisine de cette maison. C'en était fait de la malheureuse Torigni; les cavaliers députés s'étoient déja emparés du château : ils étoient maîtres de sa personne, & la lioient sur un cheval, lorsque le ciel lui envoya un secours inespéré. Deux officiers, qui alloient rejoindre le duc d'Alençon (c'étoient la Ferté & Aventigny,) rencontrerent des valets de Chatelas, alarmés

& fuyans : ils s'informerent du ſujet de leurs plaintes ; ils l'apprirent, & coururent à toute bride avec leurs gens au château : ils arriverent heureuſement aſſez tôt pour délivrer la victime. Pendant cette expédition, le roi de Navarre étoit arrivé dans ſon gouvernement de Guyenne, & le duc d'Alençon du côté de la Champagne. Quoique le premier fût parti ſans voir la princeſſe ſa femme & ſans lui dire adieu, il lui écrivit une lettre fort honnête, où il demandoit le ſecours de ſon crédit à la Cour, & des nouvelles, afin de régler ſes démarches ſur ce qu'elle lui apprendroit. La reine-mere alla, de ſon côté, trouver le duc d'Alençon, duquel les forces croiſſoient de jour en jour. Il déclara qu'il ne feroit rien de tout ce que lui demandoit la reine-mere, ſi ſa ſœur ne venoit elle-même, & cria bien haut ſur l'affaire de la *Torigni.* On adoucit Marguerite ; on lui rendit une entiere liberté ; & le roi même, dont la colere, auſſi-bien que toutes les autres paſſions, n'étoit pas durable, fit une ſorte de ſatisfaction à ſa ſœur. Elle nous apprend que ce fut pendant cette priſon, qu'elle prit du goût pour les lectures ſolides &

de devotion. (1) Sur le premier de ces goûts, on doit l'en croire; sur la piété, l'on n'en jugera pas fort avantageusement par la suite des fais; où elle avoit une idée bien singuliere de ce qu'elle appelle dévotion. On ne pouvoit se trouver dans une position plus avantageuse que celle où étoit la reine de Navarre. Rendue arbitre de la paix dans la maison royale par son frere le duc d'Alençon, recherchée par la reine sa mere, ménagée par le roi, & considérée par le roi de Navarre son mari & son parti, comme un agent nécessaire à leurs desseins, elle partit avec sa mere pour se trouver aux conférences qui devoient se faire dans la maison d'un Gentilhomme aux environs de Sens. Le traité y fut conclu, & elle eut la générosité, ou la politique, de ne pas y vouloir stipuler ses intérêts pour les assurances de sa

(1) Je reçus ces deux biens de la tristesse & de la solitude, à ma premiere captivité, de me plaire à l'étude & m'adonner à la *dévotion ;* bien que je ne les eusse jamais goûtées entre les vanités & magnificences de ma prospere fortune. *Mém.* de la reine Marguerite, liv. 2, p. 85.

dot, s'en rapportant à ce que le roi & la reine-mere pourroient faire pour elle. La mort de du Gast, assassiné à ce qu'on prétend par les ordres de Marguerite (1) venoit de la débarrasser

---

(1) Louis le Gua, le Gast, du Gua, ou du Gast, ou du Guast.

C'est ainsi qu'elle parle de sa mort. Ses expressions annoncent sa haine. *Le Gast étoit mort, ayant été tué par un jugement de Dieu, lorsqu'il suoit une diete. Comme aussi c'étoit un corps gâté de toutes sortes de vilainies, qui fut donné à la pourriture, qui, dès long-temps, le possédoit, & son ame aux démons, à qui il avoit fait hommage par magie, & toutes sortes de méchancetés. Ce fusil de haine, &c. Mém.* de la reine Marguerite, l. 2, p. 88. Mais il s'en faut bien que les auteurs du temps nous représentent du Gast sous ces traits odieux. Brantôme, partisan outré de Marguerite, mais en même temps ami de du Gast, en parle comme de l'homme le plus accompli de son temps. Il fut assassiné dans sa maison, & pendant qu'il étoit malade, le premier novembre 1575, par Guillaume Duprat, baron de Viteaux. Desportes, abbé de Tyron, a fait un sonnet sur sa mort, contenant son éloge, qui finit par ces vers :

Enfin, la nuit, au lit foible & mal dispose,

d'un ennemi déclaré : elle se flatta que son frere, aussi-bien qu'elle, y gagneroient beaucoup ; mais elle se trompa : Henri ne vengea pas la mort de son favori poignardé presque sous ses yeux ; mais il suivit les mêmes principes. La reine de Navarre lui demanda la permission de se retirer en Guyenne auprès du roi son mari. On l'amusa quelque temps ; & le roi lui déclara enfin, *qu'il ne vouloit pas que sa sœur vécût avec un hérétique.* Le roi de Navarre, qui avoit fait une abjuration (1) forcée, après la S. Barthélemi, avoit potesté contre cet acte au mois de Février 1576. Pour ne pas rester à la cour, après la conclusion de la Ligue Catholique, de laquelle Henri III se déclara le chef, & la déclaration d'une guerre ouverte contre les Protestans, Marguerite alla en Flan-

Se vit meurtrir de ceux qui n'eussent pas osé
En plein jour seulement regarder son visage.

Poésies de Desportes, fol. 327 de l'édition de 1600. Brantôme, tome IV, p. 105. Hist. de la maison de Sassenage, p. 509. *Thuanus, ad ann.* 1575, l. 61.

(1) Le 2 septembre 1572.

dres, sous prétexte d'aller prendre les eaux de *Spa*. Elle y fut accompagnée par la princesse de la Roche sur-Yon. Le véritable motif de ce voyage étoit de préparer les esprits des peuples des Pays-Bas en faveur du duc d'Alençon, qui en méditoit la conquête sur les Espagnols. Mondoucet, dans son ambassade aux Pays-Bas, avoit remarqué que plusieurs seigneurs & quelques villes de Flandres étoient tout-à-fait affectionnés à la France. A son retour, il ne manqua pas de faire part de ses observations à Henri III. Et il ajouta qu'en se prétant à ces dispositions, il seroit facile de les déterminer à secouer le joug de l'Espagne, & à se donner au roi. Henri embarrassé des troubles élevés dans ses états, ne fit pas grande attention aux ouvertures de Mondoucet, qui s'adressa au duc d'Alençon; ce prince vif, remuant, & ambitieux adopta avec chaleur le projet de Mondoucet, & en combina l'exécution avec Marguerite, qui avoit toutes les dispositions nécessaires pour l'ebaucher. Le roi & la reine fermerent

---

(1) Philippe, héritiere de Montespedon.

les yeux à ſon voyage, dans le deſſein de profiter des circonſtances, ſi elles étoient favorables, & de ſe régler ſur le ſuccès. La princeſſe partit. Son voyage, en allant, fut un véritable triomphe; & elle fut reçue par-tout avec la diſtinction & les honneurs dûs à une fille de France. Elle marchoit *dans une litière faite à pilliers, doublée de velours incarnadin* d'Eſpagne, *en broderie d'or & de ſoie, nuée à deviſes; toute vitrée, & les vitres toutes faites à deviſes, y ayant ou à la doublure, ou aux vitres, quarante deviſes toutes différentes, avec les mots en Eſpagnol ou en Italien ſur le ſoleil & ſes effets.* Cette litière étoit ſuivie de celle de la princeſſe de la Roche-ſur-Yon, & de celle de madame de (1) Tournon, accompagnée de la

(1) Claude de la Tour de Turenne, comteſſe de *Tournon*, fille de François de la Tour, premier du nom, vicomte de Turenne, & d'Anne de la Tour de Boulogne ſa ſeconde femme, mariée, en 1535, à Juſt, comte de Tournon. Elle étoit parente de Catherine de Médicis; & ſon courage héroïque parut à la défenſe de la ville de Tournon, aſſiégée deux fois par les proteſtans; l'une en 1567, & l'autre

charmante demoiselle de Tournon sa fille, de dix filles à cheval avec leurs gouvernantes, & de six carrosses ou chariots où étoit le reste des dames de la suite. Il faut lire ce voyage dans les mémoires de la reine de Navarre, ses négociations, ses intrigues avec le comte & la comtesse de Lallain, (1) & les embarras de son retour, pour juger du génie & du courage de Marguerite. Rien n'est plus amusant que cette partie (2) de son ouvrage; & elle est écrite avec un soin & d'un style qui font voir que l'auteur y travailloit avec complaisance. Elle

---

en 1570. Madame de Tournon leur fit lever le siége honteusement. Elle mourut, le 6 février 1591, avec la réputation de courage d'un grand capitaine : elle a eu son historien dans *Jean Villemin*, qui a fait en vers latins, *historia belli quod cum hæreticis rebellibus gessit anno 1567 CLAUDIA DE TURENNE DOMINA TURNONIA, autore Joanne Villemino, in-4°* Paris, 1569.

(1) Philippe, comte de Lallain, gouverneur de Hainault, & Marguerite de Ligny sa femme.

(2) C'est-là qu'on trouve l'aventure tragique & intéressante de mademoiselle de *Tournon*, & du marquis de Varanbon, qui ont donné la matiere d'une nouvelle historique intéressante & bien écrite.

s'arrêta à son retour à la Fère en Picardie qui lui appartenoit; & elle y apprit par un courrier du duc d'Alençon, que la paix étoit faite, (1) & que le duc, qu'on cessoit de craindre, n'étoit pas plus considéré à la cour qu'avant son évasion. Ce prince vint lui-même à la Fère, où il passa près de deux mois dans les amusemens & les plaisirs que Marguerite lui procura. Ce fut avec tant d'agrémens, qu'il ne pouvoit s'empêcher, au rapport de la princesse, (2) de lui dire avec transport : *ó ma reine, qu'il fait bon avec vous ! mon Dieu, cette retraitte est un paradis comblé de toutes sortes de délices; & la cour d'où je suis parti, un enfer rempli de toutes sortes de furies & tourmens.* Il y reçut des députés de Flandres : c'étoient le comte de Montigny, frere du comte de Lallain, & d'Insi, commandant de Cambrai, avec lesquels il prit des mesures pour son expédition des Pays-Bas. Marguerite s'en retourna à la cour, où elle

(1) Par l'édit de Poitiers, pour la sixieme pacification, du 5 octobre 1577.

(2) Mémoires de la reine Marguerite, l. II, p. 138.

fut parfaitement bien reçue ; le roi, la reine-mere & la reine Louise ayant été au-devant d'elle jusqu'à S. Denis. Elle demanda la permission d'aller joindre le roi de Navarre son mari, & ne l'obtint avec beaucoup de peine, à ce qu'elle dit, que cinq ou six mois après. Elle y donna des marques d'une tendresse extraordinaire pour le duc d'Alençon ; & la maniere dont elle s'en exprime elle-même, a peut-être servi à appuyer les bruits scandaleux qui se sont répandus sur leur amitié. Le duc ayant encore une fois été mis aux arrêts de la part du roi son frere, Marguerite nous apprend elle-même qu'elle lui dit, *que si on ne lui permettoit pas de le voir,* (1) *elle se tueroit elle-même en sa présence.* Voilà une amitié fraternelle bien violente ! Tout se raccommoda ; Henri III, impétueux dans les premiers mouvemens que lui inspiroient ses favoris, étant toujours prêt à en montrer son repentir : ce qni fit dire fort sagement, mais librement, au chevalier de Seurre :

(1) Mémoires de la reine Marguerite, l. II, p. 151.

Que

Que c'en étoit trop, si l'on en agissoit sérieusement (1); *& trop peu pour se jouer.* Le duc s'échappa enfin, & passa dans les Pays-Bas, à l'aide de la reine de Navarre sa sœur. Elle partit elle-même de l'aveu du roi, qui fit, dit-elle, tout ce qu'il put pour se mettre bien dans son esprit, & y détruire le duc d'Alençon, Henri III ne put y réussir. Elle alla même à Alençon dire adieu au duc, & rejoignit ensuite son mari en Guyenne avec la reine-mere. Le roi de Navarre alla au-devant d'elles jusqu'à la Réolle. Elles demeurerent dix-huit mois en Guyenne. Catherine de Médicis menoit toujours un grand nombre (2) de ce qu'on appeloit *les filles de la reine* à sa suite, & le roi de Navarre devint amoureux de l'une d'elles (3) nommée DAYELLE.

On prétend que le célèbre Pybrac devint amoureux lui-même de la reine

(1) Mémoires de la reine Marguerite, l. II, p. 160.

(2) Elle en avoit quelquefois jusqu'à trois cens, & il y avoit parmi elles un grand nombre de beautés accomplies. *Brantôme.*

(3) Nous en dirons quelque chose.

de Navarre, & *que la conférence de Nerac fut favorable aux Huguenots, par la foibleſſe de ce grave magiſtrat pour la princeſſe*; ce ſont les termes de l'auteur du nouvel abrégé Chronologique. Sans être amoureux de Marguerite, Pybrac, attaché à ſon ſervice, & devenu ſon chancelier, pouvoit s'intéreſſer pour le roi de Navarre. Il s'eſt juſtifié de cette *foibleſſe*, contre l'opinion que la princeſſe en avoit elle-même, par une *apologie* qui exiſte, & qui me paroît déciſive en ſa faveur. Si l'on joint à cette apologie ſon caractere *vif & impatient*, une autre paſſion de laquelle il étoit alors occupé, & quelques réflexions ſur l'amour-propre de Marguerite, qui lui perſuadoit qu'on ne pouvoit la voir ſans l'aimer, & qui n'eût pas été fâchée de compter parmi ſes amans un homme du mérite diſtingué de Pybrac, on ſera obligé d'adopter le ſentiment de Dom Vaiſſette, & de l'abbé (1) d'Artigny, contre les ſoupçons de l'auteur des mé-

(1) Nouveaux mémoires d'hiſtoire, de critique & de litterature, tome II, art. 48. On y trouve l'apologie de Pybrac. Ce magiſtrat, né à Toulouſe, en 1528, mourut le 12 mai

moires de M. de Thou; (1) & ce qu'en disent *Perefixe, la Faille* & *Bayle*, & *l'assertion* de l'auteur de l'abrégé Chronologique paroîtra au moins hasardée.

La reine-mere ayant mis ordre aux affaires de Gascogne, passa en Languedoc, & la cour du roi de Navarre alla à Pau en Bearn. La princesse n'y vécut pas long-temps en bonne intelligence avec le roi; l'amour & la dévotion les brouillerent. Le roi de Navarre passa de *Dayelle*, de laquelle Marguerite ne se plaint pas, à (2) REBOURS, & de celle-ci à FOSSEUSE. (3) La conduite qu'elle tint avec elles, a fait dire aux

---

1584. Voyez son caractere & son éloge, vie de M. de Thou, liv. II, p. 76 de la traduction de M. d'Ifs.

(1) Je dis l'auteur des mémoires, car ils sont attribués à P. Pithou; &, eu égard aux éloges donnés dans ces mémoires à de Thou & à sa maison, en cent endroits, il ne paroît gueres naturel de les attribuer au président lui-même, qui n'eût pu dire de lui ce qu'en dit un tiers, guidé, il est vrai, sur ses mémoires particuliers, mais qui n'a pas dû en rendre moins de justice à celui dont il parle.

(2) Voyez ci-dessous.

(3) On parlera d'elle.

auteurs des ſatires qu'on a faites contre elle, qu'elle traitoit avec bonté les maîtreſſes de ſon mari, pour l'engager à avoir les mêmes procédés pour ſes amans : cependant je ne vois point de galanteries de cette princeſſe bien prouvées dans ce voyage de Gaſcogne, à moins que ce qu'on dit de ſes amours avec le *viconte de Turenne* & *Clermont d'Amboiſe* ne s'y rapporte. Je m'expliquerai avec plus d'étendue ſur les procédés qu'elle eut avec celles que le roi ſon mari aimoit, en parlant de *Rebours* & *Foſſeuſe*. Venons aux motifs de diviſion que le zèle de la religion mit entre Marguerite & le roi de Navarre. Il n'y avoit à Pau, où ils faiſoient leur réſidence, aucun exercice de la religion Catholique. Tout ce qu'on permit à Marguerite, fut de faire dire la Meſſe au château, dans une petite chapelle qui ne pouvoit contenir que ſept ou huit perſonnes. Les Catholiques du pays ſe flattoient inutilement que la préſence de la reine de Navarre leur donneroit quelque liberté. Pour les empêcher d'entendre la Meſſe qu'on diſoit pour elle, on levoit le pont du château lorſqu'elle ſe célébroit. Cependant le jour de la Pen-

tecôte en 1579, il s'en trouva qui se glisserent dans la chapelle; mais ils furent découverts par des huguenots aussi zélés à les empêcher d'entendre la Messe, que les Catholiques l'étoient à satisfaire leur piété sur ce point. Les espions en instruisirent un nommé *le Pin* (1), secrétaire du roi de Navarre, & sur lequel ce prince se reposoit d'une partie des affaires de sa maison. La manie (2) de l'in-

(1) Mémoires de la reine Marguerite, l. III, p. 173. Brantôme, *Dames illustres*, p. 244, rapporte la chose d'une maniere toute différente; mais il la rapporte mal, & il est plus juste d'en croire la princesse elle-même.

(2) Voyez sur cette matiere une belle épître du chancelier de Lhopital au cardinal de Lorraine. *Epist.* lib. V, pp. 285, 292. Je n'aurois pas cru trouver la doctrine de la *Tolérance* dans un auteur jésuite : la voici cependant en assez beaux vers. Il parle de la bonté toute paternelle de Dieu, qui s'étend sur tout, qui vivifie, qui soutient tout avec la même tendresse, avec les mêmes soins, & il dit :

Dieu, comme le soleil, remplit de ses bontés
Les lieux déserts, non moins que les lieux habités:
. . . .
Il n'est rien que sa main n'éleve & ne cultive,
Rien qui sous ses regards, & dans son sein ne vive.

tolérance étoit celle de le Pin : car il y a des intolérans dans toutes les Communions. Il fit maltraiter ces Catholiques en présence même de la reine sa maîtresse, & les fit conduire en prison. Les prisonniers de le Pin ne sortirent qu'en payant une forte amende. Marguerite s'en plaignit au roi son mari. Le Pin se mêla en tiers dans cette affaire, & parla avec une insolence & un manque de respect qu'il paroît que le

---

Celui qui s'est soumis au culte de la croix,
Celui qui du *Talmud* suit les bizarres loix,
Le Maure, le Payen, le Turc & le *Bracmane*,
Le pur & le souillé, le saint & le profane,
Sujets à sa conduite, & nourris par ses soins,
Le trouvent toujours prêt à remplir leurs besoins.
Il conserve son calme au milieu des mosquées,
De l'encens qui se brûle au démon, offusquées;
Sans dépit, de sa main il soutient les autels
Des *serpens & des chats* adorés des mortels.
Aux courses du pirate il prête ses étoiles,
Il lui prête les vents qui remplissent ses voiles.
Et la mer, comme lui, sert sans distinction,
Le dévot de la Mecque & celui de Sion, &c.

Ces vers, qu'on prendroit pour ceux d'un célèbre moderne, sont du *jésuite le Moine*. Entretiens poétiques, liv. I, Entretien XI, pp. 127 & 128.

roi de Navarre eût dû punir, & qu'il se contenta de traiter d'*indiscrétion* & de zèle de religion, promettant à la princesse qu'il lui feroit faire par le Pin toutes les satisfactions qu'elle exigeroit. La premiere étoit de relâcher les prisonniers Catholiques; le roi de Navarre ne voulut point le faire sans en communiquer à son parlement de Pau. La politique pouvoit demander cette démarche. Henri avoit besoin du zèle des Protestans. Ce qui n'est rien aux yeux de l'homme raisonnable, peut être important à ceux de la multitude, & la condition de le Pin demandoit aussi son expulsion. Marguerite mit les choses au point qu'elle déclara, que si le roi son mari ne le chassoit pas, elle se retireroit. C'étoit sans doute pousser les choses trop loin, & mettre entr'elle & ce le Pin une sorte de comparaison où elle se manquoit à elle-même. Henri fut obligé de se défaire d'un homme qu'il aimoit, & qui peut-être lui étoit nécessaire; il lui donna son congé; mais il en eut contre la reine sa femme un ressentiment qu'il ne put s'empêchêr de lui marquer; & de l'indifférence où l'on

peut ſuppoſer qu'ils vivoient, ils paſſerent aux chagrins d'une déſunion plus marquée.

Le roi de Navarre étant tombé malade, les ſoins que Marguerite eut pour lui pendant ſa maladie, les réunirent enſemble auſſi-bien qu'ils euſſent jamais été, dit-elle; elle ajoute que cela dura quatre ou cinq ans (1). Leur cour, dont elle donne une idée très-brillante, ſe tenoit ordinairement à Nérac. Malgré ces plaiſirs honnêtes & purs dont elle parle, (2), il eſt très-préſumable que des occupations moins innocentes rempliſſoient ſes loiſirs. Le cœur de Marguerite étoit trop ſuſceptible de paſſions pour reſter dans l'inaction; & les libelles du temps parlent de ſes intrigues avec *Turenne, Buſſi, S. Luc, la Bole, qui de rage mangea les plumes de ſon chapeau, & Clermont d'Amboiſe, qui de colere caſſa une bouteille d'ancre devant les dames.*

La guerre recommença, en 1580, entre les catholiques & les proteſtans.

---

(1) Depuis 1577 juſqu'en 1580, que la guerre recommença entre les catholiques & les proteſtans.

(2) Mémoires de la reine Marguerite, liv. III, p. 177.

La reine s'opposa, à ce qu'elle nous apprend, autant qu'il lui fut possible, à cette *septieme prise d'armes.* On ne la crut ni à la cour de France, ni à celle de son mari. Cahors & Tarascon furent surpris par les protestans. Le roi leva trois armées, qui furent commandées par Mayenne, le maréchal de Biron, & le maréchal de Matignon.

Marguerite obtint que la ville de Nérac, où elle faisoit son séjour, *fût tenue en neutralité, & qu'à trois lieues aux environs il ne se feroit point d'actes d'hostilité, pourvu que le roi de Navarre ne s'y trouvât point*; mais son intrigue avec Fosseuse fit qu'il s'y trouva; &, sous ce prétexte, le maréchal de Biron *fit tirer sept ou huit volées de canon dans la ville, dont une donna jusqu'au château.* La reine en fut choquée, & répondit au trompette que le maréchal lui envoya, qu'il eût pu se dispenser de ce procédé sans désobéir au roi. Brantôme (1), &

(1) Brantôme, *Dames illustres*. p. 264. Il fait plusieurs fautes que Bayle a relevées au mot Navarre. (Marguerie de Valois, reine de) Remarque H.

Mézerai (1) qui a peut-être ſuivi ſes mémoires, ont écrit que la reine de Navarre ne le pardonna jamais au maréchal de Biron, & qu'il avoit fait pointer le canon contre la muraille de deſſus laquelle la reine Marguerite regardoit l'affaire qui s'étoit engagée entre quelques corps avancés de l'armée de Biron, & un détachement des troupes du roi de Navarre. Le canon ne fut tiré que ſur la ville ſans choix, & ſans autre deſſein que de tirer ſur une place où étoit le roi de Navarre, parce que le maréchal avoit ordre de l'attaquer par-tout où il ſeroit. Le maréchal de Biron, diſent les (2) mémoires de Sully, fit tirer cinq ou ſix coups de canon, puis ſe retira pour aller prendre logis. La paix s'étoit faite en décembre 1579; & le roi avoit deſſein d'attirer le roi de Navarre & le duc d'Alençon à la cour: il crut qu'il en viendroit plus aiſément à bout, s'il faiſoit revenir ſa ſœur. La Reine-mere lui en écrivit. La conduite que tenoit

(1) Mezerai, *Abrégé chronologique*, tome V, ſous l'an 1580, p. 246.

(2) Mém. de Sully, t. I, ch. 13, p. 28 de l'éd. *in-fol.*

avec elle le roi ſon mari, & quelques autres motifs l'y déterminerent, & elle partit en 1582. C'eſt à cette année que ſe terminent ſes mémoires, & l'on regrette qu'elle ne les ait pas pouſſés plus loin. Si l'on peut ſe plaindre de la fidélité de l'auteur, qui y donne par-tout une face favorable à ſa conduite, ſouvent aux dépens de la vérité, au moins a-t-on le plaiſir de voir une apologie délicate (1) & de main de maître. Il ne faut que les lire pour être convaincu de l'erreur de ceux qui ont prétendu qu'elle adreſſoit ſon livre à Charles de Vivonne, baron de la Châtaigneraye, ou à M. de Randan. Il eſt certainement adreſſé à *Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme*. Cet abbé, ſi connu depuis la publication de ſes mémoires, lui avoit envoyé le

---

(1) La premiere édition, publiée par *Auger de Mauléon*, ſieur de Granier, eſt *in*-8. à Paris, 1628, gros caractere. La ſeconde, ſur un manuſcrit plus exact, auſſi *in*-8. en 1629. Il y a eu quelques éditions poſtérieures. Je me ſers de celle de Bruxelles *in*-16. 1658, petit caractere. *Voyez* Colomiez, bibl. choiſie, p. 167 de la premiere édition, & 17 de la ſeconde. *Mêlanges hiſtor.* p. 86.

difcours de fes dames illuftres, où il fait un magnifique éloge de *Marguerite*. Elle l'en remercie dès les premieres lignes de fon ouvrage ; en lui difant avec efprit (1) : *Je louerois davantage votre œuvre, fi elle ne me louoit tant.* Sa conduite à la cour & fes liaifons avec le duc d'Alençon déplurent au roi, & lui attirerent le plus cruel outrage qu'une princeffe pût jamais éprouver. Henri III oublia, pour fatisfaire fa paffion, qu'elle étoit reine, & qu'elle étoit fa fœur (2). Il avoit envoyé un courier à Joyeufe fon favori, qui étoit allé à Rome, & pour lequel la foibleffe du roi étoit telle qu'on a écrit qu'il avoit deffein de partager fes états avec lui. Le courier étoit chargé d'une lettre de deux feuilles écrite de la main du roi. Il fut arrêté par quatre cavaliers qui le fuivoient, & qui l'ayant poïgnardé, lui prirent fa dépêche. Cette lettre contenoit, dit-on, des fecrets im-

(1) On prétend que Louis XIV dit la même chofe à Defpréaux, qui lui préfenta fon épître fur le paffage du Rhin. Louis XIV a pu le dire & le penfer ; mais l'a-t-il dit effectivement ?

(2) Lettres du Baron de Bufbeck, lettre 22, du 10 août 1583.

portans. Le roi, outré de colère contre les auteurs du crime, en ſoupçonna ſa ſœur. Il lui reprocha (1) publiquement les déſordres de ſa vie, lui nomma tous les amans qu'il prétendoit qu'elle avoit favoriſés, l'accuſa même d'avoir eu un bâtard depuis ſon mariage, & lui fit un détail des faits qu'il lui reprochoit tellement circonſtancié, qu'on eût dit qu'il y

---

(1) *Rex ſororem ſuam, reginam Navarræ, palàm multis audientibus graviter increpuit, quòd vitam degeret turpem & flagitiis contaminatam. Commemorat memoriter Mœchorum introductiones, quibus illa conſueviſſet; etiam* PUERUM SINE MARITI OPERA NATUM *objectavit, eaque omnia ſuis temporibus, & reliquis rebus ita notata, ut ipſe interfuiſſe videretur; & reginam, ea magis confiteri puderet, quam confutare poſſet. Finis orationis fuit, ut eam ſtatim Lutetiâ migrare juberet,* URBEMQUE SUA CONTAGIONE LIBERARET. EPIST. BUSBESQUII, épît. 23, fol. 47, r. de l'édit. *in*-8. de Paris 1630. *Voyez* la traduction de ces lettres, qui a paru à Amſterdam en 1718, avec d'aſſez bonnes notes, p. 144. Cette traduction n'eſt pas parfaite, mais elle eût pu épargner la peine d'en publier une nouvelle, auſſi-bien que de l'ambaſſade de Conſtantinople, dont il y avoit déja une bonne traduction de Baudouin.

eût été présent. Marguerite, ou n'osant se justifier, pour ne pas aigrir davantage l'esprit du roi, ou ne pouvant le faire, garda le silence. Henri ne finit ses reproches que par un ordre à sa sœur de sortir incessamment de Paris, & *de délivrer la cour de sa présence contagieuse.*

Dès le lendemain, la Reine de Navarre sortit rapidement de Paris, sans équipage, sans cortége, & même sans les domestiques dont elle ne pouvoit pas se passer, & répétant de temps à autre, *qu'il n'y avoit pas dans le monde deux princesses plus malheureuses qu'elle & la reine d'Ecosse.* Le roi lui ôta madame de *Duras* & madame de *Béthune*, ses deux premieres dames, qui furent prises entre S. Cler & Palaiseau, par un capitaine (1) des gardes, accompagné d'une troupe d'Arquebusiers. Cet officier, qui avoit ordre de ne garder au-

(1) *Solern*, suivant d'Aubigné & Pybrac. La vie de Mornay le nomme SALIERS ; d'autres SELAN ; l'auteur des notes, sur la confession de Sanci, p. 467, SELLARM. Un comte de *Solern* avoit accompagné Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, en France. *Vid.* sup.

cunes mesures (1), fit arrêter la litiere de la reine de Navarre, obligea cette princesse (2) à se démasquer, & donna même quelques soufflets à madame de Duras & à mademoiselle de Béthune ses favorites. Elles furent ensuite conduites prisonnieres à *l'Abbaye de Ferrières*, près Montargis, & y subirent pardevant un prévôt qu'on y avoit fait venir, un interrogatoire très-injurieux à l'honneur de leur maîtresse. Mézerai (3), & Varillas (4) qui la suivi, disent que le roi étoit à l'abbaye de Ferrières, & fit lui-même l'interrogatoire, qu'il voulut avoir

(1) L'auteur des notes sur la confession de Sanci, ch. 7, p. 466 & 467.

(2) Il est inutile de dire que les dames portoient des masques, sur-tout en voyage, & que cette coutume a duré jusqu'en 1670 au moins, qu'on les pendoit à sa ceinture dans la ville. Il y en avoit de deux sortes. Celui qui couvroit le visage en entier, & un autre plus petit, & qu'on appelloit *touret de nez*, qui laissoit à découvert le front, une partie des joues, & le bas du visage à découvert. Je crois que c'est ce *touret de nez* auquel on a donné, dans la suite, le nom de *loup*.

(3) Hist. de France, tome III, pp. 546 & 547.

(4) Hist. de Henri III, liv. VII.

par écrit. Comme personne n'ignoroit que tout ce qui s'étoit passé s'étoit fait par l'ordre du roi, il pensa à prévenir le roi de Navarre, & lui écrivit (1) qu'il s'étoit cru obligé de chasser d'auprès de la reine sa sœur, la dame de Duras & la demoiselle de Béthune, desquelles la conduite déréglée & scandaleuse déshonoroit la princesse. Henri III ne disoit rien de l'affront qu'il avoit fait faire à Marguerite ; & le roi de Navarre ne sachant de la chose que ce que le roi lui en avoit appris, se crut obligé de le remercier. Mais depuis ayant reçu à Nérac des nouvelles certaines que l'insulte avoit été faite à la reine sa femme, il envoya (2) vers Henri III Duplessis-

(1) Le roi de Navarre étant à Sainte-Foi, reçut une lettre du roi, en date du 5 août, par un valet de garderobe, à la chasse, toute de sa main (du roi) par laquelle il lui mandoit en somme, que pour avoir découvert la mauvaise & scandaleuse vie de (madame de Duras & mademoiselle de Béthune,) il se seroit résolu de les chasser d'auprès de la reine de Navarre, comme une *vermine très pernicieuse*, & non supportable auprès d'une princesse d'un tel lieu. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, p. 205.

(2) Au mois d'août 1583.

Mornay, *pour le supplier de lui déclarer la cause de ces insultes, & lui conseiller, comme bon maître*, ce qu'il avoit à faire (1). Mornay partit de Nérac le 17 août, passa par Paris, & alla trouver le roi à Lyon. Il exposa sa commission à sa majesté, & après quelques réponses ambigues, n'en put rien obtenir qu'une promesse d'examiner l'affaire avec la reine-mere & avec le duc d'Alençon, à son retour à Paris. Cependant la reine de Navarre continuoit sa route, & Belliévre, député au roi son mari, le déter-

(1) D'Aubigné, dans son histoire, tome II, l. V, ch. 3, sous l'an 1583, & confession de Sanci, ch. 7, p. 447 de l'édit. de 1699, dit que *ce fut lui qui fut chargé de la commission dont il s'agit.* Mais Mornay, dont la sincérité est très-bien établie, ne parle que de lui-même. *Voyez* ses Mémoires, où se trouve sa négociation toute entiere, & ses lettres à *Montagne*, du 9 novembre 1583, & du 25 décembre de la même année. Le moyen de concilier son récit avec celui de Mornay, c'est de dire, (comme il est vrai) que Henri IV employa d'abord *Duplessis-Mornay*; ensuite d'Aubigné; depuis eux, le sieur *Diolet*; & enfin le célèbre *Pybrac*, alors chancelier de la reine de Navarre.

mina à la revoir, ſans qu'on lui eût fait aucune ſatisfaction des procédés tenus avec la princeſſe. L'affaire avoit fait trop d'éclat pour que le roi de Navarre y parût inſenſible. Marguerite fut reçue à Nérac par le roi ſon mari; ce fut à l'occaſion de ſon entrée en cette ville, que Dubartas qu'on appelloit alors le prince des poëtes François, compoſa le petit poëme en forme de dialogue, dans lequel trois Nymphes, lune *Latine*, l'autre *Françoiſe* & la troiſieme *Gaſconne*, ſe diſputent l'honneur de ſaluer la princeſſe, en lui adreſſant un compliment chacune en leur langue. La Nymphe gaſconne l'emporte. A lire la (1) piece, on croiroit que les époux étoient fort unis; mais il ne put prendre ſur lui d'avoir pour elle cette conſidération à laquelle il n'avoit point encore manqué eſſentiellement. Il

---

(1) Elle finit par ces vers gaſcons.

« Dieu hauſſe toun marit, lou plus grand rei deu mouri;
» E puch que voſtre pax es la pax de la France,
» Diu vous tengue loung temps en paiſible amiſtance,
» Cent ans ſies tu d'Henric, cent ans Henric ſie toun.

Les vœux du poëte ne furent pas accomplis. *Poëſies de Dubartas*, à la fin du recueil.

lui fit connoître le mépris que lui inſpiroit une conduite qui l'avoit rendue la fable de la cour. Ses liaiſons avec Jacques *de Harlay de Chanvallon* (1) avoient fait l'objet principal des reproches du roi, & c'étoit de lui (qu'on appelloit alors le beau Chanvallon), que le roi lui reprochoit d'avoir eu un fils illégitime (2).

Le reproche étoit très-bien fondé, & ce fils que Baſſompiere appelle le pere *Archange*, & Duplex le pere *Ange*, ſe fit capucin, ſe ſignala par ſes intrigues, & en qualité de confeſſeur, & de di-

(1) C'eſt ſur ce fondement que le préſident Maynard lui dit, dans des vers qu'il lui adreſſe :

Je ſuis eſclave de tes loix,
Et tes mérites ſont mes chaînes ;
Ta valeur a ſervi les rois,
Et ta BEAUTÉ CHARMÉ LES REINES.

Œuvres de Maynard, p. 142.

(2) *Voyez* Dupleix, ſous le règne de Henri IV, p. 411, n. 27. Buſbeck, ambaſſadeur de France, lettre 23. Sur Harlay-Chanvallon. *Voyez* Anſelme, tome 8, p. 804. Il ne mourut qu'en 1636. Ce que dit Busbeck de ſa nobleſſe douteuſe, étoit un faux bruit du temps.

recteur de la marquise de Verneuil, devint un des agens les plus dangereux de cette conspiration, où il ne s'agissoit pas moins que de la vie de Henri IV, & de la perte de la maison royale. Chanvallon avoit disparu,. & s'étoit retiré en Allemagne ; mais le cœur de Marguerite ne pouvoit rester oisif. Elle eut de nouvelles intrigues à Nérac ; & d'ailleurs accablée des mépris de son mari, auquel la politique ne laissoit que cette ressource pour se venger des déréglemens de la princesse, elle quitta Nérac & le roi de Navarre, & se sauva à *Agen*, qui lui avoit été donné en dot. Cette ville tenoit pour les catholiques ligués contre le roi de Navarre ; & pour y être mieux reçue, elle prit pour prétexte qu'elle avoit abandonné le roi son mari, *parce qu'elle ne pouvoit plus vivre avec un prince excommunié par le pape.*

Sixte-Quint venoit de lancer sa fameuse Bulle (1) d'excommunication

---

(1) Du 9 septembre 1585, à laquelle le parlement s'opposa avec vigueur, & qui donna lieu à un françois digne de sa patrie, & qu'on dit être *François Hotman*, ou *Jacques Bongars*, d'afficher aux portes du Vatican une protesta-

contre le roi de Navarre. Le prince de Condé son cousin, & leurs adhérans; c'est-à-dire, tous les princes de la maison de Bourbon à l'exception du cardinal qui prétendoit exclure son neveu. La très-pieuse Marguerite, qui ne pouvoit se résoudre à vivre avec un époux *excommunié*, ne fut pas si scrupuleuse du côté des galanteries & des amans, dont le nombre augmenta à Agen. Sa conduite & les extorsions de madame de Duras, qui l'avoit rejointe, la rendirent odieuse aux habitans. La ville fut forcée & prise par le maréchal de Matignon, de concert avec eux; & tout ce que put faire la reine de Navarre, fut de monter en trousse derriere un gentilhomme nommé Lignerac, & la dame de Duras derriere un autre. Elle fit vingt-quatre lieues en deux jours, accompagnée des personnes de sa petite cour qui purent la suivre. *Carlat*, forteresse des montagnes d'Auvergne, leur offrit un asyle. Marzé, ou Marcé, frere de Lignerac, en étoit gou-

---

tion qui comprenoit un appel à un concile libre, & même une excommunication contre le pape, auteur de la bulle.

verneur. Elle y fut d'abord assez bien reçue ; mais la haine du roi son frere la poursuivoit par-tout.

Le duc d'Alençon ne vivoit plus (1),

(1) Il mourut, avec soupçon de poison, le 10 juin 1584. *Bongars*, dans ses lettres, dit *affirmativement*, qu'il fut empoisonné. *Veneno sublatum, non est quod dubitemus. Strada* attribue la maladie de laquelle il mourut, aux chagrins que lui donnerent les suites de l'affaire d'Anvers. D'autres, à la suite de ses débauches, qui avoient épuisé son tempéramment. Le texte de Strada est bien raisonnable. « *Quelques auteurs*, dit-il, *ont écrit que le duc d'Alençon étoit mort empoisonné. Ce sont des bruits fort ordinaires à la mort des princes, comme si le rang qu'ils tiennent dans le monde, devoit les exempter du sort commun des autres hommes, & que ce fût les confondre avec nous, que de croire qu'ils finissent comme nous*. Pour moi, je crois que le poison qu'on donna au duc, ce fut quand on lui conseilla la conduite affreuse qu'il tint avec ceux d'Anvers, & que le duc de Parme ajouta à ce poison, lorsqu'il le chassa des Pays-Bas, après avoir manqué de le prendre à Dunkerque, &c. » STRADA *de bello belgico decad.* 2. *an.* 1584, p. 285. Nous l'avons déja dit, & nous le répétons :

Nugæ sunt istæ magnæ, quasi tu nescias,
Repente ut emoriantur *humani joves.*

PLAUTUS *in Casina.*

& le roi de Navarre la méprisoit ; elle étoit dans un parti opposé au sien : ainsi, à peine prenoit-il d'autre part à ses chagrins, que celle de la joie de l'y voir exposée par ses déréglemens. Les habitans de Carlat se disposoient à la livrer au roi. Elle apprit le danger qu'elle couroit, & elle s'évada. Cependant elle ne put si bien faire, qu'elle ne fût prise par le marquis de Canillac, qui la conduisit au château d'Usson (1). Marguerite eut recours à ses charmes, ou du moins à sa beauté, qui se soutenant toujours, quoiqu'elle eût près de trente-cinq ans, fit une telle impression sur le cœur de Canillac, qu'il devint l'esclave de sa prisonniere. Il lui livra le fort d'Usson, & elle s'en rendit maîtresse absolue. La place n'étoit pas prenable : on l'y laissa tranquille, ou plutôt elle y resta dans un exil cruel & forcé jusqu'en 1605, qu'elle reparut à la cour après

---

(1) Petite ville d'Auvergne, à une lieue de la riviere d'Allier, & à six lieux de Clermont. *Voyez* Bayle, au mot USSON, tome 4, p. 483. On y trouve une partie des aventures de la reine Marguerite, dans le texte & dans les remarques.

une éclipſe de vingt-deux ans. Les auteurs ſatyriques en diſent trop pour être crus ſur tous les déſordres de la conduite de cette princeſſe dans ſa retraite d'Uſſon; mais l'hiſtoire en dit aſſez pour réfuter les éloges ridicules de ces pitoyables panégyriſtes, qui ont eu la hardieſſe de comparer le château d'Uſſon à *l'Arche de Noë*, à *un temple ſacré*, à *un dévot monaſtere.* Ce n'eſt pas le langage, de *d'Aubigné*, qui peut paroître ſuſpect, ce n'eſt pas même celui de *Hilarion de*

---

(1) *Cette arche de Noë*, *ce temple ſacré*, *ce dévot monaſtere*, &c. ſont des idées employées par *maiſtre* JEHAN DARNALT, *procureur du roi, en la ſénéchauſſée & préſidial d'Agenois & Gaſcogne à Agen*, dans le *panégyrique de la reine Marguerite*, qui fait le vingt-deuxieme chapitre de ſes *Antiquités d'Agen*, imprimées à Paris, chez Jacques Hubi, en 1606, & dédiées à la reine Marguerite. L'Auteur, en parlant de la retraite de cette princeſſe au château d'Uſſon, ou d'Huſſon, ſe livre à un enthouſiaſme *louangeur* & Gaſcon, qui amuſe. *Sainte & religieuſe habitation*, dit-il, *ſacré temple de Dieu, qui as. . . . . . retiré ſa majeſté comme dans l'arche du juſte Noë. . . . . Hermitage ſaint, monaſtere dévot, &c.* Voyez fol. 126 & 127.

Coſte,

Coste, qui s'est contenté de dissimuler ses défauts, de *Mézerai* qui ne s'y arrête que peu, de *Dupleix* qui n'a pu trahir la vérité, malgré les obligations (1) qu'il avoit à cette princesse ; ce n'est point enfin le langage de l'histoire, qui ne fait ni des satyres, ni des panégyriques. Les souverains n'ont que deux juges : Dieu & la postérité. S'ils ne respectent pas assez l'opinion de l'avenir, il est à craindre qu'ils ne redoutent pas le tribunal de Dieu même. Ce sont les maximes sur lesquelles s'est fondé Dupleix, en apprenant à ses lecteurs, qu'outre le P. Ange, capucin, fils de la reine Marguerite, & de Chanvallon, elle donna encore la naissance à un fils qu'elle eut d'un sieur *d'Aubiac*, depuis sa retraite de Nérac à Agen, & pendant son divorce déclaré avec le roi. Le malheureux Aubiac fut sacrifié à la jalousie du marquis de Canillac. L'auteur du Divorce satyrique dit, que la premiere fois qu'il

(1) Il avoit été son secrétaire, & homme de lettre à ses gages, comme il le reconnoît lui-même.

vit Marguerite, il s'écria : *Mon Dieu ! l'aimable personne ! Si j'étois jamais assez heureux pour lui plaire, je n'aurois pas regret à la vie, dussé-je la perdre une heure après !*

Ceux qui prétendent avoir la clef du Roman célèbre, que publia *Honoré d'Ursé* sous le titre d'*Astrée*, assure que l'auteur, eut aussi part aux bonnes graces de la princesse. Il s'y trouva engagé, disent-ils, par une aventure imprévue ; les troupes qui étoient attachées au service de Marguerite battoient la campagne aux environs du fort d'Usson. Dursé tomba entre leurs mains, & fut conduit à la reine. Il avoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agréable à une princesse infiniment spirituelle, & galante, & d'un discernement exquis. Ainsi, elle ne tarda gueres à donner à Dursé des marques d'une préférence la plus flatteuse. Mais sa prison ne dura pas, & le terme de sa captivité, fut celui de cette galanterie. Il fut bientôt remplacé. C'étoit le sort de tous les amans de Marguerite, qui ne leur fut jamais plus fidèle qu'elle le fut à son époux. On assure que l'aventure de d'Ursé est enveloppée

dans ſon roman (1) ſous celle de *Galatée* & de *Lindamor*. Malgré toutes les reſſources que cherchoit la princeſſe dans ſes penchans, elle eut beſoin de toute la force de ſon eſprit pour ne pas ſuccomber aux chagrins que dûrent lui cauſer les triſtes événemens deſquels elle fut témoin. Du haut de la terraſſe de ce château, dit Hillarion de Coſte, elle vit ſes amis taillés en pieces, & le comte de Randan leur chef, de la maiſon de la Rochefoucauld, tué par le marquis de Curton, qui s'empara d'Iſſoire & de l'Auvergne pour le roi, le même jour (14 Mars 1590) que ce prince triompha à Ivri. Quoique le fort d'Uſſon fût impénétrable, & fortifié d'une triple enceinte, la néceſſité y entra; & pour en écarter les cruelles atteintes, Marguerite fut obligée d'engager ſes pierreries à Veniſe, & de fondre ſa vaiſſelle. Elle n'eut pendant quelque temps *rien de libre que l'air, eſpérant peu, craignant tout; car tout étoit en feu & en déſordre autour d'elle.* Ce fut-là que, ſans les reſſources qu'elle trouva dans l'amitié

(1) Astrée, premiere partie, liv IX, p. 26, tome I de l'édition *in*-8. de 1624.

d'Eléonore d'Autriche ſa belle-ſœur, elle eût été réduite aux dernieres extrémités de l'indigence. Elle y éprouva que s'il en coûte pour combattre ſes paſſions, il en coûte bien davantage pour s'y livrer.

Elevée ſur le trône de Navarre, & ſur celui de ſes peres par ſon mariage, avec deux couronnes, elle paſſa la moitié de ſa vie dans un exil que la cauſe rendoit mépriſable & honteux. Elle chercha inutilement à reparoître à la cour, avec les titres qui lui appartenoient. Henri, épris des charmes de Gabrielle d'Eſtrées, ne conſentoit à ſon retour, qu'à condition qu'elle abandonneroit le rang ſuprême à Gabrielle. Sully avoit fait les premieres démarches auprès de Marguerite pour l'engager à donner les mains à la caſſation de ſon mariage dès le mois d'avril 1598. Mais elles n'eurent point de ſuites alors. Elle céda après la mort de ſa rivale. Elle réſiſta tant que vécut ſa rivale. « J'ai, ci-devant uſé de » longueurs, *écrivoit-elle à Sully*, le 29 » juillet 1599, vous en ſavez auſſi-bien les » cauſes que nul autre, ne voulant voir » en ma place, une telle *décriée bagaſſe*, » que j'eſtime indigne de la poſſéder, » A

ces expreſſions, on peut connoître à quel excès étoit parvenue la haine qu'elle avoit contre Gabrielle, elle céda après, & la crainte ou l'ennui de ſa retraite l'emporta : car de lui en faire un mérite, & de croire que l'amour de l'état l'ait fait conſentir à la rupture de ſon mariage, que le bien de la France l'y ait déterminée, c'eſt ce qu'ont débité ſes (1) apologiſtes ; mais c'eſt ce qui n'eſt ni préſumable, ni prouvé. Ce fut elle-même qui préſenta au pape Clément VIII la requête tendante à ſon divorce avec le roi. Peut-être craignit-elle que Henri n'obtînt ſans elle ce qu'elle accordoit. Le crédit du roi augmentoit à Rome de jour en jour, & le divorce étoit un événement indiſpenſable : elle s'y ſoumit. Jean Bertier, archevêque de Toulouſe, agent du clergé & ſon chancelier, ayant préſenté au roi le conſentement qu'il fut chargé de lui offrir de la part de Marguerite ; Henri preſque la larme à l'œil, ne put s'empêcher de dire à Bertier. *Ah la malheureuſe !* elle *ſait bien que je l'ai*

(1) L'auteur de l'hiſtoire de la mere & du fils, eſt de ce ſentiment. Edit. *in*-4. p. 214.

toujours aimée, & honorée; & elle point moi; & que ses mauvais déportemens nous ont fait séparer, il y a long-tems, l'un de l'autre. Son mariage ayant été déclaré nul au mois d'octobre 1599 (1), non par les véritables motifs qui eussent pu l'annuler, mais par le défaut de consentement qu'elle allégua contre ce qu'elle en a dit elle-même dans ses mémoires, le mariage du roi avec Marie de Médicis fut célébré au mois de décembre 1600. Marguerite resta encore long-temps à Usson. Mézerai nous apprend, qu'*étant entrée fort avant dans les intrigues pour découvrir les menées du comte d'Auvergne* (fils de la belle Touchet & de Charles IX, & frere utérin de la marquise de Verneuil), *elle en donna plusieurs avis au roi*, qui se résolut enfin à lui accorder la permission qu'elle sollicitoit depuis si long-temps de revenir à Paris. Sa reconnoissance, & le desir de reparoître à la cour, lui

(1) La sentence fut rendue par le cardinal de Joyeuse, l'évêque de Modene, nonce du pape en France, & l'archevêque d'Arles, juges délégués par Clément VIII.

firent écrire au roi une lettre qui m'a paru trop intéressante, pour ne pas la donner toute entiere au lecteur. La voici.

« MONSEIGNEUR, puisqu'il » faut référer à Dieu la gloire des heureux » événemens, comme à l'auteur de tout » bien, je le loue de ce qu'au plus fort de » mes déplaisirs, & au tems que mon » repos étoit désespéré, il m'envoye sa » paix en me donnant la vôtre. C'étoit » la félicité que je desirois pour soulager » ma vie, si longuement travaillée de la » perte de vos bonnes graces, auxquelles, VOTRE MAJESTE, m'ayant » remise en roi clément, elle m'a prêté » les armes pour vaincre mes malheurs, » & s'est acquis l'honneur de cette victoire. Ce qu'ils m'avoient ôté importoit plus à ma qualité qu'à mon honneur qui m'avoit accoutumée à ce que » je pouvois & devois souffrir. Puisque » les prospéritez royales s'étoient égarées » de ma naissance, vous les rappellez » par un office signalé de frere. Pardonnez-moi *si j'use témérairement de ce* » *mot :* c'est votre faveur qui me transporte. A la vérité, il me semble (connoissant la générosité de votre ame) » que ce ne lui étoit pas moins de con-

» trainte, de consentir à mes afflictions;
» qu'à moi de regret de me voir privée
» de la grace que V. M. a voulu faire
» à ses propres ennemis. C'est un coup
» de vous même que j'eusse pu espérer,
» si votre bienveillance eût été libre;
» & vous vous montrez en cela roi de
» vos affections aussi-bien que de vos
» sujets, assurant ma tranquillité, & rap-
» pellant d'exil ma joie, par vos offres
» libérales. Toutefois, en cette acqui-
» sition, je fais une grande perte, la-
» quelle affoiblit tellement ma consola-
» tion, que si je ne regardois à vos vo-
» lontés, qui sont mes loix, & à l'opinion
» que vous avez que ce mal particulier
» tourne à l'avantage du public, je ne
» reconnoîtrois point de changement en
» ma premiere condition, ni d'amende-
» ment en ma douleur. Mais puisqu'il
» vous plaît que mon bonheur soit ainsi
» défectueux, & que vous reteniez la
» meilleure part de ma gloire, je le de-
» sire aussi, non pour me contenter,
» mais pour vous obéir, le ciel a reçu
» souvent de mes plaintes, & je les ai
» dédiées plutôt qu'à la fortune, me sem-
» blant que c'étoient des lâches soupirs
» de me plaindre à elle, puisqu'elle est

» prisonniere de votre valeur, ce qu'elle » s'est rendue à vos armes. Elle n'a ja- » mais pu sur moi ce que vous lui avez » permis. C'est pourquoi j'ai adressé mes » plaintes à Dieu, comme votre roi, & » à vous, comme le mien, tenant cette » élévation de vous, qui avez tout abaissé » à vos pieds. Je prie la divine Majesté » de combler la vôtre de ses bénédic- » tions, & la faire autant prospérer que » vous me rendrez heureuse par les assu- » rances de vos bonnes graces.

» Votre très-humble, *très-fidèle*, affec- » tionnée, & obéissante SŒUR » servante, & SUBJECTE » MARGUERITE. »

Je ne trouve point de date à cette lettre, où Marguerite ne conserve le titre de REINE, qu'en ce qu'elle traite le roi de frere, & qu'elle prend la qualité de SŒUR qu'elle joint à celle de SUJETTE. Il falloit qu'elle fût bien dégagée d'ambition pour venir, avec le titre nud de *Reine Marguerite*, rendre hommage à Paris à MARIE DE MÉDICIS, reine régnante, & environnée de tout l'éclat que Marguerite avoit perdu. Elle se trouva même obligée d'assister au sacre de cette princesse, & n'y eut le pas

qu'après Madame, sœur du roi. Avec plus de fermeté, elle se fût épargné ce désagrément ; mais ses passions & les plaisirs l'emporterent toujours sur l'orgueil raisonné de son rang. Elle fit quelque séjour au château de Madrid, ou de Boulogne, & vint ensuite demeurer *à l'hôtel de Sens près l'Ave Maria.* Comme cet hôtel appartenoit aux archevêques de Sens, & qu'il sembloit naturel que la derniere princesse, issue de tant de rois, fille, sœur, & femme des cinq derniers, eût son logement au louvre, cela donna lieu à quelques *pasquinades* (1), qu'on trouve dans les ouvrages du temps. Marguerite se dédommageoit des honneurs qu'elle ne recevoit plus, par l'habitude des plaisirs qu'elle prenoit encore. Le roi *l'avoit priée d'être plus ménagere, & de ne pas faire de la nuit le jour, & du jour la nuit.* Le motif des conseils de ce bon prince étoit la santé de Marguerite, & le bon ordre qu'il eut souhaité qu'elle eût mis dans ses affaires : mais elle lui avoit répondu sur le premier point, que

(1) *Voyez* le journal de Henri IV, tome I, p. 81, sous l'an 1505.

la dépenſe & la prodigalité même étoit en elle un vice de famille, dont il lui étoit impoſſible de ſe corriger; & ſur le ſecond, que c'étoit un défaut d'habitude qu'il n'étoit plus temps de réformer. Il eſt des chagrins inſéparables des plaiſirs & du déſordre; ils ſe tiennent, pour ainſi dire, par la main. Il lui arriva un accident auquel elle fut très-ſenſible. Un de ſes mignons (1), nommé *Datte* (2),

(1) Mezerai, abrégé chron. ſous l'an 1505, tome VI, p. 537.

(2) On lit encore des ſtances faites ſur la mort d'Atys, qui paroît être le nom qu'elle donnoit à cet amant. La princeſſe y parle directement. Cependant il n'eſt pas bien ſûr que les vers ſoient d'elle. Ils pourroient bien être du *préſident* MAYNARD, qui fut ſon ſecrétaire. Ce poëte, dans une de ſes odes adreſſée à FLOTTE, un de ſes amis dit:

« L'âge affoiblit mon diſcours,
» Et cette fougue me quitte,
» Dont je chantois les *amours*
» De la reine MARGUERITE. »

Œuvres de Maynard, p. 278. *Voyez* auſſi la remarque O de Bayle, ſur l'article NAVARRE, (Marguerite de Valois, reine de) & la note (*a*) ſur cette remarque; & les *Muſes françoiſes*.

fut tué d'un coup de pistolet par le jeune *Vermond* à la portiere de son carrosse. Ce malheur lui rendit sa demeure odieuse; elle l'abandonna, & se retira au faux-

---

On y lit, p. 385, une piece sous ce titre : REGRETS *d'une grande dame, sur la mort de son serviteur.* STANCES *par le sieur Maynard.* Cette grande DAME est certainement la reine MARGUERITE, & ce serviteur, est le *beau* DATTE, qui y est nommé DAMON. Elle est suivie d'une autre piece, intitulée : STANCES *sur le même sujet, par le sieur* DE MAYNARD. La princesse y parlant à Damon, qu'elle place dans les champs Elisées, lui dit :

« Tu leur montres ton cœur pour leur faire pitié,
» Que la main d'un perfide,
» *Presque dedans mes bras*, ouvrit par la moitié,
» *D'une balle homicide.*
» Puis tu dis de quels feux nos cœurs furent épris,
» Et quelle fut l'étreinte,
» Qui depuis si long-temps avoit de nos esprits
» La liberté contrainte. »

MARGUERITE cachoit si peu ses galanteries, que c'étoit lui faire sa cour, que d'en transmettre le souvenir à la postérité, & les chanter devant elle. C'étoit l'emploi de Maynard, secrétaire de ses commandemens, & des musiciens de sa chambre.

bourg S. Germain, où elle acheta un autre hôtel proche de la riviere, & *du pré* (1) *aux Clercs*. Elle y commença de grands desseins de jardinage & de bâtimens, le 21 mars 1608 elle posa la premiere pierre (2) du couvent des Augustins réformés qui y subsiste, & lequel a donné à la rue le nom qu'elle porte. Elle acheta aussi une petite maison à Issi, à une lieue de Paris; elle y célébroit le jour de sa naissance, qui étoit le 14 mai, comme nous l'avons dit, lorsqu'elle apprit la mort du roi, assassiné ce même jour par l'exécrable Ravaillac. Elle fut bien moins sensible qu'elle ne devoit l'être à cette funeste nouvelle. Jamais elle n'avoit aimé Henri IV. Ce qui la frappa dans cet événement fut la crainte que la

(1) On l'appelloit le Pré aux CLERCS, c'est-à-dire, aux *écoliers* & aux membres de l'université. C'est où se trouve aujourd'hui la rue de l'*Université* & ses environs. Voyez, sur ce sujet, un discours rare & intéressant de P. Ramus, intitulé: *de Legatione*, Paris, *in*-12, 1557, traduit en françois, & publié la même année.

(2) L'inscription de cette premiere pierre se trouve dans les antiquités de Paris de Dubreuil, p. 764. Elle mérite d'être lue.

régence ne tombât entre les mains de quelqu'un des princes du ſang, avec lequel elle n'eût pas de liaiſon ; l'hiſtorien Dupleix, auquel nous devons pluſieurs particularités de la vie de Marguerite, au ſervice de laquelle il fut pendant ſept ans, nous apprend qu'il retourna avec la reine à ſon hôtel du fauxbourg S. Germain, d'où elle paſſa la riviere dans un batteau pour ſe rendre au louvre.

Dès qu'elle eut appris que la régence étoit aſſurée à *Marie de Médicis*, elle fut ſatisfaite ; & s'en retourna auſſi contente, que ſi par la mort du roi, la France n'eût pas reçu la plaie la plus cruelle qu'elle pût éprouver. Ainſi, l'on peut dire que le plus grand de tous les rois, & le meilleur de tous les hommes ne fut regretté ni de la ſeconde femme, ni de la premiere qui donnerent l'une & l'autre, le ſpectacle révoltant d'une inſenſibilité trop marquée, pour qu'on s'y méprît. Marguerite ne prenoit plus de part aux affaires depuis long-tems. Rétirée dans ſon hôtel du fauxbourg, avec ſa petite cour, compoſée des anciens domeſtiques des rois ſes freres, elle y réunit, dit Mézerai, par un mêlange bizarre, les voluptés à la dévo-

tion, le luxe & la vanité à l'amour des lettres, la musique & la danse à l'étude la plus sérieuse, la charité chrétienne à l'injustice; se piquant de paroître souvent à l'église, de donner le dixieme de ses revenus aux pauvres, d'avoir à sa suite des personnes de lettres & des savans, auxquels elle faisoit pension; & faisant gloire d'avoir toujours quelque galanterie, d'imaginer de nouveaux divertissemens, & de ne jamais payer ses dettes. C'est au tems qu'elle passa dans sa maison du fauxbourg S. Germain, qu'il faut rapporter la passion qu'elle conçut pour un des musiciens de sa chambre, nommé COMINE, qu'on appelloit le *Roi Margot*; bien loin de lui déplaire, c'étoit lui marquer sa complaisance que de chanter la chanson qui fut faite sur ce *Virtuose*, qui étoit poëte, & maître de la musique de cette princesse. Peut-être même les paroles étoient-elles de la composition de Marguerite : les voici telles qu'on les trouve dans quelques mémoires, & qu'elles sont rapportées dans l'histoire de la musique de Bonnet (1).

---

(1) Page 322. Cette petite piece passa pour

A ces bois, ces prés & ces antres
Offrons les vœux, les pleurs, les sons,
La plume, les jeux, les chanſons
D'un poëte, d'un amant, d'un chantre.

Non-ſeulement elle écrivoit parfaitement bien en proſe, ce que prouvent ſes mémoires; mais elle réuſſiſſoit auſſi à faire des vers paſſables; & les curieux en gardent dans leurs cabinets, qui valent bien ceux des poëtes de ſon temps, même les plus célèbres. Il n'y auroit rien

---

un chef-d'œuvre, par le ſens complet qui ſe trouve réuni dans la céſure des vers réunis. En ſorte qu'on peut les lire de cette façon:

A ces bois
Offrons les vœux
La plume
D'un poëte
A ces prés
Les pleurs
Les jeux
D'un amant,
A ces antres
Les ſons
Les chanſons
D'un chantre.

à reprocher à Brantôme, à Hilarion de Coſte, & (1) aux autres écrivains qui ont vanté ſes belles qualités & ſes rares talens, s'ils avoient joint les ombres aux

---

(1) Parmi ces écrivains, le jéſuite Buſſieres a voulu prendre un milieu, & n'a pas réuſſi. Il blâme la *conduite licentieuſe* ou les déſordres de Marguerite, qu'il impute à ſon rang, à ſa beauté, à ſa jeuneſſe, à la corruption de la cour; mais il fait l'éloge des dernieres années de ſa vie paſſées dans les plaiſirs innocens de la muſique & de l'étude, & ne manque pas de louer ſa libéralité pour les hôpitaux & pour les COUVENS, ſans ajouter que c'étoit aux dépens de ſes créanciers qu'elle ruinoit. Le judicieux Paſquier n'auroit-il point eu la reine Marguerite en vue, dans l'épigramme qui ſuit?

QUÆ rapit, & populum miſerè deſævit in omnem,
Inque inopum cenſus, non ſatiata ruit,
Cœleſti ut divûm numeretur in ordine, ſacris,
Hanc & poſteritas imperioſa colat.
Impia pollutas ſuperis Lina dedicat arces,
O utinam divis jam ſociata foret!

J'en ai vu cette imitation.

L'hipocrite Alidor, rempli d'un zèle feint,
Dévore le public, & bâtit une égliſe;
Il prétend qu'on le canoniſe.
Plût-à-Dieu fût-il déja saint!

lumieres dans leur tableau, comme l'ont fait Dupleix & Mézerai ; & si, comme ces auteurs, & à l'exemple du peintre (1) le plus célèbre de l'Antiquité, ils avoient avoué que ces talens sublimes, les dons extraordinaires du corps & de l'esprit qu'elle possédoit, étoient balancés par des défauts aussi grands. Mais en imitant celui qui, pour faire disparoître le défaut d'Antigone (2), le peignit de profil, ils nous ont donné un portrait infidèle, & qui rend l'original trop imparfaitement pour fixer les regards de la postérité. Ils font même tort à l'original. En dissimulant les vices du prince, l'historien rend ses vertus équivoques ; & un panégyrique outré donne du poids à la satyre. Les libelles deviennent des titres, lorsqu'on ne trouve que des éloges. Le portrait en petit que présente Mézerai de la reine Marguerite, est copié sur celui qu'en a tracé

(1) *Has tantas viri virtutes ingentia vitia æquabant*, dit Tite-Live, dans le portrait d'Annibal, lib. 21, p. 9, n. 4, de l'édit. de M. Crevier. Il faut en dire autant de notre MARGUERITE.

(2) Ce prince étoit borgne.

avec plus de détail Scipion Dupleix. Après avoir rendu raiſon de la conduite qu'il a tenue dans ſon hiſtoire, en parlant avec vérité d'une princeſſe, qu'il connoît pour ſa bienfaitrice, & des enfans qu'elle eut pendant ſon divorce. Il ajoute; « au ſurplus, ce ſeul défaut, qui a diffâmé cette grande princeſſe, étoit couvert de tant de perfections naturelles, » qu'il n'en peut pas beaucoup diminuer » les louanges. » *La morale de l'auteur n'eſt pas fort ſévere, & cela s'appelle ſe prêter aux accommodemens. Ce qu'il dit en ſaire n'eſt guerres plus raiſonnable. Nous ſavons de l'auteur que Marguerite avoit eu un fils de Chanvallon, & un autre de d'Aubiac; il n'y a gueres de PLATONISME dans de pareilles amours; cependant ſuivant Dupleix*, « dans » les amours de Marguerite, il y avoit » plus d'art & d'apparence, *que d'effet*, » car elle ſe plaiſoit merveilleuſement à » donner de l'amour, à s'en entretenir » *avec décence & diſcrétion*, & de voir, & » d'ouir les hommes, faiſant les paſſionnés » pour elle. Cela même (continue-t-il) » ſe faiſoit ordinairement par maniere de » divertiſſement, ſelon la coûtume de la » cour, où à grand peine celui-là paſſe

» pour habile homme, qui ne sait pas » cajoler les femmes ni pour habile femme, qui ne sait pas donner quelque » atteinte aux cœurs des hommes. Mais » durant ses repas, & même en ses promenades, elle se faisoit entretenir ordinairement de discours sérieux de la » *théologie*, ou de *la philosophie*, par » des personnes de rare savoir, bien appointées en sa maison; & elle-même » leur donnoit le sujet du discours, y » interposoit son jugement, & faisoit » voir combien elle avoit profité aux » bonnes lettres & aux sciences, & que » son éloignement de la cour lui avoit » acquis plus qu'elle n'avoit perdu. Car » durant ses disgraces, elle avoit toujours » eu des hommes doctes auprès d'elle, » entre autres les sieurs de *Chauni*, & » *Tubœuf*; (l'auteur eut pu ajouter l'abbé » de Brantôme, Maynard, & parler de » lui-même, si sa modestie ne l'eût point » empêché) ». Il parle ensuite de son goût pour la musique qu'elle employoit au *service divin*, & *à ses récréations*. De son penchant pour la dépense, de son affabilité, de la douceur de son caractere, de sa générosité pour les gens de lettres, il passe au détail de ses aumô-

nes, sans observer comme a fait judicieusement Mézerai, qu'elle ne les faisoit qu'aux dépens d'une infinité, & de ses créanciers qu'elle ruinoit. » Elle don-
» noit ordinairement, dit-il, la dixme
» de ses revenus aux pauvres. Elle en
» retenoit, outre cela, ordinairement,
» cent onze, & la raison de ce nombre
» étoit que les *usuriers prennent dix pour*
» *cent, & un pour ces dix*, & que ce qu'ils
» font en mal, elle le faisoit en bien.
» Elle entretenoit aussi *quarante prêtres*
» *Anglois, Ecossois, ou Irlandois*, à
» quarante écus par an. Aux quatre fê-
» tes solemnelles, & le jour de sa nais-
» sance, elle donnoit de sa main, *cent*
» *écus d'or*, & autant de pains à autant
» de pauvres. Les couvens des quatre
» mendians de Paris étoient sur son état
» à cent écus par quartier. Les Augustins
» particuliérement, parce qu'elle enten-
» doit ordinairement la messe, en leur
» église, à deux cens écus aussi par quar-
» tier. *Les jésuites* de la maison professe
» en retiroient autant. Ayant fondé un
» couvent d'Augustins réformés, elle les
» entretenoit de toutes choses nécessai-
» res pour leur vie, & pour le service
» divin. A la semaine péneuse, (la se-

» maine sainte) elle visitoit les hôpitaux ;
» n'y donnoit jamais moins de trois à
» quatre mille couvertures. Je ne parle-
» rai pas, dit-il encore, des aumônes
» & charités qu'elle faisoit tous les jours
» en sa maison, & à l'issue de la messe,
» soit aux passans étrangers, soit sur re-
» quête, & en particulier, pour marier
» les pauvres filles, & pour le bâtiment
» & ornement des églises. » De tout cela, l'auteur infère *qu'il n'y a pas de doute que Dieu ait ouvert les cieux à son âme, pour y être accueillie des bienheureux anges, après son trépas* (1). Si l'auteur eût été du nombre de ceux que les prodigalités & les aumônes de Marguerite, réduisirent à l'indigence, peut-être eût-il parlé moins affirmativement, & regardé les choses dans un autre point de vue. Mais terminons ces réflexions avec la vie de Marguerite de Valois. La sorte de persécution & les mauvais traitemens qu'elle avoit reçus d'Henri III, la mort du duc d'Alençon son frere, ses chagrins dans sa retraite d'Usson, la crainte

---

(1) Scip. Dupleix, tome V, vie de Louis XIII, p. 54, sous l'an 1615.

qu'elle eut que Henri IV ne se portât à quelque extrêmité contre elle, & jusqu'à attenter sur sa vie pour la punir de ses déréglemens, affoiblirent son tempérament & son esprit même. Elle se défioit de tout le monde, craignoit tout, devint même tout-à-fait *hypocondriaque*, sujette à des terreurs subites, qui rendirent sa situation fort triste, les dernienieres années de sa vie. Elle mourut à Paris dans son hôtel du fauxbourg S. Germain, le 27 mars 1615, à l'âge de soixante-deux ans. Son corps, après être resté quelque temps en dépôt dans la chapelle de l'église des Augustins, auprès de son hôtel, fut porté à S. Denis, & inhumé dans le tombeau des Valois.

Les vers qu'on a faits à son sujet, environ cinquante ans après sa mort, me paroissent préférables à tout ce qui a paru dans le temps même. C'est ainsi qu'en parloit, il y a un siécle, le jésuite le Moine, dans un ouvrage que nous avons déja cité.

« Cette *brillante* fleur de l'arbre des Va-
» lois,
» En qui mourut le nom de tant de *puissans*
» rois,

» MARGUERITE, pour qui tant de lauriers
» fleurirent,
» Pour qui tant de bouquets, chez les Muses
» se firent,
» Vit bouquets & lauriers sur sa tête sécher :
» Vit, par un coup fatal, les lys s'en dé-
» tacher ;
» Et le cercle royal, dont l'avoit couronnée
» En tumulte & sans ordre, un trop prompt
hyménée
» Rompu du même coup, devant ses pieds
» tombant,
» La laissa comme un tronc dégradé par le
» vent.
» *Epouse sans époux, & reine sans royaume,*
» *Vaine ombre du passé, grand & noble fan-*
» *tôme,*
» Elle traîna depuis, les restes de son sort,
» Et vit jusqu'à son nom, mourir avant sa
» mort (1). »

CETTE PRINCESSE s'étant elle-même comparée avec Marie Stuart, reine d'Ecosse, lorsque fuyant l'indignation de Henri III, elle se retira à Nérac, en

(1) Entret. poët. livre 2, Entretien II, p. 210.

1583, nous ne ſaurions en faire un parallele qui ait plus de rapport. Marie & Marguerite perdirent l'une & l'autre leur pere dans l'enfance. Après la maiſon de *France*, il n'en eſt point de plus ancienne ni de plus illuſtre que celle de *Stuart*. Leur beauté a fait également la matiere des éloges de leurs contemporains ; & il eſt difficile de prononcer entr'elles ſur les avantages de l'eſprit, la délicateſſe du génie, & l'étendue des connoiſſances. Toutes deux écrivoient poliment en vers & en proſe ; & toutes deux poſſédoient pluſieurs langues, outre leur langue maternelle. C'étoit un agrément égal dans la converſation, la même vivacité, le même enjouement, cette même fleur de génie que l'éducation polit, que perfectionne la cour, & que la nature ſeule peut donner. Elles devinrent l'une & l'autre l'ornement de la cour de l'Europe la plus brillante : on ne voyoit ni la reine d'Ecoſſe, ni la reine de Navrare, ſans le tranſport que l'admiration inſpire, & que le reſpect ne retient qu'avec peine. Marie, reine dès le berceau, n'eût joui dans ſon enfance que d'un vain titre, ſi elle n'eût trouvé en France un aſyle & une autre couronne. Marguerite, née

auprès du trône, fut reine à dix-neuf ans, & se vit par son mariage deux fois couronnée, aussi-bien que Marie. L'une ne jouit en France que d'un bonheur passager, & qu'elle eut à peine le temps de connoître. L'autre, pendant qu'elle fut reine de Navarre, n'eut qu'un titre auguste qui ne la garantit point des chagrins, & même de l'opprobre. Marie, jeune, imprudente, livrée à ses passions & à de mauvais conseils, fut cause de tous ses malheurs. Marguerite s'attira les siens par ses déréglemens, & le peu d'égards qu'elle eut pour les décences du rang où elle étoit élevée. Malgré les apologistes que ces deux princesses ont trouvé, l'histoire s'est élevée contr'elles; & leurs défauts mis dans tout leur jour, n'ont point échappé à la postérité. Elles eussent peut-être été moins blâmées, si les éloges eussent été plus ménagés. Pendant que Marie Stuart fut à la cour de France, avec le titre de *Reine-Dauphine*, ou celui de reine de France, aucun nuage ne troubla la sérénité de ses beaux jours; mais la briéveté du régne de François II, & la haine secrette que lui portoit Catherine de Médicis (1), l'ayant obli-

(1) A cause des Guises ses oncles.

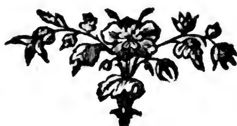
gée de repaſſer en Ecoſſe, la fortune ſe déclara contr'elle de la maniere la plus cruelle ; & malheureuſement les fautes réelles qu'elle fit, ſes mariages imprudens, & la conduite qu'elle tint avec ſes deux derniers époux, aiderent ſa mauvaiſe fortune. Marguerite de Valois eut auſſi le ſort le plus heureux dans ſa jeuneſſe. Elle avoit été tendrement chérie de *Henri II* ſon pere. *Charles IX* ſon frere l'avoit aimée juſqu'à faire ſoupçonner la pureté de ſon penchant pour elle. Catherine de Médicis ſa mere ne pouvoit diſſimuler la tendreſſe qu'elle avoit pour ſa *chere fille :* elle avoit dit plus d'une fois, que *Marguerite* (1) *étoit une preuve parlante du peu de juſtice de la loi Salique ; & qu'avec les talens qu'elle poſſédoit, elle pouvoit égaler les plus grands rois.* Mais ſon attachement

---

(2) Brantôme, *Dames illuſtres*, dans l'éloge de Marguerite de Valois, reine de Navarre. Soit préjugé d'éducation, ſoit haine contre Henri, roi de Navarre, Catherine de Médicis ſe déclaroit en toute occaſion contre la *Loi Salique ;* & Brantôme a étalé les mêmes idées dans ſa prévention pour les Guiſes & Marguerite, dont il faiſoit ſes idoles.

imprudent & équivoque pour le duc d'Alençon, ſon amour déclaré pour le duc de Guiſe, ſa haine, ou une indifférence auſſi marquée & plus inſultante que la haine, pour le roi de Navarre ſon mari, ſes galanteries publiques & ſucceſſives, furent enfin cauſe de ſes malheurs. Et comme les défauts de conduite & de politique conduiſirent Marie Stuart dans ſa priſon de *Fodrainghaye*, les égaremens & le déſordre de Marguerite de Valois lui préparerent les fers qu'elle porta au château d'*Uſſon*. Il n'y eut gueres de différence dans la captivité où ces deux princeſſes furent réduites : & ſi Henri IV eût été un monarque ſévere & auſſi ſenſible que Henri VIII, roi d'Angleterre, au déshonneur que la conduite d'une femme fait réjaillir ſur un mari ; s'il eût voulu agir dans toute la rigueur que les loix ſembloient autoriſer, peut-être eût-elle éprouvé le funeſte ſort de Marie. Non-ſeulement elle y avoit donné lieu par les infidélités que l'hiſtoire n'a pu taire ; mais au ſcandale d'un divorce volontaire, elle avoit joint la révolte contre ſon roi, & elle avoit fait déclarer l'Auvergne contre lui. Dans *Marie* & dans *Marguerite*, on trouve

tous les dehors de la religion, toutes les pratiques qui sont indépendantes des mœurs, ou du moins qui les condamnent. L'une & l'autre prirent pour prétexte de leurs plus grandes fautes, l'intérêt de la réligion catholique ; & ce prétexte leur a fait trouver des éloges démentis par la sincérité de l'histoire. Enfin, s'il y a une différence réelle entre ces deux princesses, c'est que les malheurs de Marie Stuart furent plus grands, sa fin plus funeste ; c'est que ses fautes ont été expiées par une mort à laquelle on ne sauroit refuser ses larmes, & lavées dans son sang, purifiées par un entier dévouement aux decrets de la providence. Marguerite, au contraire, ne donna à Dieu que ce que le monde ne vouloit plus, & fut toujours sensible aux plaisirs, parce ce qu'elle fut toujours insensible à l'opprobre.



MARIE DE MÉDICIS,

Seconde femme de HENRI *IV.*

HENRI IV, dans la résolution d'épouser Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, avoit fait toutes les démarches nécessaires pour faire déclarer nul son mariage avec Marguerite de Valois. Cette grande affaire avoit été retardée par la bonne foi du roi, qui n'avoit pas voulu faire à Rome un faux exposé sur la consommation de son mariage, & par respect pour le sang auguste de Valois, qu'il ne voulut pas déshonorer, en se servant des moyens que présentoit la conduite de Marguerite. Cette princesse, qui avoit toujours refusé son consentement, le donna après la mort de la duchesse de Beaufort. Il s'agissoit de trouver une autre personne pour qui le roi se déterminât, & qu'il fît monter sur le trône : le bien de l'état l'exigeoit. Henri ne pouvoit se flatter entiérement du beau titre de *restaurateur de la France*, s'il ne naissoit de lui un successeur légitime, qui per-

pétuât le bonheur qu'il lui avoit procuré. Il pensa à toutes les princesses auxquelles cet honneur pût appartenir. S'entretenant un jour sur cette matiere avec Sully son ministre *& son ami*, il lui dit (1) que si ses souhaits pouvoient lui créer une femme telle qu'il la demanderoit, il trouveroit *beauté* en la personne, *pudicité* en la vie, *complaisance* en l'humeur, *habileté* en l'esprit, *fécondité* en génération, *éminence* en extraction, & *grands états* en possession; *mais, mon ami*, ajouta-t-il, *je crois que cette femme n'est ni encore née, ni prête à naître*; ainsi, cherchons un objet réel. Alors passant en revue les princesses à marier; *l'Infante (2) d'Espagne*, continua-t-il, *quelque vieille & laide qu'elle puisse être, me conviendroit assez, pourvu qu'avec elle j'épousasse les Pays-Bas. Je ne pense point aux princesses d'Allemagne, parce qu'une reine (3) de cette na-*

(1) Mém. de Sully, tome I, ch. 79, p. 382.

(2) Claire Eugenie, seconde fille de Philippe II. Il ne lui manquoit que d'être belle & jeune. Elle gouvernoit les Etats de son pere, qui l'aimoit au-delà de ce qu'on peut dire.

(3) Isabeau de Baviere, femme de Charles VI.

tion-là a failli de tout ruiner en France. Les sœurs du prince (1) *Maurice sont Huguenotes, & cela me mettroit mal à Rome, & auprès des Catholiques* (2) ZÉLÉS. *Le duc de Florence* (Ferdinand) *a aussi une niece que l'on dit être assez belle; mais elle est de la maison de la reine Catherine, qui a fait bien du mal à la France, & plus encore à moi en particulier. J'appréhende cette alliance pour*

---

(1) Maurice de Nassau, prince d'Orange, second fils de Guillaume, & d'*Anne*, fille de Maurice, électeur de Saxe. Il naquit le 13 novembre 1567, & a été l'un des plus grands princes de sa maison. Ses sœurs, dont il s'agit ici, étoient FLANDRINE, née le 18 août 1578, morte abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, le 10 avril 1640. CHARLOTTE BRABANTINE, qui épousa, en 1598, Claude, duc de la Trémoille, & la princesse EMILIE, dite *Emilia Secunda*. Elles étoient filles du prince Guillaume, & de *Charlotte de Bourbon-Montpensier* sa troisieme femme. Il y en avoit trois autres, enfans du même lit, *Louise-Julienne*, *Isabelle*, & *Catherine-Belgique*; mais elles étoient mariées alors, l'une à Frédéric III, comte Palatin, l'autre à Henri, duc de Bouillon, & Catherine à Philippe, comte d'Hanaut.

(2) On appelloit ainsi ceux qui se sentoient encore du levain de la ligue.

moi, pour les miens, pour l'Etat. Au-dedans du Royaume, ma niece de Guise (1) *est de bonne maison, belle, grande, bien faite, un peu coquette, & qui,* dit-on, *aime bien autant les poulets en papier, qu'en fricassée ; mais douce, vive, spirituelle, amusante : elle me plairoit beaucoup ; mais je craindrois sa passion pour l'aggrandissement de ses freres, & celui de sa maison. L'aînée de la maison de* (2) *Mayenne, quoique noire, ne me déplairoit pas non plus ; mais elle est trop jeu-*

(1) *Louise-Marguerite de Lorraine*, qui épousa depuis François de Bourbon, prince de Conti. Elle étoit fille de Henri, tué aux Etats de Blois, & de Catherine de Clèves. Le roi l'appelloit sa *Niéce*, parce que Catherine de Clèves sa mere étoit fille de *Marguerite de Bourbon*, femme de François de Clèves & sœur d'Antoine de Bourbon, par conséquent tante du roi, qui n'étoit réellement que cousin, & oncle à la mode de Bretagne, de mademoiselle de Guise, sur laquelle il avoit le germain.

(2) Catherine de Lorraine, fille de Charles, duc de Mayenne, & d'Henriette de Savoie-Villars, mariée en février 1599, avec Charles de Gonzague, duc de Nevers, & puis duc de Mantoue, morte le 8 mars 1618, âgée de trente-trois ans. Ainsi, elle n'avoit alors que dix-sept ans.

ne. Il y a, continua-t-il, *une fille de la maison de* (1) *Luxembourg, une dans celle de Guémené*, (2) *ma cousine Catherine de Rohan; mais elle est Huguenote, & les autres ne me plaisent pas.* Après cet examen, il conclut qu'au moins vouloit-il une femme qui lui donnât des enfans, qui fût d'humeur douce & complaisante, & qui fût en état de conduire l'Etat & sa famille, s'il laissoit en mourant un dauphin trop jeune pour régner par lui-mê-

(1) Ce ne peut être que Diane de Luxembourg, mariée vers l'an 1600, à Louis de Ploësquelec, comte de Kerman en Bretagne, morte le 16 juin 1647, âgée de quatre-vingt ans.

(2) Voyez ce que nous en rapportons, en parlant d'*Antoinette de Pons, Marquise de Guercheville*, dans la note premiere, & Anselme, tome IV, p. 74. Elle épousa Jean de Baviere II du nom, duc de *Deux-Ponts*, comte Palatin du Rhin, le 28 août 1604, & mourut le 10 mai 1607. C'étoit une princesse d'un grand mérite. Henri IV l'appelle sa *Cousine*, parce qu'elle descendoit de Jean I du nom, vicomte de Rohan, vivant en 1350, & de *Jeanne de Navarre*, dite la Jeune, fille de Philippe III, roi de Navarre, & de Jeanne de France, fille de Louis X, & de Marguerite de Bourgogne.

me ; ce que ſon âge déja avancé pour le mariage lui faiſoit craindre.

Quoiqu'il n'eût pas d'abord regardé Marie de Médicis comme une princeſſe qui lui convînt, cependant ce fut celle pour laquelle il ſe déclara. Il écarta le préjugé que le nom de *Médicis* lui inſpiroit. Marie, niece de Ferdinand de Médicis, grand duc de Florence, & fille de François de Médicis, dernier duc, & de Jeanne d'Autriche (1), étoit âgée de vingt-quatre ans, lorſque le roi penſa à la demander pour épouſe, étant née le 26 avril 1575 ; elle étoit par conſéquent d'un âge convenable à Henri qui en avoit quarante-ſept. On parloit avec éloge de ſa beauté, & c'étoit avec beaucoup de raiſon. Son front étoit élevé, ſes cheveux du plus beau brun du monde, ſon teint d'une blancheur admirable, ſes yeux vifs, le regard noble, le tour du viſage bien formé, la beauté de la gorge répondoit à celle des bras & des mains ; & tout cela étoit accompagné d'une taille bien priſe & riche. Gabrielle d'Eſtrées, regar-

(1) Fille de l'empereur Ferdinand. François de Médicis l'épouſa en 1565.

dant un jour le portrait de l'infante Iſabelle & celui de Marie, ne put s'empêcher de dire *qu'elle ne craignoit pas l'Eſpagnole, mais qu'elle auroit peur de la Florentine.* Elle avoit le cœur bon, généreux, l'eſprit délicat, mais bien moins étendu qu'elle ne le croyoit, & ayant plus de préſomption que de capacité, plus d'entêtement que de mérite. Attachée (1) opiniâtrément à ſes ſentimens, ou à ceux des perſonnes qui la conduiſoient, elle avoit le goût des intrigues, cette politique Italienne qui conſiſte à faire des partis & à les diviſer; mais elle ignoroit l'art de les réunir en ſa faveur, & d'en tirer avantage. Au contraire, elle en fut toujours la victime. Le roi, lorſqu'il étoit fâché, l'accuſoit d'être fiere, défiante, orgueilleuſe, amie du faſte & de la dépenſe, pareſſeuſe & vindicative; mais il convenoit qu'elle étoit diſcrette, & qu'il étoit difficile de découvrir ce

(1) Dès ſa jeuneſſe, elle fut ſi attachée à ſes propres volontés, que la grande ducheſſe ſa tante, qui avoit le ſoin de ſa conduite, ſe plaignoit ſouvent de la fermeté qu'elle avoit en ſes réſolutions Hiſt. de la mere & du fils, *in*-4. 1730, p. 4, col. 2.

qu'elle vouloit cacher. Marie, avec ces qualités & ces défauts, ne laissoit pas d'avoir une partie de ce que demandoit Henri IV; mais elle n'eut jamais pour lui cette douceur, & cette complaisance qui faisoit un des trois objets principaux qu'il demandoit pour vivre heureux. Brulart de Silleri & Alincourt allerent à Florence, où le traité de mariage fut arrêté le 25 avril 1600. Le grand duc Ferdinand donna à sa niece six cens mille écus en dot (1) en y comprenant les sommes que lui devoit le roi, & desquelles il donnoit quittance, & sans y comprendre les présens & les joyaux en pierreries &

(1) La dot de madame Elisabeth de France, sœur de Louis XIII, mariée à Phillppe IV, ne fut portée qu'à quatre cens mille écus : & la reine-mere, *Catherine de Médicis*, n'avoit eu que trente mille écus du duc d'*Urbin* son pere, cent mille écus que le pape Clément VII lui donna, *pro singulari suo in neptem amore; tum etiam habitâ ratione splendoris ac fortunarum domus* (Franciæ) *in quâ recipitur*, porte le contrat de mariage en latin de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, depuis Henri II. Mais elle apportoit le comté de Lauragais, estimé un million d'écus. Le douaire n'étoit réglé qu'à dix mille livres.

en meubles. Henri lui assura un douaire de deux cens mille écus. Après la signature des articles, Ferdinand fit rendre à sa niece tous les honneurs dûs à une reine de France. La princesse dîna publiquement, le duc de Bracciano (Virginio Ursini) lui présenta *à laver*, & Silleri, ambassadeur du roi, la serviette. Elle fut assise à table sous un dais, & le duc son oncle beaucoup plus bas qu'elle. Il y eut concert après le dîner, course de bague, & la journée finit par une comédie. On peut juger de la magnificence des fêtes par la dépense d'un seul *ballet* & d'un concert qui fut estimé soixante mille écus (1). Alincourt (2) partit aussitôt pour apporter au roi le traité de mariage & le portrait de la reine. *Frontenac* fut

(1) Remarques touchant les régences. Régence de Marie de Médicis, p. 79.

(2) Charles de Neufville, seigneur d'*Alincourt*, marquis de Villeroi, pere de Nicolas, duc de Villeroi, maréchal de France, de Camille, archevêque de Lyon, de Ferdinand, évêque de Chartres, & fils de Nicolas, seigneur d'Alincourt, secrétaire d'état. *Voyez* les secrétaires d'état de du Toc, p. 141. Anselme, généalogie de Villeroi.

envoyé pour lui ſervir de premier maître d'hôtel, & lui préſenter la premiere lettre du roi, & au grand-duc, le portrait de ſa majeſté : pour mettre la princeſſe en état de parler à Henri en françois, on lui donna des maîtres. On remarque que le premier livre qu'elle lut, fut un roman, intitulé CLORINDE, ou *l'amante tuée par ſon amant* ; ſujet tiré de la *Jéruſalem du Taſſe* (1) dont elle connoiſſoit toutes les beautés. Elle eut le temps de prendre quelque teinture de la langue Françoiſe ; les affaires du roi avec le duc de Savoie, l'ayant empêché de conſommer ſon mariage avant le mois de décembre de cette même année 1600. Avant que de partir de Lyon pour aller à Grenoble, il donna ordre à Bellegarde (2), ſon grand écuyer, d'aller à Florence, & de remettre ſa procuration au grand duc, pour épouſer Marie en ſon nom. Ce ſeigneur partit avec une ſuite de quarante gentilshommes, s'embarqua à Marſeille,

(1) Chant XII.

(2) Roger de S. Larry & de Termes, duc de Bellegarde, mort à Paris, ſans poſtérité, le 13 juin 1646, âgé de quatre-vingt-trois ans, ſept mois, trois jours.

& arriva à Florence ſur la fin du mois de ſeptembre. Il fut reçu au port par les princes, *Jean* & *Antoine*, fils naturels du grand-duc qui alla lui même avec toute ſa cour le recevoir hors de ſon palais. Bellegarde y fut conduit avec les gentilshommes de ſa ſuite, & ayant fait la révérence à la princeſſe de Toſcanne, *un genou en terre*, il lui préſenta une lettre du roi, & lui expliqua de vive voix la commiſſion de laquelle il avoit l'honneur d'être chargé. La cérémonie du mariage ſe fit (1) dans la grande Egliſe de Florence, avec toute la pompe convenable à la fête; & ce fut le cardinal Aldobrandin, légat du pape, qui reçut les *paroles de préſent*. Marie fit ſes adieux le 13 octobre, & s'embarqua le 17 à Livourne avec dix-ſept galeres. Chriſtine de Lorraine, grande-ducheſſe, la ducheſſe de Mantoue, le duc de Branciano, Antonio de Médicis, & leur ſuite l'accompagnerent juſqu'à Marſeille. Elle y fut reçue par le connétable, le chancelier, & les ducs de Nemours, de Guiſe & de Ventadour. Les cardinaux de Joyeuſe

(1) Le 5 octobre 1600.

de Gondi, de Givri, de Sourdis, s'y trouverent auſſi, avec pluſieurs évêques & quelques autres ſeigneurs du conſeil de ſa majeſté, & entr'autres de *Maiſſe* & de *Freſne.* De Gènes à Marſeille, la navigation fut perrilleuſe, & les vents contraires. On fut dix jours à faire le trajet (1). La princeſſe ne fit paroître aucune crainte, & conſerva toujours ſa gaieté. Elle aborda à Marſeille, le 3 novembre 1600, accompagnée de ſix galeres du grand-duc, de cinq du pape, & d'un pareil nombre de Malte. La guerre avec la Savoie empêcha celles de France de s'y joindre. Les Florentins ayant voulu prendre la droite après la générale (2), furent obligés de la céder aux chevaliers de Malte,

(1) Malherbe feignant que Neptune cherchoit à retenir Marie, dit :

Dix jours ne pouvant ſe diſtraire
Au plaiſir de la regarder,
Il a, par un effort contraire,
Eſſayé de la retarder.
Poéſies de Malherbe, l. III, p. 71.

(2) C'eſt-à-dire, la galere qui portoit la princeſſe.

qui déclarerent qu'ils en viendroient plutôt au combat, que de renoncer à leur droit. Pour le décider. ils offrirent de se battre cinq contre sept. Rien de plus magnifique que la galere (1) de la reine. Elle avoit soixante-dix pas de longueur, avec vingt-sept rames de chaque côté. Tous les dehors en étoient dorés, les bords de la poupe marquetés de cannes d'Inde, de grenadines, d'ébêne, de nacre, d'ivoire & de lapis. Elle étoit garnie de vingt grands cercles de fer s'entrecroisant, enrichis de topases, d'émeraudes & d'autres pierreries, avec un grand nombre de perles pour les dinstinguer. Le dedans répondoit au dehors. Vis-à-vis du siége de la reine, paroissoient les armes de France; des diamans formoient les fleurs de lys. A côté étoient les armes de Médicis, formées par cinq gros (2) rubis, avec un saphir, une grosse perle au-

(1) P. Matthieu, hist. d'Henri IV, tome I, l. 3, narration 5, sous l'an 1600, p. 669. Dupleix, hist. de France, tome IV, p. 294. Il copie Matthieu.

(2) Les armes de Médicis sont d'or à cinq tourteaux de gueules, 2, 2, 1, au tourteau d'azur mis en chef.

deſſus, & une grande émeraude entre deux, & deux croix au-deſſous, l'une de rubis, l'autre de diamans. Les rideaux des fenêtres vitrées de glaces de criſtal, étoient de drap d'or à franges, & les chambres tapiſſées de pareille étoffe. Elle fut reçue par le connétable : quatre conſuls de Marſeille lui préſenterent les clefs, & un poële de drap d'argent ſous lequel elle fut conduite au palais. Le parlement de Provence lui rendit ſes reſpects dans la grand'ſalle ; & le premier préſident du Vair, l'homme de France qui a le premier connu le goût de la vraie éloquence, la complimenta au nom de ſa compagnie. Les ducheſſes de Nemours & de Guiſe, & mademoiſelle de Guiſe, qui fut depuis princeſſe de Conti, vinrent la ſaluer, & furent reçues avec la diſtinction qui leur étoit dûe. La derniere de ces dames, qui avoit eu des prétentions ſur le cœur de Henri IV, la trouva plus belle qu'elle n'eût ſouhaité. Marie alla de Marſeille, où elle reſta treize jours, à Aix, & d'Aix à Avignon ; où elle eut une magnifique entrée. Les conquêtes du roi firent le fond des ſpectacles, qui en furent l'ornement. Le Jéſuite Valadier, qui en a publié la deſcription, dit que la reine étoit vêtue à

l'Italienne d'une robe de drap d'or à fond bleu, coëffée fort simplement, la gorge couverte, les *cheveux en leur naïve beauté, sans griserie* (il veut dire sans poudre) *& sans fard.* Suarez, chevalier de l'ordre du pape, & assesseur d'Avignon, la harangua un genou en terre. Trois demoiselles, représentant les graces, lui offrirent les clefs de la ville. L'archevêque la reçut dans son église, & le consulat de la ville au grand palais, où il lui présenta cent cinquante médailles d'or sur lesquelles étoient gravées le portrait du roi & celui de Marie; & sur le revers, la ville d'Avignon. Elle arriva enfin à Lyon le samedi 2 décembre; elle logea la veille au fauxbourg de la Guillotiere, & alla le lendemain à la Motte, où elle reçut les compliments de tous les ordres de la ville; le chancelier lui servit d'interprête. Il n'y eut que le clergé qui parla debout; les orateurs de tous les autres ordres ayant parlé à genoux, à l'exception des députés des villes impériales, Suisses & Grisons. Le chancelier les ayant voulu obliger de parler à genoux, ils remontrerent qu'ils ne l'avoient pas fait à l'entrée de Henri II, ni à celle de Henri IV; & cela fut examiné

& justifié. Baltazard (1) de Villars, président en la sénéchaussée de Lyon, porta la parole pour la robe, & se fit admirer. La nuit survint, & elle entra dans la ville aux flambeaux par la porte Dauphine, au-dessus de laquelle étoient ces quatre vers qu'on trouvera ici avec plaisir.

Pour une princesse si belle,
Je pouvois paroître autrement;
Mais j'ai gardé mon ornement
Pour le dauphin qui naîtra d'elle.

La reine attendit le roi huit jours à

---

(1) Ce Baltazar étoit le fils de François de Villars, auquel *Charles Fontaine* adressoit ce quatrain, qui se trouve parmi ses poésies imprimées à Lyon, chez Jean Citoys, en 1557.

AU JUGE DE VILLARS,
Juge ordinaire.

[« Douce parole d'importance,
» Constance en zèle de justice,
» Justice en zèle de constance,
» Luisent chez toi, en ton office. »]

François de Villars, auquel Fontaine parle, étoit frere aîné de Claude I, seigneur de la

Lyon; Henri qui étoit parti en poste par le plus mauvais temps du monde, n'y arriva que le 9 décembre sur les trois heures après-midi (1). Il voulut voir la princesse sans être connu, & se mêla dans la foule à son souper, de maniere qu'il pût la voir à son aise; mais à peine fut-elle entrée dans sa chambre, qu'il y entra lui-même. Elle se présenta avec une profonde révérence, ou, suivant quelques écrivains, elle fléchit le genou pour lui baiser la main. Le roi la salua avec cette politesse aisée qui lui étoit naturelle; & après quelques compliments galans, & un récit abrégé des fatigues de son voyage, & du succès de ses armes contre le duc de Savoie, il se retira pour souper, & consomma le mariage le même jour,

---

Chapelle, qui fut pere de Claude II, ayeul de Claude III, bisayeul de Claude IV, dit le *marquis de Villars*, & trisayeul de *Louis-Hector*, *maréchal duc de Villars*, le héros de notre siécle. *Voyez* Anselme, tome V, p. 101.

(1) Les mémoires de Sully disent sur les *onze heures du soir*. Ils ajoutent que le roi & Sully, qui l'accompagnoit, furent obligés d'attendre une heure & demie au bout du pont de Lyon, avant qu'on vint leur ouvrir, S. M. n'ayant pas voulu donner avis de son arrivée.

9 décembre 1600. Ce ne fut que le dimanche 17 ſuivant, que la (1) cérémonie de la bénédiction s'en fit dans l'égliſe de S. Jean de Lyon. Le légat *Aldobrandin*, qui avoit reçu les paroles de préſent à Florence, en reçut la confirmation, & bénit les deux époux à Lyon. Le roi en ſix ſemaines avoit conquis la Savoie ; en auſſi peu de temps il ſe maria, fit la paix

(1) « Et bien que le mariage fut parfait, le » roi l'ayant ratifié par procureur, & *par paroles de préſent*, & qu'il ne fût néceſſaire d'y » ajouter autre ſolemnité, il voulut néanmoins » que ſon peuple eût ſa part de cette publique » réjouiſſanee, ordonnant la cérémonie pour » le dimanche enſuivant, qui fut célébrée de» vant le grand autel de l'égliſe de ſaint Jean » de Lyon, où la bénédiction nuptiale fut don» née aux Epouſés par le légat. » Pierre Matthieu, hiſt. de Henri IV, tome I, l. 3, cinquieme narration, p. 679. Bien des auteurs omettent ces circonſtances, qui me paroiſſent conſidérables. Tous, à l'exception du P. Anſelme, qui le date du 27, datent le mariage du roi du 9 décembre à Lyon. (c'eſt le jour de la conſommation.) Il eſt vrai que *Dulondel*, dans ſes Faſtes, date la conſommation du mariage du 9 décembre, & les cérémonies du 17; en quoi il ne s'accorde pas avec Anſelme, qui dit le 27, par erreur d'impreſſion.

avec le duc de Savoie, & ramena avec la paix la reine en état de donner un dauphin aux François qui n'en avoient point vu depuis François II. Marie arriva à Paris au mois de mars 1601; elle alla descendre dans la maison de *Gondi* son premier gentilhomme d'honneur; ensuite elle fit quelque séjour dans celle de Zamet, qui a depuis été l'hôtel de Lesdiguieres, près la Bastille : elle prit enfin son appartement au Louvre. La ville vouloit lui faire une entrée; & cette fête, conforme à son zèle, eût été d'un éclat sans égal. Mais le roi naturellement économe, & qui n'aimoit pas ces fêtes, dont la dépense réjaillit toujours sur le peuple, exigea qu'on se ménageât pour une plus grande occasion. C'étoit celle du sacre dont il vouloit parler. Il mena la reine à S. Germain, où il faisoit bâtir; & la cour qui y fut brillante, se contenta du bal & du jeu qui en faisoient les plaisirs ordinaires. Un voyage de dévotion succéda à celui de S. Germain, & le roi alla (1) à Orléans avec la reine faire son *jubilé*. Ce fut dans ce voyage qu'il posa

(1) Au mois de mai 1601.

la

la premiere pierre de l'église de *sainte Croix*, ayant assigné des fonds pour l'édifice de cette superbe Basilique dûe à sa piété, à la place de celle que les protestans avoient détruite. La reine étoit venue de Lyon à Paris étant grosse. Elle accoucha le jeudi 27 septembre 1601, vers les dix heures du soir, (1) du dauphin Louis. Jamais joie ne fut plus vive; celle de la cour & des peuples égala celle du

(1) Le mariage ayant été consommé, le 9 décembre 1600, Louis XIII naquit au bout de neuf mois dix-huit jours, dans la dixieme lune. *Etienne Bernard*, lieutenant-général au bailliage de Châlons, comprit, dans ce chronographe, l'an, le jour de la semaine, le signe du zodiaque, le mois & l'heure de la naissance de Louis XIII.

LVCE JoVIs prIMA, qVA soL sVb LanCe refVLget,
nata saLVs regno est, IVstItIæqVe CapVt.

Les lettres numérales de ce distique réunies donnent l'année 1601; & le premier vers apprend que le dauphin naquit le jeudi du mois de septembre, sous le signe de la balance, circonstance qui lui fit donner le surnom de JUSTE.

roi. Henri qui en fit part à Sully le jour même, lui écrivoit ; « *Que de tous les* » *témoignages miraculeux qu'il avoit* » *reçus de l'assistance de dieu depuis son* » *avénement à la couronne, il n'y avoit* » *pas un seul qui lui eût fait ressentir plus* » *vivement les effets de sa divine bonté,* » que l'heureux accouchement de la reine » son épouse, qui venoit de mettre au » monde un fils, dont je reçois, disoit-il, » *une joie que je ne puis assez exprimer* ». Peignons-la d'un seul trait.

Henri (1), au comble de ses vœux, & au milieu des complimens & des acclamations, fut si pressé en allant à l'église remercier Dieu, qu'il perdit son chapeau dans la foule. La fécondité de la reine la rendit encore plus chere au roi & à la France, & il n'eût tenu qu'à elle de rendre l'état & son époux également heureux. Elle étoit d'un tempérammment robuste, & malgré le travail

(1) Mémoires de Sully, tome II, p. 28, ch. 6, & p. 33, ch. 8. Cette lettre étoit contresignée. Il lui écrivit un billet de sa main, de quatre lignes, sur le même sujet, daté de Fontainebleau, *à dix heures du soir*.

(2) P. Matthieu, liv. IV, p. 107.

de l'accouchement qui fut pénible, deux jours après, elle parloit de se lever : « Il est impossible de croire *comme ma* » *femme* se porte bien, écrivoit le 29 sep- » tembre le roi à Sully. Vu le mal qu'elle » a eu, *elle se coëffe d'elle-même*, *& parle* » *déja de se lever.* » Par cette même lettre, Henri lui apprend que la reine a gagné *Montreaux*, *parce qu'elle lui avoit fait un fils.* Cette maison voisine de Meaux en brie, avoit été bâtie à grands frais pour Gabrielle d'Estrées, qui avoit porté le titre de marquise de Montreaux, avant que d'être duchesse de Beaufort, & le roi s'en accommoda pour la reine, qui la lui avoit demandée. C'étoit une des moindres preuves de tendresse que Henri lui marqua. Mais elle étoit Italienne & jalouse, & Henri IV n'avoit pu vaincre son penchant prodigieux pour les femmes. Malgré l'estime & l'amour même qu'il avoit eu pour *sa femme*, (car c'étoit ainsi qu'il l'appelloit ordinairement) il conservoit la passion qu'il avoit eue pour mademoiselle d'Entragues, qu'il avoit faite marquise de Verneuil. Il avoit lié depuis avec Jaqueline de Beuil, comtesse de Moret. La Bourdaisière, fille de la reine, madame de Boinville,

femme d'un (1) conseiller au parlement, qui fut depuis maître des requêtes, & Mademoiselle Clain, l'occuperent tour-à-tour : il risquoit même sa santé avec les femmes les plus décriées, telles que la *Glandée*, dont parle (2) Bassompierre dans ses mémoires, & quelques autres femmes d'une vie aussi déréglée. Marie de Médicis, soit par tendresse, soit par ce mouvement de vanité naturel à une femme à qui sa beauté donne de justes prétentions, avoi ttous les jours des contestations ou avec le roi, ou avec ses maîtresses. Tantôt elle prenoit pour prétexte de ses inquiétudes la santé du roi, tantôt son salut & le soin de sa réputation ; quelquefois elle le menaçoit de faire en public des affronts à celles qu'il aimoit, & quelquefois même elle le faisoit craindre pour leur vie. Celle qui étoit la plus chérie, étoit la *d'Entragues*, & elle étoit aussi celle que la reine haïssoit le plus. C'étoit une femme toute charmante, & qui étoit presque devenue

---

(1) Mém. de Sully, tome II, c. 13, pp. 62 & 69.

(2) Tome I, p. 74.

néceſſaire au roi par la vivacité de ſa converſation & les agrémens de ſon eſprit ; elle délaſſoit le monarque de ſes grandes occupations par ſa gaieté, ſes ſaillies, ce tour d'eſprit enjoué & inimitable, que le roi aimoit ; mais fiere de ſa faveur, elle n'épargnoit quelquefois pas la reine elle-même.

Leurs brouilleries ne finiſſoient que pour recommencer. Dans un voyage que le roi fit à Blois, en 1602 (1), il ſurvint un différend entre le roi & la reine, que Sully eut bien de la peine à concilier malgré ſa prudence, & ſon crédit ſur l'eſprit du roi. Il paroît que les ſujets de la méſintelligence étoient, d'un côté, la faveur extraordinaire de la marquiſe de Verneuil, & d'un autre celle où étoit auprès de la reine, *Eléonore* Galligay, & le deſſein que cette princeſſe avoit d'établir la fortune de cette femme en France, & de lui faire épouſer Concini, qui fut depuis le maréchal *d'Ancre*. Elles ſe renouvellerent par un accident qui penſa coûter bien cher à l'état. Le roi étant (2) allé à ſaint Germain avec la

(1) Mém. de Sully, tome II, ch. 10, p. 43.
(2) Le 9 juin 1606.

reine, tous les deux dans le même carrosse, accompagnés seulement de la princesse de Conti, du duc de Montpensier, & du duc de Vendôme, la voiture versa en passant *le bac* de Neuilly, qui étoit où l'on a depuis construit un pont de bois. Le roi & le duc de Montpensier plus agiles, ne coururent point de risques, ayant sauté pardessus la portiere; mais la reine & la princesse penserent se noyer; & c'en étoit fait de la reine, si *la Chataigneraye* ne s'étoit jetté dans l'eau, & ne l'en eût retirée par les cheveux. La Chataigneraye qui eut le bonheur de sauver la reine, retira aussi le duc de Vendôme de l'eau. Ce service important lui valut un *enseigne* de diamants de quatre mille écus, & il fut fait capitaine des gardes de la reine. La marquise, en parlant de cet accident, avoit dit au roi, qu'*elle en avoit été fort allarmée, & que si elle y eût été présente, en le voyant sauvé, elle auroit crié de bon cœur : LA REINE BOIT*. Cela avoit été rapporté à la reine, qui trouva ce *bon mot* fort mauvais, & en parut fort en colere. Elle ne pouvoit digérer que le roi passât ses plus doux momens avec une rivale qui se déclaroit si hautement

contr'elle ; & le roi étoit d'autant plus embarrassé dans cette occasion, que la reine avoit montré une grande attention pour lui, s'étant informée de l'état où il étoit, dès qu'elle eut la respiration libre, en disant, où est le Roi ?

Marie cherchoit à se venger de la marquise, en faisant valoir ses droits & son rang dans toute leur étendue. Ce n'étoit que *tracasseries* & brouilleries dans l'intérieur de la maison royale. L'histoire du temps rapporte que le roi, qui découchoit rarement d'avec la reine, étoit quelquefois obligé de se lever pour se soustraire à ses reproches & à sa mauvaise humeur.

L'auteur de l'histoire de la mere & du fils dit : « Qu'il avoit appris du duc » de Sully, qu'il ne les avoit jamais vus » huit jours sans querelle ; qu'une fois » entr'autres, la colere de la reine la » poussa jusqu'à lever le bras, que le duc » de Sully rabatit avec moins de respect » qu'il n'eût desiré, & si rudement qu'elle » disoit qu'il l'avoit frappée, quoiqu'elle » se louât de son procédé, reconnoissant » que sa prévoyance n'avoit pas été inu- » tile. J'ai aussi appris, ajoute le même » auteur, que le roi outré de ses mau-

» vaiſes humeurs, ayant été contraint de
» la quitter à Paris, & de s'en aller à
» Fontainebleau, il lui envoya dire que
» ſi elle ne vouloit pas changer de con-
» duite, il ſeroit contraint de la ren-
» voyer à Florence avec tout ce qu'elle
» en avoit amené. Il vouloit déſigner ſa
» confidente *Eleonora* & *Concini* ſon
» mari. Je ſerai obligé, diſoit-il, auſſi
» quelquefois, de la prier de vivre ſé-
» parée dans une de ſes maiſons. » Mais le roi étoit ſans rancune ; un peu de douceur de la part de la reine raccommodoit tout ; il s'en croyoit aimé ; & après leur raccommodement, il diſoit à ſes confidens, *que ſi elle n'eût point été ſa femme, il eût donné tout ſon bien pour l'avoir pour maîtreſſe.*

Un prince qui avoit pacifié toute l'Europe, qui lui avoit donné des loix, que ſes alliés aimoient, que ſes ennemis redoutoient, que toute la France adoroit, dont la politique & les armes étoient reſpectées juſqu'en Aſie : Henri étoit la victime des démêlés continuels de ſa femme & de ſes maîtreſſes, & n'avoit pu ſe procurer le repos & les douceurs de la paix qu'il procuroit à tous ſes ſujets.

Nous aurons occasion d'entrer plus particuliérement dans ces détails, en parlant de la marquise de Verneuil, & des autres personnes qu'il aima. Rosni, Bellegarde, Villeroi, ses amis & ses ministres, étoient souvent employés à concilier ces intérêts, & y étoient plus embarassés qu'à régler ceux de l'Etat. La bonté du roi, homme sur le trône, & sur qui l'humanié l'emporta toujours, étoit en partie la source de ses chagrins; il les dissimuloit autant qu'il lui étoit possible, & tâchoit de les bannir par le jeu, le bal, & les autres amusemens de la cour; & tout y paroissoit tranquille & brillant au-dehors. La reine se consoloit avec *Leonora Galigaï* sa confidente, de laquelle le génie supérieur avoit même acquis l'estime du roi, en travaillant à la réunion de la marquise de Verneuil avec la reine. Le mariage de Léonore avec Concini, Italien, favori de Marie de Médicis, en avoit été la récompense. Le temps & la raison avoient enfin obtenu une conduite plus douce & plus pacifique de la reine.

Il y avoit long-temps qu'elle aspiroit à être couronnée à Saint-Denis. Elle y avoit trouvé quelque résistance dans l'es-

prit du roi, qui n'aimoit pas ces dépenses ni ces cérémonies fastueuses; mais enfin il avoit cédé. Marie avoit été couronnée le 13 mai; & Henri IV en regardant la reine habillée avec toute la pompe convenable à ce grand jour, en fut si charmé, qu'il ne put s'empêcher de dire : *qu'il n'avoit jamais rien vu de si beau que la reine sa femme* (1).

Toutes les circonstauces du couronnement avoient de quoi flatter la princesse la plus ambitieuse. Marie fut conduite par les cardinaux de Gondi & de Sourdis. Les côtés ou les pans de son manteau semé de fleurs de lys sans nombre, étoient soutenus par monsieur le dauphin & le duc d'Anjou, à cause de la maladie du duc d'Orléans, ayant à côté d'eux Souvré & Béthune leurs gouverneurs. Madame, sœur du roi, & la reine Marguerite, marchoient

---

(1) C'étoit le nom ordinaire qu'il lui donnoit, voulant aussi que M. le dauphin & ses autres enfans l'appellassent PAPA, ou mon pere, & non *monsieur*, ou SIRE, usage qu'il n'aimoit pas, & introduit à la cour par Catherine de Médicis, dit Dupleix, tome IV, p. 412, n. 30.

après la reine. La princesse de Conti & la duchesse de Montpensier portoient la queue de son manteau. Le prince de Conti portoit la couronne, le duc de Vendôme le sceptre, & le chevalier de Vendôme son frere, la main de justice. Le cardinal de Joyeuse sacra la reine, & lui mit ensuite la couronne sur la tête. C'étoit la même qui avoit servi au couronnement du roi; mais parce qu'elle étoit trop pesante, on lui en donna une plus légere au retour de l'autel. On observa qu'elle pensa lui tomber de dessus la tête, si elle n'y eût mis la main pour la retenir; & cela fit dire, suivant quelques historiens, *que son autorité seroit attaquée, mais qu'elle l'affermiroit par son courage & sa vigilance.*

Le roi, qui se disposoit à se mettre à la tête de ses troupes, avoit résolu de lui laisser la régence, & pour conseil, le connétable de Montmorenci & le chancelier Sillery.

Pour consacrer la mémoire du couronnement, on jetta au peuple un grand nombre de pieces d'or & d'argent, sur lesquelles étoient gravés, d'un côté, le portrait de la reine, & sur le revers une

couronne d'où ſortoient trois rameaux (1), un de laurier, un de palmier, & un d'olivier, avec cette légende : *SÆCULI fœlicitas*, (*bonheur du ſiécle*). Le roi avoit aſſiſté à la cérémonie dans un cabinet vitré pratiqué du côté de l'épître. Il y parut extrêmement gai, & retourna à Paris avec la reine. On y préparoit une entrée qui devoit ſurpaſſer tout ce qu'on avoit vu juſques-là en ce genre. Huit cens ouvriers y travailloient jour & nuit, & elle devoit ſe faire le dimanche 16 mai 1610, lorſque Ravaillac ravit à la France le meilleur de ſes rois par l'horrible parricide du 10 mai 1610.

Parmi les prodiges & les prédictions qui précéderent la mort du roi, on rapporte que *Marie* étant couchée auprès de lui, ſe réveilla baignée de larmes, & que preſſée de découvrir au roi le ſujet de ſes pleurs, elle lui dit qu'elle avoit rêvé qu'elle le voyoit aſſaſſiner ; à quoi il répondit que *ſonges étoient menſonges, & qu'il ne falloit pas s'y arrêter*. On dit

---

(1) Ces trois rameaux marquoient les victoires du roi, la fécondité de la reine, & la paix procurée aux peuples.

aussi que cinq ou six jours avant le couronnement, cette princesse étant allée à saint Denis voir les préparatifs qu'on y faisoit, se trouva saisie d'une si grande tristesse en entrant dans l'église, qu'elle ne put s'empêcher de pleurer. On ajoute que le roi étant entré dans la chambre de la reine, en sortit & y rentra, ne pouvant la quitter ; qu'elle lui dit : *Vous ne pouvez sortir d'ici ; demeurez-y, je vous en supplie. Vous parlerez demain à M. de Sully.* Il vouloit aller à l'Arsenal & avoit dit trois fois adieu à la reine. Ces présages sont même ceux dont on convient le plus unanimement, & les plus croyables.

La perte que faisoit la reine n'avoit d'égale que celle que faisoit l'Etat. Sa douleur devoit être sans bornes. Qu'on écarte un penchant d'habitude pour le sexe, Henri n'étoit pas seulement le plus grand roi du monde, il étoit encore le meilleur des époux, le plus honnête homme. C'étoit l'ame la plus belle, le cœur le plus droit qui fût jamais sorti des mains de la nature. On accuse la reine de n'avoir pas été assez convaincue de toutes ces vérités ; ses regrets ne furent ni aussi vifs, ni aussi durables qu'ils auroient dû

l'être. On eût dit que le pouvoir abſolu que lui alloit donner ce fatal événement, la récompenſoit aſſez de ſa perte. Le roi avoit été aſſaſſiné ſur les quatre heures après midi. A ſix heures du même jour, la reine avoit pris toutes les précautions néceſſaires pour faire rendre l'arrêt qui la déclara régente. Eſpernon fut celui qu'elle employa pour faire aſſembler la cour. Ce ſeigneur, dont la hauteur étoit inſupportable, ſe préſenta bruſquement, & la main ſur la garde de ſon épée. *Elle eſt encore dans le fourreau*, dit-il, d'un ton fier & menaçant; *mais il faut la tirer, ſi la reine n'eſt pas déclarée régente. Quelques-uns d'entre vous demandent du temps pour délibérer. Leur prudence n'eſt pas de ſaiſon : ce que je leur propoſe peut ſe faire aujourd'hui ſans péril, & ne ſe ſera pas demain ſans carnage.* Ce ton que d'Eſpernon n'eût pas pris impunément pendant la vie de Henri IV, en impoſa. Dès le lendemain 15 mai, Marie alla au parlement, qui ſe tenoit aux Auguſtins, à cauſe du cérémonial de l'entrée, & y fit confirmer par la bouche du roi, âgé de dix ans, l'arrêt du parlement, & la régence qui fut jointe à la tutelle.

Qu'on donne toutes ces démarches aux ſoins de l'Etat & à la ſûreté de la maiſon royale; la vraie douleur ne conſiſte pas dans les cris & l'inaction des gémiſſemens; mais Marie devoit au moins reſpecter la mémoire du plus grand roi du monde, en ne prenant pas auſſi rapidement qu'elle le fit un ſyſtême de gouvernement entiérement oppoſé à celui de ſon époux. La diſgrace de Sully eut pour époque l'inſtant de la mort du roi. On compte pour rien les ſervices d'un homme qui, outre quarante & un millions d'argent comptant qu'il avoit ménagés au roi, deſquels il y en avoit vingt & un à la Baſtille, outre le revenu courant, promettoit encore ſoixante & quinze millions ſi le beſoin eût été preſſant. *Concini* & ſa femme remplacerent Sully. Enfin, dit Mézerai, la cour changea de face, le gouvernement de maximes; l'ordre qu'avoit établi Henri IV, fut renverſé; ſes tréſors diſſipés, ſes fidèlles ſerviteurs éloignés, ſes alliances abandonnées pour en prendre de nouvelles & de toutes oppoſées. La France triomphante & maîtreſſe de l'Europe, ſe vit preſque réduite ſous la direction des Eſpagnols & des Agens de la cour de

Rome, qui furent les oracles de la régence. Tel eſt le tableau qu'en fait le plus ſincere de nos hiſtoriens (1). On prétend que la Riviere, médecin du roi, qui ſe mêloit d'aſtrologie, & qui, par ordre de ſa majeſté, avoit dreſſé le thème natal de Louis XIII, avoit prédit une partie de ce qui arriva après la mort de Henri IV. Ce prince l'ayant obligé comme malgré lui de lui communiquer le réſultat de ſes obſervations, ſire, *lui dit la Riviere*, « Votre fils vivra âge d'hom- » me, il regnera plus long-temps que » vous; mais vous & lui ſerez tout dif- » férens en inclinations & humeurs. Il » aimera ſes opinions & fantaiſies, quel- » quesfois celles d'autrui. « *Déſolation menacent vos anciennes aſſiſtances : vos ménagements ſeront déménagés.*

Par la conduite que tint la reine-mere, elle éprouva que le roi ne lui avoit rien dit que de vrai, lorſque cette princeſſe lui témoignant du chagrin de ce qu'il l'appelloit *madame la régente*, il lui répondit bien ſenſément : « Vous avez

---

(1) Mezerai, tome VI de l'abrégé chronologique, ſous l'an 1610, p. 661.

» raison de craindre ce titre (1); car la
» fin de ma vie sera le commencement
» de vos peines. Vous avez pleuré de ce
» que je fouettois votre fils avec un peu
» de sévérité; mais quelque jour vous
» pleurerez beaucoup plus du mal qu'il
» aura, ou de celui que vous aurez vous-
» même. Mes maîtresses vous ont déplu,
» mais difficilement éviterez-vous d'être
» un jour maltraitée par celles qui pos-
» séderont votre esprit. D'une chose puis-
» je vous assurer; c'est qu'étant de l'hu-
» meur que je vous connois, & pré-
» voyant celle de *votre fils*; *vous entiere,*
» *pour ne pas dire têtue, madame, &*
» *lui opiniâtre*, vous aurez assûrément
» maille à partir ensemble. »

A cette prophétie, Henri avoit joint des avis très-salutaires pour en éviter l'effet. Il l'avoit avertie, 1° de se déterminer difficilement pour le choix des ministres, & de conserver autant qu'il se pourroit ceux qui étoient en place. 2° De ne point admettre d'étrangers au maniement des affaires. 3°. De ménager l'autorité

(1) Histoire de la mere & du fils, p. 7, col. 1 & 2.

des parlemens, sans leur donner lieu de *prétendre séparément* au titre des tuteurs des rois. 4° D'empêcher, autant qu'elle pourroit, l'accroissement des *jésuites*, *toujours prêts à se déclarer pour Rome contre la France.* 5° De ne pas trop avancer les grands, aux dépens du bien de l'Etat, & de l'autorité royale. 6° De ne pas donner lieu aux huguenots de commencer une guerre qu'elle ne pourroit pas terminer. 7° Enfin, s'il y avoit des alliances à faire avec l'Espagne, de ne pas en faire une avec l'héritier présomptif de la couronne de France.

La situation des affaires devoit faire regarder ces avis comme autant de loix; & pas un ne fut suivi. Les anciens ministres furent remerciés; les vingt & un millions qui étoient à la Bastille disparurent par des profusions déraisonnées. *Concini* & sa femme, maîtres de l'esprit de la reine qu'ils gouvernerent, le devinrent de l'Etat (1); les égards de MARIE pour CONCINI, devinrent tels

(1) Dès le 16 septembre 1610, ils acquirent le marquisat d'Ancre la somme de cent trente mille livres.

qu'on s'en offensa ; on dit que le comte *du Lude*, qui ne pouvoit retenir un bon mot, voyant une des dames de la reine courir avec empressement pour lui apporter son voile, dit assez haut pour être entendu, *un vaisseau qui est à l'ancre n'a pas besoin de voile.* Cette plaisanterie maline fut applaudie, mais elle n'eut que l'effet ordinaire, qui est de rendre l'auteur odieux & de nuire à sa fortune ; *Concini* devenu marquis d'Ancre & maréchal de France, sans avoir jamais mis l'épée à la main, s'érigea en tyran de son maître. Les droits de l'église Gallicane & ses libertés, furent sacrifiées, non-seulement par le fameux *du Perron*, mais par ceux même qui avoient d'abord soutenu le docteur Richer. Les jésuites pousserent leur hardiesse jusqu'à demander *qu'il leur fût permis d'écrire, & qu'il fût défendu de leur répondre.* Le mariage du roi avec Anne d'Autriche, infante d'Espagne, & celui de Philippe infant avec Elisabeth de France, furent conclus. On se brouilla avec les protestans, & les guerres de religion recommencerent. Les princes du sang mécontens se souleverent, & en traitant avec eux, on les rendit redoutables. Il y eut enfin trois

partis dans l'Etat ; celui du roi, celui des princes joints aux mécontens, & celui des huguenots qui se ranima. La majorité du roi ne fit que suspendre les démêlés. Pendant les négociations entre la cour, & les princes mécontens, la reine-mere dût son salut aux soins de la providence. Le roi étoit à Tours, dans une ancienne maison appartenante à *Jean de Beaune* ; il étoit à la chasse avec la jeune reine, aux environs d'Amboise ; & Marie de Médicis étoit dans son appartement, où étoient tous les courtisans qui n'avoient pas été obligés de suivre le roi. Tout-à-coup le plancher de la chambre surchargé s'écroula, & entraîna dans sa chûte tous ceux qui faisoient leur cour à sa majesté. Il n'y eut qu'elle qui ne tomba pas, parce que sa chaise étant heureusement placée dans l'ambrasure d'une fenêtre, fut soutenue par l'épaisseur du mur. Elle en fut quitte pour la peur ; mais tous les autres furent blessés dangereusement. Marie, perdant le titre de régente, ne perdoit pas l'autorité réelle que lui donnoit le titre de *reine-mere* ; & ce ne fut qu'un moyen de plus dont abusa le maréchal d'Ancre, en se servant du nom du roi & de l'autorité royale.

La hardiesse de cet étranger étoit à son comble. Il vouloit voir, disoit-il, *jusqu'où la fortune d'un particulier pouvoit aller*, lorsqu'il fut tué par *Vitri* (1), auquel le roi avoit donné ordre de l'arrêter. Cette mort fut le terme de la guerre civile : elle fut aussi celui du pouvoir de la reine-mere. Lorsqu'elle apprit que le maréchal avoit été tué au Louvre par le baron de Vitry : *j'ai régné sept ans*, dit-elle, *Je n'attends plus qu'une couronne au ciel.* Sa douleur parut avec plus d'éclat qu'il ne convenoit ; & elle en fut tellement frappée, qu'elle abandonna avec une sorte d'inhumanité l'infortunée *Léonora*, qu'elle avoit tant aimée. Elle répondit à la Place, qui lui demanda qu'elle voie on prendroit pour apprendre à la maréchale d'Ancre la mort de son mari : *J'ai bien autre chose à quoi penser! Si on ne peut lui apprendre cette nouvelle, qu'on la lui chante.* Comme on la sup-

(1) Le 24 avril 1617. On trouva dans ses poches dix-neuf cens quatre-vingt cinq mille livres en papier. Il avoit quatre cens vingt mille livres sur les monts de piété, ou banques d'Italie.

plioit de la protéger, elle répondit encore : *Je suis assez embarassée de moi seule. Qu'on ne me parle point de ces gens-là. Je les ai averties du malheur où ils se sont précipités. Que ne suivoient-ils mes avis?*

Léonora abandonnée à son funeste sort, en subit toute la rigueur. Personne n'ignore qu'on lui chercha des crimes (1). Elle fut accusée *de judaïsme, d'avoir sacrifié un coq suivant le rit de la sinagogue, de magie & de sortilege, & d'avoir ensorcelé la reine* (2). On a écrit qu'étant

---

(1) Cependant on faisoit le procès à la maréchale d'Ancre, avec une ferme résolution de la faire condamner en quelque maniere que ce fût. Histoire de la mere & du fils, p. 191. Voyez Beauvais Nangis, p. 104.

(2) Voyez un imprimé du temps, intitulé : *Le Recueil des charges qui sont au procès fait à la mémoire de* CONCHINO CONCHINI, *nagueres maréchal de France, & à Léonora Galigaï sa vefve.* Elle fut condamnée à avoir la tête coupée, son corps & sa tête jettés au feu. Elle mourut avec une fermeté héroïque, & digne d'une fin moins triste. En allant au supplice, elle regarda fixément la multitude prodigieuse qui suivoit le tombereau, & dit par réflexion : *Que de monde assemblé pour voir périr une malheureuse!* La fureur du peuple se convertit en compassion, & les plus échauffés

interrogée ſur ce dernier fait, elle répondit à celui de ſes juges qui lui demandoit de quels moyens elle s'étoit ſervie pour *enchanter* l'eſprit de la reine, *qu'elle n'avoit employé que le pouvoir ordinaire & naturel qu'a un eſprit ſupérieur ſur un génie médiocre.*

C'étoit en effet le vrai charme que *Léonora* avoit mis en uſage auprès de Marie de Médicis, & duquel le marquis, depuis maréchal d'Ancre, ſon mari, avoit uſé pour parvenir à ce crédit immenſe qui lui fit croire qu'il n'y trouveroit point de bornes. Une preuve que la reine n'avoit qu'un génie inférieur, c'eſt qu'elle croyoit régner, en vivant ſous l'empire d'Eléonora & du maréchal. Pendant ce prétendu regne de Marie, les eſprits des cours ſupérieures étoient

---

à ſa perte y donnerent des larmes. La reine étoit à Blois, gardée à vue. Voyez le procès du maréchal d'Ancre dans M. Dupuy, & l'hiſtoire de la mere & du fils, p. 190 & ſuivantes, juſqu'à la page 195 de l'édition *in*-4. de 1730. Une choſe remarquable, c'eſt que Léonora avoit preſque perdu l'eſprit avant le maſſacre de ſon mari, & qu'elle croyoit que tous ceux qui la regardoient vouloient l'*enſorceler*.

aigris, les princes indiſpoſés; le peuple gémiſſoit ſous un joug étranger; le Royaume étoit diviſé; le roi même, quoique jeune & preſque enfant, cherchoit un vengeur à ſon autorité uſurpée. La mort du maréchal fut ſuivie de la retraite de la reine-mere à Blois, d'où elle alla à Angoulême, & delà au pont de Cé. On y vit la mere armée contre ſon fils, & cette princeſſe obligée de ſe ſoumettre. Louis XIII, qui avoit dit, en apprenant la mort du maréchal d'Ancre, *enfin me voilà roi*, avoit donné au duc de Luynes, ſon favori, preſque autant de pouvoir qu'en avoit le maréchal, Favori de la reine-mere. Le bouchon eſt changé, diſoit le maréchal de Bouillon, mais c'eſt toujours le même vin. Louis qui eût été un homme eſtimable & ſupérieur dans une fortune particuliere, n'avoit ni l'élévation d'eſprit, ni la fermeté que demande le rang ſuprême. Le duc de Luynes & ſes freres *Brante & Cadenet*, furent preſque les ſeuls qui trouverent un avantage réel dans la mort du maréchal d'Ancre. Ils craignirent que la reine ne reprît encore le deſſus, & s'oppoſerent ſecrétement à la réconciliation de

la mere & du fils. Elle se fit cependant ; & Richelieu, cet homme extraordinaire, élevé par le maréchal d'Ancre, favorisé par Luynes, devenu nécessaire à la reine, & qui sut se rendre maître des intérêts de tous les favoris, & nécessaire à l'exécution des projets les plus opposés, Richelieu fut le lien de la réunion. La mort de Luynes, arrivée après la levée du siége de Montauban (1),

(1) Il mourut le 15 décembre 1621, de chagrin autant que de la contagion. « Après sa » mort, il fut abandonné non-seulement de » ceux qu'il croyoit ses amis, mais de ses pro- » pres domestiques, hors un valet-de-chambre, » un aumônier, & quelques-uns de ses gardes, » qui mirent son corps dans un cercueil de » bois. Faute d'un drap de mort, ils mirent un » tapis de drap verd dessus. Ceux qui le con- » duisoient, de peur de s'ennuyer, jouoient » aux cartes ; &, faute de table, se servoient » de son cercueil. Tellement qu'il n'y a point » d'exemple qu'un homme, élevé aux hon- » neurs & dignités qu'il avoit, ait eu après sa » mort un si mauvais traitement. » Mémoires de Beauvais-Nangis, discours II, pp. 107 & 108. Le Vassor, histoire de Louis XIII, tome II, p. 421. Ajoutons ici, au déshonneur du poëte Malherbe, qui l'avoit loué si magnifiquement, en lui dédiant sa traduction du

débarrassa la reine & les princes d'un ennemi, & le roi même d'un favori dont il commençoit à se dégoûter.

Marie avoit tout lieu d'espérer que son crédit se rétabliroit; mais elle avoit encore un rival à craindre dans le prince de Condé, que Luynes avoit fait sortir de la Bastille, où le maréchal d'Ancre l'avoit fait enfermer. Sans avoir cette valeur qui avoit fait un si grand nom à son aïeul, & qui depuis fit donner le nom de *Grand* à son fils, Condé étoit un génie supérieur, & l'homme le plus

---

XXXIII livre de Tite-Live, comprise dans l'édition de ses Œuvres de 1630, donnée par Porcheres, que ce même auteur prétendit déshonorer la mémoire du connétable par cette épitaphe:

« Cet *Absynthe* au nez de barbet,
» En ce tombeau fait sa demeure;
» Chacun en rit, & moi j'en pleure:
» Je le voulois voir au gibet. »

Le nom d'*Absynthe* est une mauvaise allusion, Luynes étoit un peu camus; cependant il étoit d'une figure si aimable, qu'on disoit de lui, aussi-bien que du grand Guise, *que pour le haïr, il ne falloit pas le voir*.

prudent & le plus politique de son temps. Il se fit un parti auprès du roi, & empêcha la reine de réussir. Tout ce qu'elle put d'abord obtenir, fut de suivre le roi son fils à Paris, où elle le voyoit à toute heure. Mais la mort du cardinal de Retz, celle de Vic, garde de Sceaux, & la maladie de Schomberg, donnerent une nouvelle face à sa fortune. Elle fit ôter la surintendance des finances au dernier, & acquit une créature en la faisant donner au marquis de la Vieuville. Le chancelier de Sillery, & Puisieux son fils, furent écartés; & au mois de mai 1623 la reine-mere se vit dans tout l'éclat où elle avoit paru depuis la majorité du roi, jusqu'à la mort du maréchal d'Ancre.

Richelieu, qui avoit su profiter de la fortune, & de la disgrace des favoris, pour s'élever plus haut qu'eux tous, employa encore à propos le nom & la protection de la reine pour obtenir le chapeau, & se rendre maître des affaires pied à pied.

Le succès étonnant du siége de la Rochelle fut le sceau du pouvoir du cardinal, & l'exposa à la jalousie de la reine, qui se repentoit d'avoir contri-

bué à l'élever si haut. Elle devint en partie le chef des cabales qui se tramoient contre lui, & ce fut pour les écarter que Richelieu fit résoudre le roi à aller en personne secourir le nouveau duc de Mantoue, & à faire déclarer la reine *Régente* en 1629. Pendant son absence, le garde des sceaux Marillac, & le marechal son frère, voulant s'élever sur les ruines de la fortune du ministre, le rendirent odieux à la reine-mere, en lui persuadant que l'empire qu'il acquéroit de jour en jour sur l'esprit du roi, ne pouvoit aboutir qu'à la perte du crédit de la reine. Elle adopta cette idée avec avidité, & travailla contre Richelieu autant qu'il lui fut possible. Louis, incertain sur le parti qu'il avoit à prendre entre sa mere & son ministre, fit tout ce qu'il put pour ne se déterminer, ni contre le ministre, ni contre sa mere. Le respect & le besoin le retenoient également. Richelieu n'étoit pas un de ces favoris que le hasard éleve, & que peut détruire le caprice. Le roi, qui ne l'aimoit pas, ne pouvoit plus se passer de lui; & la reine-mere, qui ne l'aimoit plus, fit des efforts inutiles pour le perdre. Elle y auroit pour-

tant réussi, si elle avoit eu autant de prudence que de passion, plus de politique & moins d'entêtement. Mais trompée dans ce jour, (ce fut celui de Saint Martin 1630) qu'on appella la journée des dupes, elle laissa aller le Roi à Versailles & ne l'y suivit pas. Elle avoit coutume de (1) prendre un bouillon à son réveil, & de se rendormir dessus pour conserver son embonpoint, & la fraîcheur de son teint. Elle ne put se lever assez matin, & laissa prendre le devant au cardinal. Ces moments d'un sommeil trop ménagé lui causerent dans la suite bien de mauvaises nuits. Louis qui lui avoit promis d'abandonner son ministre, s'attacha à lui plus que jamais, & se contenta de chercher les moyens de les réconcilier, & les obliger de bien vivre ensemble. C'étoit l'unique parti qu'eût dû prendre la reine, si elle eût été bien conseillée, mais, mal conduite, & naturellement opiniâtre, elle refusa tout accommodement. La chose alla au point que le roi étant à Compiègne avec sa

(1) Beauvau, p. 16 de l'éd. de Hollande de 1688.

mere au mois de Mars 1631, retourna ſans elle à Paris, & la laiſſa ſous la garde du maréchal d'Eſtrées. Elle avoit été témoin de la diſgrace du garde des ſceaux Marillac, (1) & de celle du maréchal ſon

(1) Michel de *Marillas*, *Marilhac*, ou *Marlanac*, garde des ſceaux de France, fut deſtitué le 12 novembre 1630, & mourut dans une indigence qui fait honneur à ſa probité, & exilé à Châteaudun, le 7 août 1632, environ trois mois après que le Maréchal (Louis) de Marilhac eut été décapité dans la place de Grève à Paris, le 10 mai de la même année. On a prétendu qu'il avoit été d'avis de faire mourir le cardinal, & offert de le poignarder de ſa main, dans une aſſemblée qui ſe tint le 11 novembre 1630, & que le cardinal exerça contre lui la loi du Talion, auſſi-bien que contre le garde des ſceaux, qui n'avoit opiné qu'à l'exil, & contre Baſſompierre, dont l'avis avoit été que le cardinal fût enfermé à la Baſtille. Bayle, qui s'eſt attaché, en pluſieurs endroits, à faire l'apologie du cardinal de Richelieu, examine la queſtion de ſavoir ſi le maréchal fût condamné juſtement ou non, & opine pour l'affirmative. Voyez Bayle, au mot MARILHAC, (Louis de) remarque A. Sur les circonſtances de la mort du maréchal de Marillac, voyez le *journal de Richelieu*, ſeconde partie, p. 51, juſqu'à la page 107.

frere, qui paya depuis la haine du ministre, de sa tête. Elle fut elle-même la victime du génie de Richelieu; & elle éprouva des malheurs qui ne durent pas lui paroître moins sensibles que la mort même. Un de ses chagrins, c'est qu'elle eut à se les imputer. Elle sortit du château de Compiègne, le 18 Juillet, sur les dix heures du soir. La Mazure, lieutenant de ses gardes, la conduisoit seul. A l'extrémité du fauxbourg elle monta dans un carrosse à six chevaux, que la dame du Fresnoy lui avoit amené (1). Elle passa le bac, & prit la route de la

(1) C'étoit celui de l'évêque de Léon en Bretagne. Le cardinal de Richelieu, qui ne l'aimoit pas, obtint, en 1632, un bref par lequel le pape commettoit quatre évêques pour faire le procès à tous les ecclésiastiques, *de quelque qualité qu'ils fussent*, qui se trouveroient avoir attenté à la personne du roi, ou troublé le repos de l'état. La commission avoit pour objet l'évêque de Léon; on lui fit son procès. Il fut dépossédé de son évêché par quatre de ses confreres, commissaires délégués. Son évêché fut mis en économat : ce ne fut qu'après la mort du cardinal que l'évêque de Léon, ayant obtenu du roi la permission d'en appeller à la cour de Rome, fit casser la sentence des quatre

Capelle, où Vardes, époux de la comtesse de Moret, ancienne maîtresse de Henri IV, devoit la recevoir. Mais il lui manqua de parole, & il y a bien de l'apparence que ce manquement étoit concerté avec le cardinal. Lui-même avoit contribué au départ de la reine-mere; comme on vit depuis le fameux Guillaume, prince d'Orange, contribuer à la retraite du roi Jacques, son beau-pere.

Le roi & la reine sa mere étoient l'un, & l'autre les dupes du cardinal. Elle fut obligée de passer outre, & arriva le 20 Juillet à Avesnes en Hainaut, après une marche précipitée de vingt lieues. Le marquis de Crevecœur, gouverneur d'Avesnes, reçut Marie avec tous les honneurs imaginables. Le baron de Guépé fut aussi-tôt dépêché à Bruxelles, pour avertir l'archiduchesse de l'arrivée de la reine. Le prince d'Epinoy, gouverneur de la comté de Hainaut, vint prier sa majesté d'aller à Mons, ca-

---

évêques, comme non canoniquement rendue. Wicquefort l'ambassadeur & ses fonctions, livre I, p. 112.

pitale de la Province, où l'archiduchesse Isabelle se disposoit à la recevoir.

Les premiers complimens de la princesse furent faits à la reine par le marquis d'Ayetone, ambassadeur du roi d'Espagne auprès d'Isabelle sa tante.

On ne pouvoit pas faire une démarche plus imprudente & plus préjudiciable à ses intérêts, que celle que fit Marie de Médicis. Elle en avoit déja fait deux autres. La premiere, en abandonnant le roi & ne le suivant pas jusqu'à Versailles, après la parole qu'elle en avoit tirée au palais de Luxembourg à Paris, qu'il renverroit Richelieu. Le ministre, mieux conseillé qu'elle, alla à Versailles, & fit changer entiérement le roi de parti. Ce fut la *journée des dupes*.

La seconde faute qu'elle avoit faite, avoit été de se livrer, en allant à Compiègne, à un ennemi irréconciliable, & aussi vindicatif que savant à se procurer les moyens de se venger. Cette derniere étoit plus grande que les deux autres. Elle y mit le comble en allant dans un âge avancé chercher chez les ennemis un asyle qu'elle n'y trouva pas. Richelieu triomphoit. Elle confirmoit tous les soupçons qu'il avoit voulu insinuer au

roi contr'elle. Elle eut beau faire des apologies, publier des manifestes. Les faits sont toujours supérieurs aux raisonnemens; & le ministre opposoit les liaisons décisives de la reine-mere avec les Espagnols, la combinaison de ses projets avec ceux de monsieur, frere du roi, génie foible & turbulent, en proie à tous ceux qui savoient s'en emparer. Il rappelloit même le projet de marier monsieur avec la jeune reine Anne d'Autriche, en faisant déclarer le roi impuissant, ou en se défaisant de lui; & il insinuoit à Louis que sa mere avoit trempé dans cette horrible conspiration, pour laquelle Chalais avoit eu la tête coupée en 1626. (1)

Il falloit que le roi eût de terribles soupçons contre sa mere, pour resister à sa bonté naturelle, & ne pas céder aux

(1) Henri, cadet de la maison de Talleyrand, marquis de Chalais, & maître de la garderobe du roi, favori de Gaston, duc d'Orléans, décapité à Nantes le 19 août 1626. Sur cette conspiration, & ce qu'on peut en penser, voyez le Vassor, histoire de Louis XIII, livre XXIII, sous l'année 1626, tome III, depuis la page 52 jusqu'à la page 63.

ſentimens de tendreſſe & de reſpect qui ſe réveilloient à chaque inſtant dans ſon cœur. Mais on peut dire que (ces ſoupçons écartés) ce prince raiſonnoit ſur des principes sûrs. En s'affranchiſant de la ſervitude où le réduiſoit le cardinal, qu'il ne pouvoit aimer, (1) & en l'éloignant des affaires, il s'expoſoit au joug encore plus peſant & plus incommode de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche ſa femme, & de Gaſton ſon frere. Les deux reines, le duc d'Orléans, & leurs créatures auroient tout brouillé, tout confondu. L'on n'eût formé aucun deſſein utile au bien de l'Etat & à la gloire de la monarchie. Si quelque événement avoit été glorieux, le roi auroit vu que ſon frere en eût eu tout l'honneur; cruel ſujet de jalouſie, mille fois plus inſupportable que l'aſcendant du

---

(2) Louis XIII aimoit ſi peu le cardinal de Richelieu, qu'après la mort de ce miniſtre, il chanta lui-même les vaudevilles qui furent répandus ſur cet événement. *Carmina adversùs hunc in vulgus edita cantitavit, ſicut, dempto ſeverioris diſciplinæ magiſtro, gaudium atque lætitiam agitaret.* LABARDÆUS *de rebus Gal. l. I, p. 3.*

cardinal, qui ménageoit au moins la délicatesse du roi, & contribuoit à la grandeur de l'état.

Mais reprenons les suites de la retraite de la reine-mere. Elle fut reçue à Mons au bruit du canon, & toute la bourgeoisie se mit sous les armes à l'entrée de sa majesté. L'archiduchesse vint lui rendre visite, & lui offrit l'entiere disposition des Pays-Bas Catholiques.

De Mons, elles allerent ensemble à la belle maison de Marimont, & de-là à Bruxelles. Elle y fut encore reçue avec plus de magnificence. Mais au milieu de tous ces honneurs, toujours persécutée par le puissant génie de Richelieu, elle étoit accablée d'inquiétudes. Son douaire & ses biens de France furent saisis, les remises cesserent, & ses finances épuisées la mirent hors d'état de soutenir ceux qui suivoient sa fortune. Il fallut retrancher de sa cour ce qu'on regarda d'abord comme superflu, & qui fait presque toujours le nécessaire des personnes d'un rang aussi élevé. Marie de Médicis, mere ou belle-mere de quatre souverains, & des trois plus grands monarques de l'Europe, veuve de Henri IV, mere de Louis XIII, fut obligé de

réduire son train & sa maison sur le pied du'une *princesse d'Italie.* Etant passée des Pays Bas en Hollande, elle y reçut beaucoup plus d'honneurs que de secours. L'Angleterre plus puissante & plus indépendante que la Hollande, ne lui donna que des secours très-limités. (1) Enfin, disons-le avec un Moderne, *Marie lassée de tout le monde qu'elle avoit elle-même lassé, cherche un endroit dans l'univers pour y faire son séjour, & ne le trouve pas.* Accompagnée par tout de son malheur, obligée de sortir de Londres par les intrigues de Richelieu, abandonnée par l'Espagne qui lui ferma les Pays-Bas, refusée par la Hollande qui craignoit de se brouiller avec le cardi-

(1) La maniere dont en userent avec elle le roi d'Espagne & le roi d'Angleterre ses deux gendres, & le roi de France son fils, donna lieu à ce distique, où l'on fait allusion aux trois rois, ou mages, dont les corps sont, dit-on, à Cologne, où mourut Marie de Médicis.

Tres reges mihi dona ferunt : dat thura BRITANNUS,
Aurum IBER; *at mirrham tu mihi,* NATE, *dabis.*

nal, elle prit la résolution de se retirer à Cologne. Elle y vécut pendant neuf à dix mois, réduite à la derniere indigence.

J'ai lu que dans l'hiver de l'année 1642 qu'elle y passa, elle manqua *de bois* pour son appartement, & qu'on fut obligé de brûler les tables les armoires, & les autres meubles qui pouvoient servir à faire du feu.

Attaquée pendant ce même hiver d'une sorte d'hydropisie, elle tomba vers la fin de Juin (1) dans une fièvre ardente, accompagnée d'une soif extraordinaire. Dans l'extrême agitation que la fièvre lui causa le premier Juillet, Riolan, son premier médecin, apperçut des taches noires sur ses jambes, qui augmentèrernt à vue d'œil. On ne douta plus que ce ne fut la gangrene. On lui fit quelques incisions; elle en parut d'abord un peu soulagée; mais la fièvre redoubla si fort la nuit du 2 au 3

(1) Elle avoit fait son testament, le 2 juin, devant un notaire impérial. Voyez-en la copie dans le journal de Richelieu, seconde partie, page 338 & suivantes.

Juillet, qu'elle mourut vers midi, cinq mois avant le cardinal son ennemi (mort le 4 Décembre de la même année,) & neuf mois avant Louis XIII son fils (mort le 14 Mai 1643.)

Telle fut la fin digne de compassion d'une princesse, qui eût pu faire envie dans sa prospérité à toutes les reines de l'Europe.

On dit que ces infortunes lui avoient été prédites par une fille qu'elle amena d'Italie en France, qu'on appelloit la PASITHÉE. Cette fille repassant dans sa partie, & lui faisant un croix, lui annonça qu'*elle en auroit à porter une bien plus pesante*. Nous avons vu que Henri IV lui avoit prédit la même chose. Il prévoyoit les extrémités où la précipiteroit son caractere.

Le roi apprit la mort de sa mere à Paris, en retournant de Tarascon; où il avoit été visiter le cardinal malade. Il en marqua une douleur extrême, mais il n'étoit plus temps. On peut demander si Marie ne fut point traité avec trop de dureté par le roi son fils, & par le cardinal qui lui avoit les plus grandes obligations? Et c'est un problême difficile à résoudre. Les politiques ne manqueront

pas de répondre qu'elle devoit être la victime du bien public; & que, puisque ses malheurs faisoient la sûreté de l'Etat, ils devenoient nécessaires; que le roi son fils, & le cardinal, sont d'autant plus louables, que le sacrifice qu'ils faisoient étoit important. L'humanité, assujettie aux sentimens naturels, répondra au contraire qu'en réconciliant la reine avec son fils, Richelieu n'eût pas exposé la réputation du roi ni la sienne aux reproches de dureté & d'ingratitude qu'on leur a faits; que ce ministre étoit assez éclairé pour donner des liens à la reine-mere, quoiqu'à la cour; & que c'étoit moins au bien public qu'à son ambition que Marie fut immolée. Enfin c'est la matiere d'un examen que nous abandonnons aux lumieres du lecteur. Le cardinal, dans le feu le plus violent de sa persécution, avoit toujours protesté de son respect pour Marie de Médicis. Après qu'elle fut morte, il lui fit faire un service dans l'Eglise de Tarascon. Son corps ayant été apporté en France, fut inhumé dans l'Eglise de S. Denis. Un poëte du temps fit ce Sonnet sur sa mort:

Le palais Florentin me donna le berceau :

Le louvre de Paris vit éclater ma gloire :
Le nom de mon époux d'immortelle mémoire,
Est placé dans le ciel comme un astre nouveau.

Pour gendres j'eus deux rois; pour fils ce clair flambeau,
Qui, par mille rayons, brillera dans l'histoire;
Parmi tant de grandeurs, le pourra-t-on bien croire?
Je suis morte en exil; Cologne est mon tombeau.

Cologne, œil des cités de la terre allemande,
Si jamais un passant curieux te demande
Le funeste récit des maux que j'ai soufferts;

Dis : ce triste cercueil chétivement enserre
La reine dont le sang règne en tout l'Univers,
Qui n'eut pas en mourant un seul pouce de terre. (1)

(1) Mémoires du comte de Brienne, tome II, p. 13 dans la note; & le journal de Richelieu, part. 2, p. 336.

Outre les défaut dont on a parlé; Marie de Médicis avoit une ſorte d'indifférence qu'il eſt difficile de caracté-

---

Boiſſat en a fait une en latin qui a ſon mérite; l'auteur y fait parler Marie de Médicis: c'eſt un abrégé de ſa vie.

Tusca mihi tellus claro de ſanguine cunas,
  Franca ſub Henrico ſceptra thoroſque dedit.
Et dedit ingentes tanto de conjuge natos,
  Pignora connubii ſuſcipienda mei.
Deinc viduam excepit prolis pia cura tuendæ,
  Securumque dedit, pace Vigente, decus.
Donec ubi ceſſit regi moderamen adulto,
  Dedidici tutâ deniquc *ſorte* frui.
Bis rerum in partem nativo ad ſciſcor amore;
  Imperiique potens, *conſiliique* caput.
Bis vertère aleam ſuperi, bis exul, inopſque,
  Longùm regnatâ cogor abire domo.
Exilii Ligeris ſedeſque, viaſque dediſti,
  Tuque ſub Eugeniâ, Belgice, tuque Brito.
Mors obeunda fuit; nec in hac quoque parte quieſco.
  Datque peregrinam Teutonis ora necem.
Inquies extat adhuc ubiorum corpus in urbe,
  Quamque habuit vivens, jure repoſcit humum.
I, nunc, & titulos ignobile vulgus adora,
  I, metue humanas turba inhonora vices.

P. Boiſſati opera. part. oct. Cité par l'abbé

riſer. *Croirez-vous bien*, dit Balzac, (1) que *cette bonne reine, pendant les quatres années de la régence, ne baiſa pas une ſeule fois le roi ſon fils? je l'ay apris, continue-t-il, d'un vieux courtiſan de ce tems là, qui ſe donna la liberté de lui dire que ces marques extérieures d'affection étoient néceſſaires, pour ſe faire aimer, & particuliérement des enfans parce que d'ordinaire les effets les touchent moins que les apparences.* Mais elle avoit auſſi beaucoup de bonnes qualités: Elle étoit généreuſe & compatiſſante aux maux d'autrui: conſtante dans ſes attachemens juſqu'à nuire à ſes intérêts, en faveur de ceux qu'elle protégeoit; affable avec le peuple comme avec les gens de cour. Sa fierté ne paroiſſoit que lorſqu'on lui diſputoit ce qu'elle croyoit lui appartenir. Elle avoit la délicateſſe d'eſprit & de goût des Médicis ſes aïeux; elle fit voir qu'elle

---

d'Artigny, nouv. mém. d'hiſt. de crit. & de litter. p. 13. La fin de l'épitaphe eſt imitée de celle du duc d'Orléans, par Malherbe.

(1) Entretien de feû M. de Balzac, p. 183, à la fin, & 384.

aimoit la poésie par la protection dont elle honora le cavalier Marin. Ce poëte ayant dédié au roi son ADONIS, fut magnifiquement récompensé, & l'on dit que Marie lui fit donner dix mille écus pour *le Triomphe de l'Amour*, qui est un des plus beaux morceaux de ce poëme. Cela fait voir que sa piété n'étoit ni hypocrite, ni une timide *bigotterie* qui fait fermer les yeux sur l'esprit & le sentiment. Malherbe, qui n'avoit obtenu que l'estime de Henri IV, & quelques gratifications, eut sous la régence de Marie une pension de cinq cens écus. Le palais du Luxembourg est un témoignage immortel de son goût pour les Arts. La Brosse, qui en donna les desseins, y a fait voir plus de beautés & d'intelligence qu'on n'en connoissoit encore dans l'architecture, & l'on peut regarder cet édifice comme le plus parfait morceau qui eût paru (1). Les vingt-

(1) La Brosse est encore auteur de l'aquéduc d'Arcueil, & du beau temple de Charenton, démoli en 1685, au grand regret des artistes; &, suivant M. de Voltaire, du portail de saint Gervais à Paris : mais il est prouvé que ce dernier morceau est de Claude Perrault.

quatre tableaux de Rubens (1) qui ornent la galerie à main gauche, ſont dûs aux ſoins de la reine Marie, autant qu'au génie de Rubens. On dit que la princeſſe paſſoit des heures entieres avec ce grand maître, prenant autant de plaiſir à l'entretenir qu'à le voir peindre. On ſait que Rubens réuniſſoit l'érudition, même profonde, & les talens de l'homme du monde, & de l'homme d'état, à ceux du peintre. Ses tableaux, du coloris le plus riche, & de l'invention la plus féconde, forme un poëme en peinture, duquel le ſujet eſt la vie de Marie de Médicis. Tout y reſpire l'élégance, la nobleſſe & le génie. On prétend, dit l'auteur de la vie des peintres Flamands,

(1) Ils furent exécutés en 1620, après le retour de la reine, & le traité, ſigné le 13 août à Briſſac. Vingt-deux de ces tableaux furent faits à Anvers, & les deux derniers à Paris, ſous les yeux de la reine. On en voit une deſcription fort bien faite, & approuvée par Rubens lui-même, compoſée en vers latins, par Cl. Barthélemi Moriſot, ſous le titre de PORTICUS MEDICÆA, *Galerie de Médicis*. Elle eſt à la ſuite de la lettre LXXVII de la premiere *centurie* des lettres de Moriſot, p. 130 de ce recueil.

que Rubens avoit ordre de repréſenter la vie d'Henri IV dans une autre galerie, & qu'il en avoit déja fait quelques eſquiſſes. Cependant on n'a jamais rien vu de ce dernier projet; & c'eſt un reproche à faire à Marie de Médicis, qui eût dû commencer par cette partie à exercer le pinceau du peintre. Quelques fondations particulieres font voir la piété de Marie de Médicis. Telles ſont celles de deux hôpitaux pour les malades au fauxbourg S. Germain, d'un autre à Chaillot pour les enfans orphelins, & celle des filles du Calvaire, près du Luxembourg. Cette princeſſe fut mere de LOUIS XIII, né le 27 Septembre 1601 (1).

---

(1) Ce fut à l'occaſion de la mort de ce petit prince, que Malherbe fit, en 1607, ce ſonnet en forme d'épitaphe.

Plus Mars que Mars de la Thrace,
Mon pere victorieux,
Aux rois les plus glorieux,
Ota la premiere place.

Ma mere vint d'une race
Si fertile en demi-dieux,
Que ſon éclat radieux
Toute autre lumiere efface.

D'Anonyme duc d'Orléans, né le 16 Avril 1607, mort le 16 Mai à S. Germain-en-Laye, & porté à S. Denis le 16 Novembre (1). De GASTON, Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, né le 25 Avril 1608. D'ELIZABETH de France, née le 22 Novembre 1602,

---

Je suis poudre toutefois,
Tant la parque a fait ses loix
Egales & nécessaires.

Rien ne m'en a su parer.
Apprenez, ames vulgaires,
A mourir sans murmurer.

Les religieux de Saint-Denis y trouverent un tour payen, qui les empêcha de la faire graver dans leur église. *Œuvres de Malherbe*, liv. VI, p. 210 de l'édition *in*-8. de 1666, donnée par Ménage.

(1) Il fut nommé GASTON, parce que Henri IV le demanda pour faire revivre la mémoire du célebre GASTON *de Foix*, duc de Nemours, neveu de Louis XII, & le dernier de sa maison, de laquelle le royaume de Navarre passa à la maison d'*Albret*, comme il passa de celle d'Albret à celle de Bourbon. Il eut pour marraine la reine MARGUERITE, & le cardinal de Joyeuse pour parrain. Ce prince ne s'est gueres distingué que par les malheurs où il précipita ceux qui s'attacherent trop aveu-

mariée en 1615 à *Philippe IV*, roi d'Espagne. De CHRISTINE, épouse de Victor-Amédée, duc de Savoie, trisaieule de Louis XV, dit le bien-aimé, roi de France. Et de HENRIETTE-MARIE, mariée à Charles I, roi d'Angleterre.

---

glément à son parti. Il mourut à Blois, où il s'étoit retiré, le 2 février 1660. Lorret, qui parla de sa mort dans sa gazette en vers, ou muse historique, lettre du 6 février, lui consacra cette épitaphe singuliere :

GASTON, que cette tombe enclôt,
Fut *fils de France*; & l'on remarque,
Que s'il fut né six ans plutôt,
Il en eut été le monarque.



MAITRESSES

MAITRESSES

DE HENRI IV.

Je ne pretends point donner ici des mémoires exacts sur la vie de toutes les personnes auxquelles Henri IV accorda ses bonnes graces. Outre que plusieurs de ces personnes n'ont figuré que dans les *chroniques scandaleuses* du temps, & que ce qu'on en a publié est souvent très-incertain ; ce que je pourrois en dire, se réduit à des faits si peu intéressans, qu'il vaut encore mieux occuper agréablement le lecteur par des noms qui tiennent à notre histoire. Cependant, pour ne pas mécontenter la curiosité de ceux qui s'attachent, comme à des anecdotes précieuses, à ce qui concerne les faits, ou les personnes les moins connues & les moins dignes de passer à la postérité, je renverrai en leur faveur dans des remarques, tout ce qui m'a paru ne pas devoir entrer dans le texte. C'est-là qu'on pourra s'instruire sur ces

maîtresses momentanées, & de passage, que nomment les auteurs du divorce satyrique, du G. Alcandre, du baron de Fœneste, de la confession de Sancy, & d'Aubigné dans son histoire. Sans donner de connoissances plus particulieres que celles que permet l'étendue bornée d'une note sur DAYELLE (1), TI-

(1) DAYEL, ou DAYELLE, étoit grecque, & de l'isle de Chypre. Brantôme la met au nombre des filles de la cour de Catherine de Médicis. Elle s'étoit sauvée du Sac de Chypre, en 1571. D'Aubigné dit qu'elle & madame de *Sauves* furent les deux jolies personnes que la reine employa pour amuser Henri IV, au voyage qu'elle fit en Gascogne en 1578. La belle grecque épousa depuis Jean d'Hémérits, gentilhomme normand, l'un des plus braves officiers qu'eut Henri III, en 1590. *Horacio Dayelle* avoit eu, en 1576, cinq cens livres de gages annuels de *monsieur* le duc d'Anjou, en qualité de gentilhomme de *la chambre* de ce prince. Voyez les remarques sur la confession de Sancy, ch. 5, p. 168, tome II, des diverses pieces servant à l'histoire de Henri III.

(2) TIGNONVILLE, (Mademoiselle de) que d'Aubigné, dans la confession de Sancy, ch. 5, appelle *la petite Tignonville*, étoit, suivant les apparences, *petite-fille* de Lancelot du Montuau, seigneur de *Tignonville*,

premier maître-d'hôtel de la reine de Navarre, & de Marguerite d'Alençon, mariée en 1550, & morte en couches, le 25 septembre 1551; & *fille* de la baronne de Tignonville, gouvernante de Catherine, princesse de Navarre, en 1576. Mademoiselle de Tignonville avoit l'honneur d'appartenir à Henri IV, par la maison d'Alençon, & remontoit à René, duc d'Alençon, comte du Perche, mort en 1492, qui avoit eu d'une maîtresse, Charles, bâtard d'Alençon, seigneur de Cani, Caniel, au pays de Caux. Charles, bâtard d'Alençon, épousa Germaine Ballüe, fille de Nicolas, seigneur de Villepreux, niéce du fameux cardinal Ballüe, & fut pere de *Marguerite* d'Alençon, femme de Lancellot du Montuau, dit de Tignonville. Henri devint éperdument amoureux de mademoiselle Tignonville, peu de temps après son évasion de la cour avec le duc d'Alençon, son beau-frere, c'est-à-dire, vers l'an 1576, pendant la trève qui suivit la conférence de Loches, du mois de mai 1576. Le roi de Navarre, dit Sully, s'en alla en Béarn, sous prétexte de voir sa sœur; mais en effet, on croyoit qu'il y étoit attiré par la jeune Tignonville, dont il faisoit lors l'amoureux. Elle résista fermement aux attaques du roi de Navarre; & ce prince, qui s'enflammoit à proportion des obstacles qu'il trouvoit au succès, employa, auprès de la jeune Tignonville,

toutes les ressources d'un amant passioné. Il connoissoit l'esprit adroit & enjoué d'Agrippa d'Aubigné, qui étoit alors en faveur auprès de lui. Il voulut l'engager à parler pour lui à sa maîtresse; il l'en pria à mains jointes, les larmes aux yeux : car personne de plus foible que Henri dans ces occasions. Mais d'Aubigné tint bon, & se refusa au galant ministere dont on vouloit le charger. Peut-être eut-il eu cette complaisance pour un de ses égaux; mais il ne voulut pas l'avoir pour son maître. Il envisagea, comme une lâcheté, ce qui, avec un ami, ne lui eut paru qu'une foiblesse. Je crois que la demoiselle de Tignonville dont il s'agit ici, étoit Marguerite de Tignonville, qui porta le nom & la terre de Tignonville dans la maison de Prunelé, par son mariage avec François de *Prunelé*, seigneur de Guillerval en Beauce (1).

(3) MARTINE. Cette Martine étoit sans doute la femme du savant *Pierre Martinius*, natif de la partie du royaume de Navarre, qui appartient à la France, & lequel, après avoir étudié à Paris, sous Ramus & Charpentier, s'appliqua à la langue sainte sous *Jean Mercier* & *Genebrard*. Il y fit de grands progrès, & en devint professeur au collége de la Rochelle, où il mourut en 1594. Sa femme étoit fort

(1) voyez les notes sur la confession de Sanci, p. 165. Anselme, tome I, p. 275 de la nouv. édit.

CATHERINE DU LUC (6), FLEU-

---

belle, & s'attira les regards du roi de Navarre. L'époux ne trouva point à redire aux attentions du prince, soit qu'il crut que madame *Martinia* & Henri s'en tenoient aux termes d'une simple galanterie, & ne *poussoient pas les choses plus loin que jeu*, soit qu'il eut pris son parti sur un point où le chagrin eût été inutile, & la résistance déplacée. Colomiez, qui parle du *bonhomme* dans sa gaule orientale, dit qu'il avoit souvent entendu parler des charmes de la femme de Martinius, & des bontés que Henri IV avoit pour elle. C'est une observation, ajoute Colomiez, que j'ai faite avec plusieurs autres de même genre, dans un ouvrage que j'ai intitulé : CUPIDON *sur le trône*, ou l'*histoire des amours de nos rois, depuis Dagobert*. Livre perdu pour la république des lettres, & que Bayle regrette avec raison. L'auteur de la vie de Duplessis-Mornay, nous apprend que *Dufay*, chancelier de Navarre, étoit amoureux de la femme de Martinius, en 1589. Voyez la confession de Sanci, p. 152, & dans la note, p. 169; la vie de Duplessis-Mornay, liv. I, p. 127; la Gaule orientale de Colomiez, p. 93; l'histoire de la Rochelle du P. Arcere, tome I, p. 399.

(4) MONTAIGU, ou *Montagu*. L'auteur des remarques sur la confession de Sancy, soupçonne qu'elle étoit parente ou fille de Jean de Balzac, seigneur de Montagu, surintendant de la maison du prince de Condé. Si elle étoit sa

RETTE (7), LA GLANDÉE (8);

---

fille, & de *Madeleine Olivier*, qui étoit fille de François, chancelier de France, elle s'appelloit *Anne de Balzac*, & épousa, en premieres noces, François de l'Isle, seigneur de Treigni, mort gouverneur d'Amiens, en 1611, & en secondes noces, Louis SEGUIER, baron de Saint-Brisson, prevôt de Paris, dont elle n'eut point d'enfans. Anselme, tom. II, généal. de Balzac, p. 441.

(5) ARNAUDINE. Il en est parlé en bien mauvais termes dans la confession de Sancy, ch. 5, p. 152.

(6) CATHERINE DU LUC D'AGEN, jolie fille de laquelle Henri IV devint amoureux pendant son séjour à Agen. D'Aubigné, qui parle de cette amourette, dit que la *Belle* eut du roi un enfant, qui mourut de faim, ainsi que la mere. Confession de Sancy, p. 151. Dans les poësies de Guillaume du Sable, intitulées : LA MUSE CHASSERESSE, imprimées en 1608, avec privilége du roi, il se trouve, fol. 30 verso, un sonnet adressé à *mademoiselle Catherine du Luc, demoiselle d'Agen*. C'est ainsi que lui parle l'auteur :

Je n'eusse jamais cru qu'une simple étincelle,
De deux flambeaux sortie, aussi clair qu'un soleil,
Eusse pu rallumer, par son feu nompareil,
Le mien presque amorti, d'une flamme pareille.

Comme le papillon se brûle à la chandelle,

LA BOINVILLE (9), LA CLEIN (10);

Pensant d'elle jouir, mon destin est pareil;
Certes, mes pauvres yeux, croyant votre conseil,
Je me sens brûler d'une entre les belles, belle.

Ne vous lassez pourtant de toujours l'œillarder,
Jusqu'à ce que ma langue ose se hasarder
De lui dire, & prier, conjurant sa belle ame,

D'éteindre ou amortir, s'il lui plaît, quelque peu,
La violente ardeur de cet amoureux feu,
Lequel brûle mon cœur d'une pudique flamme.

Il n'y a pas de doute que mademoiselle Catherine du Luc d'*Agen*, à laquelle s'adresse ici le poëte, ne soit celle que Henri IV ait aimée quelque temps.

(7) FLEURETTE. Nom vrai ou imaginé de la fille du jardinier du château de Nérac, apparemment assez jolie pour amuser le roi de Navarre.

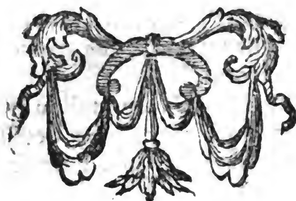
(8) LA GLANDÉE, (9) LA BOINVILLE, (10) & mademoiselle CLEIN. Il en est parlé, surtout de la premiere, en très-mauvais termes, dans les mémoires de Bassompierre, tome I, pp. 7, 47, 76 & 78 de l'édition de 1721. Comme l'auteur parle de ces aventures incessamment après la mort de Gabrielle d'Estrées, il faut les placer en 1599. Sur ces amourettes, voyez l'histoire d'Aubigné, tome III, liv. 2, ch. 8; la confession de Sancy, ch. 5; les re-

&c. Je me fixerai à celles qui suivent.

---

marques sur le même chapitre; le baron de *Fæneste*, liv. II, p. 89 de l'édition de Maillé.

Il y avoit un conseiller au parlement du nom de *Clain*, ou Clein en 1626. *Théophile* lui adresse une de ses lettres. Les lettres de Théophile, publiées par Mairet, p. 127.



CHARLOTTE DE BEAUNE SAMBLANÇAY,

Dame de SAUVES.

NOUS N'OSERIONS garantir tout ce que nous dirons de la dame de Sauves, parce que les mémoires les plus considérables, dont nous nous servirons, nous seront fournis par une main très-suspecte, je veux dire par celle de Marguerite, femme d'Henri IV son ennemie déclarée. Cette dame qu'on ne sauroit regarder que comme l'une des plus belles de la cour d'Henri III, & de celles des deux rois ses prédécesseurs, s'appelloit *Charlotte de Beaune* Samblançay : elle étoit fille unique de *Jacques de Beaune* (1), chevalier de l'ordre du roi, baron de

(1) *Jacques de Beaune* étoit fils de Guillaume, seigneur de Samblançay, & général des finances, en 1521, condamné au bannissement, & à être flétri par le même jugement, qui fit perdre la vie, en 1527, à Jacques de Beaune dit Samblançay, son pere, dont on a

Samblançay, vi-comte de Tours, seigneur de la Carte, qui avoit été ambassadeur en Suisse, & qui mourut le 27 novembre 1579. Et de Gabrielle Sade, & petite fille de l'infortuné Samblançay si fameux dans son histoire par la fin tragique dont nous avons parlé. Elle naquit, en 1550, ou 1551, & épousa en premieres noces *Simon* de Fizes, baron de *Sauves*, originaire de Languedoc, qui de secrétaire du garde des Sceaux Bertrandi, devint secrétaire du roi, charge bien autrement importante qu'elle ne l'est aujourd'hui, puis secrétaire des commandemens de Catherine de Médicis, & enfin secrétaire d'état au mois d'octobre 1567. On dit qu'il s'acquit tellement la confiance de la reine-mere, & de Charles IX, qu'il fut le seul auquel ce prince confia l'horrible secret de la S. Barthélemi, & les dépêches qu'il fallut faire en cette occasion. Ceux qui veulent s'instruire plus particuliérement sur l'histoire particuliere de

---

parlé dans l'histoire de Louise de Savoie, mere de François I. Anselme, tome VIII, p. 285, & tome IV, p. 177

Simon de Fizes, qui porta toujours le nom de Sauves, peuvent lire notre hiſtoire générale, ſous le régne de Charles IX, & ce qu'a dit de lui *Du Tot* (1), dans ſon hiſtoire des ſecrétaires d'état. Charlotte de Beaune ſa femme, lui apporta de très-grands biens, & elle n'avoit ni moins d'eſprit, ni moins de charmes. A en juger d'après ce qu'en a dit la reine de Navarre dans ſes mémoires, elle avoit auſſi tout l'eſprit d'intrigues, & de coquetterie qui diſtinguoit les femmes de ſon tems. C'étoient les talens à la mode dans une cour où Catherine de Médicis, qui y donnoit le ton, & qui tiroit parti de tout, les employa plus d'une fois dans les circonſtances les plus difficiles. Pendant le ſéjour que fit Henri IV, alors roi de Navarre, à la cour de France, après ſon mariage avec Marguerite, il y devint amant déclaré de madame de Sauve. Elle étoit dame d'Atour de la reine-mere. Le duc d'Alençon, qui n'étoit ni ſi aimable, ni ſi galant, mais qui n'étoit pas ſans un certain mérite, s'attacha auſſi à elle. Il

(1) Page 125 & ſuivantes.

n'étoit pas aisé que deux princes, tels que le roi de Navarre, & le duc d'Alençon son beau-frere, pussent long-temps être rivaux, sans que leur union s'altérât. Tant que vêcut Charles IX, son humeur devenue terrible & farouche, surtout depuis le jour affreux de la S. Barthélemy, avoit contenu les effets de leur rivalité. Après sa mort, la reine-mere, & Henri III, son successeur, se firent même une affaire d'état de brouiller les deux princes : on les craignoit. Le duc d'Alençon avoit de l'inclination pour les protestans, & il est certain que si le duc & le roi de Navarre s'étoient entiérement réunis d'intérêt, ils auroient eu dans les affaires, plus de crédit qu'on ne vouloit leur en donner. Le roi, la reine-mere, & du Gast, favori d'Henri III, agirent donc de concert, pour jetter la discorde entre les deux amans, par le moyen de madame de Sauve leur maîtresse. Marguerite de Valois prétend qu'on ne s'occupa pas moins du soin de la brouiller avec le roi de Navarre son mari, & que madame de Sauve fut également chargée de cette commission par du Gast, avec lequel elle prétend qu'elle étoit dans la plus étroite intelligence. Mais sa

conduite ſuffiſoit pour mettre le mari & la femme mal enſemble ; & ſans avoir recours à des intrigues de cour, ſes galanteries & ſon déſordre pouvoient produire cet effet, à moins de ſuppoſer Henri IV entiérement aveugle ou inſenſenſible ; & elle étoit alors dans le fort de ſes galanteries, ſur-tout avec *Buſſi*, qu'elle avoit fait paſſer au ſervice de ſon frere le duc d'Alençon. Il faut lire ſes mémoires ſous l'année 1574, & ſous la ſuivante, pour voir avec quelle adreſſe elle préſente les objets ! On ſent qu'elle en impoſe, dans le temps même qu'on admire le tour qu'elle donne à ſes récits. L'amour du roi de Navarre, & du duc d'Alençon pour madame de Sauve augmentant chaque jour, ils paſſerent du chagrin réciproque qu'ils ſe donnoient, à une jalouſie déclarée, & qui ne leur permit plus d'enviſager les raiſons d'ambition, de politique, & de devoir qui les avoient retenus. Un regard, une attention, un coup d'œil, la moindre faveur accordée par madame de Sauve au roi de Navarre, irritoit le duc d'Alençon contre lui. Il en étoit de même du roi de Navarre à l'égard du duc ſon beau-frere. Marguerite, qui n'épargne pas les

couleurs qui peuvent la rendre odieuse; dit qu'ils en vinrent à un tel excès de jalousie (1), que quoique la dame de Sauve fut aimée du duc de *Guise*, de *du Gast*, de *Sauvray*, *de plusieurs autres*, dit-elle, *tous plus aimez qu'eux*, ils n'y pensoient pas, & ne craignoient que la préférence que l'un pouvoit avoir sur l'autre. Marguerite prétend que, pour écarter les soupçons que madame de Sauve avoit donnés au roi de Navarre, (qu'elle Marguerite) favorisoit les amours de son frere par jalousie contre le roi son mari ; elle fit tout son possible pour

---

(1) Cela est confirmé par ce qu'on lit dans les mémoires de Sully, tome I, ch. 15, p. 32. « Nos premieres haines, y dit Henri IV, commencerent dès-lors que nous étions tous les » deux prisonniers à la cour, & que, ne sachant » à quoi nous divertir, pour ce que nous ne » sortions pas souvent, & n'avois autre exer» cice qu'à faire voler des cailles dans ma » chambre, nous nous amusions à carresser les » dames ; en sorte qu'étant tous deux devenus » amoureux d'une même beauté, qui étoit » madame de SAUVE.... elle me témoignoit » de la bonne volonté, & le rabrouoit, & le » méprisoit devant moi, ce qui le faisoit en» rager. »

étendre dans le cœur du duc d'Alençon la passion qu'il avoit pour madame de Sauve ; mais que tous ses efforts devinrent inutiles, *tant forts étoient les charmes de cette Cirée, aidez de ce diabolique esprit de du Gast !* Ce sont les expressions vives & *pittoresques* de Marguerite. Le roi de Navarre devint si assidu auprès de sa maîtresse, qu'il passoit une partie du jour, & de la nuit même auprès d'elle. Suivant les mémoites de la reine Marguerite, il la quittoit fort tard, & se trouvoit au lever de la reine mere, où madame de Sauve ne manquoit gueres de paroître. Souvent il lui donnoit tout le reste de la journée. Le duc d'Alençon ne cherchoit pas avec moins d'ardeur les occasions de la voir, *elle leur* faisoit accroire *à tous les deux qu'ils étoient uniquement aimez d'elle*. La cour fit un assez long détour pour se trouver aux noces du roi, qui se firent à Rheims au mois de février 1575, & les choses se passerent de la même maniere pendant le voyage, & après le retour du roi à Paris ; ce fut alors que la reine de Navarre eut avec *Bussi* les liaisons qu'elle tâche de pallier, & desquelles elle cherche à attribuer le bruit à la malignité

de du Gaſt, qui cherchoit, dit-elle, à la perdre auprès du roi ſon frere, & du roi de Navarre ſon mari. Mais comme nous l'avons remarqué, ſon cœur ſe trahit malgré elle, & elle publia elle-même en comblant Buſſi d'éloges extraordinaires, ce qu'elle prétend diſſimuler. L'évaſion du duc d'Alençon, fut ſuivie de celle du roi de Navarre ; ainſi madame de Sauves perdit deux amans à la fois ; mais le roi de Navarre qui ne put partir avec le duc, employa tout le temps qu'il fut obligé de reſter à la cour, à entretenir ſa maîtreſſe. Il la poſſédoit ſeul, il ne devoit pas jouir long-temps de ce bonheur ; il mit tous les inſtans à profit, & ils devinrent inſéparables juſqu'au moment de la retraite ſecrette qu'il méditoit, & qu'il exécuta. Que le roi de Navare n'en eut rien dit à madame de Sauves qu'il voyoit dès le matin, & qu'il ne quittoit qu'à deux heures après minuit, c'eſt ce qui n'a pas beaucoup d'apparence ; & que Sauves n'en eût elle-même rien dit à la reine-mere, dont elle étoit favorite, c'eſt encore ce qui n'eſt gueres croyable. On peut inférer de-là que la reine-mere dans le deſſein de ſe rendre au roi ſon fils,

ferma les yeux au départ du duc d'Alençon, & à celui du roi de Navarre, que peut-être cette princesse préparera-t-elle cet événement, bien assurée d'y remédier, & de se rendre importante par ce service. Henri III, dont la politique étoit aussi déliée que celle de sa mere, quand il vouloit se donner la peine de réfléchir, ne pénétra pas si loin. Il s'emporta contre sa sœur, lui fit un affront qui rejaillissoit sur lui-même, & termina cette scène indécente par une action encore plus indécente, qui fut de mettre pour ainsi dire Marguerite aux arrêts. Henri étoit déja en Guyenne, lorsque ceux qui l'avoient suivi, & qui pouvoient bien être guidés par la reine-mere, lui firent comprendre qu'il avoit eu tort de partir, sans voir la reine sa femme, & qu'il n'étoit pas temps de se brouiller entiérement avec elle. Il les crut, *étant*, dit Marguerite, *éloigné de sa Circé, madame de Sauve, dont les charmes avoient perdu leur force par l'éloignement.* Le roi de Navarre étant resté en Guyenne ou dans la Gascogne, tout-à-fait séparé de madame de Sauves : ce fut le terme de cette intrigue à l'égard du roi de

Navarre. Mais le duc d'Alençon reparut à la Cour après la conférence de Sens, de 1576, & ses liaisons devinrent plus étroites que jamais avec madame de Sauves : il étoit débarrassé du rival qu'il craignoit le plus auprès d'elle. Une preuve que le duc d'Alençon continua d'aimer madame de Sauves, est l'anecdote que rapporte la reine de Navarre, sous l'année 1579. Henri III, livré à ses caprices particuliers, & à ceux que lui inspiroient ses favoris, dans une défiance continuelle sur la conduite du duc d'Alençon qu'il n'aimoit pas, lui suscitoit à chaque instant quelque affaire sur le fondement d'une conspiration contre l'état. Il fit mettre *Monsieur*, aux arrêts ; mais avant toutes choses, on s'empara de toutes les papiers, & des *coffres*, ou *bahus*, qui étoient alors les meubles dont on paroît les appartemens du roi même. S. M. fouilla jusques dans son lit, pour s'assurer s'il ne s'y trouveroit point quelque lettre ou quelque autre piece de conviction. Le duc d'Alençon, qui avoit reçu le soir même un billet de madame de Sauves, y porta la main, & s'en saisit pour le soustraire au roi. Henri III, qui

s'imagina que cette lettre étoit une piece ſecrette & importante, par la réſiſtance que ſon frere montroit à la lui donner, voulut abſolument la voir & la lire. Elle fut ouverte ; & au-lieu de ces ſecrets d'état que le roi prétendoit y trouver, il n'y vit que les preuves d'une affaire de galanterie, de laquelle toute la cour étoit inſtruite. C'eſt au moins de cette maniere dont la reine Marguerite rapporte la choſe. Se rappellant même un trait de l'hiſtoire romaine très-relatif à ſon récit, la princeſſe compare l'état où devoit être le roi ſon frere à celui où ſe trouva Caton, lorſqu'ayant exigé que Céſar remît au ſénat un billet qu'il venoit de recevoir; Céſar forcé de le ſatisfaire, après une réſiſtance inutile, le fit paſſer tout cacheté entre les mains de Caton, qui reconnut que c'étoit un billet galant, où Servilie, ſœur de Caton; donnoit *un rendez-vous à Céſar ſon amant* (1). L'affaire de Flandre, à laquelle le duc d'Alençon s'engagea, ſes

(1) Plutarque, dans la vie de Caton d'Utique, n. 7, tome II, p. 332 de l'édition *in*-8. de 1622.

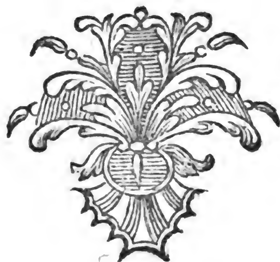
chagrins, & ſon tempérament qui s'affoibliſſoit à vue d'œil, firent une diverſion néceſſaire à ſa paſſion pour madame de Sauves. Ce prince mourut le 10 juin 1584. Madame Sauves, qui étoit reſtée veuve de Simon Fizes, baron de Sauves, depuis le 27 novembre 1579, penſa à un nouveau mariage. Elle n'avoit encore que trente ans, ſans enfans de ſon premier mari, avec de très-grands biens, elle épouſa, le 18 octobre 1584, François de Trémoille, premier marquis de Noirmoutier. L'hiſtoire nous apprend les ſervices que le marquis rendit à Henri III & à ſon ſucceſſeur, depuis 1584, juſques à ſa mort, arrivée au mois de février 1608. La marquiſe parut toujours favorable au roi de Navarre, & dans un temps où la cour vouloit encore l'amuſer de promeſſes, (c'étoit à la veille de la bataille de Coutras) elle lui fit dire par Sully, qu'on appelloit le baron de Rhoſni, qu'il ne s'arrêtât pas à ces belles paroles; que les choſes en étoient à un point qu'elles ne pouvoient ſe terminer ſans mettre l'épée à la main. Elle avoit déja 36 ans; mais le cours de ſes galanteries n'étoit pas terminé. Une co-

quette ne cesse de l'être que le plus tard qu'elle peut, & le goût des plaisirs joint à l'ambition de plaire dure toujours plus que la beauté. En 1588, elle avoit la plus intime liaison avec le duc de Guise, puisqu'on prétend que c'étoit avec elle que Guise avoit passé la nuit qui précéda le jour de sa mort, 22 décembre 1588. Elle étoit, dit-on, venue exprès à Blois pour l'engager à se retirer. Moins ambitieuse qu'alarmée du péril où s'exposoit son amant, elle avoit tout employé, raisons, prieres, larmes, caresses pour l'empêcher de se livrer comme il fit aux justes ressentimens de son souverain. Il s'arracha de ses bras, & vola à sa perte. La galanterie étoit trop autorisée à la cour d'Henri III, pour qu'on y fît un crime à une femme de sa passion, & l'on sait que ce prince survécut peu à sa victime. Henri IV pardonna aisément, à son ancienne maîtresse son attachement pour le duc, dont il ne pouvoit s'empêcher d'admirer les grandes qualités. L'âge empêcha enfin la marquise du Noirmontier, de soutenir un rôle aussi intéressant qu'elle avoit fait, & mourut le 30 septembre 1617, âgée de 66 ans,

& mere d'un fils unique, qui mourut à Paris âgé de 27 ans, le 4 septembre 1613 (1).

---

(1) On peut consulter, sur le mariage de Louis de la Tremoille, fils unique de François, la généalogie de la Tremoille, par Sainte-Marthe, publiée en 1668, &, avec un faux titre, en 1696, p. 292, n. 20. Anselme, cité ci-dessus, & Dutot, hist. des secrét. d'état.



N. DE REBOURS.

DANS le voyage que la reine-mere fit en Guyenne avec la reine Marguerite fille, & pendant les conférences de Nérac, entre Catherine, & le roi de Navarre, cette princeſſe fut accompagnée de cette brillante ſuite de demoiſelles, dont les charmes n'étoient pas moins redoutables que ſa politique. Henri ſe livra d'abord avec vivacité à ceux de *Dayelle*, dont nous avons dit quelque choſe, & cette intrigue dura plus d'un an. Mais elle s'éloigna avec la reine ſa maîtreſſe, qu'elle ſuivit à la cour, & Rebours, fille d'un préſident de Calais, ſuivant le Laboureur, prit la place de l'abſente. L'amour du roi de Navarre pour Rebours commença à Pau, pendant le ſéjour qu'y fit Henri, en 1579, avec la reine ſa femme. Cette princeſſe paroît bien mécontente des procédés de ſa rivale. « *C'étoit*, dit » Marguerite, en parlant de Rebours » dans ſes mémoires, *une fille mali-* » *cieuſe, qui ne m'aimoit point*, & qui

» me faisoit tous les jours les plus mau- » vais offices, qu'elle pouvoit, » prenant les choses sur le pied, qu'elle emploie ordinairement, quand elle se ménage quelque apologie, elle ajoute qu'ayant recours à Dieu dans ses traverses, (celles qu'elle avoit à souffrir de la part de la malicieuse Rebours) il eut pitié de ses larmes. Le roi de Navarre, Marguerite, & leur petite cour quitterent Pau, où Rebours resta malade. Le cœur du prince ne fut point à l'épreuve de la séparation. L'absence toujours dangereuse en amour, effaça l'impression qu'elle avoit faite sur le cœur d'Henri. Elle avoit succédé à Dayelle : *Fosseuse* (1) lui succéda. Elle fit d'inutiles efforts pour réparer sa perte. S'il faut s'en rapporter à Brantôme, Rebours délaissée, mourut à Chenonceaux. *Cette fille venant*, dit-il, *à être fort malade*, Marguerite *la vi-*

(1) A la cour, & en amour, on a souvent occasion de dire, d'après le *grand Rousseau* :

« Nous avons vu des jours plus serains que les vôtres,
» D'orages imprévus sinistres précurseurs.
» On vous a précédé : vous succédez à d'autres ;
» Et d'autres, quelque jour, seront vos successeurs. »

sita,

ſita, & ainſi qu'elle voulut rendre l'âme, l'admoneſta, & puis dit : cette pauvre fille endure beaucoup ; mais auſſi a-t elle bien fait du mal. Dieu lui pardonne, comme je lui pardonne. Voilà, ajoute Brantôme, par réflexion, *la vengeance & le cruel mal qu'elle lui fit ; & voilà auſſi comme cette grande reine a été par ſa générosité fort lente en ſes vengeances, & a été louée bonne.* Nous verrons plus bas, qu'elle a pouſſé plus loin l'indulgence & la bonté pour les maîtreſſes de ſon mari.

Si c'eſt à la demoiſelle de Rebours, maîtreſſe d'Henri IV, que Guillaume du Sable adreſſe le Sonnet qu'on trouve dans *ſa muſe* chaſſereſſe (1), comme il y a lieu de le croire, elle fut aimée d'un ſieur de *Frontenac*, qui étoit apparemment Geoffroi de *Buade*, ſeigneur de Frontenac en Agénois, duquel ſont iſſus les comtes de Frontenac & de Palluau. Cet amour n'étoit-il que pur galanterie, ou avoit-il le mariage pour objet ? C'eſt ce que j'ignore ; mais de la maniere dont s'exprime Brantôme, Rebours mourut fille. Tel eſt le ſonnet de guillaume du

(1) Fol. 29, verſo.

Sable, dont les poésies sont fort rares.

REBOURS, n'éprouve tant de Frontenac la foi,
Que l'épreuve à la fin, ne soit pour lui mortelle.
Je vois bien que son cœur te porte un amour telle,
Qu'impossible est qu'il vive étant privé de toi.
J'ose bien t'assurer, si tu veux croire en moi,
Que jusques à la mort, il te sera fidèle;
Car amour l'a lié si bien à ta cordelle,
Qu'il faut qu'il obéisse aux édits de sa loi.
N'offense point ce dieu : il a la même fleche
Qui, en son cœur, a fait luire pareille breche,
Perçant de part en part son loyal estomac.
Donc, si pour l'avenir tu veux être servie,
Non pas pour quelque temps, mais pour toute ta vie,
Ne change, s'il te plaît, ton humble Frontenac.

On peut voir le sonnet précédent sur le même sujet.



FRANÇOISE DE MONTMORENCI,

Dite la belle FOSSEUSE.

LE NOM de cette demoiselle, étoit Montmorenci *Fosseux*, & si elle porte dans les auteurs le nom de FOSSEUSE, c'est par l'usage, qui a long-temps duré du temps à la cour & à la ville, de donner aux noms des femmes une terminaison féminine. Cette demoiselle étoit fille de Pierre de Montmorenci, premier du nom, marquis de Thuri, baron de Fosseux, aîné du rameau de Fosseux, & référoit son origine à Jean, second du nom, seigneur de Montmorenci, Chambellan de Charles VII, & de Louis XI, mari de Jeanne, dame de Fosseux, tige des deux branches de (1) *Nivelle-hornes*, & de Fosseux.

(1) Jean de Montmorenci I du nom, de la branche de Nivelle en Flandre, étoit l'aîné des deux fils de Jean de Montmorenci, & de *Jeanne de Fosseux*. Il prit, avec Louis son frere, le parti du comte de Charolois, contre Louis XI, dans la guerre du *bien public*, & se trouva

La mere de mademoiselle de Fosseux étoit Jaqueline d'*Avaugour*, fille aînée de Jacques d'Avaugour, & de Catherine de la Baume-Montrevel : le mariage de Pierre de Montmorency étant daté du 24 janvier 1553, suivant l'ancien calcul, & ce mariage ayant produit onze enfans, desquels FRANÇOISE dont nous parlons fut le dernier ; il s'ensuit qu'elle ne put naturellement naître avant l'année 1564. Et on peut conjecturer aussi qu'elle ne naquit pas long-temps

---

à la bataille de Montlhéri, en 1465. Jean, son pere, indigné qu'un de ses fils se fût déclaré contre son roi, & l'ayant fait sommer à son de trompe de rentrer en son devoir, sans qu'il comparût, le traita de *chien*, le déshérita, & donna tous ses biens à Guillaume, seigneur de Montmorenci, son fils, & de Marguerite d'Orgemont, sa seconde femme, qui a fait la branche des ducs de Montmorenci, terminée dans Henri II, duc de Montmorenci, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632. On dit que la conduite du pere, qui traita son fils de *chien*, & celle du fils, qui refusa de comparoître à l'appel ou citation du pere, a donné lieu au proverbe : il ressemble *au chien de Jean de Nivelle*, il fuit quand on l'appelle. Voy. l'histoire de la maison de Montmorenci de Duchesne, & Anselme, tome III, p. 575.

après, puiſqu'on la voit en 1579, quinze ans après, au nombre des filles de la reine Marguerite, & dans tout l'éclat de la plus grande beauté, & dès-lors très-ſuſceptible d'intrigues & de projets. On ne peut lui refuſer alors environ quinze à ſeize ans, parce que d'ailleurs la reine-mere, & ſans doute la reine Marguerite ſa fille, ne recevoient point à leur ſuite de demoiſelle au-deſſous de quatorze ans. Dès qu'elle parut, elle enflamma toute la cour, & ce fut à la lettre une *heleine*, qui jeta la diſcorde dans les deux cours, dans celle de France, & dans celle de Navarre. La reine Marguerite, en parlant du temps où le roi ſon mari devint amoureux d'elle, en 1579, dit qu'elle étoit plus belle que Rebours, *toute enfant, & toute bonne.* Les amours du roi de Navarre & de Foſſeux furent d'abord fort tranquilles. La petite cour de Nérac étoit compoſée de ce qu'il y avoit de plus beau & de plus galant. La reine Marguerite & Catherine ſœur d'Henri en étoient les chefs; dans leur ſuite brilloit un eſſaim de jeunes beautés; & le roi de Navarre, que les affaires qui n'étoient pas alors fort conſidérables, n'empêchoient point de ſe donner aux plai-

ſirs, ſervoit d'exemples à un grand nombre de jeunes ſeigneurs catholiques & proteſtans, que le goût des amuſemens réuniſſoit. Les uns alloient au prêche, à la ſuite du roi de Navarre, & les autres à la meſſe, avec Marguerite; & le terme de ces actes extérieurs des deux religions, étoit une promenade dans de délicieuſes allées, de myrthe & de lauriers, dans des boſquets enchantés, où l'aurore & la volupté étoient les divinités auxquelles la jeuneſſe catholique & proteſtante ſacrifioit. Telles étoient les occupations du matin; l'après-dinée étoit remplie par les exercices à la mode, le jeu, & le bal, où chacun faiſoit admirer ſes talens, ſa taille, & tout le mérite qui fait celui de la galanterie. Si l'on en croit Marguerite, tous ces plaiſirs *étoient fort honnêtes*; mais on ſait qu'en pareil cas la princeſſe n'en juge pas avec beaucoup de ſévérité. Henri très-attaché à mademoiſelle de Foſſeux, ne chagrinoit point ſa femme, & bien loin de trouver à redire à la paſſion du roi de Navarre, Marguerite s'applaudiſſoit, *dit-elle*, d'avoir une rivalle *toute bonne*, ſuivant ſon expreſſion, & *qui dépendoit entiérement d'elle*. Mais

ſeux en fut cauſe. Le duc d'Alençon ſe retira ; Henri III ayant redemandé les villes de ſûreté qu'il avoit accordées. Henri, & les ſeigneurs qui l'accompagnoient, refuſerent de les remettre à la ſollicitation de leurs maîtreſſes qui ſuivoient, ou avec connoiſſance de cauſe, ou ſans réflexion, les impreſſions de la reine Marguerite. On vit naître enfin la guerre qu'on appella la *guerre des amoureux*, & à la tête de laquelle on peut dire qu'étoit la *jeune Foſſeux*. Elle commença à la fin de l'année 1579, & dura juſqu'au mois de novembre, qu'elle fut terminée par la conférence de Flex en Périgord, entre le duc d'Alençon & le roi de Navarre. On ne laiſſa pas que d'y verſer du ſang. Cahors pris au mois de mai (1580) par le roi de Navarre, qui y expoſa ſa vie plutôt en ſoldat, qu'en roi, fut reduit en cendres. Biron lâcha quelques volées de canon ſur Nérac, parce qu'il avoit ordre d'attaquer le roi de Navarre par-tout où il le trouveroit, & que la neutralité accordée par le roi pour cette place, à cauſe de la réſidence qu'y faiſoit la reine Marguerite, ne devoit avoir lieu que dans le cas où le roi de Navarre ne s'y trouve-

roit pas. Mais Marguerite y résidant, il falloit que Fosseux y resta, & Henri vouloit jouir du plaisir de voir sa *belle maîtresse*, sa présence à Nérac fut la cause du manque de respect de Biron. La reine de Navarre ayant trouvé le moyen de *s'intriguer*, engagea le duc d'Alençon à se rendre le chef de la médiation, & favorisant ses amours pour Fosseux, mécontenta de plus en plus le roi son mari, qui reconnut sans doute, aussi-bien que le roi son beau-frere, que cette guerre étoit l'ouvrage de Marguerite. Le roi de Navarre n'étoit pas de ces amans oisifs qui s'en tiennent aux *plaisirs honnêtes* & délicats, dont la reine sa femme fait une peinture si brillante; il exigeá des preuves de l'amour que Fosseux lui juroit, & la jeune Fosseuse ne put se résoudre à lui refuser long-temps. *Elle s'abandona tellement à le contenter en tout ce qu'il vouloit d'elle*, dit la reine Marguerite, *que le malheur fut si grand, qu'elle devint grosse*. Alors Fosseux crut de voir changer de conduite avec sa maîtresse. Cette confiance, qu'elle lui avoit toujours marquée, à ce qué dit la princesse, disparut; cette liberté d'entretiens, cette docilité pour

ce bonheur ne fut pas durable. Marguerite n'oublie rien dans ses mémoires, pour faire croire à son tuteur, qu'elle n'eut aucune part au changement de face, que prirent les choses; elle impute tout à la mauvaise conduite de Fosseux, aux intrigues, & à la méchanceté des favoris de son frere Henri III, aux différends qui s'éléverent entre son mari & Biron, qui étoit lieutenant du roi de la Guyenne, & à la jalousie que le roi de Navarre conçut contre le duc d'Alençon qui à son retour de Flandre, fit un séjour de sept mois à la cour de Nérac. Elle se donne bien de garde de nous dire que le roi son frere avoit conçu contre elle, une haine mortelle, que livré à ses projets de vengeance & employant tout pour la perdre, il avoit suivi sa conduite de près, & instruit le roi de Navarre des liaisons criminelles qu'elle entretenoit sous les yeux de son mari même, avec le vi-comte de Turenne, & quelques autres. Elle ne nous apprend pas que le roi de Navarre qui ne l'estimoit plus, & qui avoit besoin de Turenne, leur montra à l'un & à l'autre la lettre de Henri III, se retranchant dans un généreux mépris pour une

femme indigne de ſon eſtime, & de laquelle la raiſon d'état ne ſouffroit pas qu'il ſe vengeât autrement. Enfin, nous ne liſons point dans ſes mémoires ce que Mézerai a trouvé dans des monumens moins ſuſpects, & plus fidèles. C'eſt que Marguerite réellement ennuyée du ſéjour de Nérac, qu'elle regardoit comme un véritable exil, outrée de déſeſpoir, chercha à ſe venger de ſon frere, en jetant la cour de France & celle de Nérac, dans de nouveaux démêlés, où l'on eut beſoin d'elle; engagea les dames de ſa ſuite, & ſur-tout *Foſſeux*, dans ſa vengeance en leur inſinuant de repandre des ſemences de jalouſie entre leurs amans, par leur conduite avec eux. De pareilles leçons ſont aiſées à ſuivre par de jeunes perſonnes naturellement coquettes, & qui meſurent leur mérite au nombre de leurs amans. *Foſſeux* brilla dans cette carriere; elle ne ſe borna pas aux hommages du roi de Navarre; ſes agaceries ſecondées de ſes charmes, firent donner dans ſes filets le duc d'Alençon, qui étoit venu à Nérac, à ſon retour de Flandre. Ce prince & le roi de Navarre, qui euſſent pu être redoutables s'ils fuſſent reſtez unis, ſe brouillerent, & Foſ-

de lui écrire tout ce qui pouvoit contribuer à perdre Fosseux auprès de la reine sa maîtresse, & si elle eût pu, dans l'esprit du roi de Navarre. Elle ne réussit pas dans ce dernier projet. *Fosseux* conserva sur Henri, tout l'empire qu'elle avoit depuis quatre à cinq ans. Tout ce que dit Marguerite de *l'espérance que pouvoit avoir la jeune Fosseux d'épouser le roi de Navarre, en se défaisant de sa femme*, peut avoir quelque fondement. Mais il se peut faire aussi que ce soit un fruit de l'imagination inquiette & fertile de Marguerite. Elle présente tout d'un côté si favorable pour elle, que si elle ne nous étoit connue que par ses mémoires, elle seroit la personne la plus innocente qui ait jamais été. Elle auroit la sévérité de conduite, la sagesse de mœurs, toutes les qualités qu'elle n'avoit pas. Au bout d'un mois, ou cinq semaines, le roi & Fosseux quitterent les eaux de *aigues-caudes*, & revinrent avec les deux demoiselles, & la gouvernante qui accompagnoient Fosseux. Le premier dessein du roi de Navarre sembloit devoir être celui de faire faire les couches de sa maîtresse loin de sa cour. Cependant elle revint plus avancée seulement de

ce temps dans sa grossesse. Il faut croire que le terme en étoit ignoré, ou que le roi ne put arranger les choses sur un autre pied, ses affaires s'opposant à un plus long séjour, & *Fosseux* ne voulant pas se séparer d'avec son amant, dont la constance n'étoit pas à l'épreuve de tous les événemens. L'opposition que rien ne put vaincre de la reine Marguerite au voyage de Pau, fit que la cour de Navarre retourna à Nérac L'œil du courtisan, si adroit à pénétrer dans de pareils mysteres, avoit peut-être déja découvert celui-ci. Mais on avoit encore gardé le silence. On ne le garda plus après son retour des bains ; toute la cour, toute la province en parla. La reine de Navarre, qui joue encore ici le personnage de l'ingénuité, voulut, dit-elle, faire évanouir ce bruit, & pour prendre les mesures, qui pouvoient seconder cette bonne intention, elle offrit ses offices à Fosseux, & lui promit *de lui servir de mere*, en la conduisant, sous prétexte de la peste, qui se déclaroit aux environs de Nérac, au *Mas d'Agénois*, maison écartée qui appartenoit au roi son mari. *Le roi mon mari*, lui dit Marguerite, *ira à la chasse d'un autre côté, je*

les leçons ne fut plus la même. Les défiances mutuelles, & les mauvais offices commencerent à naître. Le roi de Navarre imitoit Fosseux ; & il ne tient pas à la reine Marguerite, de faire croire, par le tour qu'elle donne à ses récits, que sa rivale ne fût la cause de la mauvaise intelligence d'entre elle & son mari. Le terme de la grossesse devoit enfin arriver ; on en faisoit un secret, mais des secrets de cette nature se révélent naturellement. Pour écarter la découverte & n'avoir pas tous les yeux de la cour de Navarre pour témoins, on prit le parti d'aller aux eaux *d'aigues-caudes*, en Béarn, & Henri proposa le voyage à sa femme, sans laquelle, il n'étoit pas décent de le faire. Marguerite qui ne pouvoit pas douter du motif, se fit prier, & objecta le désagrément qu'elle avoit eu à Pau, dans l'affaire *de le Pin*, de laquelle nous avons parlé dans sa vie ; elle ne vouloit pas, disoit-elle, retourner en Béarn avant que la religion catholique y fut rétablie : c'étoit un serment qu'elle avoit fait. Henri, que ces refus impatienterent, se fâcha, menaça ; mais Marguerite persista. Elle eut la malice d'obtenir de son mariun aveu

que le motif du voyage aux eaux, étoit la ſanté de la jeune Foſſeuſe. *Ma fille*, (c'étoit le nom ordinaire qu'il donnoit à Foſſeux) ma fille, dit le roi à Marguerite, a beſoin des eaux pour la ſoulager d'un grand mal d'eſtomac, auquel elle devient ſujette. Il y auroit de la dureté à ne pas la mettre en état de ſe procurer ſa guériſon. Eh-bien! lui dit la reine de Navarre, je conſens qu'elle y aille. Mais, reprit Henri, le moyen qu'elle faſſe cette démarche ſans vous? Ne ſera-ce pas faire penſer qu'il y a beaucoup de myſtere, où il n'y en a point du tout? Marguerite ne ſe rendit point; le roi ſon mari ſe mit en colere, elle propoſa un milieu, qui fut d'envoyer Foſſeux aux eaux, avec deux de ſes femmes, & la gouvernante. Ces deux perſonnes choiſies pour la reine de Navarre, étoient la demoiſelle de Rebours, & Villeſavin. La premiere, qui avoit été bannie du cœur du prince par Foſſeux, ne devoit pas être dans des diſpoſitions bien favorables pour une rivale victorieuſe. Auſſi réunie d'intérêt avec la reine Marguerite, ne manqua-t-elle pas de l'informer exactement de tout ce qui ſe paſſa dans ce voyage, & ſur-tout elle n'oublia pas

resterai dans cette maison jusqu'à votre accouchement, & par ce moyen, nous ferons cesser ce bruit qui me touche autant que vous. Convenez de l'état où vous êtes, &, tel en voulant garder un secret, qui cesse d'en être un, ne perdez d'honneur ni vous, ni moi. A ce discours touchant, & où l'on peut dire que paroît une bonté d'âme toute extraordinaire, & le témoignage du cœur le plus *débonnaire* dans une reine, & dans une épouse, *Fosseux* n'opposa que de l'aigreur, & répondit, *qu'elle feroit mentir tous ceux qui avoient insulté à sa réputation; qu'elle s'appercevoit depuis long-temps que la reine sa maîtresse ne l'aimoit pas, & cherchoit des prétextes à la perdre*; & parlant fort haut, sortit du cabinet de la reine de Navarre, & alla trouver son amant. Henri, auquel *Fosseux* présenta les choses du côté qu'il lui plut, se fâcha contre la reine sa femme, & prit les choses à-peu-près sur le ton de Fosseux. Mais le dénouement de la piece approchoit. Laissons détailler tout ceci à la reine Marguerite. Changer son style, ce feroit l'affoiblir, & déparer le tableau qu'elle présente. Il a ses

beautés qui méritent bien qu'on les conserve ; « le mal, dit-elle, lui prennant
» un matin au point du jour, étant cou-
» chée en la chambre des filles, elle en-
» voya quérir mon médecin, & le pria
» d'aller avertir le roi mon mari, ce
» qu'il fit. Nous étions couchés en une
» même chambre en divers lits, comme
» nous avions accoutumé. Comme le mé-
» decin lui dit cette nouvelle, il se trouva
» fort en peine. Ne sachant que faire,
» craignant, d'un côté, qu'elle fut décou-
» verte, de l'autre qu'elle fut mal secou-
» rue, *car il l'aimoit fort.* Il se résolut
» enfin de m'avouer tout, & me prier
» de l'aller secourir, sachant bien que
» quoiqu'il se fût passé, il me trouveroit
» toujours prête de le servir en ce qu'il
» lui plairoit. Il ouvre mon rideau, &
» me dit : *Mamie, je vous ai celé une*
» *chose qu'il faut que je vous avoue. Je*
» *vous prie de m'en excuser, & de ne*
» *vous point souvenir de tout ce que je*
» *vous ai dit pour ce sujet. Mais obligez-*
» *moi tant que de vous lever toute à cette*
» *heure, & aller secourir Fosseuse qui est*
» *fort mal. Je m'assure que vous ne vou-*
» *driez, la sentant en cet état, vous res-*

» *sentir de ce qui s'est passé. Vous savez* » *combien je l'aime : je vous prie obligez-* » *moi en cela.* » La réponse fut aussi favorable que Henri pouvoit l'espérer. Marguerite ajoute qu'elle l'assura qu'elle l'honoroit trop pour *s'offenser de chose qui vint de lui.* En effet, elle alla voir Fosseux, & le roi, de son côté, alla à la chasse, & emmena sa maison, pour rendre la chose plus secrette. Marguerite fit passer *Fosseux* dans une chambre autre que celle des filles où le mal l'avoit surprise, avec son médecin, & ses filles pour la servir. Il ne lui manqua aucun des secours dont elle avoit besoin. Elle n'accoucha que d'une fille, encore l'enfant vint-il mort. Aussi-tôt après son accouchement, on la reporta dans la chambre des filles. Toutes ces précautions n'empêcherent pas que la chose ne fût aussi-tôt connue. Henri de retour de la chasse alla voir l'accouchée, suivant sa coûtume, & on voulut encore exiger de Marguerite un nouvel effort de sa complance, en la priant d'aller visiter *Fosseux*, comme elle faisoit ses autres femmes dans leurs maladies. Elle se réfusa absolument à cette proposition. Et

par ce refus elle perdit dans l'esprit du roi son mari & de *Fosseux*, tout le mérite de ce qu'elle avoit fait. Elle se plaint que Fosseux irrita souvent son mari contr'elle. Quelque temps après, elle fit tant par ses intrigues, qu'elle quitta la Gascogne & son mari, & retourna à Paris où lui arriva de la part du roi son frere, la scene triste & violente, de laquelle nous avons parlé. Fosseux, que Henri avoit aimée pendant cinq ou six ans, n'avoit plus dans le cœur du roi de Navarre le mérite de la nouveauté. Il s'engagea même insensiblement avec une autre maîtresse; c'étoit avec la comtesse de Guiche, de laquelle nous allons parler; ainsi, l'année 1582, fut le terme de cette passion. Fosseux quittée par son illustre amant, pensa, peut être de concert avec lui, à un établissement plus solide. L'auteur des notes sur la confession de Sancy (1), prétend qu'elle épousa depuis *Florimond de Moulins, seigneur de Rochefort en Mirebalais*; mais cet auteur ne paroît pas instruit; il donne à Fosseux le nom

(1) Notes sur le chapitre 5, p. 169.

de *Jaqueline*, qui étoit celui de sa mere, & la fait fille d'Anne de Montmorenci, baron de Fosseux, contre le sentiment de l'abbé le Laboureur (1) qui la nomme, ainsi que nous avons fait, FRANÇOISE, & la fait fille de *PIERRE de Montmorenci*, *marquis de Thuri*, ce qui est conforme à l'ordre généologique suivi par Anselme & ses continuateurs, & à celui des temps, que n'a pas observé le commentateur de d'Aubigué. En effet, s'il est vrai, comme tout le prouve, que *Anne de Montmorenci*, *baron de Fosseux* n'ait épousé Marie de Beaume qu'en 1577, comment la belle Fosseux qui n'a pu naître que l'année suivante, (en la supposant l'aînée de deux freres, Pierre II, marquis de Thuri, & François, seigneur de Châteaubrun,) comment disons-nous, mademoiselle de Fosseux, auroit elle pu devenir, en 1579, la maîtresse d'Henri IV, puisqu'elle n'avoit alors que deux ans au plus. L'erreur du savant le Duchat me paroît démontrée. Disons avec Anselme & le Laboureur, que la demoi-

(1) Le Laboureur, sur Castelneau, liv. I, p. 321.

ſelle de Foſſeux dont nous parlons, épouſa François *de Broc*, ſeigneur de S. Mars, de Broc, &c., fils aîné de *Mathurin de Broc, & de Louiſe de Lavardin.* J'ignore la ſuite de ſa vie, qui ne doit pas préſenter des faits bien intéreſſans, & l'année de ſa mort.

Fin du Tome cinquieme.

